TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 282 · 26 PAGES · DERNIÈRE ÉDITION · DIMANCHE 19 - LUNDI 20 FÉVRIER 1978

Important déficit de la balance commerciale française en janvier

LIRE PAGE 26



Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 50 rls.; Italie, 350 L.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 17 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 din.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'AUTONOMIE DES BASQUES ESPAGNOLS

Après la Catalogne, le Pays basque dispose désormais d'un gouvernement autonome. Le Conseil général institué le vendredi 17 février à Vitoria comprend quinze membres, désignés par les représentants des partis politiques proportionnellement aux résultats qu'ils avaient obtenus aux législatives du 15 juin : cinq socialistes, cinq nationalistes basques, trois centristes, un membre de la coalition d'extrême gauche Euskadiko Esquerra et un indépendant. Les noms de la plupart des conseillers étaient déjà connus. L'événement du 17 février est donc surtout la désignation, comme président, de M. Ramon Rubial, une figure historique du socialisme espagnol, préféré d'extrême justesse par ses pairs à l'homme fort du parti nationaliste, M. Juan Ajuriaguerra.

Il serait plus exact de parler de « gouvernement pré-autonome » : la tâche essentielle du Conseil général sera en effet de préparer le statut d'autonomie du Pays basque. Cet organe très provisoire devra être renouvelé après les élections municipales de 1978. Pourtant, sa simple existence montre qu'un point supplémentaire a été marqué par les Basques dans leur quête immémoriale de l'autonomie.

Trois des quatre provinces basques espagnoles sont représentées au sein du Conseil : la Biscaye, le Guipuzcoa et l'Alava. La Navarre, qui pose à tous égards un problème particulier, décidera, ou non, de s'y intégrer après les municipales et le renouvellement de ses propres institutions régionales.

Bien que ni leurs poids économiques ni leurs populations respectives ne se puissent comparer, les trois provinces entrent à égalité dans le nouvel exécutif : chacune y est représentée par cinq conseillers. Chacune aura un droit de veto sur les décisions qui l'intéressent.

Dans le même esprit démocratique, les dirigeants basques ont déjà affirmé que le pouvoir serait exercé chez eux de façon collégiale, c'est-à-dire par le Conseil tout entier et non par son président. Ils ont ainsi le sentiment d'avoir adopté une forme de représentation et un type de gouvernement supérieurs à ce qui existe en Catalogne, où la Généralité est dirigée par le très « présidentialiste » M. Josep Tarradellas.

Sur un point au moins, le Conseil ressemble à la Généralité : il devra se battre pour arracher des pouvoirs, et en particulier obtenir de Madrid l'autonomie fiscale dont la Biscaye et le Guipuzcoa bénéficiaient avant l'arrivée de Franco.

Pourtant, la création du Conseil général ne suffira certainement pas à désarmer les guérilleros de l'ETA : ils ont déjà fait savoir que, pour abandonner la lutte armée, ils devraient obtenir des satisfactions excédant de beaucoup la constitution d'un pouvoir régional. Amnistie totale (y compris pour les auteurs de crimes commis ces derniers mois), « expulsion » du Pays basque des forces de police espagnoles, reconnaissance de la « souveraineté nationale », autrement dit du droit à l'indépendance des Basques : les exigences de l'ETA témoignent d'un jusqu'au-boutisme pour le moins inquiétant.

Mais, si le gouvernement autonome travaillait bien et vite, il pourrait enlever à la guérilla la couverture politique et populaire dont elle bénéficie encore en dépit du déclin de son prestige. C'est en tout cas ce que M. Adolfo Suarez espère, et avec lui la quasi-totalité des parlementaires basques.

(Lire nos informations page 5.)

Ancien ministre égyptien

M. YOUSSEF SEBAI VICTIME D'UN ATTENTAT A CHYPRE

(LIRE PAGE 26.)

Les débats politiques et économiques en Chine

L'Assemblée va nommer des dirigeants et approuver le programme de modernisation

Une session plénière du comité central du parti communiste chinois serait sur le point de se tenir à Pékin, sinon déjà en cours. Ce « plénum » est chargé d'approuver les documents présentés à l'approbation de la cinquième Assemblée nationale populaire dont la réunion paraît imminente.

Fixé au mois d'octobre dernier, l'ordre du jour de cette Assemblée comprend notamment la révision de la Constitution et des nominations ou mutations aux postes de direction de l'Etat et du gouvernement. Il est probable que le fonctionnement des institutions chinoises ne sera pas profondément modifié par la révision de la Loi fondamentale. En revanche, les mutations dans les attributions des principaux dirigeant permettront de fixer avec plus de précision les rôles respectifs de MM. Hua Kuo-feng et Teng Hsiao-ping.

L'Assemblée devrait aussi débattre des objectifs économiques de la Chine et des moyens de les réaliser.

De notre correspondant

Pékin. — La préparation de la session de l'Assemblée nationale populaire s'est déroulée sur deux plans. A travers l'ensemble du pays d'abord, provinces, régions et municipalités autonomes ont chacune tenu leur propre congrès du peuple (1).

A cette occasion, ont été désignés à la fois les membres des nouveaux comités révolutionnaires provinciaux et les délégués qui devront se rendre à Pékin pour la session de l'Assemblée nationale. Les comités révolutionnaires constituent les organes d'Etat à l'échelon régional, et leur composition a été bien entendu affectée par la campagne d'épuration qui se poursuit contre les partisans de la « bande des quatre ». Le degré de renouvellement du personnel est toutefois très variable d'un endroit à l'autre. Une dizaine parmi les dirigeants de l'ancien comité du Shantung ont ainsi conservé leurs postes, contre trois seulement au Shensi, par exemple.

A l'échelon central, un important travail a été accompli en commissions afin de mettre au point textes et décisions. La révision de la Constitution a ainsi donné lieu à des discussions prolongées au sein d'une commission ad hoc qui aurait terminé ses travaux il y a un peu plus d'un mois. La commission du Plan a, de son côté, préparé le programme de développement économique qui doit normalement figurer dans le rapport sur les activités du gouvernement. On sait, d'autre part, que de multiples conférences sectorielles ont été réunies pour fixer les orientations essentielles dans les principales branches de l'appareil économique.

Objectifs économiques

Les informations recueillies à Pékin sur l'ensemble de ces travaux préparatoires permettent de se faire quelques idées sur les intentions du régime. Elles laissent subsister des inconnues importantes. Sur le plan économique, les grandes lignes d'un programme en trois phases se dégagent assez clairement. La première couvre les trois dernières années du V° Plan quinquennal, c'est-à-dire la période 1978-1980 : phase transitoire, elle a essentiellement pour objet de jeter les bases de la seconde, qui correspondra à la période du VI° Plan quinquennal (1980-1985). Une troisième phase enfin, couvrira les quinze dernières années du siècle et doit permettre, selon l'idée exprimée par Chou En-lai dès janvier 1975, de porter l'économie chinoise à un niveau comparable à celui des pays du monde les plus avancés.

Des objectifs relativement précis semblent avoir été établis pour les première et deuxième phases, dont on trouve la trace dans les discours prononcés devant les congrès du peuple provinciaux. Les chiffres varient d'une province à l'autre, mais des ordres de grandeur se dégagent néanmoins :

— Augmentation de la production industrielle de 10 à 12 % par an d'ici 1985 ;

— Accroissement de la production agricole de 5 à 8 % par an suivant les régions pendant les trois prochaines années et à un rythme égal ou parfois moins rapide pendant les cinq années suivantes ;

— Développement accéléré de certaines cultures industrielles, betterave sucrière par exemple ;

— Intensification des travaux d'infrastructure agraire et d'amélioration des terres (le Kirin se propose de disposer de près de 700 kilos d'engrais chimiques par hectare en 1985).

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 3.)

(1) Le Kiangsi est la seule province, à cette date, à n'avoir pas encore fait connaître qu'elle avait tenu son congrès.

Impasse à Belgrade

L'initiative française pour débloquer la conférence reçoit un accueil mitigé

L'initiative lancée par la France, et annoncée le 9 février par M. Giscard d'Estaing, pour débloquer la conférence de Belgrade n'a pas encore abouti : le projet de document final de la conférence, mis au point par Paris, a bien été diffusé le vendredi 17 février à Belgrade, mais il n'a reçu qu'un accueil mitigé, la plupart des délégations demandant un moment de réflexion (lire page 3).

La conférence est donc toujours menacée d'échec, à moins que l'U.R.S.S. ne se déclare prête à transiger, c'est-à-dire à accepter que mention soit faite dans le document final des problèmes humanitaires.

Pendant ce temps, à Paris, la politique étrangère fait une timide entrée dans la campagne électorale, la majorité tentant d'exploiter à son profit les divisions de la gauche.

Diplomatie et élections

La politique étrangère ne passionne guère les Français. Les dirigeants politiques font peu pour y intéresser leurs électeurs, pour engager un débat en profondeur sur un sujet capital aux conséquences aussi bien économiques, commerciales, monétaires que politiques ou militaires.

M. Giscard d'Estaing avait effleuré le sujet dans son interview télévisée du 9 février, reconnaissant que le résultat des élections pourrait avoir des conséquences importantes sur la politique étrangère de la France et souhaitant que « le bon sens ne déserte pas la France, mais qu'au contraire il s'y installe en force ». Vendredi 17 février, devant la presse diplomatique, M. de Guiringaud a été beaucoup plus net. Sans évoquer le problème institutionnel que provoquerait une victoire des forces de gauche aux élections — problème qui serait particulièrement sensible en politique étrangère, en raison du concept gaullien du « domaine réservé », — le ministre des affaires étrangères a affirmé : « Il est clair que si le programme commun était appliqué, il en résulterait des conséquences économiques telles que la France pourrait en perdre la liberté de ses choix en politique extérieure. La dégradation de la balance commerciale, la dégringolade de la monnaie, la fermeture des frontières, l'appel à l'assistance financière internationale, pèseraient tellement que la liberté de choix serait gravement affectée. »

Une « réelle conversion atomique »

M. de Guiringaud a ensuite évoqué « les divergences entre communistes et socialistes en politique étrangère, pas moindres que dans les autres domaines », pour conclure : « Je ne crois pas que les deux partis puissent se mettre d'accord sur une politique étrangère. »

Dans la soirée, au cours d'un débat organisé par Europe 1, MM. Couve de Murville et Lecanuet devaient reprendre amplement cet argument pour mettre dans l'embarras leurs adversaires du jour, MM. Kanapa pour le P.C.F., et Jospin pour le P.S. Ils y parvinrent à plusieurs reprises à propos notamment de la force de frappe, M. Couve de Murville ayant décerné un brevet de « réelle conversion atomique » au parti communiste alors que, selon lui, « le parti socialiste ne sait pas encore que faire ».

Même chose à propos de l'adhésion éventuelle de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne au Marché commun : M. Kanapa s'y est déclaré « catégoriquement » opposé, alors que M. Jospin rejoignait MM. Couve de Murville et Lecanuet pour s'y déclarer favorable à condition que de nouvelles dispositions communautaires soient adoptées pour protéger les productions agricoles françaises.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 6.)

L'Éthiopie en voie de « normalisation »

M. David Aaron, assistant de M. Brezezinski, conseiller du président Carter pour les questions de sécurité nationale, est arrivé, vendredi 17 février, à Addis-Abeba, pour tenter d'améliorer les relations entre les Etats-Unis et l'Ethiopie et « promouvoir un règlement pacifique du conflit somalo-éthiopien ». M. Ken Brown, porte-parole du Département d'Etat, a déclaré qu'il était nécessaire « d'élever le niveau du dialogue » entre les deux pays pour lui donner un nouvel élan » ; auparavant, le porte-parole avait affirmé que les Cubains sont maintenant cinq mille en Ethiopie et que ce nombre s'accroît « rapidement ».

Le colonel Menguistu Hailé Mariam, chef de l'Etat éhtiopien, a déclaré, en s'adressant à M. Aaron, que les grandes puissances ont le devoir de soutenir toutes les victimes d'agression et d'exiger le retrait des forces somaliennes entrées en Ethiopie.

La mission de M. Aaron témoigne de l'inquiétude de Washington devant l'influence croissante de l'U.R.S.S. en Ethiopie, que décrit notre envoyé spécial Jean-Claude Guillebaud, dont l'article a été transmis à partir de Djibouti.

De notre envoyé spécial J.-C. GUILLEBAUD

Addis-Abeba. — La « démence » d'Addis-Abeba ne tient pas seulement aux surenchères de la « terreur rouge ». Le contenu des luttes politiques lui-même échappe de plus en plus à une quelconque logique. La résistance des anciens féodaux et de l'EDU (Union démocratique éthiopienne) ayant été liquidée depuis longtemps, il n'y a plus de véritable opposition « de droite » en Ethiopie. Les déchirements des groupes clandestins, la guerre civile et la terreur, se situent, du moins en théorie, à l'intérieur d'un discours marxiste-léniniste. Rarement, sans doute, l'incantation idéologique et la logomachie auront camouflé avec autant de cynisme une simple lutte pour le pouvoir. La perversion du langage révolutionnaire, aujourd'hui ramené à quelques slogans schématiques, touche au délire. Chaque camp et chaque clan à Addis-Abeba s'en remet à Lénine pour absoudre toutes ses entreprises. Cela fait beaucoup...

Sous les rafales de kalachnikov, derrière le brouillard des jargons, le « débat » théorique entre factions adverses se ramène, grosso modo, à deux revendications assez simples : les « droits démocratique » et la question des nationalités. Encore faut-il s'entendre sur les mots. « Les droits démocratiques tout de suite », que revendiquent, par exemple, les clandestins du mouvement socialiste panéthiopien (Meison), signifient seulement le droit pour le parti de s'organiser, de s'appuyer sur les « masses » (syndicats, comités de quartier, etc.) avec l'intention à peine dissimulée d'évincer les militaires. En répondant, par voie de tracts ou d'affiches, que « les droits démocratiques tout de suite » constituent un mot d'ordre réactionnaire, les militaires et leurs alliés énoncent une évidence : leur volonté de ne pas céder la place. Civile ou militaire, chaque faction, en tout cas, s'estime la mieux placée pour faire « avancer la révolution » dont le contenu — magique — n'est plus discuté.

La question subsidaire concerne précisément l'analyse que font les civils du pouvoir militaire. Faut-il le combattre comme « fasciste » (c'est la thèse du P.R.P.E. (Parti révolutionnaire du peuple éthiopien) ? Faut-il, au contraire, sans nier pour autant sa nature « petite bourgeoise », lui apporter un soutien critique et jouer de ses contradictions internes pour mettre en place des structures dites « révolutionnaires » et accélérer une certaine « dynamique rouge » ? C'était, jusqu'à l'été dernier, l'analyse du Meison, avant que ses dirigeants ne rompent avec le Derg. Ces débats, réglés à coups de fusil, sont aujourd'hui exacerbés par le projet, sans cesse ajourné, de création d'un « parti du prolétariat ». Chaque faction accepte évidemment le principe d'un tel parti unique, à condition d'être assuré d'en contrôler les rouages. Le chef de l'Etat, le lieutenant-colonel Menguistu Hailé Mariam, étant, en même temps, secrétaire général du parti « clandestin » Sedede (la flamme révolutionnaire) a, de toute façon, la quasi-assurance d'en être le futur « patron ».

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

SAISON EN ENFER

Arthur Rimbaud, sur les routes abyssines, acheminait des armes au roi Ménélik. Nous connaissons le contenu de la caravane : deux mille quarante fusils à capsule et soixante mille cartouches Remington.

Les agents de Leonid Brejnev ont remplacé le poète aux semelles de sable à Harrar et dans le Choa. Chars, roquettes, mortiers, empruntent les pistes rimbaldiennes. Dans des camions tout neufs. Adieu, les trafiquants ! Adieu, les chameliers ! Marx arrive en Mig à Addis-Abeba...

Pas de doute : comme l'écrivait ce pauvre Rimbaud, bricoleur de rimes et de jeux, « l'espérance est violente ». Si violente qu'on nous prépare une réédition splendide de la « Saison en enfer ». Version africaine, bien entendu. Ce ne sont pas les Blancs qui y seront grillés...

XAVIER GRALL.

« LES ANTENNES DE JÉRICHO »

Pierre Schaeffer à reculons

La marginalité, Pierre Schaeffer n'a jamais cessé de s'en réclamer du temps où, maître d'œuvre du service de la recherche, il maniait, aux confins de l'Office, l'aiguillon de la curiosité, de l'exigence, de la contradiction frondeuse, voire tatillonne, au sein d'une équipe d'ingénieurs, de cinéastes et de musiciens chargés de déchiffrer à sa suite, en toute liberté d'invention, l'énigme de la communication.

Sorti désenchanté d'un mois de mai 68 qui, ébranlant tout l'O.R.T.F., le laissa moins que d'autres intact, mis à l'écart sans élégance, de l'Institut où devait, en principe, se penser après août 1974, l'avenir de notre audiovisuel, l'auteur des « Machines à communiquer », l'inventeur, — avec Pierre Henry — de la musique concrète, a acquis du coup, sans l'avoir vraiment voulu, et certainement pas sans en souffrir, cette marginalité que naguère tous les exclus de l'institution s'acharnaient à lui contester.

Peu coutumier — c'est lui qui le dit — des « besognes banales », il a su prendre de l'altitude pour se consacrer, en partie, à la rédaction de ce qui apparaît aujourd'hui comme le plus vivant, le plus serein et, sans doute, le plus inclassable de ses livres, doté d'un titre apocalyptique : « les Antennes de Jéricho ».

ANNE REY.

(Lire la suite page 11.)

idées

CONSTITUTION

Synthèse ou parenthèse

par GEORGES VEDEL

EN indiquant, à Verdun-sur-le-Doubs, quelle serait son attitude au cas où les Français ne feraient pas le « bon choix », le président de la République n'a pas découragé les amateurs de politique-fiction. Mais il a relancé une vieille controverse : celle de l'avenir des institutions. Il ne s'agit pas seulement de se demander ce que, dans l'hypothèse évoquée, *feraient* les acteurs, mais ce que *serait* notre régime politique.

Sur ce point, il y a deux écoles. Elles ne sont pas en désaccord sur les prémisses. L'une et l'autre admettent que les institutions dessinées en 1958, infléchies en 1962 par l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct, n'ont pas encore pris leur figure définitive. Jusqu'ici le problème institutionnel véritable a été masqué par la réussite d'un pari. Ce pari est que le chef de l'Etat trouve à l'Assemblée nationale une majorité suffisamment fidèle sinon inconditionnelle pour perpétuer la primauté politique du président recueillie dans la tradition gaullienne et confortée par l'élection populaire. Or, ce pari sera bien perdu un jour, même si ce n'est pas en mars 1978. C'est ce jour-là que se posera vraiment le problème des institutions.

Entre les deux écoles, l'accord va encore plus loin. L'une et l'autre admettent que l'élection à l'Assemblée nationale d'une majorité contraire aux vœux et aux vues du président en charge ne ferait pas voler la Constitution en éclats. Au sein de l'une et de l'autre, politiques et juristes croient pouvoir dessiner, au moins approximativement et au prix de compromis, la répartition des pouvoirs entre l'Elysée, Matignon et le Palais-Bourbon.

Où est donc le désaccord qui permet de parler de deux « écoles » ? Il porte essentiellement sur la durée et la signification des solutions qui seraient ainsi apportées au problème posé par la divergence de pouvoirs naguère harmonisés.

La première école réunit ceux qui pensent que cette situation d'équilibre et de conciliation ne pourrait être que passagère ; elle fournirait simplement une transition vers un choix, qu'il faudra bien un jour se décider à faire, entre régime parlementaire et régime présidentiel.

C'est une idée qui n'est certes pas nouvelle. Elle avait été formulée au moment même où fut connu le texte de 1958 ; elle fut reprise lors de la révision de 1962, qui paraissait accentuer les contradictions entre le principe parlementaire, apparemment dominant en 1958, et le principe présidentiel renforcé par l'élection au suffrage universel ; elle n'a cessé de hanter les esprits. Certes, cette opinion est lestée de préférences politiques qui lui donnent des colorations variées. Les uns tiennent que le régime parlementaire doit finir par l'emporter et, périodiquement, s'appuient sur l'article 20 de la Constitution. Les autres, persuadés que, rationalisé ou non, le régime parlementaire en France est condamné à l'instabilité, pensent que le choix sera un jour fait en faveur d'un véritable régime présidentiel impliqué par la révision de 1962. Mais si ce qu'il y a de commun entre les uns et les autres, c'est la conviction qu'un compromis entre les deux régimes ne peut être que passager. C'est l'école de la « parenthèse ».

La souplesse des institutions

Pourtant, une autre opinion, qui a, elle aussi, des racines anciennes, reprend une vigoureuse actualité. Selon ceux qui la professent, la Constitution faite des textes de 1958 et de 1962 ne serait pas vouée de façon nécessaire à basculer vers le régime parlementaire ou vers le régime présidentiel. Notre Constitution a une existence autonome et peut s'appliquer sans coup de pouce dans un sens ou dans l'autre. Si l'on se reporte à des colloques déjà anciens de l'Association française de science politique, on constate que l'idée ne date pas de ces derniers mois. Réfléchissant à la conjoncture qu'ouvrirait une victoire de l'« opposition », des hommes politiques et des politistes avaient déjà souligné la « souplesse » de nos institutions et refusé de ne voir dans celles-ci qu'un lever de rideau. Il n'est donc pas étonnant qu'aujourd'hui, envisageant la même hypothèse, il existe une école pour qui l'agencement rééquilibré des pouvoirs qu'entraîneraient des élections favorables à la gauche unie ne serait ni transition ni parenthèse. C'est peut-être lui qui, au contraire, donnerait à notre Constitution sa véritable figure.

Pour simplifier, quitte à utiliser une dialectique primaire, on pourrait dire que la IVe République, avec le règne des députés, a été la thèse et que la pratique politique depuis vingt ans, avec le règne du président, a été l'antithèse : nous voici à la *synthèse*.

Soutenue depuis longtemps comme on l'a dit, cette vue reprend une force particulière dans les circonstances actuelles. Mais la voilà mise en doctrine : le régime envisagé n'a plus la singularité, toujours un peu gênante, d'être *sui generis* ; il reçoit un nom, le « *régime semi-présidentiel* » (1). Le voici légitimé. Ce n'est plus un bâtard à la douteuse naissance ; il appartient à une famille parfaitement respectable de gouvernements démocratiques dont l'Autriche, la Finlande, l'Irlande, l'Islande, sont les membres ; le Portugal vient d'y entrer et, paraît-il, met en lui son espoir. Sans doute, bien qu'authentique, le régime semi-présidentiel de Weimar a mal tourné. Mais c'est là un accident qui, comme le dit la vieille à Candide (à propos d'autre chose), ne fait que fortifier sa vertu : « Ce que l'Islande a fait, la France peut le faire. » Tel est le propos.

S'il ne s'appuyait que sur ces exemples étrangers, il nous laisserait assez froid. Non par chauvinisme constitutionnel et mépris de la géographie politique. Mais simplement parce que les conditions élémentaires du raisonnement par analogie ne nous semblent pas, dans ce cas, réunies. Il existe, il est vrai, des pays où l'élection du président de la République au suffrage universel, bien que s'accompagnant en général de prérogatives supérieures à celles du chef d'Etat en régime parlementaire, conduit à un partage équilibré de pouvoirs entre le président qui tient son mandat du peuple et le gouvernement appuyé sur une majorité également issue du suffrage universel. Il est également vrai que l'on est alors dans une situation qui n'est ni celle du régime parlementaire ni celle du régime présidentiel. Mais ni l'histoire politique, ni les structures d'opinion, ni les dimensions nationales des pays considérés ne sont celles de la France. Il y a tout de même des pays avec lesquels nous avons plus de ressemblances que ceux que l'on vient de citer. Après tout, l'expérience de l'Allemagne de Weimar nous est plus sensible que celle de la Finlande, et, justement, elle est décourageante.

La démonstration directe, sans appel au comparatisme, de la possibilité en France du régime semi-présidentiel doit retenir davantage l'attention. Elle repose tout entière sur l'idée que l'équilibre, instinctivement perçu comme précaire, entre les pouvoirs et l'autorité d'un président élu au suffrage universel et ceux d'un gouvernement émané d'une majorité parlementaire peut être stable et tourner à l'habitude.

L'affirmation paraît démentir l'analyse souvent faite de l'équivoque initiale de la Constitution de 1958, trop parlementaire pour ce qu'elle a de présidentiel, trop présidentielle pour ce qu'elle a de parlementaire (2). Quand un auteur (3) ramenait à l'« orléanisme » les institutions de 1958, il notait : « L'équilibre subtil que l'orléanisme voudrait établir entre les pouvoirs est naturellement instable. Le chef de l'Etat s'y trouve placé sur une crête mince entre deux précipices. Les formules constitutionnelles qui définissent ses prérogatives sont nécessairement ambiguës. Qu'il les prenne au pied de la lettre en les forçant à peine : et le régime glisse vers le présidentialisme ou vers un système autoritaire. Que le gouvernement les interprète dans le sens parlementaire classique : et l'on retombe dans la IVe ou la IIIe République. » On ne saurait mieux dire.

Il est vrai que depuis que ces lignes ont été écrites la révision de 1962 est intervenue. L'élection populaire du chef de l'Etat a pour vertu, nous dit-on, non de lui conférer l'exclusivité de l'exécutif, comme on l'a trop longtemps cru, mais d'empêcher que les prérogatives réelles bien que limitées que la Constitution lui reconnaît ne tombent en quenouille. Elle interdit qu'elles ne glissent, comme sous la IIIe République, aux mains du gouvernement ; le président en est le titulaire non seulement nominal, mais réel (4). Ainsi s'expliquerait que nous puissions aujourd'hui passer des équivoques et des incertitudes de l'orléanisme aux clartés et aux assurances du régime semi-présidentiel.

Voire... On n'est pas sûr de bien comprendre : au temps du président élu par les notables, l'« orléanisme » tendait déjà, comme le dit la citation faite plus haut, vers le présidentialisme, pour peu que le président prenne ses prérogatives « au pied de la lettre en les forçant à peine » ; et voilà que l'élection populaire modère cette tentation et transfigure le titubant orléanisme en un *solide régime semi-présidentiel* !

Mais peu importe... Un auteur a toujours le droit de raturer un écrit ancien. L'essentiel des doutes sur la possible existence en France d'un régime semi-présidentiel conforme à la marque déposée est ailleurs. Les contradictions qui sont au cœur du système politique français ne viennent pas d'une situation conflictuelle statique et permanente qu'imposeraient les textes. Ceux-ci en fournissent seulement l'occasion et le cadre. Selon qu'à l'égard du président la majorité est fidèle, bienveillante, tiède ou hostile, qu'elle est cohérente ou flottante ; et selon surtout que son investiture est postérieure ou antérieure à la sienne, on se trouve en présence de cas de figure variés commandant des modalités, elles-mêmes très différentes, de fonctionnement des institutions. On nous assure, il est vrai, que le temps des majorités obéissantes est définitivement passé — quel que doive être le sens du scrutin de mars. Admettons-le. Mais il reste un nombre impressionnant d'hypothèses possibles sur la configuration des forces politiques auxquelles le régime semi-présidentiel devrait faire face. Il changerait nécessairement de visage à chaque tournant. S'il pouvait exister en France, le régime semi-présidentiel serait en fait non une *synthèse* du système parlementaire et du système présidentiel, mais une *alternance* de phases présidentielles et de phases parlementaires — ce qui est tout autre chose.

Deux oublis

L'on ne serait pas préservé de ce mouvement pendulaire par la fixité des dispositions constitutionnelles, même si elles devaient être dans l'avenir rigoureusement appliquées. En effet, l'assertion contraire procéderait de deux oublis. Le premier est que, souvent, en toute bonne foi, on peut donner deux ou trois interprétations de la même prescription constitutionnelle : comment se prennent les décisions en conseil des ministres ? Quelles sont les attributions respectives et du chef de l'Etat et du premier ministre en matière de défense, de diplomatie ? Ce ne sont là que trois exemples de points d'interrogation auxquels des juristes également scrupuleux et objectifs peuvent légitimement donner des réponses différentes. Sans doute, une décision de justice sur ces problèmes s'imposerait à tous. Mais — et c'est là le second oubli — le Conseil constitutionnel n'a pas une compétence générale à l'égard de tout le contentieux constitutionnel. Il ne peut être saisi que dans des cas bien déterminés, et le passé a montré que, sans jamais fuir ses responsabilités, la Haute Assemblée a dû assez souvent, par simple respect du droit, se déclarer incompétente pour trancher les conflits juridiques les plus épineux. Pour des raisons analogues et non moins contraignantes, elle devrait se récuser sur nombre des problèmes les plus difficiles qui opposeraient, à propos de l'interprétation des textes, les acteurs du jeu politique. Et le problème de savoir qui, dans ces cas là, est compétent, faute de juge pour interpréter la Constitution, marquerait un degré de plus dans l'escalade contentieuse.

Répondra-t-on que, cahin-caha, comme eût dit le général, une coutume finirait bien par se former, qui fixerait le sens des textes ? Ce n'est pas impossible, mais c'est peu probable. En effet, la succession des cas de figure qui peut être rapide, risque d'empêcher la fixation des pratiques et leur transformation en coutumes. Ce qui aurait été acquis en temps d'opposition du président et de la majorité serait remis en question en temps d'accord ; ce qui aurait été fait quand la légitimité du président était ancienne et jeune celle de l'Assemblée serait peu acceptable dans l'hypothèse contraire. Et l'on assisterait à des inversions de position classiques : les partis politiques acceptent ou contestent l'utilité et les pouvoirs d'une institution selon qu'ils ont ou non réussi à l'investir. Il n'est pas difficile d'imaginer des hypothèses où la Constitution de 1958 trouverait des défenseurs et des censeurs également inattendus...

Au mieux, le régime semi-présidentiel ne serait que le nom commode donné à la succession de pratiques politiques de sens contraire étroitement liées à des changements politiques. Mais cet avenir même lui est-il promis ? On peut en douter fortement.

Pour que le régime semi-présidentiel s'institutionnalise, il faudrait que les forces antagonistes — que l'on suppose aux prises après mars 1978 — se résignent définitivement à l'équilibre délicat, sinon subtil, qu'il instituerait. Et certes, les deux hommes à qui reviendraient alors éventuellement les responsabilités majeures seraient assez intelligents et assez sages pour aménager, à coup de compromis juridiques, un *modus vivendi* temporaire qui pourrait recevoir le nom de « semi-présidentiel ». Mais il est difficile de croire que l'un et l'autre (et les troupes engagées dans la mêlée politique) verraient dans cet arrangement nécessaire à la paix civile le régime politique de la France. Le « *tendre bonheur d'une paix sans victoire* » n'appartient pas au vocabulaire de la stratégie politique. L'*exploitation* du succès ou la contre-offensive rendent un son plus vraisemblable. En tout cas, il serait bien extraordinaire que, de nos tumultes et des crises qui nous pressent, surgisse cette délicate pièce montée de la pâtisserie juridique, couronnée par les jeunes mariés main dans la main, et qui aurait nom « régime semi-présidentiel ». Alors... adieu synthèse ! Bonjour parenthèse !

(1) Maurice Duverger, *Echec au roi*. Cf. l'article de Stanley Hoffmann, *le Monde* du 25 janvier 1978.

(2) Raymond Aron, *les Elections de mars et la Ve République*.

(3) Maurice Duverger, *les Institutions de la Ve République*. Revue française de science politique, 1959, p. 112.

(4) *Echec au roi*, pp. 29 et 75.

DEUX PRÉCISIONS

par MAURICE DUVERGER

ON commet beaucoup d'erreurs, aujourd'hui, dans l'interprétation de la Constitution, en confondant les habitudes engendrées par un certain rapport des forces politiques et les règles posées par le texte, qui subsisteront seules si ce rapport change. La plus grave est celle du premier ministre dans sa déclaration du 31 janvier, où il affirmait que, si l'union de la gauche gagne les élections et « *veut appliquer le programme commun, le président de la République sera là pour empêcher que la politique excessive de l'opposition ne soit appliquée* ». M. Giscard d'Estaing avait mieux interprété la loi fondamentale en disant exactement le contraire quatre jours plus tôt : « *Si vous choisissez le programme commun, il sera appliqué. Ne croyez pas que le président de la République ait, dans la Constitution, les moyens de s'y opposer.* »

Comment s'étonner de ces divergences entre l'Elysée et Matignon, alors qu'on en trouve au sein même des facultés de droit ? Il est difficile de souscrire à l'opinion du professeur Jacques Robert disant que, en face d'une majorité de gauche, « *il ne serait pas interdit* [au chef de l'Etat] *de recourir au référendum de l'article 11, même s'il s'y refuse en principe* (1) ». En vérité, les scrupules de M. Giscard d'Estaing ne seraient point l'obstacle principal au recours à l'article 11 : car le président ne peut user de celui-ci que « *sur proposition du gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux Assemblées* », dit la Constitution. On n'imagine point qu'un gouvernement de gauche ou une Assemblée nationale dominée par la gauche formulent des propositions de ce genre.

On pourrait imaginer sans doute que le président nomme un premier ministre et des ministres à sa botte, qu'il les réunisse en conseil sur l'heure pour se faire proposer un référendum, et qu'il procède à celui-ci malgré le vote de censure qui interviendrait dans les quarante-huit heures. Ce gadget plébiscitaire serait-il conforme au devoir fondamental d'un chef de l'Etat chargé de « *veiller au respect de la Constitution* » et d'« *assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics* » ? Nul ne peut sérieusement le prétendre. En 1924, Alexandre Millerand avait ainsi formé le ministère François Marsal ; mais c'était pour lire un message au Parlement, non pour en appeler au peuple contre lui.

Une autre erreur fréquente concerne l'interprétation de l'article 89, qui définit la seule procédure régulière de révision constitutionnelle. Une victoire de la gauche permettrait de bloquer toute révision proposée par le président qui ne serait point votée par la nouvelle majorité de l'Assemblée nationale. Par contre, une révision proposée par elle ne serait pas tout à fait impossible. Le blocage éventuel ne pourrait pas venir du chef de l'Etat, puisque des députés ou des sénateurs peuvent présenter sans lui une proposition de révision, et qu'il est obligé de la soumettre à référendum si elle a été votée par chacune des deux Chambres dans les mêmes termes.

Seul le Sénat pourrait bloquer une initiative prise par la nouvelle majorité. Mais rien ne prouve qu'il le ferait, si la révision proposée portait uniquement sur l'article 16 et sur la création d'une Cour suprême, qui sont les deux réformes essentielles prévues par le programme commun. Sur l'une et l'autre, des propositions raisonnables pourraient être bien accueillies par la Haute Assemblée. Hors de ce domaine, il faudra se résigner à appliquer les règles du jeu telles que la Constitution les fixe aujourd'hui, sans pouvoir les changer.

(1) *Le Monde* du 3 février 1978, page 9.

ÉCRIT SUR LE ZINC

DANS tous les scénarios que les futurologues, politologues, prospectivistes, journalistes, spécialistes nous assènent quotidiennement sur l'après-victoire électorale, il existe un certain nombre de « créneaux » comme on dit aujourd'hui, qui ne paraissent tenter aucune prévision et qui, pourtant, s'ils étaient occupés, donneraient une vision différente du débat.

Tout d'abord, personne n'envisage sérieusement que la droite pourrait l'emporter. Parce que, dans ce cas, il n'y aurait pas ce voluptueux plongeon dans l'inconnu qui fait frissonner les Français qui occupent par la plume, la parole et l'image tous les instruments de l'information.

La droite, ce serait, dans l'économie de marché, libre-échangiste, et capitaliste, cette machine grinçante et empirique, qui s'efforcerait de s'aligner sur les autres machines du même type pour laisser passer l'ouragan de la crise.

Tandis que le combat de la gauche comporte tant d'inconnues, de paris, d'incertitudes que seul, dans un pays qui aime le tiercé et le loto, il est de nature à entretenir le rêve.

En second lieu, il y a un langage politique qui surprend et qui est admis par tous les professionnels. Si la gauche l'emporte et propose de changer la société, son échec ne viendra pas de l'impossibilité économique de réaliser le rêve, mais du refus de la droite battue de jouer loyalement le jeu démocratique. Le capital trahira, en faisant fuir les capitaux, le franc s'émiettra, l'inflation appauvrira les salariés, enrichira les détenteurs de biens réels, l'expérience ne pourra se poursuivre que par sa radicalisation.

Personne ne se dit que si la droite l'emporte, la gauche ne jouera pas davantage le jeu et que les syndicats créeront par les grèves et l'ambiguïté de leurs propos des difficultés majeures au système, en s'efforçant de l'affaiblir et donc en contestant fondamentalement le mécanisme du capitalisme. C'est l'image de la lutte des classes où il est normal que les salariés combattent sans relâche le capital qui les exploite, mais où c'est, pour celui-ci, trahir lorsqu'il s'agit de soutenir l'instauration d'une société qui tend à le supprimer.

Mais tout cela justement est le défilé d'un théâtre d'ombres qui masque la vérité.

François Mitterrand qui, dans sa retraite politique, postérieure à 1958, a su si bien lire et assimiler Jaurès et Léon Blum, a-t-il vraiment attendu vingt ans le succès législatif, pour devenir le premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing ?

Un représentant de la minorité de la majorité

Qu'est-ce qu'un premier ministre dans la Ve république, quand le président de la République est élu au suffrage universel ? Quelqu'un de dépendant, qui administre le pays, et qui s'use au pouvoir quotidien jusqu'à ce qu'on le renvoie.

Là, les politologues nous ont dépeint les scénarios possibles, cent jours, six mois, un an, et la crise, l'usure, l'échec et le temps du reflux.

Il faudrait de solides alliés à gauche pour résister à cela. Est-il croyable, le parti communiste étant toujours ce qu'il est, que la réussite au pouvoir de la gauche puisse consolider l'alliance du parti des travailleurs avec celui des classes moyennes, cette sorte de club Méditerranée politique qui constitue le P.S. ?

A l'évidence ce n'est pas plus ou moins de nationalisations, plus ou moins d'autogestion, plus ou moins d'atlantisme qui ont entraîné la rupture de septembre. C'est la découverte, plus vite faite par Georges Marchais que par Raymond Barre, que François Mitterrand ne visait pas la conduite du gouvernement mais la place de Valéry Giscard d'Estaing, qu'il n'avait pas attendu vingt ans pour être le second, mais pour être le premier et qu'il n'était pas acceptable pour le parti communiste d'installer pour sept ans au pouvoir un François Mitterrand qui, maître de l'Elysée pourrait alors, sans risque de le faire éclater, donner au parti socialiste le moyen d'être l'axe, pendant une législature, de toute politique gouvernementale.

Et Georges Marchais a des raisons sérieuses d'avoir un tel jugement. Voyez comme porté par Chirac, Valéry Giscard d'Estaing est arrivé à l'Elysée. Quel combat doit livrer le premier pour rameuter ses troupes, agitées par des forces centrifuges !

Les politologues ont démontré que la faiblesse actuelle du pouvoir tenait au fait que la présidence était occupée par un représentant de la minorité de la majorité.

Ce serait reconstituer au bénéfice de François Mitterrand la Ve République dans sa force politique que d'accepter que la magistrature suprême soit occupée par le représentant du plus fort parti de la nouvelle majorité.

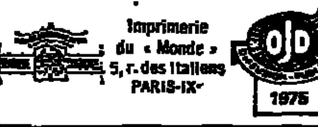
Quant au scénario pour la prise du pouvoir on peut compter sur François Mitterrand pour créer le plus vite possible l'état de crise qui force le président à se retirer. Désaccord sur le premier ministre, désaccord sur le programme, censure de l'Assemblée nationale, dissolution, retour au pouvoir de la gauche dans la foulée du premier succès, situation identique constituant un désaveu du président de la République, démission, élection présidentielle, Mitterrand, recours contre le désordre.

Pourquoi développer un scénario qui se lit sur le visage de chacun des protagonistes et entre les lignes du débat ?

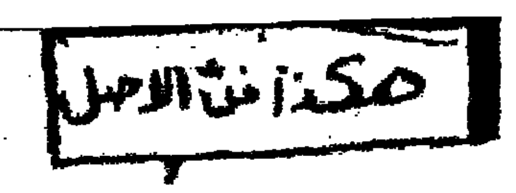
JEAN-PHILIPPE LEPETRE.

(*) Docteur en droit, ancien directeur d'entreprise.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.



Le Monde

étranger

DÉBATS POLITIQUES ET CONSTRUCTION ÉCONOMIQUE EN CHINE

L'Assemblée va nommer des dirigeants et approuver le programme de modernisation

(Suite de la première page.)

Indépendamment des grands projets spéciaux dans la sidérurgie, l'industrie chimique, les télécommunications, ces objectifs paraissent marqués par une bonne dose de réalisme. Les taux d'accroissement envisagés ne diffèrent pas profondément, en effet, de ceux qui ont été réalisés, en moyenne, au cours des dix dernières années. Ce peut être un signe de sagesse et de modération. Cela peut aussi être révélateur des difficultés que le régime éprouve à effectuer certains choix d'investissements et qui le conduisent à opter pour de prudents compromis provisoires.

Sur le plan politique, des indications concordantes laissent prévoir que la future Constitution ne sera pas un texte entièrement nouveau mais constituera seulement un ajustement par rapport à celle de 1975. D'aucuns semblent le regretter, qui avaient espéré que la République populaire se doterait d'une loi fondamentale d'un esprit voisin de celui des Constitutions occidentales et à laquelle les gouvernants auraient obligation de se conformer strictement. On n'en est apparemment pas à cette conception du juridisme constitutionnel. Il faut sans doute s'attendre à nouveau à un texte d'une autorité juridique relative, se bornant à fixer les grandes lignes du régime et de son fonctionnement. Il est de moins en moins question de rétablir le poste de président de la République qui existait sous la Constitution de 1954, les fonctions de chef de l'Etat devant continuer à être assurées par le président du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire (2).

On s'attend, en revanche, au rétablissement d'organes de contrôle ayant mission d'offrir un recours possible aux citoyens victimes d'abus de pouvoir, de déni de justice, etc. Sous la Constitution de 1954, ce rôle était joué par les parquets qui étaient notamment chargés de contrôler le fonctionnement des tribunaux. Leurs attributions avaient été intégralement dévolues aux organes de sécurité par la Constitution de 1975.

Des questions de personnes

Les inconnues les plus graves portent sur les questions de personnes. Le problème le plus délicat est de savoir qui sera nommé à la tête du gouvernement, poste actuellement occupé par M. Hua Kuo-feng qui, étant déjà président du parti, ne devrait pas normalement cumuler plus longtemps ces deux fonctions. Le nom de M. Teng Hsiao-ping est sur toutes les lèvres. Mais, d'une part, le vice-premier ministre est déjà près de ses soixante-quatorze ans, d'autre part, il n'est pas certain qu'une majorité de ses collègues, au sein du bureau politique, envisage sans réticence de le voir rassembler entre ses mains des pouvoirs aussi considérables. On touche ici au problème fondamental de l'équilibre des forces politiques au sein de la direction collective chinoise, d'autant plus difficile à apprécier qu'il se modifie en permanence. Certains observateurs inclinent à penser que le souci du compromis pourrait, là encore, l'emporter au profit d'un personnage « centriste », au demeurant difficile à identifier. Mais de telles spéculations font peut-être bon marché, à la fois du dynamisme de M. Teng Hsiao-ping et de la volonté de M. Hua Kuo-feng de ne pas laisser lui échapper une autorité encore inégalement reconnue.

Parmi les autres postes d'importance qui devraient recevoir de nouveaux titulaires figure celui de ministre de la défense, actuellement occupé par le maréchal Yeh Chien-ying (âgé de soixante-dix-neuf ans). Les fonctions de chef d'état-major général et de directeur du département politique général de l'A.P.L. étant occupés respectivement par des hommes aussi proches que MM. Teng Hsiao-ping et Wei Kuo-ching, les forces armées chinoises sont, si l'on peut dire, bien encadrées. Raison de plus peut-être pour nommer comme ministre un homme moins marqué et dont l'influence contribuerait à conserver là aussi un certain équilibre. L'un des candidats autrefois les mieux placés pour ce poste, le commandant de la région militaire de Pékin, le général Chen Hsi-lien, est actuellement en posture délicate, et ses chances paraissent aujourd'hui bien minces. A l'opposé, le général Hsu Shih-yu, commandant de la région militaire de Canton, risquerait fort de n'apparaître que comme l'homme de M. Teng Hsiao-ping. De nouveau, un homme de compromis peut-il être trouvé ?

A quelques jours de la réunion de l'Assemblée, on ne peut qu'être frappé par la nature des incertitudes qui entourent cette session. Les grandes orientations du régime — modernisation, effort de production, ordre et stabilité, amélioration du niveau de vie, animation de l'activité diplomatique sans innovation dramatique, — sont finalement assez claires. Restent des questions d'hommes qui témoignent des difficultés qu'éprouvent les héritiers du pouvoir à trouver leur propre équilibre politique.

A. J.

(2) Détenu jusqu'à sa mort, en juillet 1976, par Chu Teh, ce poste est actuellement vacant.

● *Les ailes chinoises en Europe.* — La compagnie aérienne chinoise ouvrira au printemps prochain une nouvelle ligne au départ de Pékin vers la Yougoslavie et la Suisse. Une délégation officielle chinoise conduite par le directeur général adjoint de l'administration de l'aviation civile chinoise (CAAC) vient de quitter Pékin pour une « visite amicale » en Yougoslavie et en Suisse. La compagnie chinoise relie déjà Pékin à Paris via Karachi et Pékin à Tirana en Albanie via Téhéran et Bucarest. — *(A.F.P.)*

La renaissance spectaculaire de Tientsin la sinistrée

De notre envoyé spécial

Tientsin. — Dix-huit mois après le tremblement de terre du 28 juillet 1976, Tientsin offre encore l'aspect d'une ville profondément sinistrée. Cela ne se voit pas d'emblée, car le séisme paraît avoir frappé ici, curieusement, par vagues localisées. A la différence de Tangshan, plus proche de l'épicentre et où il ne reste pratiquement plus pierre sur pierre, certains quartiers semblent à première vue n'avoir été qu'à peine atteints.

Le long de la rue de la Libération, par exemple, aux alentours de l'hôtel Tientsin — ancien Astor, — les lourds immeubles hérités des concessions étrangères du début du siècle n'ont pas bougé. Cependant, une profonde lézarde sillonne l'une des ailes de l'hôtel ; tout à côté, la base même d'un bâtiment a dû être renforcée.

A quelques centaines de mètres de là à peine, c'est un spectacle de dévastation. D'un autre immeuble hérité des concessions occidentales, il ne reste que quelques rangs de pierres au-dessus du sol. Dans les rues de la Paix et de Nankai, des maisons sont réduites à des tas de gravats.

Notre guide est aimable, mais un peu nerveux d'accueillir ici le premier correspondant étranger depuis la catastrophe, et nous n'avons guère la possibilité de nous informer au-delà de ce que nous pouvons voir de nos propres yeux.

Mais cette inégalité dans la répartition géographique des dégâts — dont des réfugiés avaient parlé immédiatement après le séisme — se remarque aussitôt. Elle se confirme au-delà du centre de la ville. Les quartiers nord ont été sévèrement touchés. Vers l'est, les dégâts sont moins apparents, mais en poussant plus loin dans la même direction, à une quarantaine de kilomètres, le port de Hsinkang paraît avoir sérieusement souffert.

Des abris provisoires occupent tous les emplacements libres ; les mêmes abris avaient été construits à Pékin après le tremblement de terre et renforcés pour l'hiver 1976-1977. Une partie d'entre eux, au moins le long des rues principales, ont été démolis depuis. A Tientsin, les abris ont non seulement été conservés — ce qui a entraîné la disparition presque complète des trottoirs dans le centre de la ville, — mais la plupart sont occupés. En témoignent les fumées qui s'en élèvent à l'heure de la préparation des repas, les petits rideaux aux fenêtres et le linge multicolore qui sèche sur des fils tendus au-dessus des toits.

La température est largement au-dessous de zéro et les couvertures en papier goudronné ne peuvent offrir une protection très efficace contre le froid. C'est dans des conditions précaires que vivent encore une partie importante des habitants dont les logements ont été détruits ou sont désormais trop peu sûrs.

Cités nouvelles

L'effort de reconstruction a pourtant été fantastique. Là encore, aucune donnée précise ne nous a été communiquée. Mais il est facile de voir par soi-même les dizaines et les dizaines d'immeubles neufs, reconnaissables au rouge vif de leurs briques et à la fraîcheur du ciment, édifiés depuis le tremblement de terre. Il s'agit le plus souvent de bâtiments à cinq ou six étages, de bonne allure, presque toujours pourvus d'une armature de béton leur permettant de résister à d'éventuelles secousses. De véritables petites cités nouvelles se sont ainsi créées dans les quartiers périphériques, qui commencent tout juste à être habitées.

La réussite est d'autant plus méritoire qu'elle a été obtenue dans une ville bouleversée, qui comptait ses morts — et à en juger par les destructions visibles, les pertes en vies humaines ont inévitablement été lourdes.

Mais la tâche à accomplir reste considérable. Il faut consolider ce qui peut être sauvé ou démolir ce qui est condamné. Mais on ne voit guère de bulldozers. Le travail se fait à la pioche ou à la pelle et n'avance qu'avec lenteur, ralenti encore par le désir de récupérer tous les matériaux qui pourraient encore être utilisés. L'ensemble n'évoque nullement le spectacle d'une fourmilière en pleine effervescence. Diverses indications laissent penser, en fait, qu'on a paré au plus pressé et que, désormais, on ne veut plus mobiliser pour la reconstruction des forces trop nombreuses et indispensables aux tâches de production.

En dépit de tout, au demeurant, une vie presque normale a repris dans Tientsin.

Des jeunes filles en survêtement font leur cross au petit matin au milieu du flot de bicyclettes. Autobus et trolleys circulent bondés comme dans toutes les villes chinoises. Une flotte de petites voitures Fiat toutes neuves, le plus souvent confiées à de jeunes conductrices, a pris possession des rues. La lumière brille dans les magasins dont les enseignes reluisent d'un vermillon frais et c'est tout juste si l'on devine, à la manière dont les gens sont habillés, qu'un sérieux problème de chauffage doit se poser un peu partout.

L'arrivée de visiteurs occidentaux fait un peu sensation à l'hôtel Tientsin où chante une antique robinetterie d'origine britannique, mais dont la salle à manger a été fraîchement repeinte. Sous le porche, des décorations subsistent qui indiquent que l'endroit a récemment accueilli les délégués d'un congrès local. Est-ce à dire que Tientsin pourrait être bientôt ouvert aux visiteurs étrangers ? Des experts occidentaux, qui en ont été chassés par le tremblement de terre, ont récemment appris qu'ils pouvaient, s'ils le désiraient, y reprendre leur poste. Il est douteux, néanmoins, que de simples touristes y soient invités avant quelque temps.

ALAIN JACOB.

DIPLOMATIE

A LA CONFÉRENCE DE BELGRADE

Le projet français de document final n'a pas encore permis de débloquer les travaux

M. Philippe Richer, le chef de la délégation française à la conférence de Belgrade, a présenté, vendredi 17 février, le projet français de document final. Ce texte, qui s'efforce de tenir compte des points de vue de tous les participants, devrait, dans l'esprit des dirigeants français, permettre que « *la réunion ne se termine pas sur un constat d'échec* ». L'expression est de M. de Guiringaud, qui l'a utilisée vendredi devant la presse diplomatique.

Les *réactions enregistrées* à Belgrade à la proposition française ne sont pas encore très nettes, nous téléphone notre correspondant particulier Paul Yankovitch. La plupart des orateurs ont demandé, vendredi, un temps de réflexion. Dans les couloirs de la conférence, cependant, les délégués des pays de l'Est ne cachent pas leur préférence pour le texte soviétique, dont une version « *améliorée et complétée* » a été diffusée. Le nouveau document soviétique ne donne cependant toujours pas satisfaction à ceux qui voudraient voir mentionner clairement les problèmes humanitaires. Certains délégués occidentaux, d'autre part, manifestent un certain agacement devant l'initiative française et auraient voulu que Paris fasse preuve d'une plus grande volonté de concertation.

En fait, nul ne sait encore comment va se terminer la conférence. Les participants n'ont même pas pu se mettre d'accord sur l'ordre du jour des travaux de la semaine prochaine, les Soviétiques ayant posé comme condition préalable que la réunion se termine vendredi prochain, quoi qu'il arrive. Une seule séance plénière est maintenant prévue pour le lundi 20 février. Peut-être saura-t-on alors si l'U.R.S.S. est décidée à un compromis — comme l'y aurait incité M. Giscard d'Estaing dans un message transmis le 15 février à M. Brejnev — ou si elle est prête à aller jusqu'à la rupture.

Une synthèse des idées des différents participants

Le projet français de « document de clôture » déposé à la réunion de Belgrade, chargée d'examiner la mise en œuvre de l'Acte final d'Helsinki (1975), suit le même plan que celui-ci. Il comporte trois parties, portant sur la sécurité, la coopération économique, scientifique et technique, et la coopération dans « *les domaines humanitaires et autres* » (contacts entre les personnes, information, culture et éducation). Un chapitre spécial traite de la sécurité et de la coopération en Méditerranée.

Ce projet est une tentative de compromis. C'est un assemblage de diverses idées exprimées par les trois grands groupes qui participent à la réunion de Belgrade : occidentaux, pays de l'Etat, neutres et non alignés.

1) *Les emprunts occidentaux.* — Ils apparaissent dans une brève estimation, qui se veut sans complaisance, de l'application des décisions d'Helsinki. Il est dit que l'échange de vues à Belgrade a fait apparaître « *des opinions différentes quant au degré d'application de l'Acte final* » *et que les progrès constatés laissent subsister* « *des insuffisances* » et « *des obstacles* ». Un paragraphe fait explicitement référence au « *respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales* » qui est « *indispensable* » pour « *parvenir à une amélioration sensible des relations mutuelles entre les Etats* ». Dans l'énumération de ces droits, figure « *le libre exercice de la profession* » et « *de la pratique d'une religion ou d'une confession* », ainsi que le droit des minorités « *à l'égalité devant la loi* ». « *L'espoir* » est exprimé que les Etats participants adhèrent aux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il est indiqué que « *les institutions, les organisations et les personnes, tout autant que les gouvernements* » jouent « *un rôle positif* » dans la coopération entre les Etats et les peuples.

Les recommandations d'Helsinki, pour faciliter les réunions de familles et les mariages entre ressortissants d'Etats différents, sont précisées : nul ne devra souffrir « *un inconvénient personnel ou familial pour avoir introduit une demande de ce genre* », le coût des déplacements fondés sur ces motifs, « *y compris celui des documents officiels* » devra être réduit « *à un niveau raisonnable* ». La liberté sera reconnue de se mettre en contact avec la représentation diplomatique ou consulaire des Etats participants pour entrer en relation avec des personnes ou des institutions de ces Etats.

2) *Parmi les idées empruntées aux pays de l'Est* figurent l'introduction, au nombre des droits de l'homme, du « *droit de toute personne au travail* » et « *la participation effective des femmes, sur un pied d'égalité, à la vie politique, économique, sociale et culturelle* ». Sont également retenues les propositions soviétiques de réunir des conférences « *à haut niveau* » dans les domaines de l'énergie et de l'environnement et de convoquer à Malte, en 1979, une réunion d'expert pour la coopération économique, scientifique et culturelle en Méditerranée. La volonté « *de rendre effectif le non-recours à la menace et à l'emploi de la force* » et « *la nécessité d'efforts supplémentaires* » pour promouvoir un nouvel ordre économique mondial sont exprimées sur proposition de la Roumanie.

3) *Plusieurs suggestions émanant enfin de pays neutres et non alignés :* L'examen, « *en détail lors d'une prochaine occasion* », des conditions de travail des journalistes et des moyens « *d'élargir la diffusion de l'information écrite* » (Suisse) ; l'organisation en 1980 d'une « *Année de coopération culturelle* » en Europe (Yougoslavie) ; la recherche de solutions aux problèmes des travailleurs migrants (Espagne) et l'application « *dans l'esprit le plus large* » des « *mesures de confiance* » militaires prévues à Helsinki, « *en particulier en créant un climat de franchise autour des budgets militaires* » (Suède, Autriche).

MAURICE DELARUE.

Indonésie

D'anciens responsables militaires mènent l'opposition

Le secrétaire général de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est), le général indonésien Dharsono, a été limogé début février à la suite de fortes pressions exercées par le gouvernement de Djakarta sur ses quatre partenaires (Singapour, Malaisie, Thaïlande, Philippines). Le ministre des affaires étrangères par intérim, M. Mochtar Kusumaatmadja, a dû effectuer la tournée des capitales alliées pour les convaincre d'entériner cette décision unilatérale à l'encontre d'un homme qui avait été choisi d'un commun accord en 1976 et dont le mandat devait se terminer en 1979. Le général Dharsono a été remplacé par M. Umaryadi Nyotowiyono, secrétaire national de l'ASEAN pour l'Indonésie.

La mesure prise à l'encontre du général, ancien commandant de la division d'élite Siliwangi, basée à Java-Occidental, ancien ambassadeur au Cambodge lorsque le maréchal Lon Nol était au pouvoir, et chef de la mission indonésienne chargée de la surveillance du cessez-le-feu au Vietnam de 1973 à 1975, est l'un des signes qui montrent que la contestation du président Suharto s'étend désormais à certains milieux des forces armées. Le général Dharsono avait pris la parole en public pour critiquer le régime, allant même jusqu'à déclarer que l'« *ordre nouveau* » instauré en 1966 par le général Suharto « *s'éloignait de plus en plus de ses idéaux d'origine* ».

Comme d'autres généraux célèbres — Nasution, ancien chef d'état-major des forces armées, proche des milieux musulmans, Ali Sadikin, ancien gouverneur de Djakarta et qui souhaitait se présenter contre le président Suharto lors de l'élection de mars, Kemal Idris, ancien commandant de la réserve stratégique, — le général Dharsono fait partie de la liste de personnalités dont le nom ou la photographie ne doivent plus paraître dans la presse. Dans cette liste figure aussi le poète et dramaturge W. S. Rendra. Des informations selon lesquelles ces opposants auraient été placés en résidence surveillée ont été démenties.

Il semble qu'une partie de la division Siliwangi ait pris ses distances à l'égard du régime. Cette unité est basée à Bandung, ville proche de la capitale et où l'agitation estudiantine a été la plus virulente, en particulier avec la publication, en janvier, d'un Livre blanc — interdit par les autorités — qui s'en prenait violemment au régime. Il dénonçait, entre autres, la corruption de la famille présidentielle, s'opposait à la réélection du général Suharto et condamnait la veulerie d'un Parlement « vendu ».

Auto-censure

La division Siliwangi a, semble-t-il, laissé agir les étudiants, et il a fallu faire appel à d'autres forces, la compagnie mixte SSK, pour rétablir l'ordre, récemment, dans le prestigieux Institut de technologie (I.T.B.). Les étudiants ont accusé les forces de l'ordre de s'être livrées à une répression brutale, et un étudiant aurait été tué par balle. Des inconnus ont tiré sur la maison du recteur de l'université, qui avait été démis de ses fonctions le 16 février.

D'autre part, selon les informations venant de milieux universitaires, M. Mahbub Djunaidi, ancien président de l'Association des journalistes indonésiens (P.W.I.) et secrétaire général du parti d'opposition légale musulman P.P.P., serait détenu depuis le 7 février, pour collusion avec les activistes étudiants et pour critique du président.

Ces informations ne sont pas publiées par la presse locale. Plusieurs journaux qui avaient été suspendus ont été autorisés à reparaître, car ils pratiquent l'autocensure, s'interdisant toute critique envers le général Suharto et passant sous silence l'agitation étudiantine. Ils s'abstiennent de citer les radios étrangères mais publient des attaques contre des journalistes étrangers. Ce qui incite de nombreux Indonésiens à écouter les émissions de Radio-Australie en indonésien.

Ayant pour le moment rétabli l'ordre, le général Suharto, qui est aussi un remarquable tacticien politique, ne semble pas prêt à transiger avec l'opposition ni à céder la place. Devant le Parlement, le 30 janvier, le ministre de la défense, le général Panggabean, déclarait : « *Les fondations sur lesquelles sera bâtie une société juste et prospère ne seront pas établies avant la réalisation de cinq ou six plans quinquennaux de développement.* »

ERWIN RAMEDHAN.

AFRIQUE

L'Éthiopie en voie de « normalisation »

(Suite de la première page.)

La question des nationalités, quant à elle, intéresse les Oromos (majoritaires dans le pays) et les Afars, et vise au premier chef l'Erythrée. Faut-il ou non négocier avec les « progressistes » érythréens (le F.P.L.E.) et accepter des concessions allant au-delà de l'autonomie interne ? Le P.R.P.E. répond oui. Les militaires au contraire, sous une phraséologie différente, ont repris à leur compte, en la durcissant encore, la vieille politique impériale et nationaliste d'Hailé Selassié. L'affaire érythréenne domine donc toujours indirectement la politique intérieure éthiopienne. Presque toutes les purges intervenues au sein du Derg depuis 1974 ont visé d'ailleurs les partisans de la souplesse en Erythrée : exécution du premier président de cet organisme, le général Aman Amdom, le 29 novembre 1974, du major Sissay Habte le 13 juillet 1976, du vice-président du Derg Atnafu Abate, à son retour d'Erythrée, à l'automne dernier...

Le problème de l'Ogaden, en revanche, ne fait l'objet d'aucun vrai débat contradictoire à Addis-Abeba. A l'exception, peut-être, du P.R.P.E., tous les partis dénoncent unanimement l'« agression somalienne ». Les seules discussions portent sur la façon de conduire la guerre sur ce front en s'appuyant ou non sur les milices locales plutôt que sur l'armée. Cette quasi-unanimité explique, tout autant que l'afflux d'armes soviétiques, le renversement du rapport des forces au profit d'Addis-Abeba sur le front sud. Mogadiscio a fait sur ce point une grave erreur d'analyse en tablant sur l'inexistence d'un sentiment national en Ethiopie.

Cinq partis « clandestins »

Les thèmes du débat politique intérieur ainsi schématisé restent à identifier les protagonistes de l'empoignade sanglante baptisée « lutte des classes » qu'est devenue la vie politique éthiopienne. Exception faite du P.R.P.E., pourchassé depuis un an, et des différents fronts de libération régionaux (érythréens, afars, tigréens, oromos, etc.), la partie se joue entre cinq organisations clandestines ou semi-clandestines à Addis-Abeba. Trois d'entre elles ont choisi de collaborer, pour ne pas dire plus, avec les militaires. C'est d'abord le cas de l'Abyotawi sedede (la flamme révolutionnaire) fondée en septembre 1976 à l'instigation de Menguistu, alors soucieux, face au Meison, d'avoir son propre parti. Composée presque exclusivement de militaires, Sedede s'identifie à l'aile marchante du Derg et s'est assurée progressivement le contrôle d'une bonne partie des Kebele, associations de paysans et de syndicats, etc. La Wezligue (Ligue prolétarienne), composée de civils, a été fondée quant à elle par Senai Leque, ancien président adjoint du bureau politique, tué lors de la fusillade de février 1977, au cours de laquelle fut liquidé l'ancien président du Derg, le général Teferi Bante. Elle est progressivement devenue une sorte de prolongement civil du Sedede. Le troisième parti qui joue pour l'instant le jeu du Derg est la Malerid (organisation marxiste-léniniste révolutionnaire), composée de dissidents du P.R.P.E. ayant rallié le pouvoir et fondée au début de 1977 à partir du journal clandestin *Révolution*.

A côté de ces trois organisations, qui tendent de plus en plus à devenir de simples instruments du pouvoir militaire, un autre parti accepte pour l'instant encore de siéger aux réunions du « Front progressiste quadripartite ». Il s'agit de l'Etchat, abréviation de Ethiopia Tchokun Hzbotch Abyotawi Tegele « Lutte révolutionnaire des peuples d'Ethiopie ». A la différence des trois autres, ce parti ne dissimule pas sa composante « tribaliste » puisqu'il est constitué exclusivement d'Oromos. On estime généralement à Addis-Abeba qu'il serait lui aussi sur le point de rompre avec le régime, rejoignant ainsi le Meison qui, après avoir été pendant deux années en position dominante, est rentré dans la clandestinité en août 1977. Le fondateur de l'Etchat, un certain Baro, est d'ailleurs en prison.

Jusqu'à présent, la répression féroce contre le P.R.P.E. avait relativement épargné les cadres du Meison (1) à qui l'on reprochait néanmoins d'avoir « *abandonné la révolution au milieu des périls* ». Cette indulgence relative est reprochée aujourd'hui aux trois principaux organisateurs de la terreur : le colonel Debela Dinssa, M. Getachew Shibechi (responsable de la sécurité) et le major Endale (affaires sociales). Différents indices laissent présager un durcissement du régime à l'égard des militants plus ou moins connus du Meison, et une accélération de cette très sanglante « clarification politique ».

Cette compétition entre organisations ou groupes rivaux, dont on ne saisit plus très bien les divergences idéologiques, produit une inflation de slogans et une littérature politique confuse à Addis-Abeba. On peut néanmoins se demander si elle a encore un sens. L'élément politique dominant tend en effet à devenir la pression qu'exercent les Soviétiques pour stabiliser à tout prix le régime et faire rentrer la révolution éthiopienne dans le cadre rigide d'un marxisme-léninisme orthodoxe. Selon plusieurs interlocuteurs, cette pression se serait considérablement accrue au cours des derniers mois. Elle semble s'exercer de plusieurs façons. Des centaines d'étudiants ont d'abord été envoyés en Union soviétique par l'école idéologique pour y subir une « formation » conséquente. Ils y ont notamment subi un catéchisme anti-chinois sans nuance et, semble-t-il, très efficace. Les Soviétiques paraissent également avoir incité les militaires au pouvoir à limiter l'influence des milices populaires qui se battent sur les fronts de l'Ogaden et de l'Erythrée, milices en qui certains civils plaçaient beaucoup d'espoir révolutionnaire. La tendance est aujourd'hui de les intégrer progressivement dans l'armée régulière tout en les envoyant se battre le plus loin possible de leur province d'origine. Justifiée officiellement par des impératifs d'efficacité militaire, cette intégration joue évidemment dans le sens de la « normalisation » politique.

Enfin, les Soviétiques s'efforcent, semble-t-il, de favoriser au sein du pouvoir l'ascension des hommes qui leur sont acquis. On fait grand cas aujourd'hui à Addis-Abeba des promotions successives et rapides du sous-lieutenant Legesse Asfaw, qu'on présente comme l'« homme des Russes » et comme un rival possible de Menguistu. Ancien sergent, Legesse s'était illustré dans la campagne militaire lancée au printemps 1977 dans la province de Gondar contre les maquis de l'EDU. Membre du Derg, il prononce désormais des discours politiques d'une rare violence révolutionnaire (à Assad le 17 janvier dernier, par exemple) et apparaît au premier plan dans les comptes rendus de la presse officielle.

Le cas du maire d'Addis-Abeba, M. Alemu Abate, est plus controversé. Ancien membre du bureau politique, élu dans un kebelle, puis à l'échelon supérieur, ce vétérinaire s'est retrouvé, un peu par accident, maire de la capitale. La place qu'il occupe maintenant dans toutes les manifestations publiques, la volonté très nette de le mettre en avant lors de la visite des journalistes occidentaux la semaine dernière, tout indique qu'il a le vent en poupe. Or, M. Alemu Abate, qui fut dans le passé membre, ou au moins sympathisant du Meison, et qui apparemment ne l'est plus, entretient ouvertement des rapports très étroits avec l'ambassade soviétique.

Tous ces indices — ce ne sont que des indices — indiquent que l'influence de Moscou, y compris par le biais de la terreur rouge, s'appesantit progressivement et s'appesantira encore en Ethiopie. Les réflexes de rejet sur lesquels comptent les Américains et les manifestations anti-soviétiques ou anti-cubaines à travers le pays demeurent très limités. La victoire militaire prévisible en Ogaden vaudra d'ailleurs aux Soviétiques et aux Cubains un regain de popularité.

Les « aspects positifs »

Au milieu de cette tourmente meurtrière qu'est devenue l'Ethiopie, les tenants du régime invoquent bien sûr inlassablement les « aspects positifs » de la révolution et reprochent sans cesse à la presse occidentale de n'en jamais faire état. « *Votre révolution de 1789*, disent-ils aux Français, *a été tout aussi sanglante et pourtant vous en êtes très fiers aujourd'hui* ». Il est de fait que, grâce à la révolution éthiopienne, la condition matérielle d'une bonne partie de la population s'est améliorée. Dans les campagnes, surtout dans le Sud, loin des délires idéologiques de la capitale, les paysans ont trouvé leur compte dans une réforme agraire qui se met en place progressivement. La réforme urbaine a largement bénéficié d'autre part aux plus démunis. Le régime ne ment pas toujours lorsqu'il cite le nombre d'écoles nouvelles construites, de médecins formés, de routes tracées, etc. Ces litanies arithmétiques, en usage dans tous les pays communistes, ne laissent pas d'impressionner. Fidel Castro, notamment, confesse son admiration pour « la vraie révolution éthiopienne ». D'un certain point de vue, il n'a pas tort.

Mais il suffit aujourd'hui de vingt-quatre heures passées au milieu des folles tueries d'Addis-Abeba pour refuser tout net ce genre de « compensation » quantitative, ou encore l'excuse très stalinienne de l'« encerclement hostile » dont est victime l'Ethiopie. Les Ethiopiens les plus sensés pardonneront-ils demain aux militaires et à leurs imprudents idéologues d'avoir précipité en quatre années leur pays dans une telle démence ? Les famines, les iniquités féodales de l'ancien régime, c'est vrai, avaient coûté la vie à deux cent mille paysans en 1973. Les dictateurs aujourd'hui au pouvoir à Addis-Abeba s'imagineraient-ils par hasard que ce souvenir, rabâché sans cesse, leur donne droit de tuer à leur tour deux cent mille « contre-révolutionnaires » ? A ce rythme, ils ne sont déjà pas loin du compte...

J.-C. G.

(1) Pas tous, bien sûr. Une partie des dirigeants du Meison, dont Haile Fida, ont été arrêtés. En outre, l'assassinat récent du gouverneur du Shoa, membre du Meison, attribué par la militaires au P.R.P.E., aurait été, selon certains, ordonné par le Derg lui-même.

La progression des forces d'Addis-Abeba en Ogaden est préparée par l'aviation

De notre envoyé spécial

Djibouti. — On suit de près, dans les milieux militaires français de Djibouti, la progression des troupes éthiopiennes dans l'Ogaden, et plus précisément le long de la voie ferrée menant à l'ancien territoire français des Afars et des Issas. La lenteur de cette avance, confirmée ici, est mise sur le compte moins d'une résistance opiniâtre des Somaliens que d'une volonté délibérée de l'état-major éthiopien et de ses conseillers soviétiques et cubains. Elle s'explique, dit-on, par deux séries de facteurs. Tout d'abord, l'essentiel de l'effort militaire d'Addis-Abeba est supporté par l'artillerie et l'aviation. Les Ethiopiens hésitent à mettre systématiquement « au contact » des troupes dont une bonne partie (les milices notamment) est encore mal entraînée. Ils s'en remettent donc le plus souvent à des pilonnages et à des bombardements massifs des lignes adverses. La nouvelle puissance de feu et l'aide étrangère directe dont ils bénéficient leur permettent d'user de la tactique du « rouleau compresseur ». L'infanterie n'est envoyée qu'après coup pour des opérations de nettoyage et d'occupation de terrain. Ensuite, l'intention d'Addis-Abeba serait moins de reconquérir très rapidement le terrain perdu en juillet dernier que de briser le corps de bataille somalien tant qu'il est encore à l'intérieur des frontières. « *Sur le chemin de fer, ils pourraient atteindre la frontière djiboutienne en quelques heures*, dit-on ici, *mais ils préfèrent aller plus lentement et cherchent à détruire au maximum l'armée somalienne.* »

A ce sujet, on a la conviction à Djibouti que la plupart des avions éthiopiens sont pilotés par des équipages étrangers. Les fréquences radio de la tour de contrôle de Djibouti sont saturées, dit-on, par des conversations en espagnol et en russe émanant d'avions en vol.

D'autre part, la mésaventure, dont ont été récemment victimes, au-dessus du port d'Assab, à la suite d'une erreur de pilotage, un Boeing-747 d'Air France venant de la Réunion et un avion cargo luxembourgeois, prouve que les éthiopiens disposent désormais d'équipements anti-aériens ultra-modernes et, sans aucun doute, des techniciens nécessaires pour les servir. Le Boeing français, qui transportait 350 passagers et volait à 10 000 mètres, a été durement secoué par des tirs de D.C.A. éthiopiens sans toutefois être atteint.

Afflux de réfugiés à Djibouti

La même chose est arrivée une semaine plus tard à un cargo luxembourgeois. Addis-Abeba et la République du Sud-Yémen ont diffusé, il est vrai, une note interdisant le survol d'Assab, de Dire-Dawa en Ethiopie et de l'îlot d'Erim, à l'entrée de la mer Rouge, et fixant des couloirs aériens rigoureux.

L'avance des troupes éthiopiennes provoque, d'autre part, un nouvel afflux de réfugiés dans la République de Djibouti. Plusieurs centaines d'Issas, originaires d'Ethiopie et habitant le long de la voie ferrée, sont arrivés dans la région d'Ali Sabbieh, portant à quelque 7 000 le nombre total de réfugiés à Djibouti. Une partie d'entre eux, qui, l'été dernier, avaient pris fait et cause pour la Somalie, sentent le vent tourner et semblent avoir changé d'attitude. Ils font état de difficultés rencontrées avec la nouvelle administration somalienne que Mogadiscio avait installée dans les territoires occupés.

Il en va de même pour les quelques centaines de volontaires djiboutiens d'origine issa qui avaient rallié les forces somalies. La plupart auraient déserté, des combats auraient même opposé certains d'entre eux à l'armée somalienne. De source française, on indique, en effet, que les Somaliens ont déployé des troupes en Ethiopie à proximité de la frontière de Djibouti, près de la ligne de chemin de fer, pour couper la route aux déserteurs qui, face à l'avance éthiopienne, tenteraient de se réfugier sur le territoire djiboutien.

A moyen terme, on pense néanmoins que ce « bouchon » finira par sauter, provoquant un nouvel afflux de population, et probablement de déserteurs. Des députés du groupe afar, qui se félicitent en général des succès éthiopiens en Ogaden et du nouveau rapport de force ainsi créé à leur profit dans la région, s'inquiètent toutefois de ces nouvelles arrivées de population d'origine issa. Ils accusent déjà les autorités djiboutiennes d'en profiter pour accroître le déséquilibre démographique favorable aux Issas et de distribuer trop généreusement des cartes d'identité djiboutiennes.

J.-C. GUILLEBAUD.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU F.L.S.O. A RENCONTRÉ A RABAT UNE « TOTALE COMPRÉHENSION »

(De notre correspondant.)

Rabat. — « *Mes entretiens avec les membres du gouvernement marocain ont connu une réussite à 100 %* » a déclaré le 17 février, dans une conférence de presse, le secrétaire général du Front de libération de la Somalie occidentale (F.L.S.O.), M. Abdellah Hassan Mahmoud. Ce dernier, qui vient de séjourner à Rabat avec une délégation de son mouvement, a rencontré, a-t-il dit, auprès des dirigeants, une « *totale compréhension* » de la cause de la Somalie occidentale. Selon M. Abdellah Hassan Mahmoud, le F.L.S.O. lutte contre les pays du pacte de Varsovie et Cuba, dans le conflit entre l'Ethiopie et la Somalie, l'U.R.S.S. cherchant à asseoir sa domination sur la mer Rouge et à contrôler la région. Le F.L.S.O., a également précisé son secrétaire général, est prêt à engager des pourparlers avec les dirigeants éthiopiens, à condition que ceux-ci reconnaissent le droit à l'autodétermination et à l'indépendance de la Somalie occidentale. — L. G.

EUROPE

Irlande du Nord

Attribué aux éléments « durs » de l'IRA

UN ATTENTAT FAIT AU MOINS QUATORZE MORTS A BELFAST

Belfast (A.F.P., A.P.). — L'Irlande du Nord a connu, vendredi 17 février, l'attentat le plus meurtrier depuis 1971. Une bombe — vraisemblablement incendiaire — a fait explosion au début de la nuit dans un restaurant de la banlieue sud de Belfast, où un club de jeunes motocyclistes avait organisé une soirée dansante. On recherchait encore, ce samedi matin, les derniers corps des victimes dans les décombres de l'établissement, mais le premier bilan de l'attentat est déjà très lourd : l'explosion a tué quatorze personnes au moins, parmi lesquelles plusieurs enfants, et en a blessé plus de vingt, dont plusieurs très grièvement : parmi les clients du restaurant, certains ont eu les membres arrachés par la déflagration.

Un coup de téléphone anonyme avait informé la police que cette explosion allait avoir lieu ; mais les policiers ne purent arriver qu'au moment précis où la bombe explosait. Quoique l'attentat n'ait pas encore été officiellement revendiqué, on estime généralement, à Belfast, qu'il est imputable aux éléments les plus durs de l'IRA ; ceux-ci ont lancé voici quelques semaines une nouvelle vague d'opérations terroristes et seraient désormais équipés de ce type de bombes.

Espagne

Un socialiste préside le Conseil général basque

Le Conseil général du Pays basque, premier gouvernement autonome de cette province, a été constitué le vendredi 17 février, à Vitoria. Il est composé d'un président, M. Ramon Rubial, un vieux militant socialiste — il est président du P.S.O.E. — et de quatorze conseillers. M. Rubial, un ancien ouvrier métallurgiste, qui est vice-président du Sénat espagnol, l'a emporté sur M. Juan Ajuriaguerra, candidat du parti national basque.

Tourneur à quatorze ans, militant socialiste à seize, emprisonné deux fois, la première sous la République — en raison de ses activités politiques et sociales, — la deuxième sous le franquisme, qui le garda enfermé dix-neuf ans, déporté onze ans plus tard, M. Ramon Rubial est un « combattant historique ».

Né en Biscaye, la province des hauts fourneaux et des aciéries, marqué à soixante et onze ans par ses longues années de lutte au sein de l'Union générale des travailleurs et ses durs séjours en prison, homme simple, respecté de tous, prototype du militant ouvrier, M. Ramon Rubial a une particularité — qu'il partage, il est vrai, avec beaucoup de ses compatriotes du nord : il ne parle pas le basque. Une telle lacune l'a d'abord désavantagé par rapport à son concurrent à la présidence, le vieux chef nationaliste Juan Ajuriaguerra. Qu'elle ne l'ait finalement pas empêché de l'emporter prouve que les Basques ne sont pas aussi enfermés qu'on le prétend dans leur catégorie ethnique.

M. Rubial a déjà expliqué comment il voyait son actuelle fonction. A ses yeux, elle est surtout symbolique : le pouvoir sera exercé de façon collégiale en Euskadi. Il n'en est pas moins significatif que le président de la deuxième entité régionale créée en Espagne soit un socialiste et un ouvrier. — C. V.

Danemark

Le fondateur du parti du progrès est condamné à de lourdes amendes fiscales

(De notre correspondante.)

Copenhague. — L'avocat Mogens Glistrup, fondateur du parti du progrès (opposé à l'impôt sur le revenu et à la bureaucratie), député au Folketing depuis 1973, a été condamné vendredi 17 février à une amende d'un demi-million de couronnes (environ 400 000 francs) pour infractions à la législation des sociétés et négligences et manquements graves à l'égard de l'administration fiscale. Il devra rembourser une partie des dépens et verser au Trésor 2 millions d'impôts non payés. Au total, il aura à payer plus de 5 millions de couronnes, c'est-à-dire 4 millions de francs. Les magistrats n'ont pas retenu contre lui l'accusation d'escroquerie et de fraude fiscale « grossière » comme l'avait réclamé le procureur. Dans leurs attendus, ils affirment avoir considéré comme circonstance aggravante le fait que le prévenu était un spécialiste de droit fiscal, et, comme circonstance atténuante, le fait qu'il n'a, au fond, rien dissimulé de son système de manipulations fiscales.

Ce jugement a immédiatement été l'objet d'appréciations extrêmements variées. Les ennemis de Mᵉ Glistrup regrettent qu'il n'ait pas été condamné à la prison (il était passible d'une peine de quatre à huit ans). Le parti du progrès estime que son dirigeant a remporté une grande victoire puisqu'en réalité toutes les poursuites criminelles contre l'avocat ont été abandonnées. — C. O.

Italie

La démocratie chrétienne a demandé du temps à ses partenaires pour résoudre la crise

De notre correspondant

Rome. — La plupart des éditorialistes italiens considéraient que la journée du vendredi 17 février serait « décisive » pour le dénouement de la crise gouvernementale. Trente-deux jours après sa démission, le président du conseil désigné, M. Giulio Andreotti, réunissait très officiellement les dirigeants des six partis « constitutionnels » (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate, républicain et libéral), qui se déclaraient impatients de conclure. Des phrases menaçantes avaient été prononcées la veille par les communistes et les socialistes. On s'attendait à un accord ou à une rupture.

Il n'y a eu ni l'un ni l'autre. Le communiqué de la présidence du conseil affirme que les six partis ont « *reconnu la gravité de la situation générale du pays et décidé un effort responsable pour arriver à une conclusion de la crise en des temps rapprochés* ».

Les Italiens devront donc patienter encore : il semble qu'un petit pas en avant ait été fait, mais lse divergences demeurent entre les démocrates chrétiens, d'une part, les communistes et les socialistes, d'autre part. En sortant du palais Chigi, M. Enrico Berlinguer a résumé en quelques mots la position du P.C.I. : « *Nous avions renoncé à contrecœur au gouvernement d'union nationale, mais nous voulons au moins un pacte d'urgence et une majorité parlementaire avec tous les engagements et les droits qui en découlent. Le programme de M. Andreotti ne prend pas en compte la gravité et le caractère exceptionnel de la situation du pays.* »

La gauche n'approuve en effet ni le programme de M. Andreotti ni la formule politique qu'il propose, à savoir un vote de confiance sur un texte signé des seuls démocrates - chrétiens. « *Entendons-nous sur un programme sérieux, et la formule politique naîtra d'elle-même* », a dit M. Ugo La Malfa, président du parti républicain, qui a tenté une médiation.

Les dirigeants démocrates-chrétiens ont demandé du temps à leurs partenaires. Ils ne semblent pas prêts à accepter la formule d'une majorité parlementaire *en bonne et due forme*, à la fois parce qu'ils rencontrent une opposition interne et parce qu'ils craignent de perdre leur identité dans cette opération, comme l'a dit leur président, M. Aldo Moro, ajoutant en substance : les partis ont compris que nous ne pouvions accepter un gouvernement d'union nationale. *La démocratie chrétienne* a fait de grandes concessions, proposant un accord de programme qui n'est plus limité, comme l'été dernier, et inclut donc la politique étrangère ; ce qui coïncide avec une majorité de programme qui doit s'exprimer au Parlement.

ROBERT SOLÉ.

« 16 + 1 »

Si, en France, il faut se méfier des vendredi 13, en Italie, ce sont les vendredi 17 qui sont réputés porter malheur. M. Andreotti n'aurait-il pas pu choisir un autre jour pour réunir les délégations des six partis ? Il est vrai que le président du conseil désigné avait pris ses précautions : son « esquisse de programme » n'était pas datée du vendredi 17 février, mais du vendredi 16 + 1 février ».

Union soviétique

UNE AVOCATE ACCEPTE DE DÉFENDRE ALEXANDRE GUINZBOURG

(De notre correspondant.)

Moscou. — Mme Irina Guinzbourg a annoncé, jeudi 16 février, aux autorités de Kalouga, qu'elle avait trouvé un avocat soviétique acceptant d'assurer la défense de son mari, incarcéré depuis plus d'un an dans la prison de cette ville, située à 180 kilomètres au sud de Moscou. Il s'agit de Mme Yelena Reznikova, qui a également défendu plusieurs dissidents. Mme Guinzbourg a également rappelé qu'elle avait choisi un avocat américain, Mᵉ Edward Benneth Williams, bien que les autorités lui aient dit à plusieurs reprises que seul un avocat soviétique avait le droit de s'occuper du dossier.

M. Alexandre Guinzbourg, qui était membre du groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki et administrateur du fonds Soljenitsyne d'aide aux prisonniers politiques et à leur famille, est accusé d' « *agitation et de propagande antisoviétique* », et risque jusqu'à sept ans de détention. — D. V.

● *Le sénateur Jackson* a été invité en Union soviétique par M Leonid Brejnev. M. Henry Jackson est notamment l'un des auteurs d'un amendement à la *loi commerciale de 1974* (Trade Act) liant l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée à la mise en œuvre d'une politique d'émigration libérale de la part de l'Union soviétique, pour ce qui concerne, notamment, les citoyens d'origine juive. Ce parlementaire démocrate est également l'un des congressistes les plus influents dans le domaine des négociations sur les armes stratégiques. — *(A.F.P., A.P., Reuter)*

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● UNE TROISIEME LISTE DE PRISONNIERS POLITIQUES, comprenant deux cent vingt-trois noms, a été publiée le 14 février en Argentine. Il s'agit de personnes — tous des hommes — qui sont tenus « *à la disposition du pouvoir exécutif* » dans la province de Santa-Fé. Les noms de près de deux mille détenus ont ainsi été révélés ces derniers jours. Le gouvernement a récemment reconnu l'existence de quelque trois mille cinq cents prisonniers politiques. — *(A.F.P., Reuter.)*

Brésil

● L'ESCADRON DE LA MORT a tué quarante-cinq personnes dans la banlieue de Rio-de-Janeiro au cours des sept dernières semaines, annonce la presse brésilienne. Toutes les victimes ont été torturés avant d'être exécutées. Les journaux indiquent que l'Escadron de la mort est une organisation composée de policiers. La police, quant à elle, assure que ces assassinats sont le résultat de rivalités entre bandes de délinquants. — *(A.F.P.)*.

● LE NOMBRE DE CITOYENS EMPECHES DE RENTRER AU PAYS est de cent vingt-huit, a affirmé le ministère brésilien de la justice, en réponse à des informations diffusées par la commission Justice et Paix. Cette organisation, qui dépend de l'archidiocèse de Sao-Paulo faisait état de dix mille Brésiliens interdits de séjour chez eux. Les cent vingt-huit intéressés, déclarent les autorités, ont quitté le pays à la suite d'exigences formulées par les ravisseurs d'ambassadeurs étrangers au moment de la vague de terrorisme qui a sévi, il y a quelques années. Tous les autres citoyens résidant à l'étranger peuvent rentrer quand ils le veulent. Selon M. Dallari, président de Justice et Paix pour Sao-Paulo, le gouvernement juge « *indésirables* » ces dix mille exilés. Ils rencontrent, en particulier, des difficultés pour faire valider leur passeport dans les ambassades du Brésil et deviennent des apatrides.

Iran

● LE MINISTRE IRANIEN DES AFFAIRES ETRANGERES a annoncé, samedi 18 février, à Téhéran, que son gouvernement avait décidé de fermer son ambassade à Nairobi pour protester contre l'attitude du Kenya, qui accuse Téhéran de jouer un rôle néfaste dans le conflit de la Corne de l'Afrique. — *(U.P.I.)*

Liban

● M. CAMILLE CHAMOUN, président du parti national libéral (P.N.L., conservateur) libanais, a démenti, vendredi 17 février, les propos tenus jeudi par un porte-parole officiel du parti annonçant, pour dimanche une attaque d'envergure des troupes syriennes de la Force arabe de dissuasion (F A D) contre les quartiers est de Beyrouth où se trouvent les forces conservatrices. M. Dory Chamoun, secrétaire général du P.N.L. et fils du chef du parti, a déclaré vendredi que seuls le président du P.N.L. et lui-même « *devaient être considérés comme les porte-parole officiels du parti* ». — *(A.F.P.)*

République fédérale d'Allemagne

● LA SUPPRESSION DE L'ALIMENTATION FORCEE des *grévistes de la faim* dans les prisons de la R.F.A. a été demandée vendredi 17 février par l'opposition chrétienne - démocrate, dont les représentants ont déposé un projet de loi à cet effet au Bundesrat. Cette proposition remet en cause une décision prise en commun, il y a un peu plus d'un an, par les deux Chambres du Parlement ouest-allemand. Elle a été vivement critiquée par les sociaux-démocrates et les libéraux, qui ont notamment fait valoir à la C.D.U. et à la C.S.U. que, en abandonnant les grévistes de la faim à leur sort, les autorités ne feraient que « *fabriquer des martyrs* ». — *(Corresp.)*

Tchad

● LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES du Tchad a accusé, vendredi 17 février, devant le Conseil de sécurité réuni à sa demande, les forces libyennes de « *combattre ouvertement* » aux côtés du Frolinat sur le territoire tchadien. Selon une dépêche de l'Agence libyenne d'information, une rencontre « au sommet » entre les dirigeants tchadiens et libyens serait néanmoins à l'étude pour régler le différend entre les deux pays. — *(A.P., A.F.P.)*

Tunisie

● DOUZE LYCEENS ET ETUDIANTS ont été condamnés jeudi 16 février, à des peines de un à six mois de prison par le tribunal correctionnel de Tunis pour incitation à la grève des cours et troubles dans les lieux publics. La grève, qui affecte toujours les facultés et les lycées, a été déclenchée le 6 février pour protester contre « *le comportement du gouvernement lors de la grève générale et des incidents sanglants qui l'avaient marquée le 26 janvier dernier* ». — *(A.F.P.)*

● M. HABIB CHATTY, ancien ministre des affaires étrangères qui avait dénoncé la sanglante répression du 26 janvier, s'est vu retirer par décret vendredi 17 février la dignité « *d'ambassadeur de Tunisie* ».

● LE COUVRE-FEU instauré dans la capitale depuis le 26 janvier, a été réduit de trois heures. Il ne s'étendra plus que de minuit à 4 heures. L'état d'urgence demeure en vigueur dans l'ensemble du oays. — *(A.F.P.)*.

M. Séguy critique vigoureusement le programme chiffré du parti socialiste

Les dirigeants de la C.G.T. viennent à nouveau de critiquer sévèrement le programme du parti socialiste. Selon eux, le chiffrage publié au début de la semaine confirme que le P.S. remet en cause « les revendications essentielles des travailleurs ». « Si, par hypothèse absurde, nous mettions l'éteignoir sur les revendications de la C.G.T., prises en charge par le programme commun, dès lors que le parti socialiste les abandonne, cela nous conduirait aux pires renoncements », *a déclaré à Angoulême M. Georges Séguy en énumérant une douzaine de mesures sociales qui, selon l'analyse du bureau de la C.G.T., sont plus ou moins vidées du contenu initialement annoncé par la gauche unie.*

De son côté, Mme Jacqueline Lambert, secrétaire confédérale, reprend en détail les « manquements » concernant la plate-forme de défense et la reconquête de la sécurité sociale établie en juin dernier par vingt-cinq organisations syndicales, politiques ou sociales, dont le P.S. Elle invite implicitement les signataires de ce programme à reprendre l'action pour le maintenir intégralement.

Sans doute la présentation du programme socialiste manque-t-elle de clarté sur un certain nombre de points, et sans doute peut-on en déduire que l'application de différentes mesures a été abandonnée ou remise à plus tard.

Mais, visiblement, M. Séguy, dans son réquisitoire, a additionné des arguments dont plusieurs sont manifestement partiaux.

Les dirigeants cégétistes s'engagent donc de plus en plus nettement dans la campagne électorale, sans se soucier ni des remous que cette attitude a déjà soulevés dans les rangs de leur centrale ni des reculs enregistrés par la C.G.T. dans plusieurs élections professionnelles.

Comme pour prévenir de nouvelles réactions s'ajoutant aux protestations soulevées par le récent appel en faveur du P.C.F. qu'il avait lancé — parlant cette fois en tant que dirigeant communiste, il est vrai, — M. Georges Séguy n'en réaffirme pas moins catégoriquement l'indépendance de la C.G.T.

Les attaques menées contre la C.G.T. veulent, dit-il, « nous empêcher d'éclairer les travailleurs et de les mobiliser pour gagner ». *Ligués contre la centrale, il énumère le pouvoir, le patronat, les politiciens de droite, les radios, une partie de la presse et certains dirigeants socialistes.* « Mais nul ne compromettra la sérénité de la C.G.T. », *ajoute M. Séguy. Méthode Coué ?* — J. R.

A Angoulême (Charente), M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., lors d'un meeting syndical, le 7 février, a critiqué, avec la plus grande vigueur, le financement du programme du parti socialiste.

Selon M. Séguy, *« s'aligner sur ce projet reviendrait à renoncer à l'essentiel du programme de nationalisations sans lequel il n'y a pas de réformes sociales crédibles, en particulier en ce qui concerne la création de cinq cents mille emplois par an. Cela reviendrait aussi à renoncer à la répercussion de l'augmentation du SMIC sur les retraites, pensions et allocations ; au droit à la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes ; à la semaine de 40 heures ; à la majoration immédiate de 50 % des allocations familiales ; à la diminution des impôts pour les petits contribuables, salariés ou retraités ; à un véritable impôt sur le capital et à la taxation suffisante de la fortune ; à l'indexation de l'épargne populaire ; à l'abrogation des ordonnances qui ont mutilé la sécurité sociale et, donc, au rétablissement des remboursements à 80 % et 100 % comme à l'indemnisation à 100 % des accidents du travail ; à notre opposition de principe à toute mesure de fiscalisation de la sécurité sociale ; au programme de construction de cent mille logements sociaux supplémentaires dès 1978.*

» Cela nous conduirait à accepter la création de deux cent dix mille postes dans la fonction publique payés 1 693 francs brut par mois, charges sociales comprises. Ce qui reviendrait à souscrire à la violation de la législation sociale qui tend à généraliser les pseudo-emplois au rabais baptisés vacataires, intérimaires, temporaires ou auxiliaires, dans le but de liquider les droits acquis des titulaires.

» Cela nous conduirait enfin à consentir qu'une subvention mensuelle de 200 francs par salarié soit versée à tous les employeurs, petits moyens et gros, ce qui représente un cadeau de 27 milliards aux frais des contribuables alors que les rentrées supplémentaires au titre de l'impôt sur le capital seraient limitées à 5 milliards.

» Bref, cela nous ravalerait au rôle de « courroie de transmission » d'une opération politique à la recherche d'une neutralité syndicale, sinon d'un soutien ouvrier pour gérer la crise du capitalisme. »

Jamais la C.G.T. n'abdiquera, a poursuivi M. Seguy, et si elle est *« la cible d'une agression généralisée et orchestrée, c'est parce qu'elle est, sur le plan syndical, la force la plus déterminée dans la lutte pour le vrai changement, parce qu'elle est la seule organisation syndicale à s'être engagée depuis juin 1972 pour le programme commun et à* [lui] *être restée fidèle. (...) Parce qu'elle fait abstraction de toute considération politique partisane pour dire, en toute indépendance, la vérité aux travailleurs. (...) Sans complaisance pour qui que ce soit ».*

La C.G.T. s'adresse aux 25 signataires de la « plate-forme » pour la Sécurité sociale

Mme Jacqueline Lambert, secrétaire confédérale de la C.G.T. chargée de la Sécurité sociale, a écrit le 17 février, aux vingt-cinq organisations signataires de la *« plate-forme sur la santé et la Sécurité sociale »* du 14 juin 1977 pour leur faire part des « graves préoccupations » de sa confédération au sujet des mesures que, selon le P.S., prendrait dans ce domaine un gouvernement de gauche.

Il s'agit notamment de l'absence de décision sur l'abrogation des ordonnances d'août 1967 (donc du remboursement à 80 % ou 100 % des dépenses médicales), du *« silence »* sur le montant minimum des pensions de vieillesse, du droit à la retraite à cinquante-cinq ans pour les travailleurs des métiers pénibles, et d'autre part, pour toutes les travailleuses, de l'absence de mesures pour les handicapés, de l'augmentation des allocations familiales de 25 % (au lieu des 30 % prévus), etc.

D'autres critiques portent sur le financement de la Sécurité sociale : allégement des charges patronales de 200 F par salarié, insuffisance de la « contribution fiscale » des grosses entreprises et des grosses fortunes au budget de l'Etat, absence de transfert des charges indûment supportées par la Sécurité sociale, et d'engagement vers le déplafonnement des cotisations, etc.

Or, souligne Mme Lambert, le parti socialiste était l'un des signataires de la « plate-forme de défense et de reconquête de la Sécurité sociale ». La C.G.T., conclut-elle, entend continuer à agir avec ces signataires et demeure ouverte à toutes discussions sur les problèmes ainsi soulevés.

Diplomatie et élections

(Suite de la première page.)

M. Kanapa n'avait pas facilité la tâche de M. Jospin en refusant de répondre clairement à M. Lecanuet qui voulait savoir si le parti communiste revendiquerait le ministère des affaires étrangères en cas de victoire de la gauche. *« Nous n'accepterons aucune discrimination »* et *« tous les postes du gouvernement peuvent être attribués aux communistes »*, se contenta de répondre M. Kanapa, à la grande satisfaction du président du C.D.S. M. Jospin, lui, ne put que rappeler que *« si le P.C. veut des ministres communistes au gouvernement, il faut d'abord assurer la victoire de la gauche, donc régler le problème des désistements »*...

Mais ce n'était pas le sujet du débat du jour...

En fait, tout le débat a été dominé — et obscurci, — par la formule : *« indépendance nationale »*, que les quatre protagonistes ont repris chacun à leur compte, quitte à en donner des définitions passablement opposées. M. Couve de Murville a eu beau jeu de faire remarquer que si une telle discussion avait eu lieu en 1973, il se serait retrouvé *« seul d'un côté, face aux trois autres »*. Mais, d'une certaine manière, ne l'était-il pas toujours, vendredi soir ? S'il s'est bien déclaré *« satisfait pour l'essentiel »* de la politique étrange suivie par M. Giscard d'Estaing, il a clairement laissé entendre qu'il n'approuvait toujours pas les accords monétaires de la Jamaïque (1) et a évoqué en termes plus que désabusés les problèmes de la construction communautaire alors que M. Lecanuet voit là l'un des aspects les plus positifs des infléchissements apportés à la diplomatie française par M. Giscard d'Estaing.

Le débat de vendredi soir aura finalement laissé pas mal d'auditeurs sur leur faim : réaffirmer de grands principes, est une chose. En définir les conséquences en est une autre, tout aussi indispensable, surtout pour l'opposition que l'on est contraint, de juger sur ses analyses et non sur ses actes. Les jeux de mots, aussi brillants soient-ils, ne suffisent M. Kanapa, le problème des exportations en affirmant qu'il faudrait surtout se préoccuper pas. Esquiver, comme l'a fait aujourd'hui *« des exportations de capitaux »* ne change rien à l'affaire. Laisser entendre qu'il existerait des marchés fabuleux, aussi bien dans les pays de l'Est que dans le tiers-monde, que négligeraient les exportateurs français, risque d'entraîner demain, de graves déconvenues. Affirmer qu'une politique de coopération basée sur l'intérêt mutuel suffirait à assurer l'approvisionnement de la France en matières premières ainsi que débouchés pour nos produits, est un peu bref.

JACQUES AMALRIC.

(1) Accords conclus le 8 janvier 1976 et mettant fin au système des taux de change fixes institué après la deuxième guerre mondiale.

LES DÉCLARATIONS DE M. DE GUIRINGAUD

M. de Guiringaud a encore traité des points suivants dans ses déclarations faites vendredi devant la presse diplomatique :

● ALGERIE. — Evoquant les propositions faites récemment par le président de la République, M. de Guiringaud a déclaré : *« Encore faudra-t-il que le dialogue s'engage. Nous attendons une réponse officielle des autorités algériennes »* qui ont déclaré à M. Guy de Commines, ambassadeur de France en Algérie, qu'elles étudiaient les déclarations du président de la République, mais qui n'ont pas communiqué à l'ambassadeur de réactions officielles.

● LIBYE. — L'ambassadeur de France à Tripoli a été chargé d'élever une protestation au sujet des propos du président Kadhafi et de préciser que l'île de la Réunion est un département français et qu'il ne peut être question de proposer sa libération. « *Sans doute le président Kadhafi a-t-il été mal informé sur le statut de ce territoire* », a dit M. de Guiringaud. Le président Giscard d'Estaing, qui recevait hier jeudi les lettres de créance du nouvel ambassadeur de Libye, « *n'a pas manqué de lui toucher un mot sur ce sujet* ».

● *Conflit Ethiopie-Somalie.* — *« La France respecte le principe de la charte de l'Organisation de l'unité africaine sur l'intangibilité des frontières. Nous ne pouvons approuver l'action de la Somalie, qui va à l'encontre de ce principe.*

» S'il y a des problèmes concernant les populations de l'Ogaden et de l'Erythrée, c'est par la voie pacifique et africaine qu'il faut les régler », a-t-il poursuivi, ajoutant : *« Nous déplorons néanmoins l'intervention massive des forces étrangères à ce continent. »*

M. MITTERRAND : un gouvernement de gauche ne ratifierait pas les accords de la Jamaïque.

Un gouvernement de gauche ne ferait pas voter au Parlement la ratification des accords de la Jamaïque, c'est-à-dire la réforme du système monétaire international, a déclaré dans une interview à *la Vie française*, le premier secrétaire du parti socialiste, M. François Mitterrand.

Une telle ratification légaliserait en effet *« la manipulation de la parité du dollar »* par les Etats-Unis (dans le but de s'opposer à la montée des concurrents commerciaux d'Europe et d'Asie). *« Notre politique doit tendre à un contrôle progressivement renforcé du flottement afin d'établir un système de changes fixes mais ajustables. »*

Quand M. Pisani redécouvre la France

De notre correspondant

Saint-Malo. — *« Je voudrais revoir la figure de proue que vous aviez placée dans le donjon. J'en ai conservé un souvenir extraordinaire. »* En dépit de son costume — caban, pull-over à col roulé de marin — et de ses curiosités, M. Edgard Pisani ne sacrifie que peu de temps au tourisme. En cette période électorale, l'ancien ministre de l'agriculture fait campagne *« comme un militant »*.

Aujourd'hui à Saint-Malo, hier à Guingamp, demain à Saint-Pol-de-Léon. En deux mois il aura parcouru cinquante et un départements, animé cent réunions, approché plus de cent mille électeurs. *« Je redécouvre la France ; c'est fascinant,* confie-t-il. *C'est épuisant de ne pas dormir plus de deux nuits de suite dans le même lit et pas plus de six nuits chez soi en deux mois. Mais on me l'a demandé. Je le fais pour aider les candidats. »*

Hier ministre du général de Gaulle, M. Pisani « milite » aujourd'hui au parti socialiste. Les Français qu'il rencontre dans ses meetings ont souvent été ses adversaires. Parfois, les candidats qu'il soutient aujourd'hui se sont battus contre sa politique agricole. C'est le cas de M. Louis Chopier, maire de Saint-Malo, candidat du parti socialiste dans la sixième circonscription d'Ille-et-Vilaine.

En septembre 1961, M. Pisani venait d'être nommé ministre de l'agriculture. Il voulait voir des agriculteurs. Il les a vus en Bretagne. Dans la rue d'abord, protégé — contre son gré, dit-il aujourd'hui — par des C.R.S. Puis, en réunion, à la préfecture. M. Louis Chopier était vice-président régional du Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.). Le ministre ne connaissait pas encore tous les dossiers de l'agriculture. Les agriculteurs ne connaissaient pas encore l'« homme Pisani ». *« Le jeune Chopier m'a interpellé du fond de la salle sur la propriété d'exploitation ; je ne savais pas ce que c'était ; je l'ai traité de « mal peigné »*, raconte-t-il.

Aujourd'hui, les deux hommes, *« d'abord adversaires, puis complices, puis amis »*, militent l'un et l'autre au parti socialiste. *« Je ne renie rien*, remarque toutefois M. Pisani. *J'avais trouvé une forme d'expression de moi-même aux côtés du général de Gaulle. Mais, après le congrès d'Epinay, j'ai trouvé un système de référence qui a donné toute sa signification à ma démarche. J'étais moderniste, je suis devenu socialiste. »*

En réunion publique, l'ancien ministre n'admet pas qu'on lui reproche son passé ou son évolution. Il n'hésite pas à élever la voix : *« A l'époque, le socialisme n'existait pas sous une forme lisible pour des hommes de ma génération, et personne, en tout cas, n'a le droit de se dire seul héritier du général de Gaulle. »*

Socialiste, il l'est aujourd'hui *« sans restriction »*. Il partage *« entièrement »* les thèses du parti. S'il en est parfois l'*« inspirateur », il en est toujours*, dit-il, le *« défenseur »*.

En réunions restreintes devant des responsables économiques, comme en réunions publiques, l'ancien ministre de l'agriculture se fait pédagogue. *« Je vise toujours haut volontairement pour que ceux qui votent socialistes par déception deviennent socialistes par adhésion »*, explique-t-il. Aux questions qui lui sont posées, il commence par répondre immanquablement : *« Je vais prendre le problème à la base. »* Suivent de longs développements — parfois pendant plus d'une heure — sur quelques thèmes : la propriété foncière, l'union de la gauche, l'école libre.

Aux thèses du parti, M. Pisani ajoute parfois les résultats de sa propre recherche. *« Ce qui n'est encore que l'utopie foncière deviendra réalité,* note-t-il. *La terre cessera d'être un objet de spéculation pour redevenir un outil de travail qu'on utilise plus qu'on ne possède. Le problème scolaire ne se limite pas au débat entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Il faut mettre au point un système d'enseignement par objectif, et régionalement, pour que les inégalités soient réduites tout au long de la vie. Nous viendrons vers la nationalisation de l'enseignement privé sans violer les consciences. »*

Entre deux réunions, l'ancien ministre gratifie les candidats de quelques conseils : *« Ne critiquez pas trop vos adversaires. Vous faites de la peine à ceux qui, dans le passé, ont voté pour eux et à ceux qui s'apprêtent à le faire. »*

M. Pisani n'a pas d'inquiétude. Ses thèses seront, un jour ou l'autre, celles du parti socialiste, quand elles ne le sont pas déjà. Mais, après chaque réunion, il ne manque pas de vérifier si son mandat a bien été rempli : *« Ai-je aidé le candidat ? »* Si le candidat acquiesce, l'ancien ministre est satisfait : il est en train de gagner ses galons de militant. Cela pourra lui valoir une responsabilité nationale qui lui fait encore défaut.

ANDRÉ MEURY.

A propos des élections cantonales partielles à Fontenay-sous-Bois

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'EUROPE 1 RÉPOND A M. MARCHAIS

Le quotidien communiste *l'Humanité* publie samedi 18 février la réponse que M. Jean-Luc Lagardère, directeur général d'Europe 1, a adressé à M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., à propos des élections cantonales partielles qui ont eu lieu dans le Val-de-Marne, le 12 février. Pour protester contre le fait qu'Europe 1 avait fait état d'une accusation de fraude électorale portée contre son parti, et avait ainsi *« mis en cause l'intégrité »* du P.C.F., M. Marchais avait refusé de participer à l'émission de Denise Fabre dans la matinée du vendredi 17 février. Il en avait avisé par lettre M. Lagardère (*le Monde* du 17 février).

Dans sa réponse au secrétaire général du P.C., le directeur de la station fait valoir que l'information sur les élections partielles avait été donnée au conditionnel, mardi matin 14 février, sur la foi d'une dépêche de l'Agence centrale de presse, et sans être vérifiée, faute de temps. Il rappelle d'ailleurs que l'accusation de fraude, selon cette dépêche, avait pour origine la fédération du P.S. du Val-de-Marne. M. Lagardère ajoute qu'Europe 1 a diffusé un démenti formel au cours des trois grands journaux qui ont suivi, le jour même et le lendemain. *« Personne ne peut penser sérieusement une seconde que notre station pourrait se prêter au montage d'une manipulation de l'information »*, écrit enfin M. Lagardère, qui se déclare solidaire de l'équipe de la rédaction dirigée par Etienne Mougeotte, et rappelle que le P.C. dispose à l'antenne d'Europe 1 *« d'une place rigoureusement égale à celle des trois autres grandes formations politiques »*.

L'Humanité publie aussi les « remarques » que cette lettre a inspirées à M. Marchais, notamment celle-ci : *« Il n'en reste pas moins qu'il y a bien eu manipulation, mise en cause calomnieuse de l'honnêteté des communistes, et qu'Europe 1 s'y trouve impliquée. »*

● *Le P.S.U.* a renouvelé, vendredi 17 février, son appel en faveur d'une reprise des discussions entre formations de la gauche *« le plus tôt possible avant le premier tour »*. Il constate que *« la dégradation accélérée des rapports entre partenaires du programme commun* [accroît] *le risque de voir anéantir l'espoir placé par les travailleurs dans une victoire de la gauche »*.

ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU P.C.

Louis Sellier est mort

Louis Sellier, l'un des sept secrétaires généraux qui se sont succédé dans l'histoire du parti communiste français, vient de mourir.

Né le 6 novembre 1885 à Dornes, dans la Nièvre, fils d'artisan, avec une ascendance paysanne côté maternel, il devient commis des P.T.T. et se tourne très vite vers les idées socialistes. Adhérant à la S.F.I.O., en 1909, Louis Sellier devient conseiller municipal du dix-huitième arrondissement de Paris et donc conseiller général en juin 1914. Prenant ainsi la succession de Marcel Cachin, qui vient d'être élu député du dix-huitième, il va représenter, pendant près de trente ans, le quartier de la Goutte-d'Or. Comme Marcel Cachin, avec qui il va se lier étroitement, Louis Sellier suit, durant et après la guerre, l'évolution de la majorité de la S.F.I.O. Attiré par la révolution russe, il se prononce pour l'adhésion à l'Internationale communiste. En décembre 1920, le congrès de Tours l'élit au comité directeur et au conseil d'administration de *l'Humanité*. Au deuxième congrès du P.C.F., il n'est pas réélu au comité directeur. Cependant, dès février 1922, il est de la délégation française qui participe aux travaux du cinquième « plénum » du comité exécutif de l'internationale communiste. Dans les débats, face à la gauche qui suit Lénine, il défend les positions de la tendance du « centre », qui veut assouplir, adapter à la France et aménager le bolchévisme. Avec Boris Souvarine, leader de la gauche, il est alors élu au présidium du comité exécutif de l'internationale. A cette occasion, il séjourne plusieurs mois à Moscou, participant à une série de délibérations des instances du Komintern. Il est ensuite réélu au comité directeur et anime la tendance centriste, demeurée, face à la gauche, légèrement majoritaire au congrès de Paris du P.C.F.

En janvier 1923, lorsque L.-O. Frossard rompt avec le parti, Sellier lui succède au secrétariat général. En janvier 1924, le quatrième congrès du P.C.F., tenu à Lyon, l'élit au bureau politique et le confirme dans ses fonctions de secrétaire général. Au même moment, c'est la mort de Lénine. En Russie, depuis la maladie de celui-ci, une véritable lutte pour le pouvoir est engagée. Allié à Staline et à Kamenev, appuyé par Boukharine, Zinoviev, le président de l'Internationale, vient d'écarter Trotski du pouvoir réel en Russie. Il s'agit de réaliser la même opération au sein des sections nationales du Komintern. Au sein du P.C.F., c'est Treint qui va s'en charger. Curieusement, Sellier, le centriste modéré et tolérant, s'allie alors au « capitaine » Treint, qui use rudement de tous les moyens. Ce sont les débuts de la « bolchévisation ».

Durant cette période, Louis Sellier joue un rôle des plus importants. Sans lui, l'épuration aurait été plus difficile. Il est naturellement réélu au comité exécutif de l'Internationale communiste (cinquième congrès de l'été 1924) et au bureau politique du P.C.F. par les congrès successifs de Clichy (janvier 1925) et Lille (juin 1926). Cependant, bien que soutenant fidèlement la « bolchévisation », Louis Sellier n'est pas très à l'aise. C'est qu'il demeure en réalité au fond de lui-même un social-démocrate. Social-démocrate de gauche, bien entendu, sentimental et fasciné par la révolution russe, certes, mais social-démocrate tout de même.

A la fin de 1927, avec l'adoption de la tactique classe contre classe, c'est un pas de plus vers le sectarisme en profondeur. Aux élections de 1928, c'est le refus du désistement à gauche, et c'est aussi le désastre. Pour Louis Sellier, c'est trop et ce sera, après la chute de Boukharine, la rupture de novembre 1929. Démission selon l'intéressé, exclusion selon la direction du P.C.F.

C'est l'affaire des « six ». Attaqué durement, injurié même par un parti qui traverse alors la phase ultra-gauchiste, Sellier est l'un des fondateurs du PUP (parti ouvrier d'unité prolétarienne).

En 1932, Sellier se présente aux élections contre son ancien ami Marcel Cachin, qui est resté fidèle au parti. Il le bat et devient député du dix-huitième arrondissement de Paris. En 1936, Sellier demeurera dans ce quartier l'élu du Front populaire. Mais la fin du Front populaire et la guerre, parachevée par la défaite, entraînent une autre évolution. Vers la droite. Une évolution que ceux qui sont attachés au mouvement ouvrier déploreront. En effet, en 1940, Louis Sellier vote les pleins pouvoirs à Pétain... puis il demeure conseiller municipal jusqu'en 1944, date à laquelle il prend une retraite qui sera des plus discrètes.

Avec lui, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, s'éteint l'une des figures les plus significatives de la jeunesse tumultueuse du P.C.F.

PHILIPPE ROBRIEUX.

● *M. Giscard d'Estaing* visitera l'école de l'armée de l'air de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), le mardi 28 février. Le chef de l'Etat se fera présenter les élèves-officiers et les matériels nécessaires à l'entraînement.

la préparation des élections législatives

« Retenez-moi... »

Les heures, voire les minutes, précédant la clôture de l'enregistrement des candidatures (*dimanche 19 février, à minuit*) devaient être marquées par un certain suspense dans la majorité : ne s'était-on pas lancé des avertissements teintés de menaces ?

Vendredi, M. Jean Lecanuet, au nom du C.D.S., avait exhorté *les gaullistes à retirer leurs candidats* « supplémentaires » (désignés le 15 janvier en réponse au projet de constitution de l'Union pour la démocratie française). Il avait laissé entendre qu'en cas de refus une « *escalade* » *n'était pas impossible.* Samedi, on apprenait que le parti républicain n'excluait pas, pour sa part, d'annoncer au dernier moment une dizaine de candidatures nouvelles si le R.P.R. ne renonçait pas aux siennes. Il était même question d'engager des représentants de la *formation giscardienne* « *contre* » M. Claude-Gérard Marcus, député R.P.R. de la 8ᵉ circonscription de Paris, et, surtout, contre M. Yves Guéna, délégué politique du parti gaulliste, élu de la première circonscription de la Dordogne. Dans ce dernier cas, le concurrent pressenti était M. Claude Guichard, ancien *suppléant de M. Guéna à l'Assemblée* nationale de C.D.S. et les radicaux paraissaient a n i m é s des mêmes intentions. Samedi matin, celles-ci ne semblaient pas devoir être démenties.

De son côté le R.P.R., sans toutefois réagir officiellement, avait fait savoir qu'une riposte de *sa part n'était pas exclue.*

Une course de lenteur devait *donc se jouer dimanche* entre les formations de la majorité, chacune d'elles ayant intérêt à annoncer le plus tard possible d'éventuels nouveaux candidats afin que le « partenaire » n'ait pas le temps de riposter avant la clôture des enregistrements.

Toutefois, une grande part d'intoxication et de « chantage » pourrait fort bien entrer dans les *manœuvres des uns et des autres* et une ultime négociation, ne serait-ce que *téléphonique*, pouvait encore arrêter les préparatifs en cours. Jusque-là, on se lancera des « *Retenez-moi ou je fais un malheur !* »

LE VOTE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

L'affaire, pour ne pas dire *le scandale*, de l'utilisation du vote de Français de l'*étranger continue de donner lieu à des* commentaires.

M. de Guiringaud a défendu, une fois de plus, son administration ; il a raison. Si elle a servi de « boîte aux lettres » et de facteur, c'est, malgré elle, d'ordre du gouvernement.

« *L'affaire » n'est pas là. Elle tient :*

— Au vote d'une loi dont les initiateurs devaient savoir à quoi elle servirait ;

— A la création simultanée d'une association de circonstance, le Rassemblement des Français de l'étranger, destinée à se servir de la loi ;

— A la collecte systématique et à la répartition des procurations dans les *circonscriptions où* la *majorité est menacée.*

L'affaire résulte donc de la conjonction d'une loi dont les parlementaires *n'ont pas vu le « piège » qu'elle contenait*, de l'utilisation d'une administration qui, à deux ou trois exceptions près, s'est bornée à diffuser des documents officiels, et de l'action partisane d'une association apparemment apolitique. C'est l'ensemble de ce dispositif, parfaitement monté mais *éventé aujourd'hui, qui est en cause.*

Le Conseil d'État confirme l'annulation des opérations de révision des listes électorales de Montpellier

Le Conseil d'Etat a rejeté, vendredi 17 février, la requête introduite devant lui par M. Georges Frèche (P.S.), député, maire de Montpellier, après la décision du tribunal administratif d'annuler les opérations de révision des listes électorales de cette ville (le Monde *du 17 janvier). Un conflit de compétence était apparu entre la commission spéciale du premier bureau de vote de la ville et la commission administrative générale chargée de dresser la liste des électeurs de la circonscription, à propos de l'inscription de certains électeurs français établis pour la plupart en Côte-d'Ivoire.*

La commission administrative, présidée par M. Frèche, avait refusé six cents inscriptions de Français d'Abidjan au bureau de Montpellier-Polygone, contrairement à la décision antérieure de la commission « de base » chargée de dresser la liste électorale de ce bureau de vote.

Cette décision du Conseil d'Etat tranche deux questions. D'une part, elle admet la compétence de la juridiction administrative pour connaître, non pas du contentieux de l'inscription ou de la radiation des électeurs sur la liste électorale (qui, en vertu de l'article L 25 du code électoral, relève du juge judiciaire), mais de litiges relatifs à la régularité des *opérations menées* par les commissions électorales qui sont des organes administratifs. Le litige soumis par le préfet de l'Hérault au juge administratif *concernait en effet, non le* bien-fondé de l'inscription de tel ou tel électeur sur la liste, mais la question de savoir si la commission communale de Montpellier avait compétence pour reformer la *liste* arrêté par la commission d'un bureau de vote.

La décision du Conseil d'Etat tranche également *cette deuxième* question en précisant les attributions respectives des commissions de base chargées de dresser les listes électorales pour chaque bureau de vote et *la commission* centrale chargée d'établir la liste générale des électeurs de la commune.

Est-ce la commission de base ou la commission centrale qui a qualité pour opérer, en dernier ressort, les inscriptions ou les radiations de la liste électorale ? La loi du 10 mai 1969, qui a modifié l'article L 17 du code électoral, en substituant à une commission communale unique les commissions de bureau de vote et la *commission* centrale, amenait nécessairement à se poser cette question. Pour le Conseil d'Etat, le Parlement a voulu que la liste électorale soit dressée à un niveau *proche de l'électeur*, et il a donc chargé les commissions de base de l'élaboration de la liste. Quant à la commission centrale, elle a un rôle extrêmement réduit et n'a pas, *en tout cas*, le pouvoir de modifier les décisions prises par les commissions de base.

Suivant les conclusions de son commissaire du gouvernement, le Conseil d'Etat a estimé qu'il appartient aux seules commissions de base de procéder aux inscriptions et radiations, la commission centrale étant incompétente pour y procéder. Il a donc confirmé le jugement du tribunal administratif de Montpellier, qui avait annulé les opérations de révision de la liste électorale du premier bureau de Montpellier, car les inscriptions litigieuses avaient été refusées par la commission centrale contre la décision de la commission du premier bureau de vote, seule compétente pour décider.

Rejets et validations

● BORDEAUX. — Le tribunal d'instance de Bordeaux a rejeté, *jeudi 16 février, un recours de* M. Marc Bœuf (P.S.), conseiller général et suppléant du candidat socialiste dans la première circonscription de la Gironde (Bordeaux I et II), visant la régularité de 210 demandes d'inscription émanant de Français de l'étranger sur les listes électorales de cette circonscription.

● BREST. — A la suite du recours formulé par le préfet du Finistère contre le rejet par la commission administrative de 313 demandes d'inscription émanant de Français de l'étranger sur les listes électorales de Brest, le tribunal de grande instance de Brest a ordonné, jeudi 16 février, la radiation de 60 demandes en provenance de Madagascar. Il a, en revanche, validé les 253 autres demandes.

● LE CREUSOT. — Le tribunal d'instance du Creusot (Saône-et-Loire) a confirmé jeudi 16 février la validité des inscriptions sur les listes électorales de cette ville de 336 Français résidant à l'étranger. Le 5 janvier dernier, la commission administrative, présidée par le maire socialiste du Creusot, M. Dufour, avait accepté 366 demandes, dont 336 émanant du Maroc, et en avait rejeté 44 émanant de ce pays.

Cette décision avait fait l'objet de deux recours : l'un de Français dont les demandes d'inscription n'avaient pas été retenues, l'autre de deux élus socialistes, qui protestaient contre les 336 inscriptions du Maroc. Ce sont ces deux recours que le tribunal a rejetés.

Il reste à connaître les suites de la plainte qu'avait déposée au début de l'année (*le Monde* du 7 janvier) M. Dufour.

● PARIS (11ᵉ arr., 9ᵉ circ.). — Le tribunal d'instance a ordonné la radiation de 12 inscriptions, alors que Mme Vendart (P.C.) en contestait 68. Cinquante-six inscriptions ont été validées.

● TOURS. — Quatre-vingt-sept inscriptions sur les listes électorales *émanant de Français de* l'île Maurice ont été rejetées par le tribunal administratif, saisi d'un recours d'un membre du P.S. Au total, c'étaient deux cent soixante-treize Français établis dans l'île Maurice qui avaient opté pour la deuxième circonscription d'Indre-et-Loire (*le Monde* daté 8-9 janvier). Dans cette circonscription (Tours nord), Pierre Lepage, candidat de la majorité, décédé depuis lors, avait été élu au second tour avec une avance de 22 voix, réduite ensuite à 14 par le Conseil d'Etat sur 49 626 suffrages exprimés.

Une lettre de M. Poher

M. Alain Poher, président du Sénat, nous écrit :

Dans *le Monde* du 14 janvier dernier, sous le titre « Tricheries », vous avez critiqué la façon, selon vous *hâtive et superficielle, dont* le Parlement a étudié et adopté la loi relative au vote des Français de l'étranger.

Pourtant, la possibilité ouverte à ces Français de s'inscrire dans des villes de plus de 30 000 habitants, sous réserve d'un plafond de 2 % des inscrits, a été expliquée au Sénat en détail, les 7 et 21 juin, à l'Assemblée nationale le 28 juin, et les deux Assemblées ont encore revu le texte pour accord définitif le 30 juin.

Il n'y a eu dans ces débats ni *précipitation ni même hâte.* Des exemples chiffrés ont été présentés en détail.

Ce que vous qualifiez de « piège » que le Parlement n'aurait pas aperçu ne le concerne en aucune façon puisqu'il s'agit de l'application des dispositions réglementaires du code électoral relatives aux procurations. Le législateur ne peut intervenir dans ce domaine qui est celui des décrets gouvernementaux et du fonctionnement de l'administration, et les Assemblées ont respecté cette séparation des pouvoirs.

Le Front de résistance spirituelle a réuni trois mille personnes à la porte de Versailles

Le Front de résistance spirituelle, mouvement né du Rassemblement des silencieux de l'Eglise, sous la présidence de M. Pierre Debray, a réuni quelque trois mille personnes à la porte de Versailles le 16 février. Ce meeting avait été annoncé en décembre dernier, lors du lancement du mouvement et de la décision de celui-ci de présenter deux cents candidats aux prochaines élections législatives, à partir d'une « charte d'écologie spirituelle » (*le Monde* du 6 décembre 1977).

Les dirigeants du Front avaient vu grand en louant une salle pouvant contenir dix mille personnes, et ce n'est pas un hasard s'ils ont organisé leur réunion à proximité du grand meeting communiste tenu le même soir, puisque leur intention était de manifester « *leur refus d'un collectivisme qui conduit nécessairement au Goulag* ».

Cette manifestation, religieuse autant que politique, avec des prières et l'exposition du Saint-Sacrement, a permis aux partisans de Pierre Debray de renouveler leurs attaques aussi bien contre la « *menace collectiviste* » de la gauche que contre « *la dégradation des mœurs et la destruction de la famille* » opérées par le libéralisme avancé.

Une protestation de « Témoignage chrétien »

Sous le titre : *France, prends garde de perdre ton âme* », un tract a été diffusé par le Front de résistance spirituelle, pour annoncer la *réunion de la porte* de Versailles, dans lequel on peut lire :

« *Comme en 1942, quand les chrétiens lançaient ce cri d'alarme, une idéologie totalitaire tente de s'emparer de l'âme des Français. Comme en 1942, ces chrétiens se laissent séduire. Ce n'est plus par passion de l'ordre, c'est par passion de la justice. En 1942, la passion de l'ordre débouchait sur le pire désordre. En 1978, la passion de la justice risque de déboucher sur la pire injustice.* »

Dans une déclaration signée conjointement par M. André Mandouze, rédacteur en chef du *Témoignage chrétien* clandestin, et M. Georges Montaron, directeur de *Témoignage chrétien*, ces responsables du journal chrétien de gauche dénoncent la « *grave imposture* » d'avoir pris comme titre du *tract* celui du premier cahier de *Témoignage chrétien* qui a été diffusé clandestinement sous l'occupation allemande en novembre 1941, et rappellent que le « *Front de résistance spirituelle* » était le sous-titre du journal au temps de la Résistance et au moment de la Libération.

« *En assimilant dans ce tract le programme commun de la gauche au nazisme que nous avons combattu au nom des valeurs de l'Evangile pendant la dernière guerre*, écrivent MM. Montaron et Mandouze, *Pierre Debray veut tromper l'opinion, il cherche à entraîner l'Eglise sur un terrain électoral qui n'est pas le sien et il insulte gravement tous les militants de gauche qui veulent changer la société.* »

A PROPOS D'UNE PAGE DE PUBLICITÉ

La publication dans *le Monde* du 18 février d'une page de publicité dans laquelle était annoncée une émission d'Antenne 2 consacrée à M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, a provoqué diverses réactions.

La direction de l'information d'Antenne 2 a publié une déclaration dans laquelle elle « *s'étonne d'être associée à une page publicitaire, publiée à la demande de l'Union pour la démocratie française, annonçant la participation de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber à l'émission « Samedi et demi » du 18 février et indiquant les thèmes supposés du débat* ». La direction d'Antenne 2 « *comprend que toute formation politique ait le souci d'informer le public de l'intervention de ses responsables sur les antennes* ». Elle rappelle en revanche qu'elle entend « *conserver l'initiative de ses émissions et qu'elle est donc seule responsable du choix des sujets qui y sont abordés* ».

Du côté du C.D.S. et du parti républicain, c'est l'utilisation du sigle de l'Union pour la démocratie française par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber qui suscite quelque irritation. On reproche au président du parti radical de « s'approprier » l'U.D.F. sans en référer à ses partenaires et de paraître vouloir s'exprimer seul en son nom.

Les tribunaux administratifs de Paris Lyon, Dijon et Grenoble rejettent des candidatures d'appelés

Le tribunal administratif de Paris, statuant à la demande du préfet de Paris, a déclaré inéligible, vendredi 17 février, M. Jacky Mamou, aspirant-médecin à Noyon (Oise), candidat dans la 12ᵉ circonscription de la capitale.

La même décision, intervenant après les arrêts rendus, dans le même sens, par les tribunaux administratifs d'Orléans, de Bordeaux et de Montpellier (*le Monde* du 18 février), a également été prise, vendredi, par le tribunal administratif de Lyon, statuant sur les candidatures de MM. Dominique Père (4ᵉ circonscription du Rhône), Jean-Luc Gaspard (6ᵉ circonscription) et Patrick Simon (3ᵉ circonscription), tous trois actuellement sous les drapeaux. De même, nous indique notre correspondant, le tribunal administratif de Dijon a-t-il rejeté les candidatures de MM. Claude Lavial, de la Ligue communiste révolutionnaire, actuellement sous les drapeaux (1ʳᵉ circonscription de la Côte-d'Or), Pierre-Marie Guinet, *objecteur de conscience*, candidat suppléant de M. Denis Clerc, candidat du Front autogestionnaire (2ᵉ circonscription) et Paul Girard, objecteur de conscience, candidat P.S.U. dans la 1ʳᵉ circonscription de l'Yonne.

Information sur les droits du soldat (I.D.S.), qui soutient les candidatures, à Paris de M. Mamou et à Lyon de M. Père, indique dans un communiqué qu'ils vont *tous deux présenter leur candidature* à Clermont-Ferrand, où le tribunal administratif avait déclaré éligible, jeudi 16 février, un soldat et un objecteur de conscience. *Ainsi libérés de leur* obligation de réserve, ils feront campagne dans les circonscriptions de Lyon et de Paris où ils comptaient se présenter. M. Pa*trice Roland, qui était le* suppléant de M. Mamou, se présenterait à Paris à sa place.

A Grenoble, le tribunal administratif a refusé vendredi la candidature de M. Yannick Vitton-Mea dans la 2ᵉ circonscription de l'Isère.

D'autre part, à Strasbourg, nous indique notre correspondant, la *Ligue communiste révolutionnaire* et l'Organisation communiste des travailleurs ont décidé de présenter, dans la 1ʳᵉ circonscription, M. Philippe Guittet, qui effectue son service militaire en Allemagne. Le tribunal administratif y a déjà rejeté la candidature d'un appelé.

M. DEBRÉ : pas de temps de parole R.P.R. à M. Barre.

M. Michel Debré, ancien premier ministre, député R.P.R. de la Réunion, a déclaré vendredi 17 février au micro de France-Inter : « *Je souhaite que les leaders non R.P.R. de la majorité se rendent compte à quel point les Français sont las de ces discussions. Si certains, pour des raisons que je n'arrive pas à comprendre, sont en train de rompre l'unité de la majorité, c'est*, a-t-il affirmé, *qu'ils n'ont pas le sens de leurs responsabilités, et c'est malheureusement ce que je sens parfois.* » M. Debré a souligné que le R.P.R. n'avait pas à céder à M. Raymond Barre une partie de son temps de parole à la télévision et à la radio pendant la campagne électorale officielle, comme l'a suggéré M. Soisson au nom du P.R. (*le Monde* du 18 février).

● *M. François Mitterrand* était vendredi 17 février en Seine-et-Marne. Il a apporté son soutien, à *Nemours*, à *Mme Paulette* Girard, candidate du P.S. dans la circonscription de Fontainebleau, puis à Meaux, à M. Ribert Le Foll, candidat socialiste dans la circonscription de Meaux-Coulommiers. Il participe à une réunion publique groupant plus de deux mille personnes dans la salle des fêtes de Melun, où se représente M. Alain Vivien.

M. Mitterrand a retracé la montée du parti socialiste, devenu le premier parti de France : en 1971, le P.S. comptait 10 % des voix ; en 1973, 19 % ; aux cantonales de 1976, plus de 25 %. « *Aujourd'hui*, a-t-il déclaré, *les sondages nous donnent, 27, 28, 30 %.* » — (*Correspondance.*)

● *M. Alain Krivine*, membre du bureau politique de la Ligue communiste (trotskiste) a déclaré vendredi 17 février, à Strasbourg : « *La campagne de l'extrême gauche est nécessaire pour concrétiser un courant de défiance à l'égard des deux grands partis de la gauche (...). Ces deux partis sont prêts à faire des cadeaux aux dirigeants des entreprises. Ils proposent des moyens dérisoires pour en finir avec l'austérité.* »

CARNET

Décès

— Les familles Bontemps, Beau et Pujade ont la douleur de faire part du décès de leur très regretté,

Albert BONTEMPS,

survenu le 11 février 1978, à Nice.

— M. et Mme Pierre Acis,
M. et Mme Jean-François Nourrisson et leur fille,
M. et Mme Jean-Christian Acis et *leurs enfants*,
M. François-Denis Acis,
M. et Mme Dominique Acis,
ont la grande douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Henri FLAMENT,

ancien élève de l'Ecole polytechnique,
directeur honoraire à la S.N.C.F.,
président honoraire
des Amis de Samois,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
croix de guerre belge 1914-1918,
médaille d'or de l'éducation physique,

endormi *dans* la paix du Seigneur le vendredi 17 février au domicile de ses enfants au Pecq.

Les obsèques seront célébrées le mardi 21 février 1978, à 15 h. 45 précises, en l'église Saint-Louis d'Antin, 63, rue Caumartin, Paris (9ᵉ).
Inhumation au Père-Lachaise.

M. et Mme Pierre Acis,
Résidence Bernadotte,
78230 Le Pecq.

— M. Pierre Koch,
M. Gérard Koch,
M. et Mme Mark Mortimer et leurs enfants,
M. Marcel Koch,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 14 *février* 1978 à Paris, de

M. Pierre KOCH,

ingénieur général
des ponts et chaussées (E.R.),
directeur honoraire
à la préfecture de Paris,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
croix du combattant volontaire.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le 17 février 1978 dans l'intimité familiale.

4, rue Eugène-Manuel, 75016 Paris.

— Mme Jacques Meldener, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Meldener, Pinchon, Gluzman, Herlic, Bernaert, Henry, frère, sœurs, belle-mère, beaux-frères, belles-*sœurs*, neveux, nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques MELDENER,

survenu à son domicile le 17 février 1978 dans sa soixante et onzième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 21 février, à 14 h. 30, au cimetière de Pantin, où l'on se réunira, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Mme Charles BEIGBEDER,
née Grace Carthew-Yorstoun,

M. Charles Beigbeder et ses enfants demandent à leurs amis de s'unir par la prière à la messe qui sera célébrée mardi 21 février, à 19 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly.

A L'HOTEL DROUOT

Lundi

VENTE

S. 1 - Art 1900.
S. 5 - Monnaies
S. 6 - Estampes japonaises.
S. 9 - Tabl., mbles anc. Extr.-Or.
S. 12-13 - Biblioth. Mal Soult, duc de Dalmatie. Livres anc. et romant. Art militaire, voyages, topographie, mémoires Histoire de France.

EXPOSITIONS

S. 11 - Sièges, meubles anc. et style. Tableaux anciens et XIXᵉ.
S. 14 - Bijoux, obj. vitrine, argent.

PALAIS D'ORSAY

EXPOSITION

Coll. M. S... Obj. d'art, sièges et meubles XVIIᵉ et XVIIIᵉ.
Très rare réunion boîtes en or et porcel. prov. princ. de la Coll. M. D...

Visites et conférences

LUNDI 20 FEVRIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — *15 h.*, métro place Monge, Mme Oswald : « La mosquée ».

15 h., 5, rue de la Source, Mme Pennec : « L'abbaye Bénédictine Sainte-Marie ».

15 h. et 17 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Thibaut : « Les ordres mendiants Saint-François et les Frères mineurs » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., métro Sully-Morland : « Les rénovations du Marais » (A travers Paris).

14 h. 30, 4, route de Rueil à Versailles : « Peinture flamande » (Art et histoire).

15 h., musée du Louvre, porte Barbet de Jouy : « Classiques et romantiques français » (Histoire et archéologie).

15 h., 187, rue Saint-Jacques : « Gravures et techniques de la taille-douce dans les ateliers d'un spécialiste » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

14 h. 30, 107, rue de Rivoli : « Restauration, *Louis-Philippe* et Napoléon III ».

15 h., Grand Palais : « Le siècle de Rubens » (Paris et son histoire).

12 h., 2, rue de la Bourse : « La Bourse » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — *14 h. 45*, Institut de France, 23, quai Conti, M. Didier Anzieu : « L'agressivité entre les groupes et à l'intérieur des groupes ».

12 h., 98, rue Rambuteau, MM. Rivière, Le Cong Nem, J. Monnier : « Les Halles qui n'existent pas et celles qui pourraient exister » (l'ARPA).

20 h., 15, rue Jean-Jacques-Rousseau, M. Pierre Vieroudy : « Une étude expérimentale du phénomène OVNI » (GERP).

20 h. 30, American College, 65, quai d'Orsay, M. Albert Meglin : « Pour donner un sens nouveau à votre vie » (Esprit et Vie).

VENTE à AVIGNON

NOUVEL HOTEL DES VENTES
74 bis, rue Guillaume-Puy
Tél : (90) 86-35-35
TRES BELLE VENTE
(cause départ et après décès)
Samedi 25 février, à 14 h 30 :
MONNAIES (Expert M. JOOS)
Expos. vendr. apr.-m. et sam. mat.
Dimanche 26 février, à 14 h 30 :
BEAU MOBILIER XVIIIᵉ
ARGENTERIE XVIIIᵉ et XIXᵉ
BIJOUX ANCIENS
TABLEAUX - ARCHEOLOGIE
Expos. jusqu'au samedi 20 heures
Mᵉ M. ROURE Commissaire-Priseur

LES PARTIS ET L'ÉDUCATION

A gauche, des programmes plus élaborés

L'avenir de l'enseignement privé est apparu ces derniers mois comme l'enjeu essentiel du débat électoral en matière d'éducation. Le lent cheminement du plan socialiste sur ce point y a largement contribué, et la majorité a fait de la « liberté de l'enseignement » un cheval de bataille. Mais la querelle scolaire a perdu de sa vivacité, d'autant plus que les partis de gauche ont nuancé leur opposition à l'enseignement privé. Si le P.C. et le P.S. maintiennent le principe de l' « intégration » au service public des établissements privés, il n'est plus question que de mesures progressives et négociées.

Mais d'autres choix séparent les partis de gauche et ceux de la majorité, même si, à la première lecture, leurs programmes se ressemblent.

Tous, par exemple, attachent une grande importance à l'égalisation des chances. Mais cette notion recouvre des réalités bien différentes. La conception de la vie des établissements sépare aussi les partis de gauche de ceux de la majorité. Alors que les premiers souhaitent la participation de tous les usagers à la gestion des établissements, les partis de la majorité accordent la prépondérance de l'autorité à l'administration.

L'accord entre partis qui se rangent du même côté n'est pas aussi net sur tous les points. Ainsi, à gauche, seul le P.C. reste ferme sur la prolongation de la scolarité obligatoire à dix-huit ans, tandis que socialistes et radicaux de gauche parlent plus volontiers de niveau minimal de qualification. Du côté de la majorité, où l'on soutient volontiers l'idée d'alternance entre les études et la vie active, les partis sont partagés sur la loi Royer qui permet à des jeunes d'entrer en préapprentissage à quatorze ans.

En fait — et c'est un aspect de plus qui sépare la gauche de la majorité, — toutes les formations politiques n'ont pas réfléchi avec la même application aux problèmes de l'éducation. Du côté de la majorité, seul le R.P.R. y a consacré un long rapport et une journée de travail (« le Monde » du 15 novembre 1977), tandis que ses partenaires se contentent d'un chapitre dans leur projet, plus global, de gouvernement.

A gauche, le programme du P.S., longuement préparé, est sans doute le plus complet puisqu'il concerne tout l'édifice scolaire. Le P.C. se réfère à la proposition de loi qu'il a déposée en 1973 à l'Assemblée nationale. Quant aux radicaux de gauche, ils se sont surtout intéressés à un aspect de l'éducation, certes capital, puisqu'il s'agit de la formation des maîtres.

Il n'est guère surprenant que les partis de gauche aient, plus que les autres, approfondi leur réflexion sur l'éducation. Ils comptent en effet beaucoup d'enseignants parmi leurs militants. C'est d'ailleurs à la fois un avantage pour étudier un dossier aussi technique, et un frein dans la mesure où les mêmes enseignants sont aussi des militants syndicaux. La Fédération de l'éducation nationale et son syndicat des instituteurs, proches des socialistes, ont, par exemple, chacun leur projet éducatif.

● NEUTRALITÉ

P.C. : éducation nationale laïque ; pas de philosophie d'Etat. Les enseignants ne doivent donner aucune éducation religieuse ou doctrinale, mais respecter toutes les options et croyances et rendre compte des principaux courants d'idées. Information politique des élèves volontaires à l'extérieur des classes et des programmes. Education religieuse sous la responsabilité des Eglises, en dehors de l'école.

P.S. : la laïcité exclut tout endoctrinement, toute « *idée d'école officielle* », mais doit permettre une « *compréhension critique de la société* ». La dimension politique a sa place dans les sciences humaines dans « *un cadre libre et pluraliste* ».

M.R.G. : pluralisme interne à l'éducation nationale. Education civique et politique par le développement de l'esprit critique.

R.P.R. : l'école doit demeurer un « *asile inviolable* ». La neutralité et le pluralisme s'y imposent. L'éducation a aussi pour mission d'inculquer « *l'amour de la patrie et le respect des lois* », de former « *des citoyens à même de vivre en paix entre eux mais prêts à défendre leur communauté* ».

P.R. : développer l'éveil du sens critique et les capacités d'expression. Pas de « *politique politicienne* », mais « *information objective* » sur les faits. Elaboration d'un code de déontologie des enseignants.

C.D.S. : initiation aux problèmes économiques et sociaux. Apprentissage de la démocratie dans le respect des opinions de chacun et formation du citoyen pour lui montrer sa place dans « *la famille, la commune, la patrie, l'Europe et l'humanité* ».

● ENSEIGNEMENT PRIVÉ

P.C. : les établissements percevant des fonds publics seront « *en règle générale, intégrés au nouveau service public de l'éducation nationale* ». Toute spoliation est exclue. Un délai sera accordé aux établissements confessionnels pour opter entre la nationalisation et le financement par les seuls fonds privés.

P.S. : refus du dualisme scolaire. Intégration « en règle générale » des établissements percevant des fonds publics. Les établissements pourront le refuser. Intégration « progressive et négociée ». Première étape : suppression du contrat simple et choix entre le contrat d'association modifié et le retour au hors-contrat.

M.R.G. : suppression des contrats simples. Généralisation des contrats d'association. Intégration progressive et concertée.

R.P.R. : liberté de choix des parents et maintien de l'aide de l'Etat. Reconnaissance du concours de cet enseignement au « service public pluraliste » et de la « légitimité ».

P.R. : inscrire la liberté de l'enseignement dans le préambule de la Constitution « au même titre que la laïcité ». Revaloriser le forfait d'externat.

C.D.S. : maintien d'un enseignement privé qui soit « organiquement contrôlé ». Nécessité de donner à la liberté de l'enseignement « les moyens matériels de s'exprimer ».

● LES AGES DE LA SCOLARITÉ

P.C. : l'école « *fondamentale unifiée* » comprend l'école maternelle (à partir de deux ans si les parents le demandent), le « *tronc commun* » des collèges (neuf niveaux jusqu'à l'actuelle troisième) et le « *cycle terminal du second degré* » (sections générales et professionnelles). A terme : prolongation de la scolarité obligatoire à dix-huit ans.

P.S. : « *école de base* » en trois séquences : éducation préscolaire (à partir de deux ou trois ans), « *cycle fondamental* » (neuf niveaux, tronc commun), « *cycle polytechnique* ». Le but est d'amener tous les jeunes au moins au niveau V (ouvrier qualifié). Le lycée conduit à trois baccalauréats. Dans une première étape, maintien des collèges techniques. Prolongation de fait de la scolarité jusqu'à dix-sept ans.

M.R.G. : scolarité obligatoire jusqu'à dix-sept ans ou dix-huit ans. Principale innovation : intégrer la classe terminale à l'enseignement supérieur. Alternance entre les études et la découverte des professions pendant les deux dernières années du secondaire.

R.P.R. : pas de prolongation de la scolarité obligatoire, mais encouragement à « *l'accroissement spontané de la scolarité après seize ans* ». L'admission en maternelle avant trois ans doit rester « *l'exception* ». Développement des options au lycée dès la seconde et généralisation en terminale. Enseignement professionnel favorisant l'alternance pour « *les élèves des collèges rebutés par les études générales* ».

P.R. : application de la réforme Haby (collège unique). Proposition supplémentaire pour réhabiliter le travail manuel.

C.D.S. : aucune modification du parcours scolaire. Insister sur la « *qualité* » de l'enseignement plus que sur ses structures.

● STATUT ET FORMATION DES MAITRES

P.C. : corps unique de titulaires pour tous les maîtres de l'école fondamentale. Formation dans des centres pédagogiques universitaires : quatre ans pour préparer une maîtrise et acquérir des éléments de pédagogie, plus un an de formation professionnelle avec stage. Suppression des auxiliaires, allégement progressif du service, nouvelle grille indiciaire.

P.S. : corps unique à l'école de base mais quatre types de fonctions : maisons de l'enfance, polyvalents, bivalents, spécialisés. Recrutement par concours dès la fin de l'école de base, ou en cours d'études, ou après cinq ans d'activité professionnelle. Formation (quatre ans, plus un an de stage) dans des centres universitaires et dans des antennes locales.

M.R.G. : recrutement des instituteurs à « bac plus deux ». Maître unique au cours préparatoire, semi-spécialisé ensuite. Pour le second degré, recrutement à « bac plus quatre ». Pas de cadre unique, mais tous les enseignants, à terme, en catégorie A. Formation professionnelle au sein de collèges universitaires ayant des antennes départementales.

R.P.R. : simplification des catégories sans unification. *Maintenir* un « *certain volant d'auxiliaires* », mais fixer leur *statut*. Instituteurs : formation en trois années après le baccalauréat (enseignement universitaire-stages) ; revalorisation « *importante* » de leur situation matérielle. Maîtres du second degré : formation scientifique universitaire et pédagogique « *sous le contrôle des praticiens du second degré* ». Licence pour les « *brevetés* » (collèges), maîtrise pour les « *certifiés* » (lycées). Maintien de l'agrégation. Déceler les inaptitudes « *avant qu'il soit trop tard* ».

P.R. : revaloriser la condition enseignante au moyen de primes, du relèvement des indices de début, des prêts à faible taux d'intérêt pour les débutants. Diminuer les horaires. Supprimer « *totalement* » les auxiliaires.

C.D.S. : « *La qualité d'éducateur des enseignants doit être vérifiée au même titre que la solidité de leurs connaissances.* » Création d'instituts pédagogiques départementaux pour les maternelles et le primaire, régionaux pour le secondaire, nationaux pour le supérieur.

● VIE DES ÉTABLISSEMENTS

P.C. : dans chaque établissement, conseil de gestion où sont représentés l'administration, le personnel, les parents et les élèves, les collectivités locales. Reconnaissance du droit syndical aux lycéens.

P.S. : école gérée de la base au sommet « *par ses usagers et ses travailleurs sous le contrôle des citoyens* ». « *Préférence donnée à l'intervention collective des parents, notamment par la voix de leurs associations.* » A partir de dix ou onze ans, participation des élèves élus aux conseils de gestion.

M.R.G. : *gestion tripartite*. Pouvoirs réels aux conseils d'administration.

R.P.R. : renforcer la responsabilité et l'autorité aux divers échelons. Assurer « *la régularité des élections aux conseils et comités de parents* ».

P.R. : comités de parents dans les écoles et conseils dans le second degré tels qu'ils sont définis par la réforme Haby.

● ÉGALITÉ DES CHANCES

P.C. : pas de filières, en cas de difficultés, cours de rattrapage et de soutien. « *Journée prolongée, gratuite et volontaire* » pour les enfants qui n'ont pas de bonnes conditions de travail chez eux. Eventuellement : classes de rattrapage pendant une durée limitée. Gratuité des livres, fournitures et transports scolaires. Aide financière attribuée sur critères sociaux pour remplacer les bourses.

P.S. : école « *inégalitaire* » au profit des « *exclus* ». Priorité à la petite enfance pour la correction des handicaps. Au « *cycle fondamental* », ni filières ni orientation, mais soutien aux enfants en difficulté. Gratuité des livres, fournitures, transports, activités d'éveil. Allocation d'études et « *programmes d'éducation prioritaires* » pour les milieux défavorisés.

M.R.G. : pédagogie de soutien aux moins favorisés. Pas de sélection précoce et définitive. Passerelles nombreuses entre types d'études.

R.P.R. : éducation commune pendant toute la scolarité obligatoire avec enseignements de soutien, comme le prévoit la réforme Haby. Mais refus de « *freiner les plus rapides et les plus aptes* », et de contrarier les « *vocations précoces* » professionnelles. Dépistage des handicaps dès l'école primaire. Accroissement mais attribution plus sélective des bourses. Gratuité progressive des manuels et des transports.

P.R. : consolider l'enseignement de soutien mis en place par la réforme sans abaisser la qualité de l'enseignement. Gratuité progressive des manuels.

C.D.S. : multiplication des écoles maternelles avec un personnel qualifié, « *dans un souci de correction des inégalités naturelles* ». Adaptation au rythme de chaque enfant.

● ORIENTATION

P.C. : maintien « *pour une période transitoire* » de l'apprentissage et des classes préprofessionnelles. « *Education technologique pratique* » pour tous au tronc commun. Puis choix entre les sections « générales » ou « professionnelles » du lycée. Les lycéens reçoivent une partie de leur formation technologique en entreprise. Aucun examen avant l'âge de dix-huit ans.

P.S. : apprentissage appelé à disparaître, « *sauf pour certains métiers artisanaux* ». Relations plus étroites avec les entreprises. Orientation en fonction d'une « planification véritable ». Les élèves choisissent au lycée entre enseignement général et enseignement technologique.

M.R.G. : information sur les carrières dans le premier cycle, préparation à la vie dans le second. Pas de préapprentissage avant l'âge de seize ans.

R.P.R. : développer les activités manuelles au collège. Maintien des enseignements préprofessionnels, alternés ou à temps plein. C.A.P. en deux ans au lieu de trois. Renforcement de l'enseignement agricole. Système d'options « souples » pour l'orientation au lycée. Contacts entre lycées et entreprises.

P.R. : ne pas orienter de trop bonne heure. Application de la réforme Haby. Encourager le goût pour le travail manuel. Contre le préapprentissage à quatorze ans. Pour l'alternance mais pas avant la classe de troisième.

C.D.S. : de nouvelles réformes seraient « non crédibles ».

Dans le programme commun

● « *La lutte contre la ségrégation sociale* » étant « *la question prioritaire* », gratuité et aide sociale seront garanties aux familles. Tous les enfants de deux à six ans devront pouvoir entrer à la maternelle. Un système diversifié de rattrapage et de soutien sera institué à tous les niveaux. Le dépistage et le soin des handicaps seront pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

● Du cours préparatoire à l'actuelle classe de troisième incluse, les élèves recevront un enseignement fondamental commun avec une large gamme d'options (ce sera le *tronc commun*), puis trois années d'enseignements généraux et professionnels avant l'entrée dans la vie active ou dans l'enseignement supérieur. La scolarité obligatoire sera progressivement prolongée jusqu'à dix-huit ans.

● Un maître unique polyvalent continuera provisoirement d'enseigner depuis la maternelle jusqu'au C.M. 2, mais divers spécialistes interviendront (langues vivantes, éducation physique, artistique, etc.). Tous les maîtres de l'école maternelle, du tronc commun, du second cycle général et professionnel appartiendront à un corps unique d'enseignants. Leur formation scientifique et culturelle, théorique et pratique sera assurée dans des centres universitaires.

● Une gestion tripartite des établissements associera les représentants des pouvoirs publics, des personnels et des divers usagers.

● Les établissements privés percevant des fonds publics seront « *en règle générale nationalisés* ». Ainsi sera constitué un « *service public, unique et laïque* ». L'éducation nationale « *respectera rigoureusement toutes les croyances, toutes les options philosophiques. Elle n'enseignera pas de* « *philosophie officielle* ». *Tous les parents pourront faire donner à leurs enfants, en dehors des locaux scolaires et sans le concours des fonds publics, l'éducation religieuse ou philosophique de leur choix* ».

L'éducation n'a pas occupé une place importante lors des travaux d'actualisation du programme commun en 1977.

LES PARTIS ET LES « VERTS »

Une « écologisation » en bonne voie

L'association S.O.S. Paris vient d'organiser à la Mutualité un débat à partir d'un questionnaire, remis aux partis politiques, concernant l'environnement, le cadre de vie et la qualité de la vie. Face à deux porte-parole du Collectif Ecologie 78, MM. Brice Lalonde et Jean-Claude Delarue, les représentants du *M.R.G., du P.C., du C.D.S., du P.R.* et du R.P.R. ont tenté, non sans difficulté, de faire admettre au public, composé d'écologistes, que chacune de leur formation ferait la meilleure place aux revendications des « verts ».

M. Brice Lalonde a mis en garde l'auditoire contre « le double écueil » qui se dresse, selon lui, devant les écologistes candidats aux élections : celui de la politique professionnelle et celui du militantisme professionnel. *Surtout, il a estimé* que « les élections, quels que soient les résultats, ne changeront rien ! » A ses yeux, en effet, les changements ne peuvent procéder que de « l'action quotidienne et permanente des citoyens et de leurs associations ».

Quant à M. Delarue, il a dénoncé « l'incapacité de tous les partis », qu'il estime coupables d'appliquer, en matière d'urbanisme notamment, un « véritable programme commun contre la région parisienne ».

Si l'on en juge selon les réactions des écologistes présents, deux partis ont paru les plus éloignés des préoccupations des « verts » : le R.P.R., parce qu'il symbolise à la fois l'urbanisation et le règne du béton, le « tout nucléaire » et la centralisation ; et le P.C., parce qu'il continue de plaider pour une croissance accélérée et qu'il s'est rallié au nucléaire militaire.

Il est vrai que de tous les partis, celui que préside M. Jacques Chirac est allé le plus loin dans la tentative de porter atteinte, dès avant qu'elle ne soit établie, à la crédibilité des écologistes. Le R.P.R. évoque, dans ses « propositions pour la France », ces « *doux idéalistes* » auxquels se mêlent les « *éternels agités de la contestation* ».

Les autres partis s'abstiennent désormais d'appréciations aussi rapides. Tous s'attachent à faire valoir leurs projets en matière d'écologie.

Bâtir l'Europe de la qualité de la vie

Ainsi M. Patrick de Saevsky (R.P.R.), conseiller de Paris, a développé les cinquante-six mesures nouvelles pour l'écologie élaborées par une commission *ad hoc* présidée par M. Roland Nungesser.

Du côté des giscardiens, on considère que le courant écologiste mérite un effort, ne serait-ce que parce qu'une partie de l'électorat écologiste modéré est « récupérable ». De plus, il existe des responsables du P.R., tel M. Jean-Louis Berthet, proche collaborateur de M. Jean-Pierre Soisson, pour considérer l'écologie dans sa double dimension de défense du cadre de vie et de « *rejet des hiérarchies, des institutions et de la politique* ». La première trouve une réponse dans la « charte de la qualité de la vie » que contient le projet républicain, la seconde dans la volonté affirmée de « *trouver de nouvelles formes de démocratie* ». Surtout, le P.R. se prévaut des discours et de l'action du président de la République.

Des partis de la majorité, c'est le C.D.S. qui paraît le plus proche des écologistes. Il est vrai que le parti centriste compte dans ses rangs un « écologiste de la première heure », M. Philippe Saint-Marc, qui a pour ambition, grâce à son action au sein de la formation de M. Jean Lecanuet, d' « écologiser » la majorité ; il se plaît à souligner les bienfaits de la « nouvelle croissance » prônée par M. Giscard d'Estaing. Enfin, il concède aux antinucléaires que « *l'insuffisante maîtrise de la radioactivité des déchets nucléaires doit conduire à une très grande prudence dans les investissements nucléaires* », et souhaite que se bâtisse l' « *Europe de la qualité de la vie* ».

A gauche, où l'on craint avant tout que les voix écologistes ne fassent défaut à l'opposition au second tour, la rupture de l'union a donné aux socialistes une plus grande marge de manœuvre, notamment en matière nucléaire, comme en témoignent les prises de position récentes de M. François Mitterrand en faveur d'un moratoire du programme nucléaire. Les socialistes affirment également qu'il n'existe pas de « *différence perceptible entre la nouvelle croissance proposée par le P.S. et l'autre croissance réclamée par les écologistes raisonnables* ».

Pour leur part, les radicaux de gauche se flattent d'avoir obtenu de leurs partenaires de la gauche, avant que les négociations sur l'actualisation du programme commun ne soient interrompues, des résultats non négligeables, notamment en ce qui concerne le « *nouveau plan de lutte* » contre la pollution et les nuisances, qui comporte les mesures suivantes : priorité donnée aux systèmes de recyclage et aux procédés de production non polluants et création dans chaque région d'un institut d'analyse et de contrôle des pollutions. M. Daniel Auger, qui les représentait face aux écologistes, a jugé le questionnaire « *dangereux* », car il accrédite l'idée que « *des réponses ponctuelles permettraient de débloquer le système, alors qu'il faut s'attaquer aux causes du mal, non à ses effets* ». Les radicaux de gauche constatent, à regret, qu'il leur faudra affronter des candidats écologistes. Une telle perspective n'est pas de nature à déplaire au P.C.

En effet, les candidats communistes sont attentifs aux représentants des mouvements qui, tels les écologistes, le P.S.U. ou les gaullistes d'opposition, peuvent gêner le P.S. De plus, le P.C. est d'autant moins enclin à négliger le courant écologiste qu'il considère que « *l'écologie est une idée populaire et positive* ». Surtout, il affirme qu'il est encore le parti le mieux placé pour « *exprimer la sensibilité écologique* ».

Si le P.C. exclut de renoncer à l'énergie nucléaire, c'est au nom de l'indépendance nationale et de son « *sens des responsabilités* ».

J.-M. COLOMBANI.

LE R.P.R. PROPOSE LA CRÉATION D'UNE BANQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Le R.P.R. publie ses propositions pour une nouvelle politique de l'environnement. Dans un document qui trace d'abord le bilan de l'action déjà menée par les pouvoirs publics et par le Parlement, le mouvement gaulliste présente des propositions nouvelles en nombre important : seize concernent l' « amélioration du milieu ambiant », treize la « protection des espaces naturels », dix-neuf l'urbanisme et les transports, et huit l'aménagement du temps.

Ainsi, le R.P.R. propose d'établir la carte des zones bruyantes autour de certains équipements, une taxe parafiscale sur le bruit des avions, imposer des normes plus sévères. Il suggère, par exemple, l'adoption d'un plan systématique en vue de rétablir la propreté en créant une « bourse des déchets », en développant les systèmes d'alerte pour la pollution atmosphérique, en multipliant les stations d'épuration d'eau et en indiquant sur les quittances aux particuliers la qualité sanitaire de l' « eau du robinet ».

Surtout le projet préconise trois grands moyens d'action : le renforcement des moyens des collectivités locales et des associations, ainsi que la création d'une « banque nationale de l'environnement ». Cet établissement financier jouerait, pour l'écologie, le rôle du Crédit agricole pour l'agriculture. Il serait, pour les entreprises, les collectivités locales et les associations, la source privilégiée de leurs charges et de leurs initiatives.

Le Monde aujourd'hui

SEIZE ANS

UN UTOPISTE

« DANS ton bureau, demande l'adolescent de seize ans, avec tes collègues, vous parlez souvent des grands problèmes ? »

— *Quels grands problèmes ?*

— Eh bien, la faim dans le monde, la désertification, le déboisement, les sept cent cinquante *millions de sous-alimentés...*

— *On en parle de temps en temps.*

— Oui, ce n'est pas le fond de vos conversations.

— *Qu'est-ce que tu veux, nous sommes des salariés. Mon patron veut bien que je m'occupe de la faim dans le monde, mais de préférence après les heures de travail. Tu comprends ? »*

Il ne répond pas. Il rigole. Ses cheveux en bandeaux lui balaient les épaules. Il a l'air d'un jeune Christ aux yeux bleus, moins la barbe. Il porte son jean quotidien, celui dont les trous sont si nombreux qu'on ne compte plus les pièces multicolores qu'il a cousues lui-même pour l'empêcher de mourir. Pas de jean neuf, ah ! surtout pas...

Le père relance la balle :

« Tu as peut-être une solution pour la faim dans le monde ?

— Il y en a une. C'est simple. D'abord il faut faire une information beaucoup plus totale que maintenant et puis, quand les gens auront compris, il faut créer une donation. Dans tous les pays *industrialisés.*

— *Autrement dit, tu vas appauvrir les Français, les Suisses, les Canadiens, les Allemands pour essayer d'enrichir les Maliens, les Equatoriens, les Péruviens, etc. Les vases communicants ?*

— Normal. Et si l'information est partout, ils marcheront.

— *Et s'ils ne marchent pas, ou s'ils donnent cinquante centimes ?*

— Tant pis pour eux. On ne doit rien imposer à personne. »

Il termine ses études dans un lycée agricole de province. Ensuite, quand il sera devenu un T.S.M.A. (technicien supérieur du machinisme agricole), il partira au gré du vent proposer sa *science et sa bonne volonté aux* pays déshérités. L'argent, l'ascension, les objets ne sont pas pour lui. Il luttera contre la désertification, le déboisement, les « surpâturages », les « cultures sur brûlis », etc. Il en connaît un *rayon, sur tous ces sujets.* Il sera au service des parias aussi longtemps qu'on aura besoin de lui, à droite ou à gauche. Mais, en partant, il n'oubliera pas sa guitare ni les cassettes des Pink Floyds. Comme il dit, *« c'est pas plus bête »...*

« Alors, continue le père, *voilà les Français, les Danois, les Belges, qui revendent leurs voitures, leurs télés, leurs bateaux, leurs motos, leurs fermettes, leurs skis ou quelquefois leurs chemises pour...*

— Normal. Neuf cent cinquante millions de sous-alimentés.

— *Et dans l'enthousiasme général, de l'O.S. au P.D.G. ? Tu es un utopiste, un généreux utopiste. »*

Il secoue sa chevelure comme un poney et il conclut paisiblement :

« Si je réussissais à convaincre un mec, un seul mec, qu'il faut qu'il aille tout donner pour empêcher un Tchadien de crever tout nu, je n'aurais pas perdu ma vie, même si ça me prend des années. »

Seize ans, l'âge qu'on ne devrait *pas quitter...*

OLIVIER RENAUDIN.

REGARDS

Ces petites différences

DANS le métro, ce jeune débile qui s'est trompé de ligne et qui interpelle anxieusement les passagers pour savoir à quelle station il doit descendre. On lui répond avec sollicitude ; pris néanmoins de panique, il réitère ses questions. Deux femmes bien mises et d'un âge certain secouent la tête avec condescendance ; leurs visages respirent la satisfaction liée à la conscience soudain ravivée de leur indiscutable supériorité.

Notre narcissisme, voire *notre* « bonté », se nourrissent de ces petites différences qui nous conforment dans notre identité et nous réconfortent dans notre misère. *« Tu t'imagines sentir la violette et tu n'es qu'un pet ! »,* ainsi Wilhelm Reich apostrophait-il déjà le « petit homme ».

ROLAND JACCARD.

ÉLECTIONS

Le temps des préaux

IL faut être à l'écoute de la rue en cette période de fébrilité préélectorale. Ainsi cet homme d'une cinquantaine d'années qui *déclare que « de son temps »* la vie politique avait du charme parce qu'elle se déroulait sous les préaux d'école, sur les places publiques, dans les bistrots. On trinquait avec le candidat, dit-il, on le voyait monter sur des estrades de bois au *milieu des banderoles.* Mais surtout les écoles étaient le lieu privilégié de la vie publique : on argumentait ferme dans les cours, dans les salles de classe, mais surtout sous les préaux. Là se tenait le vrai forum politique.

« Aujourd'hui, leur tribune c'est la télé, leur podium, le petit écran. On est là, tout seul, devant son récepteur, en tête à tête avec leurs éloquentes mimiques. Ou alors, il faut subir leurs grandes affiches publicitaires, comme les marques de lessive ou comme le racolage immobilier. D'ailleurs, vous avez vu la façon dont ils présentent leurs produits. Tout est bon : le bon choix, le parti du bon sens... »

« Soyons juste, intervient un militant, *nous répétons aussi un bon programme commun, une bonne actualisation... faisons notre autocritique.*

— *Bien sûr, bien sûr, mais ce que j'en disais... c'était simplement pour faire comprendre qu'on en a assez d'entendre ceci ou cela, de recevoir ceci ou cela, de tout se faire offrir sur un plateau, d'être matraqué de tous côtés. On a envie de discuter entre nous, dans les rues, dans les quartiers, dans les cafés, dans les écoles. Décidément, le temps des préaux avait du bon. »*

RAYMOND JEAN.

TÉMOIGNAGE

Alors, c'est ça l'amour maternel ?

TU es là, devant moi, allongée sur le tapis. Tête levée, tu me souris de toute ta petite bouche sans dent. De ces sourires attendrissants qui te font ressembler, à mon grand désespoir, à Raymond Barre.

Signe de joie, tu bats frénétiquement des ailes. En équilibre instable sur le ventre, tu rames avec tes bras, tu rames avec tes jambes, mais tu ne comprends pas que ton petit derrière, et ma présence, t'empêcheront toujours de t'envoler. Bébé-oiseau, depuis huit mois que tu existes, le moindre de tes élans n'a cessé de m'émouvoir.

Tu es là, ma tendresse. Dans cet amour où tu m'entraînes, jour après jour, je me noie lentement. Je m'use et je meurs en douceur à force de t'aimer. Et, de peur de te noyer à ton tour, je me tais. Je te regarde et je me fonds en toi en silence.

Alors, c'est ça, l'amour maternel ? Il m'a fallu vingt-six ans pour découvrir... cette douleur.

Pourquoi es-tu née ? Pourquoi n'es-tu pas demeurée toute ta vie dans mon ventre ? Dans ce rempart que je t'avais bâti, tu étais heureuse et sûre de le rester. Et moi, j'étais euphorique. Tellement euphorique que j'en divaguais... Je te promenais partout : dans les cafés, les rues, les cinémas, le métro. Les gens les plus laids me semblaient beaux... Les plus mesquins m'ouvraient les bras. A nous deux, je n'avais peur de rien...

En neuf mois, tu as réussi cet incroyable tour de force : me réconcilier avec ce qu'on appelle « la condition féminine ». Aucun homme ne verra jamais son ventre onduler soudain comme un serpent, ne goûtera cette drogue qu'est de porter un enfant. Il ne pourra pas même l'imaginer. Comment décrire un petit coup, un pincement, un hoquet ? Les mots sont misérables, presque indécents... Expliquer les sentiments qui enivrent une femme, dans ces moments-là, est aussi difficile que de tenter de définir une couleur ou un orgasme.

Ton attente, bébé-oiseau, m'a donc réconciliée avec moi-même. Mais ta naissance, elle, m'a brouillée à mort avec la vie. Quelques heures après ton premier cri, je l'ai compris. Mais il était trop tard. Irrémédiablement trop tard. Entre la vie et moi s'était engagée une bataille sans merci. Et d'emblée je me savais vaincue : tu étais là, j'étais perdue...

Avant toi, je me croyais imprenable, inattaquable. La vie avait beau me frapper de temps en temps, comme elle frappe chacun, je rebondissais, toujours indemne. J'étais en caoutchouc. Aucune épreuve, pas même la mort, ne pouvait m'empêcher de lui faire front, de la narguer.

Mais maintenant, elle me tient. Par un chantage incessant, épuisant. Avec toi, par toi. Chacune des souffrances qui t'attendent... Je hurle intérieurement à les imaginer. A cause de toi, déjà, je me sens mère des enfants de la Terre entière. Dans les cafés, les rues, les cinémas, le métro, c'est toi à présent que je vois à travers tous les petits visages sans joie, les yeux cernés, les regards vides.

Devant ces appels sans espoir, ces corps recroquevillés, j'ai honte, j'ai peur... Pour eux, pour toi. Petite fille, c'est à partir de toi que j'ai dit non au monde.

Bébé-oiseau, tu me souris avec confiance, sans t'étonner une seule seconde de mon silence. Pour toi, tout est normal : la tendresse, la patience, la chaleur, l'amour qui t'entourent. Tu es sûre de toi, et sûre de moi. Pourtant, tu ne le sais pas, mais bien souvent il me vient la tentation de Faust. J'ai envie, mon ange, de pactiser avec le diable. Je lui vends ma vie, mon âme, pour l'éternité. Ton bonheur assuré en échange.

Méphisto, je t'attends. Comme une délivrance. Le jour où tu m'emporteras, mon oiseau, peut-être, s'envolera...

FLORENCE BEAUGÉ.

Au fil de la semaine

La presse des jeunes

par

PIERRE VIANSSON-PONTÉ

« C'EST dans la fleur, dit Fénelon, *que se prépare le fruit ; c'est* aussi dans la jeunesse et même *dans l'enfance qu'il faut jeter les fondements de l'homme futur. »*

« Un journal de jeunes n'a pas pour unique objet de distraire l'enfant ou de libérer la mère... Il devient, au contraire, le moyen de rendre l'enfant plus actif, de lui faire acquérir une autonomie, d'élargir ses connaissances et de lui permettre de mieux épanouir ses relations avec *autrui. »*

Plus de deux siècles séparent ces deux phrases. La première est extraite du prospectus diffusé par M. Leroux, maître ès arts et de pension au collège Boncours à Paris, pour annoncer le lancement du « Journal de l'éducation », le premier périodique destiné à la jeunesse, en *1768.* La seconde provient d'une déclaration *récente de M. Yves Beccaria, directeur du* département « Presse - Jeunes » du groupe Bayard - Presse.

Nul doute cependant que M. Leroux souscrirait aux propos de M. Beccaria, qui, de son côté, peut se reconnaître dans le souci de « *jeter les fondements de l'homme futur* ». *Eduquer, instruire, former,* et ainsi capter et retenir dès l'enfance *le lecteur, le citoyen, le chrétien de* demain, tel est, depuis deux siècles que paraissent en France des journaux pour les enfants et les jeunes, l'objectif proclamé par leurs éditeurs.

Ces journaux n'avaient jamais été recensés, dépouillés et analysés. Cette *lacune vient d'être comblée par une passionnante* thèse de doctorat dont on a *tiré* ces citations et dont on ne veut pas douter qu'elle fera, tôt ou tard, l'objet d'un livre (1). S'il ne peut être évidemment question de résumer ici les huit cents pages d'une recherche aussi considérable, du moins peut-on emprunter à l'auteur quelques-unes de ses trouvailles *et de ses remarques.*

« L'AMI DES ENFANTS », « le Portefeuille des enfants », « les Annales de l'éducation du sexe ou Journal des demoiselles » : avant la Révolution, la presse des jeunes vise à *former des hommes et des femmes dévoués* à Dieu et au roi. Assoupie sous l'Empire, elle se réveille avec la Restauration : on lit « les Dimanches », où Mme de Genlis demande notamment que l'âge de la majorité soit reporté de vingt et un ans à vingt-cinq ans ; « l'Ami de la jeunesse », *premier mensuel protestant, qui* ose écrire, non sans courage : « Il ne *suffit pas d'être un bon maître* : puisque les Noirs sont nos frères, il faut les affranchir ! » ; et aussi « l'Abeille des demoiselles », « l'Utile et l'Agréable », « Plaisir et Travail », et dix autres titres.

La première floraison date des années 30, sous Louis-Philippe. En 1832, *les écoles accueillent un million cinq cent* quatre-vingt-dix mille enfants l'hiver, mais *moins de la moitié l'été, à cause des travaux* des champs. Cette année-là, la loi Guizot ébauche la première organisation de l'instruction primaire. Cinq ans plus tard, en 1837, on recense deux millions six cent quatre - vingt - dix mille enfants scolarisés. Il est vrai que ce public nouveau n'a guère le temps de lire puisqu'il faut attendre 1841 pour qu'une loi du *22 mars réglemente le travail des enfants.* Ils ne pourront plus être employés dans *les fabriques et les ateliers* avant l'âge de huit ans, ne pourront pas travailler plus de huit heures par jour entre huit ans et douze ans, douze heures par jour entre douze ans et seize ans. Le travail de nuit est interdit au-dessous de treize ans, et l'école est obligatoire jusqu'à *douze ans — disposition qui ne sera d'ailleurs pas appliquée.*

Qu'importe : convaincus de lutter ainsi pour l'éducation des *masses,* les plus grands écrivains, de Musset à Balzac, d'Alexandre Dumas à George Sand, écriront désormais dans les journaux pour enfants, *publiant ainsi leurs œuvres avant* de les réunir en volume. Ils auront moins *de succès d'ailleurs que Louis Desnoyers,* dont le récit fameux, « les Aventures de Jean-Paul Choppart », paru à partir de 1832 dans « le Journal des enfants », n'aura pas moins de cent soixante-neuf rééditions. Et Lélio, pseudonyme de Laure Surville, sœur de Balzac, que son illustre *frère a encouragée à écrire pour les petits, corrigeant impitoyablement ses fautes de grammaire et de syntaxe,* n'est pas l'une des moins célèbres « journalistes » de ces publications.

C'est aussi l'époque où Joséphine de Gaulle, grand-mère du général, fait paraître la première de ses « Histoires d'une grand-maman à ses petits-enfants », qui *raconte comment la jeune héroïne* Marianne gâte son épagneul King-Charles au point de le rendre insupportable. Tout n'est pas à l'eau de rose pourtant dans ces gazettes enfantines, témoin cet article de Mme Dupin dans « le Journal des Jeunes personnes » du 1er octobre 1839 : « *Un malaise indéfinissable, une inquiétude sans nom agitent l'existence morale des femmes. Elles se plaignent de l'étroite sphère où les entraînent l'égoïsme et la vanité de l'homme et réclament tout haut une liberté égale à celle de l'être qui, si longtemps, s'arrogea le pouvoir de leur imposer comme destinée sourde, obscure et déshéritée de grands intérêts la destinée du foyer. » Cent quarante ans plus tard,* Me Gisèle Halimi, au fond, ne dit pas autre chose.

Au début de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, ce n'est pas un hasard si, tandis qu'on s'arrache pour les journaux des enfants les œuvres de la comtesse *de Ségur et de Jules Verne paraissent simultanément* — et d'abord dans la presse des jeunes — en Angleterre « Alice au pays des merveilles » et chez nous « *le Tour de France de deux enfants* », livres qui ont vaillamment subi l'épreuve d'un siècle. La presse enfantine, tour à tour bonapartiste et républicaine, est devenue une excellente affaire pour les éditeurs. Nombreux sont les journaux qui survivront jusqu'à la guerre de 1914-1918, comme « *le Magasin d'éducation* et de récréation » d'Hetzel, « le Journal *de la Jeunesse* » de *Hachette,* « Saint-Nicolas » et « l'*Ecolier* illustré » du libraire Delagrave.

D'autres, même, comme « Mon journal » *et* « la Poupée modèle », paraîtront encore en 1925 ; « le Noël » jusqu'en 1937. « Le Petit Français illustré », qui disparaîtra, lui, dès 1905, a bien raison de proclamer : « Enfants qui nous lisez *aujourd'hui et à qui la vie réserve* des années nombreuses, de quelles étranges merveilles, de quels prodiges inattendus vous serez un jour les témoins ! »

Ancêtre des écologistes, « le Journal de la jeunesse » fait campagne pour la bicyclette. Un échec : « le Baby », qui ne paraîtra qu'un an, en 1864-1865 ; pourtant il innovait en s'adressant « aux *enfants qui ne savent pas lire* », expliquant : « C'est une chance de succès que nous ne devons pas dédaigner. La plupart de nos articles seront lus par la douce voix des mères. »

A l'aube du siècle, on exalte le patriotisme, la mission civilisatrice de la *France outre-mer, l'épargne avec la* première histoire en bandes dessinées de *Georges Colomb, normalien et humoriste,* auteur *sous le nom de* Christophe de « la Famille Fenouillard » et du « Sapeur Camember ». Mais on s'empoigne aussi sur la laïcité, on s'engage en politique : « C'est sur l'esprit des enfants que nous devons prendre notre revanche », écrit « *l'Humanité* » *de 1911, alors socialiste,* en annonçant le lancement des « Petits Bonshommes » pour les enfants d'ouvriers. Et le *journal* poursuit : « La révolution, nous devons la préparer avec des gamins de sept ans. » En face, « les Trois Couleurs » se placent « sous l'égide *du drapeau tricolore* : bleu comme le ciel de France, blanc comme la conscience des braves gens, rouge comme le sang pur des braves soldats... »

JEAN-PAUL SARTRE a confié dans « les Mots » qu'il dévorait avec passion « *Cri-Cri* », « les Vacances », « le Tour du monde en aéroplane », d'Arnold *Galopin,* « les Trois Boy-Scouts », de Jean de la Hire, et surtout « l'Epatant ». Hélas ! *Le* futur philosophe était donc conquis non seulement par les Pieds-Nickelés — filous cyniques et goujats, — mais *il* riait aux aventures contées par O. Verson - Corre, *qui écrivait par exemple* : « Mon poteau, y a encore sur cette terre des commerçants honnêtes et qui volent pas l'pauv'. Viens, j'te va payer un glacis chez un *Connzeingue qui a du tord-boyaux.* Mon vieux, tu vas voir ça, c'est épatant. »

Une *presse médiocre et veule* : *ainsi* apparaît, sauf quelques exceptions notables, la presse des jeunes entre 1904 et 1930. Pour conquérir les enfants des couches populaires qui maintenant savent lire, elle croit devoir sacrifier à la vulgarité et à l'argot.

En 1934, avec « le Journal de Mickey », « Robinson », « Hurrah », c'est l'invasion des bandes dessinées américaines : Guy l'Eclair, Mandrake le roi *des magiciens, la Famille Illico, le professeur* Nimbus, Tarzan, Popeye, Dick Tracy, datent des années 30 et ils ont la vie dure. « La Semaine de Suzette », née en 1905 et qui vivra jusqu'en 1960, essaie de réhabiliter la B.D. française, et cela donne Bécassine. « Fillette » *(1909-1964) accrédite Lilli l'Espiègle,* puis l'abandonne pour Shirley Temple. *Exceptions honorables* : « *A la page* », « Benjamin », créé par Jean Nohain en 1929 — il a alors vingt-deux ans, — « Cœurs vaillants », où, en 1930, Tintin fait son apparition avec « Tintin et Milou au pays des Soviets », charge anticommuniste d'une extrême violence. Alain *Saint-Ogan, le père de* « Zig et Puce », lance son propre journal.

Après la guerre, une loi de 1949 moralise et place sous surveillance la presse des jeunes qui foisonne et achève de devenir un marché financièrement important. Tandis que les publications qui n'ont pas su s'adapter et en sont restées aux bonnes fées et aux méchantes sorcières *disparaissent une à une,* les années 60 voient naître d'une part des publications issues du succès de certaines émissions de radio et de télévision, d'autre part des journaux qui reposent sur la vogue de la chanson, de la musique et des disques. C'est la « presse des *idoles* » avec *l'explosion puis le* déclin relatif de « Salut les copains » (plus de 500 000 exemplaires en 1963, plus de 1 million en 1966-1967, moins de [illegible]00 000 en 1976) et, à des tirages moindres, de « Mademoiselle Age tendre » et « Record » ; ensuite, entre *1972 et 1976,* la montée et le recul de « Hit », « Podium », l'échec de « MS *Magazine* », le succès de « Pomme d'api » pour les tout-petits, ainsi que de plusieurs publications issues d'émissions enfantines de la télévision.

C'est désormais une industrie puissante encore que fragile : partie de 292 millions d'exemplaires par an en 1962, la *courbe générale de cette presse plafonne* à 382 millions en 1975 pour revenir en janvier 1977 à 285 millions.

(1) « La presse des jeunes de 1768 à 1977 », thèse de doctorat soutenue à l'université de Paris-II, le 3 décembre 1977, par Alain Fourment (mention très bien).

ETRANGER

REFLETS DU MONDE ENTIER

Newsweek

« Consentement informé »

Les partisans américains du Laissez-les vivre font ce qu'ils peuvent pour dresser des obstacles à la liberté de l'avortement rendue légale aux Etats-Unis par la Cour suprême fédérale.

Ainsi, signale le magazine *NEWSWEEK*, *« certaines villes et quelques Etats ont imposé des restrictions pour diminuer nettement le nombre des interruptions de grossesse. La ville d'Akron, dans l'Ohio, s'apprête à promulguer l'ordonnance la plus dure. Selon le projet, une femme voulant se faire avorter dans l'une des quatre cliniques de la ville devra le notifier vingt-quatre heures à l'avance au père de l'enfant conçu ou, si elle est âgée de moins de dix-huit ans, à ses parents. Elle devra subir de longues explications sur le développement du fœtus, au cours desquelles on lui dira que, après neuf semaines, « son » enfant, pas encore né, peut regarder de côté, froncer les sour- » cils, avaler, bouger sa langue, serrer les poings, et est sensible » aux attouchements ».*

» On la préviendra qu'un avortement peut mener « à de » graves désordres..., y compris la dépression ou le suicide ». Enfin, le texte exigerait que les restes du fœtus soient remis à une entreprise de pompes funèbres patentée. Le projet de loi des « Citoyens, pour un consentement informé » a suscité un débat orageux (...). Le juriste en chef de la municipalité a déclaré qu'il était inconstitutionnel et qu'il valait mieux l'abandonner. Si ce n'est pas le cas, les féministes, craignant qu'une telle loi ne serve d'exemple à d'autres villes, sont prêtes à la combattre devant la justice ».



Crânes à gogo

« Un trafic de crânes humains vient d'être découvert en Inde », rapporte le *TIMES*. Selon le quotidien anglais, *« cette affaire, qui porterait sur quelque 645 000 livres* (6 millions de francs) *de profit par an, a été découverte par une communauté hindouiste. Plusieurs centaines de crânes, provenant de corps entreposés dans les morgues, auraient été ainsi vendus à l'étranger au prix de 26 livres* (240 francs) *pièce (...). L'exportation des crânes et des squelettes a été interdite en Inde, en 1976, puis de nouveau autorisée en juillet dernier, mais seulement à des fins médicales ».*



L'oued et les phosphates

LIBERATION, organe de l'Union socialiste des forces populaires du Maroc, relate comment la nature se venge parfois des projets humains grandioses réalisés avec trop de précipitation :

« D'après des rumeurs qui circulent avec insistance, le nouvel immeuble flambant neuf, avec tous ses équipements-gadgets, avec son complexe sportif et son toit héliport, qui a coûté la coquette somme de 25 milliards de centimes et qui doit abriter l'administration de l'Office chérifien des phosphates, poserait quelques « petits » problèmes.

» En effet, il s'avère, d'après une étude effectuée par des ingénieurs marocains, qu'à cet endroit, sous terre, coule l'oued « Bouskoura », dont les eaux, non décelées lors du début des travaux, montent dangereusement à la suite de fortes précipitations et risquent de provoquer un glissement de terrain.

» Bien que n'ayant pas fait cas de cette étude, la direction aurait décidé, face à l'appréhension générale du personnel, de surseoir, pour un an, au transfert des huit cents familles qui devaient rejoindre Casablanca. Aux dernières nouvelles, il semble que l'on ait décidé de faire appel à une équipe d'ingénieurs américains pour vérifier ces « allégations. »



Des portefeuilles... ministériels

Le récent remaniement ministériel en Allemagne fédérale donne l'occasion à l'hebdomadaire de Hambourg *DIE ZEIT* de relever que les promotions politiques s'accompagnent, dans ce genre de circonstances, de quelques avantages matériels non négligeables. Il écrit : *« Les jeunes promus, qui sont passés du rang de secrétaire d'Etat parlementaire à celui de ministre (...) ont aussi fait un bond substantiel en matière de salaire. Comme secrétaires d'Etat, ils ne recevaient que 75 % du traitement de leurs chefs respectifs, soit environ 10 000 deutschemarks, contre 13 500 (soit 23 000 et 25 200 francs environ) — et un treizième mois. Mais c'est, de tous, le nouveau ministre de l'éducation, Jürgen Schmude, qui a bénéficié de l'augmentation la plus importante : comme chef de département ministériel, il lui est désormais versé environ le double de la rémunération — 7 500 deutschemarks — qu'il touchait jusque-là comme député. »*

Les qualités humaines du chef

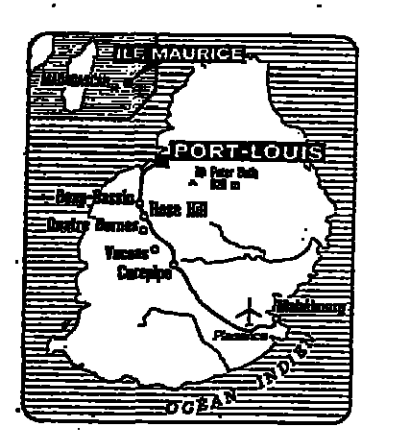
L'organe du parti communiste soviétique, la *PRAVDA*, a fait, jeudi 16 février, sous la plume de M. Anatoli Ananiev, l'éloge des qualités humaines et du talent littéraire du secrétaire général, M. Leonid Brejnev, dont les souvenirs de guerre sont actuellement publiés par la presse soviétique. On y lit notamment que *« l'importance de ces souvenirs de guerre est inestimable parmi les livres scientifiques, les Mémoires et les romans consacrés à la guerre. On y trouve le lien entre l'Histoire et aujourd'hui.*

» Une attention constante aux détails qui peuvent sembler les plus infimes de la vie au front de chaque individu, qu'il soit un simple soldat, un commandant ou un travailleur politique, donne à ces souvenirs leur dimension et leur chaleur humaine (...). Ce n'est pas par hasard que tous les habitants de la planète lient invariablement son nom à des notions telles que la paix, le travail et le bonheur sur terre pour tous. Il sait d'expérience ce qu'est la guerre et quelles souffrances infinies elle apporte aux hommes. Il a vécu ce qu'ont vécu tous les Soviétiques. (...) Et lorsque, aujourd'hui, Leonid Brejnev parle de la paix, nous comprenons que ses paroles sont empreintes de la souffrance qu'a connue presque chaque famille soviétique et pleines du souci que chacun puisse travailler et vivre tranquillement (...).

» A travers le destin héroïque de ses camarades, se dresse la personnalité de l'auteur, fils d'ouvrier, et se découvre et grandit la silhouette de l'homme, devenu un éminent homme d'Etat et de parti, qui mérite la plus grande confiance du peuple. »

Lettre de Port-Louis

En 1835, quelques coolies amenés des Indes...



EN 1835, l'abolition de l'esclavage à l'île Maurice — et le refus des Noirs émancipés de travailler à bas prix dans les plantations — donna aux sucriers blancs l'idée de faire venir quelques coolies des Indes. Des hindous, puis des musulmans, des Tamouls et plus tard, des originaires de Pondichéry arrivèrent à Port-Louis. De ce havre, un géographe français écrivait dix-sept années plus tôt : « *Le port Nord-Ouest ou Port-Louis (c'est le nom de la ville où l'on débarque) peut contenir quatre mille Blancs et Noirs libres et le double d'esclaves.* (1) »

Or, le voyageur Alfred Emy, qui séjourna dans l'ancienne île de France, au cours des années 1860 et 1861, soit une vingtaine d'années après l'affranchissement des esclaves, notait déjà : « *Les Indiens, dont le nombre s'élève à plus de deux cent mille et va toujours croissant, s'asseyent à terre le long des magasins ou forment des groupes pittoresques. Ils ont remplacé dans tous les quartiers les travailleurs noirs.* (2) »

Aujourd'hui, le jeune Etat mauricien, qui s'apprête à fêter le dixième anniversaire de son accession à la souveraineté internationale, compte environ six cent mille Indiens. La poussée démographique asiatique est absolument spectaculaire, et, selon les statistiques officielles, entre les Indiens, les Pakistanais et les Chinois, les éléments d'origine asiatique représentent près des trois quarts de la population mauricienne totale.

Si les chiffres sont déjà relativement éloquents, le contact des réalités quotidiennes l'est encore plus : le sous-continent indien est donc ici présent à chaque pas. Qu'il s'agisse des femmes en longs saris mauves ou safrans comme les robes des bonzes tibétains, longues et lourdes chevelures brunes, diamants enchâssés dans les ailes du nez, cercle vermillon harmonieusement peint entre les deux yeux ; des coupeurs de cannes faméliques qui sillonnent l'île le sabre d'abattis à la main ; de leurs fils, qu'ils parviennent à hisser par leur travail incessant jusqu'aux professions libérales et à la fonction publique ; des plantations de thé, qui gagnent sur les champs de cannes, mais que les conditions climatiques cantonnent sur les hauteurs ; des peuplements de tecks au bois réputé imputrescible ; des banyans aux racines aériennes retombant en lacis de lianes et dont les troncs monstrueux rappellent ceux des baobabs africains ; des temples aux coupoles arrondies protégeant des divinités zoomorphes ; des bœufs brahmanes à lourde bosse, tirant comme le zébu malgache, dont la silhouette évoque la leur, des charrettes rustiques perchées sur de hautes roues ; de Calcutta ou de Callcut Street, de Bombay ou de Saint-François-Xavier Street, ainsi dénommée pour perpétuer le souvenir du fougueux jésuite qui évangélisa le sous-continent indien avant de mourir d'épuisement sur un îlot situé en vue des côtes japonaises ; de la roupie, qui est ici aussi le nom de la monnaie nationale...

C'EST la sueur des coolies qui a permis de déplacer ces innombrables blocs volcaniques, d'abord ramassés sur le sol, puis extraits de ses profondeurs, et, entassés à bras d'hommes, ce qui dégage les sols arables pour y planter les cannes nourricières.

C'est l'énergie des arrières-petits-fils des coolies qui fait de cette île, dont la superficie n'excède pas le tiers de celle de la Corse, un Etat produisant annuellement plus de 700 000 tonnes de sucre.

Quant au Parti travailliste du premier ministre, Sir Seewoosagur Ramgoolam, septuagénaire roué et débonnaire, c'est, disent ses adversaires, impatients de lui confisquer un pouvoir qu'ils lui reprochent de monopoliser, « *un parti indien* ». Les militants du Parti social-démocrate mauricien, de Gaetan Duval, qui ont choisi le coq pour emblème, et ceux du Mouvement militant mauricien, du leader progressiste Paul Berenger, accusent le « *vieux* » de défendre les seuls intérêts de la communauté indienne.

Bien que l'élément chinois soit ici très minoritaire, la présence de l'ancien Empire du Milieu est encore aisément perceptible : boutiques merveilleusement achalandées du quartier commerçant de Port-Louis et de chaque village de l'île ; catholiques jaunes aux yeux bridés reprenant en chœur les chants grégoriens autour de leurs prêtres ; pagodes aux sculpturaux vantaux rouge et or et aux toits relevés de ceux qui sont restés fidèles au culte des ancêtres ; éclatement joyeux des pétards lancés par les enfants ; ballet céleste des cerfs-volants que leurs propriétaires suivent habilement au souffle capricieux de la mousson ; choc continu des jetons des joueurs de ma-jong attablés au cercle de la rue Dr-Sun-Yat-Tsen.

Cependant, la poussée indienne tend à tout phagocyter, lentement mais inexorablement. Regroupé sous l'étrange dénominatif de « *population générale* », Noirs, métis — dits ici « créoles, » — Mauriciens, sont à peine visibles. L'étranger de passage doit, en tout cas, faire un sérieux effort pour remarquer leur existence. Anciennes puissances tutrices, la France et la Grande-Bretagne appartiennent déjà à l'histoire. Les Français et les Anglais, qui ont fait souche ici, sont souvent convaincus de la supériorité de la race blanche et défendent les idées conservatrices.

« *Pour un Franco-Mauricien, la France est toujours trop à gauche...* », nous dit l'un d'eux, sans aucune pointe d'humour. Inquiets de la progression démographique indienne, redoutant les effets économiques et sociaux d'un socialisme pourtant bien « tiède », beaucoup de ceux-ci quittent définitivement le pays pour les îles Britanniques, l'Australie ou l'Afrique du Sud.

Cependant, malgré l'ascension des journaliers agricoles amenés de l'ancien Empire des Indes, les Mauriciens n'ont pas encore totalement coupé le cordon ombilical qui les relie aux anciennes métropoles. L'hindi, l'ourdou et le tamoul n'ont éliminé ni le français ni l'anglais. Toute l'élite mauricienne, quelle que soit la couleur de sa peau, manie avec une égale aisance, et souvent une égale distinction, la langue de Shakespeare et celle de Racine. Et, le petit peuple des coupeurs de canne chantonne un créole aux sonorités envoûtantes.

LES noms de lieux constituent autant de témoins de la présence française : Port-Louis qui rappelle la dynastie des Bourbons, Eau-Coulée, Rivière-Sèche, Trou-aux-Biches, Curepipe — située en haut d'une côte où les postillons qui laissaient souffler leur attelage profitaient de cette pause pour nettoyer leur bouffarde, — Fond-du-Sac. Enseignes et poteaux indicateurs sont parfois l'occasion d'étranges associations : *Tabagie Notre-Dame de Lourdes* proclame un buraliste de Rose-Hill ; *Salon de coiffure Bernadette, diplômée de Londres*, annonce une styliste à la fois pieuse et anglomane ; *Welcome to Quatre-Bornes*, affiche un office touristique enthousiaste. La statue en bronze de Mahé de la Bourdonnais trône au milieu de la place d'Armes de la capitale perpétuant le souvenir de celui qui, avec l'intendant Poivre, fut le véritable créateur de l'île de France. Paul et Virginie hantent chaque crique de l'île et non point seulement celle où le *Saint-Géran*, naufragé sur un banc rocheux les jeta seuls et démunis. La cathédrale Saint-Louis et le mausolée prétendument moderniste de Notre-Dame-de-la-Paix sont les derniers refuges d'un art sulpicien aujourd'hui à peu près éteint en France. L'Opéra, « *le plus vieux de l'océan Indien* », dit avec fierté Sir Seewoosagur, la citadelle, où s'affrontèrent tuniques bleues et habits rouges pendant les guerres napoléoniennes, sont de construction française.

IL ne faudrait pas sous-estimer pour autant l'influence britannique, qui ne se limite point au seul attachement à la conduite automobile à gauche et à la présence symbolique d'un gouverneur général, représentant personnel de S.M. Elizabeth II — chef de l'Etat mauricien. « *Les Anglais* » — c'est presque exclusivement ainsi qu'on les appelle — ont légué ici leur amour immodéré des animaux, particulièrement surfait dans une île surpeuplée, qui ne parvient à nourrir convenablement tous ses habitants. Ils leur ont également transmis leur passion pour les courses de chevaux. Rien n'est plus instructif qu'une visite au Champ-de-Mars, autour duquel les produits de l'élevage local, menés par des jockeys portant souvent la casaque de riches propriétaires indiens, se livrent à des compétitions sans merci, sous le regard bouleversé d'élégantes, noyées dans l'organdi, enfouies sous d'immenses capelines de mousseline, s'accrochant aux bras de gentlemen en jaquette de flanelle grise, coiffés d'un tube de même couleur.

De novembre à mai, se déroulent également, sous les auspices du *Mauritius Turf Club*, des courses de *gentlemen riders* auxquelles il est courant de voir participer l'extravagant Gaëtan Duval, le « *roi créole* », ancien ministre des affaires étrangères, dont l'un des éclats les moins appréciés fut la liaison publique avec une ancienne reine de beauté sud-africaine.

Mais ce n'est ni vers la Grande-Bretagne ni vers la France, mais vers la « *mère patrie* » indienne que se portent leurs regards, pour chercher un modèle de régime politique. Il est significatif que, en octobre 1977, la princesse Alexandra, cousine de la reine et chancelier de l'université de Maurice, ait été chahutée par des étudiants qui réclamaient, sur l'air des lampions comme en forme d'avertissement lancé à Sir Seewoosagur : « *une République à l'indienne et non un régime à la française* ».

PHILIPPE DECRAENE.

(1) M. Malte-Brun : *Précis de la géographie universelle*, tome V, page 139.

(2) Alfred Emy : *Séjour à l'île Maurice (île de France)*, « *le Tour du monde* », premier semestre 1863, page 115.

NEW-YORK

La vie en ascenseur

NEW-YORK est une ville verticale et, selon les plus récentes statistiques, chacun de ses habitants passe huit minutes tous les jours dans l'ascenseur, plus deux minutes à l'attendre. On enregistre mille blessures et vingt décès par an, aux Etats-Unis, à bord d'ascenseurs. L'ascenseur moyen effectue un parcours de 25 000 kilomètres par an. Celui qui « va le plus loin », au cours de chaque voyage, se trouve au World Trade Center, à New-York, où il assure la liaison du rez-de-chaussée avec le cent dixième étage. Les ascenseurs new-yorkais ont transporté, en 1976, 12 % des passagers d'ascenseurs de toute l'Amérique et 6 % des passagers d'ascenseurs du monde entier.

Sans qu'il y paraisse, toutes sortes d'événements se produisent au cours de ces rapides déplacements entre les étages. Certains sont spontanés, mais d'autres résultent de minutieuses machinations. Les « brèves rencontres » dans les ascenseurs débouchent sur des liaisons sentimentales (cent quatre-vingts couples new-yorkais « avouent » avoir fait connaissance à bord d'un ascenseur), des contrats et des alliances politiques.

Il n'est pas rare — toujours selon les études précitées — qu'un fonctionnaire subalterne, qu'un cadre moyen guette les habitudes d'un grand manitou de la firme où il travaille et monte dans l'ascenseur juste après lui, un jour, à la sortie des bureaux : une fois la cabine en marche, il trouve un prétexte pour adresser la parole à son chef, et voilà la glace rompue, la voie pavée vers l'avancement.

De même pour les rencontres « *fortuites* » sur le plan sentimental : celui qui a jeté son dévolu sur une employée trouve plus facile de l'aborder, sous un prétexte futile (le manque de place, le mauvais temps), dans l'ascenseur que de lui adresser la parole, pour la première fois, de but en blanc, dans les bureaux.

L'ascenseur est par conséquent non seulement l'un des moyens de transports les plus utilisés aux Etats-Unis, mais il est un haut lieu de l'*american way of life*, et il ne faut pas s'étonner de ce que, récemment, une nuée de psycho-sociologues se soient mis en tête de décrire et d'analyser le comportement des *elevator-people* (les gens dans les ascenseurs).

Du vol au viol

A en croire ces doctes observateurs, l'air soucieux, décontracté ou indifférent des passagers est trompeur. S'ils regardent la porte ou les lumières indiquant les étages parcourus sur le tableau de bord, c'est pour éviter de rencontrer les regards les uns des autres et aussi pour se surveiller mutuellement : d'une manière générale, ils sont sur la défensive — s'attendant à ce qu'on tente de leur subtiliser leur portefeuille ou leur sac, ou, dans le cas des femmes, de les palper et même de les violer. Les femmes évitent en général de monter seules à bord d'ascenseurs effectuant de longs parcours lorsqu'un seul homme s'y trouve déjà. Le nombre de viols et de vols perpétrés dans les ascenseurs à New-York est en effet élevé.

D'où la mine et le comportement de la majorité des passagers : les femmes croisent les bras sur leur poitrine, les hommes portent leur serviette à hauteur du bas-ventre. En fait chacun est sur ses gardes, chacun s'attend à ce que la mince couche de civilisation cède soudain à l'éruption de forces primitives, assure un « psychologue des foules ».

Plusieurs hôpitaux new-yorkais viennent en aide à ceux qui ont la phobie des ascenseurs. Ces malheureux sont en effet sérieusement handicapés. S'il est possible d'emprunter le train plutôt que l'avion, ou l'automobile plutôt que le train, il n'y a pas, pour ceux qui travaillent aux étages supérieurs des gratte-ciel ou qui doivent s'y rendre pour affaires, d'autre moyen de transport que l'ascenseur.

Les ascenseurs new-yorkais sont pleins d'oreilles indiscrètes. Les chansonniers s'y approvisionnent en expressions et en opinions courantes. Des journalistes y recueillent des bribes de conversations politiques qui seront transformées en « informations de source sûre ».

Les multi-millionnaires, à Wall Street, disposent souvent d'ascenseurs privés, richement décorés et tapissés. Certains ascenseurs new-yorkais sont de véritables pièces de musée comme celui de l'hôtel Sherry Netherland dont les élégantes boiseries furent exécutées par des artistes italiens en 1928, ou comme celui de l'immeuble situé au 230 Park Avenue, dont les parois matelassées rouge vif bordées de dorures, le plafond décoré d'enluminures *ottocento* étonnent les riches cultivateurs du Middle-West de passage à New-York. Comme celui encore de Radio-City, dans le style art déco avec sa grille en fer forgé, celui du 1 Park Avenue avec ses lourdes portes de bronze ornées de bas-reliefs à l'instar de celles du baptistère de San-Giovanni (Florence), celui du 747 Troisième Avenue avec son éclairage « spatial », son plancher et ses parois duvetés.

La seule cage...

Certains ressemblent à des cages à bétail : ceux du Whitney Museum et du World Trade Center transportent plus de cinquante personnes. D'autres — toujours équipés de Muzak (musique douce qui suinte des murs sans interruption) — n'en véhiculent que quinze ou vingt. Dans les immeubles résidentiels on charge généralement huit ou dix personnes au maximum, mais dans certains vieux immeubles à proximité de Gramercy Place, on trouve encore de ces vieilles cages qui se déplacent lentement et à bord desquelles quatre ou cinq passagers tout au plus trouvent à s'installer.

« *L'ascenseur est, avec la matrice et le cercueil la seule cage étroite où l'homme « accepte » de se laisser enfermer* », remarque un anthropologue qui rapporte que l'Américain moyen ne montera pas dans un ascenseur s'il n'est pas sûr d'y disposer d'un espace individuel d'un tiers de mètre carré.

LOUIS WIZNITZER.

ALIÉNATION ?

« Adaptation »

ILS sont un peu crispés. Intimidés à la fois par la caméra et par les questions. Pourquoi sont-ils venus ? Comment sont-ils partis ? Ont-ils des amis ? Sont-ils heureux ? Debout avec leur chapeau de cuisinier, assis derrière la table de la salle à manger, ils répondent, donnent des informations. Une bizarre gêne plane sur cette seconde émission — *les Bretons de New-York* — réalisée par Franco Contini pour la série « Adaptation ». Justement parce que ceux qui sont interviewés donnent des informations sur eux-mêmes plutôt qu'ils ne sont eux-mêmes. Comment dire ? La caméra, les questions, les réponses, tout reste extérieur, « à côté » ; on a le sentiment diffus *mais certain* qu'Etienne Guyader, René et Thérèse Guillemot, Jean Morvan, tous ces Bretons qui ont quitté leur terre il y a cinq, dix, quinze ou vingt ans, avaient ici autre chose à dire.

Il fallait dire autre chose aussi sur leur « adaptation ». Ils ont « réussi » pour la plupart. Professionnellement. Ils étaient carrossiers, agriculteurs, ouvriers, bouchers, ils exerçaient de petits métiers *condamnés à disparaître* dans cette Bretagne hémorragique, et ils sont partis, d'abord pour vivre.

Ils « vivent », en effet, ils n'ont plus de soucis d'argent, ils ont de belles maisons, ils forment une petite communauté à part, fermée sur elle-même, qui attend de passer son mois de vacances en Bretagne, qui rêve au jour de la retraite (en Bretagne). Pour l'heure, ils ne parlent que de réussite individuelle.

Adaptation ou aliénation, ce discours-type de l'idéologie américaine ? Adaptation ou aliénation, cette impossibilité de remonter aux causes, de s'interroger sur les raisons « réelles » de cet exil ? Les Bretons vont à New-York, les Antillais vont à Paris (*le Monde* du 10 février). Il faut se pencher sur les conditions humaines, psychologiques, de leur intégration, mais on pouvait se demander aussi quels *systèmes économiques*, quels phénomènes *historiques* entraînent l'*émigration*. Trop politique, peut-être, pour la télévision.

CATHERINE HUMBLOT.

★ *Mercredi 22 février, TF 1, 22 h. 15.*

BONNES FEUILLES

« Les Antennes de Jéricho », de Pierre Schaeffer

L'espace courbe

AINSI la *distance s'agrandit* entre cette « *foule solitaire* » que nous prenons pour un peuple, *et les pôles qui* aimentent cette limaille. Si démuni qu'il soit, l'individu de masse soupçonne cet écart et devine sa propre puissance : celle du nombre. Tandis que l'incommunication s'accroît, que les malentendus s'accumulent, *il devient la proie* d'une frustration anonyme, d'une rancune sans objet. Il n'a plus qu'à s'en prendre à ceux qui paradent quotidiennement sous ses yeux, quitte, lorsque l'actualité l'impose, à changer de distribution sans concevoir d'autre scénario.

On *dirait que tout, désormais*, se confond et se coagule dans un mélange de hargne et de révérence, de fascination et d'incrédulité vis-à-vis de ces hommes, de ces partis, de leurs propos toujours semblables, indéfiniment ressassés. Il semble qu'on ait ainsi *mis en péril nos possibilités* de réaction, d'adaptation, et considérablement restreint nos chances de survie.

On dira que l'humanité en a vu bien d'autres et qu'il y aura toujours moyen de s'arranger. Je n'en crois rien. Ce serait une manière de dire que nos civilisations réputées mortelles sont assurées de se succéder, ou que la Providence nous protège. Le temps va peut-être manquer, le *temps de l'histoire elle-même*, comme l'espace manque déjà sur cette planète. En tout cas, l'accélération de l'histoire est un fait, il faut être aveugle pour ne pas le voir.

Voilà donc l'humanité, soi-disant mieux informée qu'elle ne le fut jamais, plus que jamais incertaine — égarée dans l'enchevêtrement des communications. Désemparée et exigeante, elle s'identifie, faute de mieux, à quelques individus trop voyants, visiblement dépassés, peu convaincants. Les fardeaux que nous n'osions même pas répartir, voilà cinquante ans, sur des groupes de militants, voici qu'ils pèsent sur quelques infortunés, divinités du Styx.

Dans une telle confusion, que peuvent faire les professionnels *de la communication* ? Reconnaître d'abord leur marge de manœuvre, des plus réduites : le dicible tient aux chances que nous avons de nous faire entendre pour le mieux et non pour le pire.

La vérité aurait *donc* pour limite ce que les hommes veulent bien accepter d'elle sans se rebeller, sans qu'on leur déplaise trop. Entre rassurer et avertir, comment tenir l'équilibre ? (...)

Le monde se referme sur nous. Nos *trajectoires suivent l'espace* courbe. Serons-nous toujours aussi seuls, écartés du cosmos ? Changer le monde ? Certes, il en a besoin, mais si on le changeait si aisément, il ne serait qu'un tourbillon, une explosion destructrice. La question d'Hamlet est *insuffisante. C'est un propos* d'homme seul. Etre *ensemble* ou ne pas être, c'est ce qu'il est opportun d'annoncer. Mais qu'est-ce qu'un ensemble d'êtres où chacun n'est rien ? Combine-t-on des néants pour faire une communauté ? En dépit du respect *humain, je persiste à maintenir* les deux pôles de la contradiction : être ou ne pas être ensemble, *that is the question.*

Il n'y a pas de mauvaise télévision

LA télévision est finalement la maquette d'un pays, le modèle réduit de notre société. Le spectacle qu'elle offre, sur tous les écrans du monde, coïncide à peu de chose près *avec la pièce qui se joue ici et* là. Quant aux politiques, devenus eux aussi des « saltimbanques », ils se *consacrent* assidûment à ce contraignant exercice, paient de leur personne aux étranges lucarnes, passent du cours d'économie politique à la causerie au *coin* du feu. Ils sont devenus aussi bien philosophes, donnent du sens à l'événement, s'efforcent même d'en donner à la vie. (...) Peut-être iront-ils jusqu'à jouer de la caméra, nous l'arracher des mains ? *Car, sur tout ce qui se passe, nous autres* journalistes, nous n'avons plus grand-chose à dire. Nous prenons des images, nous rapportons des phrases ; le commentaire nous échappe, il serait indiscret ou insolent de notre part. A eux, les politiques, de fournir l'interprétation, la morale de l'histoire.

De sorte qu'il est absolument faux de dire que la télévision n'est pas bonne, et injuste de s'en prendre à elle. Dans tous les pays du monde, la télévision est fidèle : elle est par construction le reflet obligé de ce qui se passe (*elle manque* aussi de ce qui manque). Le comble, c'est de la vouloir objective (objective avec quoi et pour qui ?) Objective, elle l'est assurément, ajustée aux contraintes mutuelles de tous ceux qui sont là, tous ensemble, à vivre comme ça, à ne rien vouloir de plus, à se contenter de ça.

Dis-moi quelle est ta télévision et je te dirai qui tu es. Il n'y a pas de mauvaises télévisions, il n'y a que des pays médiocres, en mal de civilisation, qui détestent leur miroir.

L'esprit de la Recherche

(Suite de la première page.)

Des « *Antennes de Jéricho* (1) », le lecteur ne s'arrache qu'à grand-peine, au terme d'un itinéraire qui le mène des entrailles d'un « monstre du quaternaire », (heurs et *malheurs de la Maison ronde*) à la *rue de l'Université (berceau* du Club d'essai sous Vichy), de Dakar (lieu de naissance de la radio d'outre-mer, « enfant adultérin » du monopole), à *Mexico* (en pleine conférence internationale de répartition des ondes), des réunions de *l'intersyndicale* de l'O.R.T.F. (en 1968) aux séances de piano préparé de la « Symphonie pour un homme seul » et au premier « Concert de bruits » (1948), de *l'enseignement* de Gurdjieff aux démêlés de l'équipe « Jeune France », des joies fugitives du 11 novembre 1918 à *l'exaltation périlleuse d'août 1944*, des grandes heures du cinéma-vérité en 1960 à l'ère — nous y sommes — de l' « odieux-visuel » permanent.

Ces étapes, chacun pouvait déjà s'en procurer le répertoire et l'apparat critique dans le triple numéro de « la Revue musicale » (2), *que les éditions Richard Masse* viennent de dédier à l'auteur du « Traité des objets musicaux » (3). La très sérieuse « Revue musicale » s'adresse cependant, en *priorité, aux professionnels.*

La marche transversale et à *reculons qu'effectuent, à l'inverse*, dans près de cinquante années de vie et de labeur, ces bondissantes « Antennes de Jéricho » adresse *à chacun*, dans le langage de tous, *les admonestations les plus sentles* (lire les extraits ci-contre). En gros, on a la mauvaise télévision que l'on mérite. Avec ce corollaire : tout ce qui compte et pèse dans la balance politique est occulté ou — comme le dit le petit prince de Saint-Exupéry — « L'essentiel n'est pas visible pour les yeux » : « On est tenté de comparer le nucléaire à l'audio-visuel car le thème de la réaction en chaîne leur est commun. Comme *il y a une « masse critique »*, il y a des « informations critiques », qu'on ne peut produire sans risquer la fission de l'auditoire. »

Plus qu'un assemblage d'anecdotes — il y en a, et de sanglantes, — *mieux qu'un ouvrage autobiographique* — les grandes dates et les grandes épreuves y sont narrées néanmoins — traversé *d'éclairs intuitifs et de fulgurances théoriques à l'égal d'un essai de* Mac Luhan (dont Schaeffer s'affirme décidément comme le petit *cousin contestataire*), ce montage *de pensées et de faits* où s'imbriquent souvenirs de jeunesse, passé proche et futur utopique se présente bien comme un exemple, *une invite, à de meilleures « transmissions »* par l'écriture. C'est un peu, en un sens, la prolongation de l'esprit de la Recherche.

ANNE REY.

(1) *Les Antennes de Jéricho*, Ed. Stock (« Les grands journalistes »), 333 p., 49 F (à paraître le 22 février).

(2) *La Revue musicale*, volume triple (nos 303, 304 et 305). Edit. Richard Masse (7, place Saint-Sulpice, 75006 Paris).

(3) *Le Traité des objets musicaux* vient d'être réédité, agrémenté d'une nouvelle postface. Edit. du Seuil (« Pierres vives »), 712 p., 90 F.

L'IMPARTIALITÉ ICI ET AILLEURS...

Savoir pour décider, apprendre pour comprendre

par CLAUDE SARRAUTE

Dans un troisième et dernier article consacré à l'impartialité (le Monde daté 5-6 et 12-13 février), Claude Sarraute s'interroge sur la réception de l'information et sur le langage à tenir par les informateurs ou les politiques pour que « le message passe ».

LES Anglais ont été les premiers à lever ce lièvre. Et ce n'est pas d'hier. Il y a deux ou trois ans *déjà, lors d'un* déjeuner offert à des acheteurs étrangers, la B.B.C. révélait sans complexe les résultats d'une récente enquête : on évalue en Grande-Bretagne *à près de deux millions* le nombre des analphabètes. Sans *compter* les travailleurs immigrés, bien entendu : il ne s'agissait là que de citoyens britanniques. Et chez vous, messieurs ? Raclements de gorge, sourires gênés, surpris : Mon Dieu... On ne s'était jamais vraiment posé *la question. Il faudrait*, en effet, y aller voir de plus près. Cependant, deux millions d'illettrés au pays de Bismarck et à celui de Jules Ferry, on n'en était *certainement* pas là !

En est-on si sûr que cela ? Au pays de Rembrandt, en tout cas, renseignements pris, près d'un dixième de la population ne sait ni *lire ni écrire* et se débrouille, là comme ailleurs, pour en donner l'illusion. Ce qui témoigne et d'une intelligence et de *connaissances* plus pragmatiques que sémantiques. Or, un peu partout dans le monde, les journaux télévisés s'efforcent au beau langage, celui qu'on emploie *à l'école, à l'église, dans* les administrations et sur les bancs du Parlement, la langue amidonnée des dimanches, très éloignée, comme chacun sait, du langage parlé des jours de la semaine.

Au moindre conflit social, cela vous saute à la figure. Le patron et l'ouvrier *n'emploient ni la même* syntaxe ni le même vocabulaire. Tout les sépare, tout les distingue. Et seuls les propos tenus par les seconds, on ne le répétera jamais assez, sont accessibles à l'immense majorité des jeunes. Comment s'étonner, après cela, de voir les informations du soir passer très au-dessus de la plupart des têtes, les têtes les moins pleines *qui soient* malgré le formidable matraquage dont elles font l'objet à l'ère des communications dites « de masse », des têtes qui, en France, se re*dressent — lui au moins on le com*prend, on le suit — à la voix d'un Georges Marchais, de loin, de très loin le plus populaire — dans le sens premier du mot — de nos *hommes politiques*. A noter que M. Giscard d'Estaing a senti d'où venait le vent, lui aussi. Il a considérablement *éclairci le sens de ses* propos depuis le discours sur « le bon choix ».

En démocratie, le peuple est souverain. A lui de décider de son *destin. A cela, une condition : dis*poser de tous les éléments d'information pouvant, devant, peser sur ses choix, ses décisions. A commencer par la désignation de ses représentants. Le peuple, affirmait déjà hautement le premier amendement de la Constitution américaine, le peuple a *le droit* de savoir. D'apprendre, en tout cas. Et, pour apprendre, il faut comprendre. Sur ce plan — plus personne ne songe à le nier — celui de la simplicité, *de la facilité d'accès au contenu* des actualités, tant ici qu'à l'étranger, on est loin, très loin du compte.

Pain et chocolat

Deux longues et sérieuses études récemment publiées en Suède et en *Allemagne fédérale arrivent* exactement aux mêmes conclusions. Le public, dans son immense majorité, ne saisit pas bien, enregistre mal ce qu'on lui raconte à l'écran. La compréhension est d'abord fonction de l'intérêt que suscite le sujet traité. Ce qui est le mieux perçu *ensuite, donc le mieux retenu*, c'est le film ou le dessin, accompagnés d'explications claires, brèves, simples. Le reste se perd, disparaît, haché menu par l'insatiable moulinette de *la boîte aux images*.

Regardez autour de vous, interrogez les gens, à commencer par vous-mêmes ; rappelez-vous, pas plus tard qu'au mois de novembre, *la fameuse allocution de M. Barre* sur les mesures prises par son gouvernement pour lutter contre l'inflation. On écoutait, pleins de bonne volonté, vite découragés, surpris de *voir passer dans ce texte* visiblement écrit, bien écrit, trop bien écrit, des termes aussi familiers que ceux de pain et chocolat ou de crème pâtissière. Stimulé, du coup, on essayait de s'accrocher à ces repères incongrus, mais non, rien à faire, on perdait à nouveau le fil d'un discours qu'il a *fallu ensuite nous expliquer longuement* au tableau noir de l'écran à l'aide d'inserts graphiques infiniment plus parlants que ce qui venait d'être dit. A se demander *si, sans eux, la grève des* boulangers aurait eu lieu !

Tout récemment encore, l'équipe de « Vendredi », sur FR 3, arrêtait l'homme, la femme de la rue, pour *tenter de mesurer ce qui peut bien* rester de l'information quotidienne diffusée, tel mois, telle année, fin 1975, mettons : « *Pardon monsieur, pardon madame, pourriez-vous nous dire comment s'appelait le chef d'Etat dont la mort, il y a deux ans dans un pays proche, a mis fin à une longue dictature ?* » Désarroi total. Personne, pas même le responsable d'une station de radio, interrogé lui aussi, n'a été capable de répondre sans réfléchir, sans chercher, au débotté. Il a fallu qu'en désespoir de cause le journaliste, apitoyé, mette une brave dame sur la voie : « *Allons, un petit effort, essayez encore, rappelez-vous, un homme très malade que les médecins essayaient par tous les moyens de prolonger* », pour qu'après quelques tâtonnements (« *Lazare ? — Non, pas Salazar, mais vous y êtes presque* »), le nom du Caudillo émerge enfin des brumes de la mémoire collective.

Si nous n'enregistrons pas, si nous ne retenons pas les choses les plus simples, le prix d'un croissant, la mort d'un homme, comment pourrions-nous appréhender une réalité *d'autant plus fuyante qu'on ne peut* pas s'y reprendre à deux fois pour la saisir et qu'elle se traduit en termes d'un élitisme allant de soi, inconscient, ces termes mêmes que l'on emploie dans la presse de réputation internationale, je pense à des publications du niveau du *New York Times*, du *Guardian*, de la *Frankfurter Allgemeine*, où le très grand public ne se risquerait jamais à mettre le nez.

Tableau noir

Non qu'il faille à tout prix tailler large, tailler lâche et donner dans le débraillé à la façon de ces week-ends sur R.T.L. où l'on confond volontiers populaire et vulgaire. *Il faut simplement savoir où situer la* barre, *ni trop haut ni trop bas*, à son juste niveau. Les Allemands, qui viennent de procéder à une refonte complète de leurs journaux télévisés, n'y sont pas allés *par quatre chemins : ils ont raccourci ou simplifié* les éditions programmées en début et en milieu de soirée, *reportant* leur effort sur celle de 22 h. 30, réservée à une audience forcément réduite, motivée et de ce fait probablement assez renseignée. A 19 h., 20 h. et 21 h., en revanche, prière *d'employer des mots simples, clairs.* D'éviter les tournures littéraires. De préférer la langue parlée à la langue écrite — pas facile pour des journalistes habitués à avoir les yeux baissés sur un texte rédigé et dactylographié. De multiplier les graphismes et les cartes géographiques. D'inscrire, *le plus souvent* possible, les noms et les chiffres au tableau noir de l'écran.

Les pays scandinaves, eux aussi, s'adressent de plus en plus volontiers, en termes de plus en plus familiers, à « la tante Anna », l'équivalent de cette pauvre concierge, à qui l'on prête depuis Daumier des trésors d'ignorante naïveté.

Démagogie ? Populisme ? Racolage ? Non, lucidité ! Et désir d'efficacité. La preuve : l'autre soir, au programme de l'ARD allemande, solidement épaulé par *Kojac* (50 % de l'écoute) et *Clochemerle* (25 %), le journal de 22 h. 30 pouvait espérer voir remonter une audience rarement supérieure à 10 %. C'était compter sans l'astucieuse paresse du public. Il en a *profité pour filer* — les sondages l'ont trahi ! — vers la dramatique de la chaîne à côté et revenir en toute hâte trente minutes après.

Outre-Rhin et ailleurs — le phénomène a commencé il y a quelques mois déjà outre-Atlantique, — la télévision perd régulièrement de son audience, et pour la rattraper et l'inciter à appuyer plus souvent sur le bouton, on essaye un peu partout de la séduire en la divertissant. Les Allemands eux-mêmes s'efforcent désormais de raccourcir ce qui est difficile ou ennuyeux, de rendre plus attrayant ce qui ne peut pas être supprimé *ou de reléguer dans des coins*, à des heures où ça se voit moins ce qui ne peut pas être égayé, enjolivé, je pense aux magazines politiques et aux débats.

Les *trois grandes chaînes* commerciales américaines, elles, se sont arrangées entre elles. En se débarrassant des journaux — la loi leur fait obligation de les assurer — tôt dans la soirée, en les inscrivant tous dans la même case de 19 heures à 19 h. 30, elles *s'épargnent la concurrence catastrophique que* représenterait à une heure de forte écoute *Maud* ou *Colombo* pour leurs présentateurs vedettes.

A se demander si, pris entre les *jeux électroniques adaptables dont* la vogue vient de nous arriver du Japon et des Etats-Unis et les nouvelles imprimées à l'écran telles que la B.B.C. les offre déjà à vingt mille adhérents, le journal télévisé n'est pas appelé à s'adapter ou à disparaître.

IMPASSE

« L'Art et l'argent »

« BON, Philippe, vous mettez la tribune ici, vous mettrez les tableaux sur le côté droit, les projecteurs sur les piliers pour éclairer les tableaux face au public à gauche... » *Une nouvelle mise en scène des* Burgraves ? *Non. Me Binoche, commissaire-priseur, réglant devant les caméras de Bernard Bouthier, la dramaturgie d'une vente de peinture contemporaine.* « Je fais environ du soixante à l'heure, c'est ma vitesse de croisière... soixante numéros à l'heure, bien sûr. »

De part en part, la peinture s'affirme spectacle : faire voir et faire acheter. Les situationnistes, dès 1958, avaient analysé cette apothéose de la marchandise : l'artiste peint des billets de banque géants. Mais la « peinture industrielle », qu'ils avaient inventée pour « détourner » ce fétichisme, a pris, à son tour, le chemin des collections privées. La « société du spectacle » est omnivore. En feignant de se mettre en question face aux caméras de la télévision, elle n'effectue qu'une pirouette ironique. La critique se retourne en promotion, excellente pour les cotes de Monory et de Cueco, mais aussi pour celle de Meynard, le jeune peintre écœuré par cette tragédie bouffe.

Richesse et suicide

Il ne reste plus qu'à en rire. Les artistes rient beaucoup. L'humour assassin de Cueco, le rire excessif et presque mécanique de Monory ponctuent l'émission « L'art et l'argent » comme autant de symptômes d'une irréductible absurdité. Monory, dans ses « technicolors », peint la dérision des rêves sociaux : devenez riche, allez vous suicider dans un paysage enchanteur, au bord de la piscine olympique d'un hôtel quatre étoiles. Mais qui achète ces tableaux, pour aussitôt les cloîtrer dans son salon ? Le collectionneur bardé de billets, que les hôtels de luxe n'effraient pas. Alors, un empoisonnement subtil de son intérieur ? Mais le collectionneur n'est pas dupe de ces peintres « contestataires ».

Ainsi, on rêve de circuits parallèles, d'une société où les phénomènes collectifs primeraient. Mais le goût pour l'art contemporain ne se trouve pas dans ces circuits. A Pascale Breugnot, Cueco confesse qu'il a perdu toute illusion populiste. Le spectacle abrutit ceux qui n'en possèdent pas le code, tandis qu'il affine sans cesse la compétence de ses manipulateurs.

Absence d'intérêt

Meynard, à son tour, risque d'en faire l'apprentissage. La séquence qui confronte ses parents à sa peinture donne tout son poids à la démonstration. Bien sûr, l'affection l'emporte. Mais l'incompréhension est totale. Des œuvres de leur fils, où ils se plaisent à reconnaître l'effet de ressemblance, ils ne possèdent qu'un poster. Par discrétion — car il vit de ses ventes — mais aussi par absence d'intérêt. La pompe des galeries, la scénographie de l'exposition, les mettent aussi mal à l'aise que la majorité des passants. L'impasse est incontournable. Mais Beaubourg, la grande foire de Paris où se pressent les visiteurs ? Chacun fait semblant d'y croire un peu, pour oublier que l'établissement vit en un sens d'une institution qui neutralise son travail...

A force de se vouloir démonstrative, l'émission de Breugnot et Bouthier se retourne contre elle-même : constat d'échec, panorama de portes closes l'une après l'autre, elle paraît manquer, malgré son humour, d'une réflexion sur elle-même qui l'aurait peut-être amenée à entrevoir d'autres vérités que celles que nous connaissions d'avance.

XAVIER DELCOURT.

★ Mercredi 22 février, A 2, 21 h. 40.

RADIO-TELEVISION

Recherches sur les retransmissions

40 % DE « NON-PUBLIC »

Un colloque à Yerres (Essonne) sur les rapports possibles entre la télévision et le théâtre, organisé par le secrétariat d'Etat à la culture, un rapport sur les émissions culturelles, en juin 1977, et des journées de réflexion à Villeneuve-lès-Avignon sur les possibilités théâtrales offertes par le petit écran, à l'initiative de l'Institut national de l'audio-visuel, un festival « Télévision sur scène », récemment organisé par le ministère de la culture et de l'environnement ainsi que par TF 1 : depuis trois ans s'instaure ici ou là un débat de fond sur l'ambiguïté des rapports entre la scène et le petit écran. Depuis 1975, en effet, plus de cent spectacles ont été retransmis à la télévision.

POUR expliquer la faible audience des émissions culturelles à la télévision, certains téléspectateurs avertis incriminent souvent les horaires tardifs de programmation ou l'influence néfaste des programmes des autres chaînes concurrentes (variétés, films...). On est toutefois tenté de nuancer ces évidences, après avoir lu l'analyse approfondie des retransmissions de spectacles de théâtre, d'opéra et de ballet faite par M. Jean-François Barbier-Bouvet du service des études et de la recherche du ministère de la culture et de l'environnement.

Le propos de l'auteur, qui a systématiquement étudié l'audience auprès du grand public d'une trentaine de spectacles culturels diffusés entre juillet 1976 et février 1977 (montés initialement avec l'aide du ministère de la culture et de l'environnement), anticipe sur le titre du rapport « De la scène au petit écran » pour esquisser le profil d'un « nouveau public » et définir une politique *audio-visuelle en matière de retransmission* culturelle.

Moins de privilégiés

Pour dresser un bilan de l'audience des retransmissions culturelles, fruits de la collaboration entre les sociétés de programme et le ministère de la culture et de l'environnement, trois aspects ont été étudiés :

— Le taux d'écoute de trente et une retransmissions par rapport aux taux d'écoute des autres émissions diffusées en même temps sur les deux autres chaînes (calculés à partir de chiffres recueillis par le Centre d'étude set d'opinion) ;

— La composition socio-culturelle et socio-démographique du public des vingt-quatre retransmissions de spectacles ayant obtenu une audience suffisamment importante pour être analysable statistiquement, toujours à partir de chiffres recueillis par le C.E.O. ;

— Les attitudes et les comportements des téléspectateurs ; ce dernier point ayant nécessité un sondage particulier établi par le C.E.O. à la demande du service des études et de la recherche.

L'analyse des retransmissions télévisées de spectacles de théâtre, d'opéra et de ballet révèle d'abord que, tout en restant relativement faible, l'audience moyenne *(4,5 % de la population française d'âge* adulte) est, en fait, considérable, ce chiffre correspondant à 1,6 million de téléspectateurs, soit la totalité de la fréquentation annuelle de tous les théâtres nationaux et centres dramatiques pour l'ensemble de leur programmation. Le public du théâtre paraît plus sensible à la nature des pièces proposées et aux conditions de leur programmation (audience variant de 1 à 20 %) que celui de l'opéra, qui constitue un noyau assez stable (de 2 à 4 %).

La décomposition du public selon ses caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, catégorie sociale, niveau d'études et taille de l'agglomération) a permis de mettre en évidence que les inégalités de fréquentation entre catégories qui apparaissent lorsqu'un spectacle est présenté en salle se réduisent devant le petit écran. Les classes privilégiées (cadres supérieurs, professions libérales, patrons), cinq fois plus nombreuses que les ouvriers dans les salles, ne le sont que deux fois devant le petit écran. Alors que le taux de fréquentation des salles de spectacles va en décroissant avec la taille des villes, il n'y a plus d'écart entre le taux d'écoute des téléspectateurs de l'agglomération parisienne et celui des habitants des grandes villes, des petites villes et des communes rurales. Le taux d'écoute croît en revanche avec l'âge des téléspectateurs (3 % chez les quinze-vingt-quatre ans, 2,3 % pour les trente-cinq-quarante-neuf ans contre 9,7 % *chez les plus de soixante-cinq ans*).

Bien que les retransmissions d'opéra aient une audience plus élevée chez les hommes et celles de théâtre chez les femmes (et que les personnes âgées soient plus nombreuses à suivre les retransmissions d'opéra), la composition socio-démographique du public des retransmissions d'opéra et de théâtre est assez proche.

L'audience des retransmissions théâtrales varie considérablement parfois d'une émission à l'autre. Ces écarts tiennent en partie à l'heure de la programmation, l'audience étant en moyenne deux fois supérieure à 20 h. 30 qu'à 21 h. 30 ou 22 heures. Toutefois, si une mauvaise heure de diffusion réduit les chances de succès d'une retransmission, à l'inverse, une diffusion à 20 h. 30 n'assure pas pour autant une large audience, tant il est vrai que l'image de marque des chaînes constitue un facteur plus déterminant de variation de l'écoute (dans l'ensemble les retransmissions théâtrales diffusées sur TF 1 ont un pourcentage de 7,5 % d'écoute, celles d'Antenne 2 de 6,4 % et de 1,2 % seulement sur FR 3).

La notoriété de la troupe de théâtre, du metteur en scène, du titre de la pièce et de son auteur ainsi que des interprètes influencent aussi, évidemment, le téléspectateur. Ainsi les pièces de théâtre ayant remporté le plus grand succès étaient représentées par la Comédie-Française, aucune n'ayant connu de score inférieur à 6 %, y compris *la Commère* programmée à 21 h. 30.

Contrairement à l'idée répandue qui impute à l'influence des chaînes concurrentes l'insuccès des retransmissions théâtrales, il apparaît que le choix entre une retransmission de spectacle culturel ou une autre émission n'est pas vécu par les téléspectateurs comme une alternative. Certains excluent d'emblée les émissions culturelles, d'autres au contraire rejettent *a priori* les variétés ou les séries américaines. Dès lors, note M. Jean-François Barbier-Bouvet, « *les programmes télévisés ne sont pas cet ensemble indéterminé de biens interchangeables offerts au choix d'individus guidés par une hypothétique et commune liberté d'indifférence que l'on croit trop souvent. Les conditions et horaires de travail des téléspectateurs, leurs habitudes culturelles, font qu'il n'y a ni choix pu et indépendant, ni, à l'inverse, absence de choix (cette rencontre fortuite sur laquelle on compte parfois pour élargir le public de la culture). S'il est vrai que la concurrence d'un film de Gabin ou de de Funès est difficile à affronter, il faut aussi chercher, dans les retransmissions culturelles elles-mêmes et dans le mode de rapport à la culture qu'elles supposent chez les téléspectateurs, à la fois l'explication de la faiblesse systématique de leur impact et l'explication des variations, à type de concurrence identique de l'audience* ».

Bien que le public potentiel des œuvres « de culture » tende pour la première fois à se confondre avec l'ensemble de la population (85 % des foyers étant équipés d'un téléviseur en 1976), seule une minorité suit les rediffusions. La méthode du C.E.O. — consistant à demander aux personnes interrogées si elles considéraient qu'il y avait trop, suffisamment ou pas assez d'émissions de théâtre, d'opéra ou de ballet ou si elles n'avaient pas d'opinion à ce sujet — a permis de déterminer que le « non-public », celui qui ne perçoit pas que ce type d'émissions peuvent s'adresser à lui en raison de son absence de familiarité avec l'univers citurel, atteignait 40 % des téléspectateurs. A l'inverse, le public *culturellement disponible « qui déplore l'insuffisance des émissions de théâtre ou d'opéra »* a été évalué entre 17 % et 26 %, selon le genre de retransmission, le théâtre classique trouvant une réception plus large. En conséquence, la télévision pose avec une acuité nouvelle le problème de l'accessibilité culturelle.

Pas de miracle

A la télévision, à la différence des spectacles présentés en salle, la diffusion d'une émission culturelle est souvent unique, d'où l'impossibilité pour le téléspectateur de se référer au jugement de son groupe et de son entourage. Il ne dispose, pour anticiper le contenu de l'émission, que des appréciations de la presse qui présente les les programmes. M. Jean-François Barbier-Bouvet souligne : « *C'est ce monopole de fait exercé par la presse sur l'information des téléspectateurs, non médiatisés par les groupes de référence, qui constitue la nouveauté culturelle de la télévision.* »

Nombreux sont les téléspectateurs qui recourent à une information extérieure pour choisir leurs émissions. 49 % des Français (un sur deux) consultent les magazines de télévision, 45 % la page T.V. des principaux quotidiens. Seule une minorité de téléspectateurs choisit ses émissions au hasard des images (16 %) et 39 % des téléspectateurs disent choisir leur programme par habitude. A cet égard, le rapport du service des études et de la recherche insiste sur le rôle prépondérant de la presse dans la détermination du choix des téléspectateurs. « *Une politique de diffusion culturelle qui voudrait utiliser pleinement l'outil-télévision ne peut ignorer un tel phénomène. Autant que, à la qualité des œuvres qu'elle promeut, c'est à l'amélioration de la qualité des informations préalables à leur diffusion qu'elle doit s'attacher.* »

Les inégalités observées entre les différents groupes sociaux dans l'écoute des retransmissions culturelles télévisées reproduisent en quelque sorte celles que connaissent les activités culturelles de théâtre, de concert ou d'opéra. Cependant, les inégalités d'audience entre les différents groupes sociaux sont moins fortes lorsqu'il s'agit de spectacles retransmis (« le montré ») que lorsqu'il est question d'émissions culturelles suivies de débats (« le dit »). Paradoxalement, les émissions sur des sujets sociaux sont davantage regardées par les catégories moins lésées socialement.

Deux idées généralement admises se trouvent donc mises en cause, écrit M. Jean-François Barbier-Jouvet : « *Celle que le développement de la télévision se traduirait par le nivellement du public (massification), celle que la télévision permettrait d'annuler les barrières sociales de la consommation culturelle (...). Il n'y a pas hasard mais choix culturellement préconstruit.* » L'accession de la culture savante, poursuit l'auteur citant l'ouvrage *l'Amour de l'art*, de Pierre Bourdieu, comme l'ambition d'y accéder, ne peut être le produit miraculeux d'une conversion culturelle, mais suppose en l'état actuel un changement de condition économique et sociale.

EVELITA MOOD.

Écouter-voir

● BIOGRAPHIE : LES TROIS SIECLES DE MARGUERITE YOURCENAR. — Lundi 20 février, France-Culture, 22 h. 35.

Jean Montalbetti et André Matthieu avaient déjà, le lundi 21 novembre 1977, proposé deux heures d'émission en compagnie de Marguerite Yourcenar : cette femme écrivain, qui vit isolée dans une île du Maine, aux Etats-Unis, leur avait ouvert sa porte et accordé un long, très long entretien, ce qu'elle accepte rarement. Suite à une première réflexion sur son temps et sur son œuvre, c'est la biographie de Marguerite Yourcenar qui est retracée dans ce deuxième volet, un portrait de l'auteur face à sa propre histoire : une initiation généalogique, tout le sujet de *Souvenirs pieux* et d'*Archives du Nord*.

Marguerite Yourcenar raconte, avec un humour tendre, « trois siècles de son passé », pour arriver à son enfance, près de Lille ; elle a retrouvé les clichés jaunis. Elle les rajoute aux portraits d'ancêtres dans la galerie de souvenirs qu'elle a patiemment, artistement, reconstituée, dans sa maison de Petite Plaisance.

● BANDE A PART : POUR L'AMOUR DU SALUT. — Lundi 20 février, A 2, 22 h. 25.

Les « officiers » et « officières » de l'Armée du Salut sont deux cent cinquante en France. Cent cinquante d'entre eux travaillent à Paris. C'est peu si on pense aux effectifs de cette institution en Angleterre ou aux Etats-Unis. Qu'ils ou qu'elles soient lieutenants ou capitaines, les salutistes doivent vivre avec 800 francs par mois. Leur contrat au service des déshérités est de durée illimitée. Tout cela n'est guère évoqué au cours de cette émission de la série « Bande à part » qui montre plus qu'elle n'explique.

Simone Vannier a surtout filmé les va-et-vient de deux femmes salutistes de Paris, leurs chants et leurs discours dans la rue. Jacqueline et Sylvie quittent leur poste pour vendre leur journal, à Montmartre elles font « la manche » dans les cafés et le soir regagnent la Péniche qui, près de la gare d'Austerlitz, accueille pour une nuit ou deux, gratuitement les sans-abri. Dans des conversations simulées avec une vieille dame seule, ou avec un homme qui se moque d'elle, la salutiste parle de sa vocation et de son uniforme. Le recours à la fiction enlève de sa force au regard de Simone Vannier, réalisateur qui propose d'ordinaire des reportages plus « vrais ».

● TELE-CLUB : UBU ROI. — Vendredi 24 février, A 2, 22 h. 45.

Les marionnettes électroniques d'Averty font éclater les blagues potaches d'*Ubu roi*, d'Alfred Jarry. Diffusé en septembre 1965 sur la première chaîne, ce spectacle intégral, véritable festival de trucages, apparut comme le manifeste des idées folles d'un jeu[ne] réalisateur, surtout connu à l'époq[ue] par ses mises en images de variét[és] avant d'en venir à la « fiction éle[c]tronique ».

● TEMOIGNAGES : EGYP-TE-ISRAEL 1970-1978. Samedi 25 février, Franc[e]-Culture, 14 h. 5.

Du premier conflit israélo-arabe à [la] récente visite à Jérusalem du présiden[t] égyptien, beaucoup de choses o[nt] changé. La question d'Israël demeu[re] cependant entière, et la politiq[ue] égyptienne ne recueille qu'une solida[rité] mitigée de la part des autres Eta[ts] arabes. Eric Laurent et Marie Vonillo[n] ont tenté de reconstituer l'évolution d[es] rapports entre ces deux pays. Le prés[i]dent Anouar El Sadate et Menahe[m] Begin, premier ministre israélien, dise[nt] leur point de vue, ainsi que le r[oi] Hussein de Jordanie.

Interviennent également M. Nahu[m] [Goldmann, président du congrès jui]f mondial ; M. Ezzedine Kalak, dirigean[t] de l'O.L.P. ; M. Mohammed Keyra[...] ancien vice-premier ministre égyptien[,] M. Kamal Joumblatt, dirigeant de l[a] gauche libanaise, ainsi que MM. Geor[]ges Buis, Maxime Rodinson et Jea[n] Lacouture, spécialistes français de[s] problèmes du Moyen-Orient. Au cour[s] de cette « table ronde » radiophoniqu[e] seront évoqués la guerre du Kippour[,] les difficultés économiques, le rôle de[s] grandes puissances étrangères.

Les films de la semaine

● LA HORSE, de Pierre Granier-Deferre. — Dimanche 19 février, TF 1, 20 h. 30.

Histoire de famille, étude de mœurs d'après un roman de « série noire ». Granier-Deferre a donné à cela une densité, une atmosphère réalistes entre Simenon et Balzac. Un riche fermier normand, patriarche rendant sa justice sur ses terres, Gabin, plus vrai que nature, impose, magnifiquement, son personnage.

● UN SOIR, UN TRAIN, d'André Delvaux. — Dimanche 19 février, FR 3, 22 h. 30.

Un cinéaste belge, inspiré par la peinture surréaliste, explore l'imaginaire dans un voyage aux portes de la mort et soulève le brûlant problème linguistique du pays flamand hostile à la francophonie. Dans le cauchemar que vit Yves Montand — amorçant, dans une composition exemplaire, le grand tournant de sa carrière, — le fantastique social se mêle à la métaphysique. Un film étrange et superbe.

● SINDBAD LE MARIN, de Richard Wallace. — Lundi 20 février, TF 1, 20 h. 30.

Le huitième voyage, inventé par un scénariste hollywoodien, du marin des *Mille et Une Nuits*. Péripéties commentées par une pie bavarde, orientaliste de studio. Douglas Fairbanks Jr, souriant et bondissant, essaie de ressembler à son célèbre père au temps du *Voleur de Bagdad*.

● LA BATAILLE DES ARDENNES, de Ken Annakin. — Lundi 20 février, FR 3, 20 h. 30.

L'armée américaine surprise par une contre-offensive allemande, dans les Ardennes en décembre 1944. L'histoire revue par un grand spectacle cinématographique avec vedettes, nombreux figurants et scènes de bataille impressionnantes.

● CROC BLANC, de Lucio Fluci. — Mardi 21 février, FR 3, 20 h. 30.

Un des plus beaux romans de Jack London — l'histoire d'un chien-loup — réduit à une histoire plutôt banale d'aventuriers dans le Grand Nord. Coproduction européenne, scènes de western italien... une trahison.

● CASQUE D'OR, de Jacques Becker. — Mercredi 22 février, FR 3, 20 h. 30.

Les « apaches » de Belleville et Casque d'or, prostituée légendaire, devenus des personnages vrais, dans le Paris des faubourgs à la Belle Epoque. Classicisme rigoureux d'une mise en scène qui trouve, toujours, la réalité humaine et la dimension sociale. En hommage à Becker, grand cinéaste français des années 40-50. Avec un couple inoubliable : Simone Signoret et Serge Reggiani.

● SIGNÉ ARSÈNE LUPIN, d'Yves Robert. — Jeudi 23 février, A 2, 15 h.

A une époque où les droits des romans de Maurice Leblanc étaient réservés, Jean-Paul Rappeneau inventa un scénario original qui fut un habile et pétillant pastiche. Et sur lequel Yves Robert réalisa un film propre à ravir tous les admirateurs d'Arsène Lupin, parfaitement interprété par Robert Lamoureux. Il y a aussi Alida Valli en aventurière.

● L'ADIEU AUX ARMES, de Charles Vidor. — Jeudi 23 février, FR 3, 20 h. 30.

Conçue par David Selznick qui voulait faire jouer à sa femme, Jennifer Jones, le rôle de Catherine, l'infirmière amoureuse, cette production romanesque à grand spectacle, sans être totalement infidèle au roman d'Hemingway, le dénature tout de même quelque peu. L'interprétation est bien pâlichonne par rapport à celle de la version 1933 réalisée par Frank Borzage (avec Gary Cooper et Helen Hayes), et l'on retient surtout la reconstitution de la retraite de Caporetto, sur le front italien, en 1917.

● LE DERNIER TIERCÉ, de Richard Pottier. — Vendredi 24 février, TF 1, 14 h. 55.

Raymond Souplex enquête à propos d'un crime commis sur un champ de courses, comme s'il était le commissaire Bourrel des « Cinq dernières minutes ». A part cela, ce film ne présente aucun intérêt.

● TAXI, ROULOTTE ET CORRIDA, d'André Hunebelle. — Dimanche 26 février, TF 1, 17 h. 50.

Louis de Funès, qui venait d'être promu vedette, anime les mésaventures d'un Français moyen passant ses vacances en Espagne avec une de ces familles « bien de chez nous » qu'affectionnait alors le cinéma français. Gentil et désuet.

● LE CERVEAU, de Gérard Oury. — Dimanche 26 février, TF 1, 20 h. 30.

Bourvil (le corniaud) et Belmondo (le titi astucieux) se servent de boules puantes pour un hold-up sensationnel, préparé scientifiquement d'un autre côté par un « cerveau » anglais. Grisé par un budget énorme qui lui permettait d'utiliser des super-gadgets comme gags, Gérard Oury a sacrifié souvent au pur spectacle le rythme de son récit. On rit moins qu'à *la Grande Vadrouille*.

● RENDEZ-VOUS A BRAY, d'André Delvaux. — Dimanche 26 février, FR 3, 22 h. 40.

S'inspirant librement d'une nouvelle de Julien Gracq, André Delvaux a entremêlé ses thèmes habituels : la mort, l'absence, le souvenir, le rêve où basculent les apparences de la réalité. Œuvre un peu secrète, plastiquement très belle, par laquelle il faut se laisser porter. Prix Louis-Delluc 1971.

● L'ODYSSÉE SOUS LA MER, de Daniel Petrie. — Lundi 27 février, TF 1, 21 h. 15.

On ne peut pas manquer d'évoquer Jules Verne à propos de cette aventure moderne d'un sous-marin partant au secours d'hommes bloqués dans les profondeurs abyssales. Tourné au Canada, avec le concours du département de la défense nationale canadienne, le film fait apparaître, par ses effets spéciaux, un monde de cauchemar fantastique.

● BRANNIGAN, de Douglas Hickox. — Lundi 27 février, FR 3, 21 h.

Un film policier, très bien fabriqué, « à l'américaine ». Pour mettre en valeur John Wayne qui, à Londres comme aux Etats-Unis, se révèle toujours capable de jouer des poings et du revolver.

Les débats politiques

● TF 1

— Le 21 février un débat sur la politique agricole oppose MM. Pierre Joxe, membre du bureau exécutif du parti socialiste, et Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, à 13 heures ; M. Raymond Barre, premier ministre, au magazine « Spécial événement », à 20 h. 30.

● ANTENNE 2

— Le 20 février, un débat oppose M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, et M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, à 20 h. 30 (retransmis simultanément sur A 2 et Europe 1).

— Le 22 février, M. Michel Poniatowski, ancien ministre, président d'honneur du parti républicain, à l'émission « Cartes sur table », à 20 h. 30.

● EUROPE 1

— Le 19 février, M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., est l'invité du « Club de la presse », à 19 heures.

— Le 20 février, Yvan Levai reçoit M. Robert Hersant, président - directeur général du « Figaro », à 8 h. 30 ; un débat oppose MM. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste et Alain Peyrefitte, ministre de la justice, à 20 h. 30 (diffusé simultanément sur Antenne 2 et Europe 1).

— Le 24 février, Denise Fabre reçoit M. Jacques Chirac, président du R.P.R., maire de Paris, à 10 heures ; un débat sur la politique sociale oppose Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, Mme Edith Cresson, membre du secrétariat national du parti socialiste, chargée des questions de jeunesse, et M. René Piquet, membre du bureau politique du parti communiste, à 19 heures.

— Le 26 février, M. Pierre Mendès France, ancien président du conseil, est l'invité du « Club de la presse », à 19 heures.

● R.T.L.

— Le 18 février, M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, est l'invité du « Journal inattendu », à 13 heures.

— Le 20 février, gros plan « Spécial élections » sur Mme Arlette Laguiller, membre de la direction nationale de Lutte ouvrière, à 8 h. 30.

— Le 24 février, gros plan sur M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, à 8 h. 30.

— Le 25 février, M. Jacques Chirac, président du R.P.R., au « Journal inattendu », en direct d'Egletons (Corrèze), à 13 heures.

● FRANCE-INTER

— Le 20 février, M. Jacques Chirac, président du R.P.R., à l'émission « Le téléphone sonne », à 19 h. 15.

— Le 23 février, M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, à l'émission « Le téléphone sonne », à 19 h. 15.

Petites ondes - Grandes ondes

EMISSIONS REGULIERES

FRANCE-INTER (informations toutes les heures) ; 7 h., J. Paugam ; 9 h., Le magazine de P. Bonteiller ; 10 h., Chansons à histoires ; 11 h., Anne Gaillard ; 12 h., L. Bozon et J.-C. Weiss ; 12 h. 30, Inter-midi (reprise magazine à 13 h.) ; 12 h. 45, Le jeu des 1 000 francs ; 13 h. 30, Le grand parler ; 14 h., Le temps de vivre (samedi et dimanche : L'oreille en coin) ; 15 h. 15, Sous quelle étoile suis-je née ; 15 h. 45, Les oubliés de l'histoire ; 17 h., Radioscopie ; 18 h., Saltimbanques ; 19 h., Journal ; 20 h., Marche ou rêve ; 22 h., Le Pop-Club.

Samedi : 9 h., F. de Closets ; 10 h., J.-F. Kahn ; 18 h., Spectacle inter ; 20 h., Tribune de l'histoire ; 21 h. 15, La musique est à vous ; 22 h., Les tréteaux de la nuit ; 23 h. 5, Au rythme du monde.

Dimanche : 9 h. 30, L'oreille en coin ; 12 h., Inter - presse ; 20 h. 15, Le masque et la plume ; 21 h. 15, La musique est à vous ; 22 h., Histoire d'opérettes ; 23 h., Jam parade.

FRANCE-CULTURE, FRANCE-MUSIQUE : Informations à 7 h. (cult. et mus.) ; 7 h. 30 (cult. et mus.) ; 8 h. 30 (cult.) ; 9 h. (cult. et mus.) ; 14 h. 45 (cult.) ; 15 h. 30 (mus.) ; 17 h. 30 (cult.) ; 18 h. (mus.) ; 19 h. (cult.) ; 19 h. 30 (mus.) ; 23 h. 55 (cult.) ; 0 h. (mus.).

TRIBUNES ET DEBATS

Pour les débats politiques, lire ci-contre.

FRANCE-CULTURE : 12 h. 5, Jacques Paugam reçoit Claude Klotz (lundi), Gilles Rousvoal (mardi), Jacques Chancel (mercredi), le docteur Pierre Rentchnick (jeudi), Erik Orsenna (vendredi).

FRANCE-INTER : 11 h., Les invités d'Anne Gaillard répondent aux questions des auditeurs sur les impôts et les déclarations de revenus (du lundi au samedi).

RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

FRANCE-CULTURE (le dimanche) : 7 h. 15, Horizon ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Service religieux de la Fédération protestante de France ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Le Grand-Orient de France ; 10 h., Messe.

RADIOSCOPIES

FRANCE-INTER : 17 h., Jacques Chancel reçoit Louis Pauwels (lundi), Pierre Boulle (mardi), Jean-Baptiste Daelman (jeudi), Joël de Rosnay (vendredi).

RADIO-TELEVISION

Samedi 18 février

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Variétés : Des magiciens ; 21 h. 30, *Série : La légende des chevaliers aux 108 étoiles* ; 22 h. 30, Téléfoot.

CHAINE II : A 2

20 h. 35, Série policière : Les cinq dernières minutes (Régis, scénario Cl. Loursais, réalis. Guy Lessertisseur, avec J. Debary, M. Eyraud, V. Silver).

Un ancien relieur, devenu clochard, est retrouvé assassiné. Celle qui l'aimait et qui fut dissuadée de l'épouser en découvrant son passé veut élucider le meurtre.

22 h. 5, Polémique : Le dessus du panier, de Ph. Bouvard ; 22 h. 55, Jazz : Spécial Dizzie Gillepsie, par J.-Ch. Averty.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Regard sur les *télévisions* étrangères : Un orangé de 5 livres, de D. Churchill, réal. J. Howson, avec P. Backworth, N. Parry, S. Badel, B. Nor S. Fall, J.-S. Matthews.

Quand des histoires de timbres rendent la vie de ménage plus agitée encore qu'elle n'était.

21 h. 25, Documentaire d'art : Campana (dernier avatar d'une collection).

FRANCE-CULTURE

20 h., « Une petite croix sur la cuisse gauche », d'E. Favre, avec M. Thierry, Y. Clech, H. Virlojeux ; *21 h. 55, Ad lib. ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou* mi-fugue mi-raisin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Musiques oubliées : « *Quatre suites symphoniques d'après Poeklin* » (*Max Reger*), par l'Orchestre symphonique de Prague, direction J. Kellberth ; 20 h. 30, Echanges internationaux de Radio-France... Festival de Salzbourg 1977 : « *Sixième Liederabend* » (Schubert), avec D. Fischer-Dieskau, baryton, et S. Richter, piano ; suivi des lieders D 752, D 880, D 719, D 827, D 857, de Schubert ; 22 h. 30, France-musique la nuit... « Paris, début de siècle » : « Eric Satie, l'art sublime d'abîmer la poésie » ; 23 h., Jazz forum ; 0 h. 5, Concert de minuit : *Gluck, Mozart,* Franck.

Dimanche 19 février

CHAINE I : TF 1

9 *h. 15*, Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Bon appétit ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 10,



Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Feuilleton français : Paul et Virginie (rediff.) ; 16 h., Tiercé ; 16 h. 5, Série américaine : L'île perdue ; 16 h. 35, Sports première ; 17 h. 30, Téléfilm américain : « Un grand-père à louer », de J. Lemmon, avec W. Matthaw, D. Winter et F. Farr.

Le vieux Kotch ne sera-t-il qu'un poids mort dans la famille de son fils ? Il évite le départ pour l'asile, mais sa belle-fille n'a pas confiance en lui comme babby-sitter. Une « tranche de vie » à l'américaine.

19 h. 25, Les animaux du monde.

20 h. 30, FILM : LA HORSE, de P. Granier-Deferre (1969), avec J. Gabin, E. Hirt, A. Weber, Ch. Barbier, D. Ajoret, M. Barbey, M. Porel. (rediff.).

Un riche fermier normand découvre que son petit-fils est compromis dans un trafic de drogue. Il rend sa propre justice sur ses terres, en luttant contre les trafiquants.

21 h. 50, Portrait : Jean Gabin, par S. Peter et R. Benhaloum.

CHAINE II : A 2

10 h., Formation continue : Cousons, cousines ; à 10 h. 30, A propos... l'artisan, le plaisir de créer ; à 11 h., Réflexion faite ; 12 h., Bon dimanche ; 12 h. 5, Blue Jeans 78 ; 13 h. 25, Grand album ; 14 h. 30, Dessin animé ; 14 h. 35, Série américaine : Drôles de dames ; 15 h. 30, La lorgnette *et* variétés de *province* ; *16 h. 20*, Muppet show ; 17 h. 25, Monsieur Cinéma ; 18 h. 15, Petit théâtre du dimanche ; 19 h. 5, Stade 2.

20 h. 30, Variétés : Musique and music (spécial Sylvie Vartan) ; 21 h. 40, Documentaire : Les mille et une visions de Dali, de B. Derenne et R. Descharmes, réal. A. Ferrasi.

La partie cachée de l'iceberg Dali. Une émission pétulante et intelligente sur un peintre qui est aussi un grand penseur.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux travailleurs *immigrés* : Spécial mosaïque ; à *10 h. 30*, Mosaïque ; 16 h. 35, Enquête : Les maîtres d'œuvre (Laissons forger les forgerons, reprise de l'émission du 17 février) ; 17 h. 30, Espace musical : « Concertos brandebourgeois » (Bach), par J.-M. Damian ; 18 h. 25, Cheval, mon ami ; 18 h. 50, Plein air ; 19 h. 20, Spécial DOM-TOM ; 19 h. 35, Feuilleton : L'odyssée de Scott Hunter.

20 h. 5, Hexagonal : Histoires de France (Un diable d'homme, d'A. Conte, réal. J. Habans) et Pirates de la mer (La belle indifférente, de J. Kerchbron) ; 21 h. 35, L'homme en question : M. Michel Hidalgo, directeur des équipes de France de football.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle André Delvaux) : UN SOIR, UN TRAIN, d'A. Delvaux (1968), avec Y. Montand, A. Aimée, (rediff.).

Au cours d'un voyage en train, en Belgique, un professeur de linguistique, séparé de la femme qu'il a aimée par un malentendu, bascule brusquement dans un univers étrange.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ; Daniel Boulanger (et à 14 h.) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 45, Musique de chambre : J.-G. Gravoin et H. Goraieb (Leclair) ; S. Decrept (Debussy, Messiaen, Amy) ; C. Brullebaut (Brahms) ; Trio du Nord (Schumann) ;

14 h. 5, La Comédie-Française présente : « la Comédie du bonheur », d'Evreinov ; 16 h. 5, Récital d'orgue... L. Rogg et G. Lehotka : Buxtehude, Lehotka, Liszt, Farkas... 16 h. 45, Conférences de Carême ; 17 h. 35, Rencontre avec... Philippe Ariès ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h. 5, Poésie : Daniel Boulanger et Jean Daive ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Voix », par René *Farabet* et Carmelo Bene ; 23 h., *Black* and Blue ; 23 h. 50, Poésie : Algui.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Le kiosque à musique : Offenbach, Herold, *Gretry* ; *8 h., Cantate* ; *9 h. 2, Musical graffiti* ; 11 h., Concert du dimanche, en direct du Théâtre d'Orsay... Trio à cordes de Paris, avec C. Frey, violon ; J. Verdier, alto ; J. Grout, violoncelle ; W. Chodak, piano ; J. Cazauran, contrebasse : « Trio no 1 en si bémol majeur » ; « Quintette en la majeur, opus 114, la Truite » (Schubert) ; 12 h., Des notes sur la guitare... hommage à Andres Segovia : Gluck, Sor, Tedesco, Moreno-Torroba, V. Asencio ; 12 h. 40, Opéra-bouffon : « Marouf », actes IV et V (Rabaud) ;

13 h. 40, Jour « J » 77 : Bach, Bartok ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « Cosi fan tutte » *(Mozart)* ; 17 h., *Le concert égoïste* de Ricardo Bofill : R. Wagner, J.-S. Bach, Purcell, Webern ; 19 h., Musiques chorales : Haendel ; 19 h. 35, Jazz vivant ;

20 h. 30, Echanges internationaux de Radio-France... Orchestre philharmonique de Berlin, direction H. Zender : « Equatorial pour chœurs d'hommes et orchestre » (Varèse), avec J. Loriot et T. Murail ; « Siglied pour orchestre de chambre » (L. Ferrero), avec K. Zöller ; « Deuxième cantate, opus 31 » (Webern), avec G. Gayer ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... « Paris, début de siècle » : Claude Debussy ; 23 h., Musique de chambre ; 0 h. 5, Sérénades.

Lundi 20 février

Un mouvement de solidarité avec les personnels en grève de l'Institut national de l'audio-visuel ayant été annoncé pour ce *lundi* dans les trois chaînes de télévision, les programmes que nous publions risquent d'être perturbés. En ce qui concerne Antenne 2, la section *S.U.R.T.-C.F.D.T.* a déjà fait savoir que, si elle appliquait bien le mot d'ordre de grève ce lundi, « elle *ne s'opposerait pas à la diffusion en direct,* dans le cadre du programme minimum, du débat prévu à 20 h. 30 ».

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 25, Magazines régionaux ; 13 h. 50, Restez donc avec nous ; 17 h. 10, Pour les jeunes : Spécial vacances ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, *L'île* aux enfants ; *18 h. 55*, Feuilleton : *La* passagère ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien... raconte !

20 h. 30, FILM : SINDBAD LE MARIN, de R. Wallace (1948), avec D. Fairbanks Jr, M. *O'hara*, W. Slezak, A. Quinn, *G. Tobias*, J. Greer (rediff.).

22 h. 25, *Documentaire d'art : Giorgio* de Chirico, de R. Moritz, commentaire G. Cattand.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : *Le dessous du ciel* (rediff.) ; 14 h. 3, Aujourd'hui, madame ; 15 h., Série américaine : Mannix ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... l'acupuncture : un espoir pour les sourds ; 18 h. 25, Isabelle et ses amis ; *18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres* et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Les six jours d'Antenne 2.

20 h. 30, Spécial élections législatives : M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la *justice*, *face à M. Georges Marchais*, secrétaire général du parti communiste ; 21 h. 35, Feuilleton américain : Racines ; 22 h. 25, Bande à part (l'Armée du salut).

Lire nos « Ecoutez-Voir ».

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; *19 h. 5, Emissions* régionales ; 19 h. 40, Scènes de la vie de province : *Alcime*, jeune agriculteur, de J. Edern (prod. FR 3 Nantes) ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : LA BATAILLE DES ARDENNES, de K. Annakin (1965), avec H. Fonda, D. Andrews, R. Ryan, R. Shaw, W. Peters (rediff.).

En décembre 1944, une offensive surprise des Allemands est déclenchée contre les troupes américaines, dans les lignes desquelles s'est infiltré un groupe de sabotage.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Algui (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Célébration de la voix ; à 8 h. 32, La malle de l'Inde ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire : Théâtre et société au dix-huitième siècle ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement-musique ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Eveil à la musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Vaincre à Olympie », de M. Genevoix ; 14 h. 45, L'invité du lundi : le réalisateur Jean Painlevé ; 16 h. 25, L'heure qu'il est : Camus ; 17 h. 15, Les Français s'interrogent ; 17 h. 32, Musiciens français : O. Greiff ; 18 h. 30, Quelques nouvelles de Tchékhov : « Fatalité » ; 19 h. 25, Présence des arts ;

20 h., Carte blanche : « l'Attribut », de Guy Foissy, avec J. Seiler, G. Boucaron, A. Thomas ; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... ; 22 h. 35, Biographie : M. Yourcenar.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

23 h. 35, Musique et animation.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : « Avant l'école de Vienne », autour de la Symphonie n° 7 de Mahler ; à 10 h. 30, Musique en vie ; 12 h., Chansons ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo service ; 14 h., Divertimento : P. Duclos, R. Gallois-Montbrun, Gerswin ; 14 h. 30, Triptyque... prélude : Lully, Corette, Solet, Marais ; 13 h 30, Portrait d'un musicien français : Alain Moene ; 17 h, Postlude : Couperin, Rameau ; 18 h 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time : jeu de plage ; 19 h. 45, Concours international de guitare ;

20 h., Les grandes voix : hommage à Georges Thill ; 20 h. 30, Cycle d'orgue, en direct de Notre-Dame de Paris... Récital Pierre Cochereau : « Symphonie gothique », intégrale (C.-M. Widor) ; « Boléro pour orgue et percussions » (P. Cochereau), suivi d'improvisations sur un thème ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... « Paris, début de siècle », Maurice Ravel ; 23 h., Mécènes de la musique : le baron de Bagge ; 0 h. 5, Russiana : Borodine.

Mardi 21 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 10, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 45, Restez donc avec nous ; 17 h. 15, Pour les jeunes ; 17 h. 18, Dessins animés ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 32, L'île *aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : La passagère* ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 43, Eh bien... raconte !

20 h. 30, Spécial élections législatives (magazine « Spécial Evénement », avec M. Raymond Barre, premier ministre).

21 h. 30, Variétés : Les Halles, la Marne et le canotier.

CHAINE II : A 2

13 h. 5, Emission pédagogique ; 13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Le dessous du ciel (rediff.) ; 14 h. 5, Aujourd'hui, *madame* ; 15 h., Reprise : Magazine médical (Les jours de notre vie, émission diffusée le 15 février) ; 15 h. 58, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... le monde de la danse ; 18 h. 25, Isabelle et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; *19 h. 45, Jeu : Les six jours* d'Antenne 2.

20 h. 30, Les dossiers de l'écran, téléfilm : « le Triangle des Bermudes », de Ch. A. Mc Daniel, réal. W. A. Graham, avec F. Mc Murray, S. Groom, D. Mills.

Harry Ballanger s'intéresse au Triangle des Bermudes, cette région où, depuis des décennies, disparaissent navires et avions. Mais un pilote, puis un ami d'Harry, puis sa propre femme disparaissent à leur tour.

Vers 22 h., Débat : La légende des bateaux perdus.

Avec MM. Cl. Berlitz (auteur de l'ouvrage le Triangle des Bermudes) ; *le capitaine Don Henri, rescapé du Triangle ; J. Mayol, plongeur ; L.D. Kusche, écrivain ; Cl. Allegre, directeur de l'Institut de physique du globe terrestre. Ainsi qu'un garde-côtes américain et un expert soviétique.*

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Scènes de la vie de province : Vendanges en Aveyron, de J. Sudan (prod. FR 3 Toulouse) ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (westerns, policiers, aventures) : CROC BLANC, de L. Fulci (1973), avec *F. Nero, V. Lisi, F. Rey, J. Steiner, R. Harmstorf*, D. Martin.

Au Klondike, un chien-loup élevé par un jeune Indien lutte pour sauver la vie de celui-ci et celle d'un journaliste redresseur de torts.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Algui (et à 14 h., 19 h. 55 ; 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Célébration de la voix ; à 8 h. 32, La malle de l'Inde ; à 8 h. 50, La face cachée du ciel ; 9 h. 7, Matinée des autres ; 10 h. 45, Etranger mon ami ; 11 h. 2, Musiciens français : Alain Louvier ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama, avec M. Rebeyrioux ;

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Faust au village », de J. Giono ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture... Géométrie variable : l'avenir de la Méditerranée ; 16 h., Match : la réanimation ; 16 h. 25, Ne quittez pas l'écoute ; 17 h. 15, Les Français s'interrogent ; 17 h. 32 Musiciens français : Olivier Greiff ; *18 h. 30*, Nouvelles de Tchékhov : « Nuits de Pâques » ; 19 h. 25, Sciences : le message poétique ;

20 h., Dialogues franco-britanniques : politiques de l'éducation, avec Margaret Sutherland et Jean Aube ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Nuits magnétiques ; à 22 h. 35, « La vie d'une amie de la volupté », d'I. Saikaru, par O. Germain-Thomas ; 23 h. 35, Animation.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, *Quotidien musique* ; *8 h. 30, Cinémuse* ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : ...Avant l'école de Vienne » ; Johannes Brahms ; à 10 h. 30, Musique *en vie* ; *12 h., Chansons* ; *12 h. 40, Jazz classique* ;

13 h. 15, Stéréo service : Schubert ; 14 h., Divertissements : Offenbach, H. Sandauer, F. Schroeder, E. Kalman, R. Strauss ; 14 h. 30, Triptyque... prélude : Dukas, Bizet, *Chedrine* ; 15 h. 32, Musiques d'autrefois... « A l'Alhambra de Grenade » ; 17 h., Postlude : Offenbach, Rosenthal, Satie, Sauguet ; 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time : « Les défricheurs » ; 19 h. 45, Musique au feu rouge : Herold, Boieldieu, Cherubini, Rameau, Lulli, Christine, Adam ;

20 h. 30, Echanges internationaux de Radio-France... *Eté de Carinthie 1977, orchestre des Bachcollegiums de* Berlin, dir. K. Hochreither : « la Betulia liberata », oratorio pour soli, chœur et orchestre K 118 (Mozart) avec *A. Auger, A. Barbara Vogel, Carmi* ; *23 h. 15*, Nouveaux talents, premiers sillons : Bradford Tracey, orgue et clavecin, Rolf Junghanns, clavicorde : Kerll, *Pachelbel*, Bach ; *0 h. 5*, Russiana : Balakirev, Moussorgski ; 1 h. 30, Suite de ballets français : Roussel.

Mercredi 22 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 12, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 28, Les aventures de Monsieur Lemetre ; 12 h. 33, Midi première ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; avec, Les grandes années du rock ; vers 16 h. *L'origine* de la vie ; 16 h. 45, Dessins animés ; 17 h. 25, Sébastien et la « Marie-Morgane » ; 17 h. 55, Sur deux roues ; 18 h. 12, A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; *18 h. 33, L'île* aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : La passagère ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien... raconte ! 19 h. 55, Loto.

20 h. 30, Série dramatique : Les jeunes filles, d'après H. de Montherlant, *adapt.* L. Pauwels, réal. L.-R. Iglesis (deuxième partie).

22 h., Emission littéraire : Titre courant, de P. Sipriot (avec Louis Pauwels) ; 22 h. 15, Série sociologique : Hommes et sociétés (adaptation : les Bretons de New-York, réal. *F. Contini*).

Lire notre article page 11.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Le dessous du ciel ; 14 h. 3, Aujourd'hui, madame ; *15 h. 5*, Dessins animés ; 15 h. 55, Un sur cinq ; 17 h. 55, Accords parfaits ; 18 h. 25, Isabelle et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; *19 h. 45*, Jeu : Les six jours d'Antenne 2.

20 h. *30, Magazine* : Cartes sur table : M. Michel Poniatowski, président d'honneur du P.R., répond aux questions de Jean-Pierre Elkabbach et Alain Duhamel ; 21 h. 40, Essai : L'art et l'argent, de P. Breugnot et B. Bouthier.

Lire notre article page 11.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Scènes de la *vie de province* : L'exode rural dans l'Aisne, de P. Labarrière (prod. FR 3 Amiens) ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : CASQUE D'OR, de J. Becker (1951), avec S. Signoret, S. Reggiani, C. Dauphin, R. Bussières, W. Sabatier, G. Modot (N., rediff.).

En 1898, un ouvrier menuisier s'éprend d'une prostituée liée à une bande d'apaches parisiens. Cet amour, pourtant partagé, fait son malheur.

22 h. 20, Ciné-regards : Hollywood-U.S.A. *(portrait de Steven Spielberg).*

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Algui (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Célébration de la voix ; à 8 h. 32, La malle de l'Inde ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des sciences et techniques ; 10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie ; *11 h. 2, Musiciens français : A. Louvier* ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama (la Suisse) ;

13 h. 30, Soliste : la pianiste S. Husson (Chopin, Ravel, *Ginastera*) ; 14 h. 5, Un livre des voix : « Le grand exterminateur » de V. Gheorghiu ; 14 h. 45, L'école des parents et des éducateurs ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture... Mercredi jeunesse : le théâtre pour l'enfance et l'adolescence ; 16 h. 25, Ne quittez pas l'écoute ; 17 h. 15, *Des Français* s'interrogent ;

17 h. 32, Musiciens français : O. Greiff ; 18 h. 30, Nouvelles de Tchékhov (« A la maison », « Polinka ») ; 19 h. 25, La science en marche : l'éthnozoologie ;

20 h., La musique et les hommes : l'idéal féminin chez Richard Strauss, par C. de Nys ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : à 22 h. 35, Histoire : Paul Verlaine ; 23 h. 55, Musique et animation.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 8 h. 30, Noire et blanche ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : « Avant l'école de Vienne »... Anton Bruckner ; à 10 h. 30, Musique en vie ; 12 h., Chansons : « *Le fado*, destin portugais » ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo service ; 14 h., Variétés de la musique légère : F. Porte, *J.-Cl. Pelletier*, A. Popp, N. Nicolas, G. Calvi ; 14 h. 30, Triptyque... prélude : Bach ; 15 h. 32, Le concert du mercredi par l'orchestre philharmonique de *Lorraine*, dir. *M. Corboz* : Bach, Haydn, Mozart ; 17 h., Postlude : Mozart, Telemann, J. Starzer ; 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time : « Les hommes du président » ; 19 h. 45, Musique au feu rouge : A. Thomas, Auber, Halévy, Rossini, *Gluck*, Liszt, Ravel ;

20 h. 30, En direct de l'église Saint-Louis-des-Invalides... l'Orchestre national de France et les chœurs de Radio-France, dir. G. Chmura : « Concerto pour violoncelle et orchestre en la mineur » et « Requiem » (Schumann) avec Yo-Yo Ma, violoncelle, J. Norman, O. Wenckel, H. Winckler ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... Paris, début de siècle : « Gabriel Fauré, une voix sans parole » ; 23 h., La dernière image ; 0 h. 5, Russiana : Rimski-Korsakov ; 1 h. 30, Suite de ballets français.

Les écrans francophones

Mardi 21 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Les bannis ; 21 h., *les Gens de la pluie*, film de F. Ford Coppola.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Tarzan ; 21 h., *Senorita Toreador*, film de R. Thorpe.

TELEVISION BELGE : 20 h., Histoire du rire zygomaticorama ; 21 h. 10, Des lois et des hommes. — *R. T. bis* : 20 h. 25, Jean-Christophe.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 10, Passe et gagne ; 20 h. 30, Spécial cinéma.

Mercredi 22 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Brigade spéciale ; 21 h., *la Grande Sauterelle*, film de G. Lautner.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Mon ami le fantôme ; 21 h., *la Main chaude*, film de G. Oury.

TELEVISION BELGE : 20 h., Philby, Burgess et Maclean ; 21 h. 20, Variétés. — *R. T. bis* : 19 h. 55, *les Choses de la vie*, film de C. Sautet.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : *20 h., Passe et gagne* ; *20 h. 25*, Mosaïque ; 21 h. 25, Ouverture : le quart-monde.

Jeudi 23 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Police des plaines ; 21 h., *Columbo*, film de Ted Post.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Super Jaimie ; 21 h., *El Gringo*, film *de S. Nazzarino.*

TELEVISION BELGE : 20 h., Autant savoir ; 20 h. 20, *Si c'était à refaire*, film de *C. Lelouch*. — *R. T. bis* : Eurovision : Don Carlos.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; *20 h. 25*, Temps présent ; 21 h. 25, Des yeux pour entendre.

Vendredi 24 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Regan ; *21 h., le Monde, la Chair et le Diable*, film de Mc Dougall.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Hawaii, *police d'Etat* ; 21 h., *le Blé en herbe*, film de C. Autant-Lara.

TELEVISION BELGE : 19 h. 55, A suivre ; 22 h. 05, *l'Angoisse du gardien de but à l'instant du penalty*, film de W. Wenders.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 30, Une vieille maîtresse ; 22 h. 5, Couleurs croisées.

Samedi 25 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., L'homme invisible ; 21 h., *Un idiot à Paris*, film de Serge Korber.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., La poupée sanglante ; 21 h., *les Frères Siciliens*, film de M. Ritt.

TELEVISION BELGE : 19 h. 55, *Le jardin extraordinaire* ; 20 h. 25, *Opération Crossbow*, film de M. Anderson.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 55, Rendez-vous ; 20 h. 25, Variétés ; 20 h. 35, Histoire des trains ; 21 h. 25, *Les oiseaux de* nuit.

Dimanche 26 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Pilotes ; 21 h., *la Cage*, film de P. Granier-Deferre.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Nouvelles du monde ; 21 h. 5, *Faisons un rêve*, film de S. Guitry.

TELEVISION BELGE : 19 h. 55, Le week-end sportif ; 22 h. 30, Un ours pas comme les autres.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Sous la loupe ; 20 h. 15, *Voltaire, ce diable d'homme* ; 21 h. 10, A vos lettres ; 21 h. 30, All you need is love.

Lundi 27 février

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., *Chapeau melon* et *bottes de cuir* ; 21 h., *les Cow-boys*, film de M. Rydell.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Toma ; 21 h., *Ce cher Victor*, film de R. Davis.

TELEVISION BELGE : 19 h. 55, L'état de grâce, ciné-télé de J.-M. Deconinck.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 21 h. 45, Festival de jazz de Montreux 1977.

RADIO-TELEVISION

Jeudi 23 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 12, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 28, Les aventures de Monsieur Lemetre ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Emissions régionales ; 13 h. 50, Objectif santé ; 16 h. 15, Pour les jeunes : Spécial vacances (à 17 h. 23, les Infos) ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 24, Pour les petits ; 18 h. 32, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : La passagère ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 43, Eh bien... raconte !

20 h. 30, Feuilleton : La filière ; 21 h. 30, Spécial élections législatives.

22 h. 30, Allons au cinéma.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Le dessous du ciel ; 14 h. 3, Aujourd'hui, madame.

15 h., FILM : SIGNE ARSENE LUPIN, d'Y. Robert (1959), avec R. Lamoureux, A. Valli, Y. Robert, R. Dumas, M. Etcheverry, J. Dufilho (N., rediff.).

En 1919, Arsène Lupin rivalise avec une aventurière roumaine pour retrouver le fabuleux trésor de la Toison d'or, héritage de la Bourgogne.

16 h. 30, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... police, discours sur les méthodes ; 18 h. 25, Isabelle et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Les six jours d'Antenne 2.

20 h. 35, Le grand échiquier : Julien Clerc, par J. Chancel.

Avec Véronique Sanson, Brigitte Engerer, Gérard Depardieu, Coluche, Mary Marquet, Alain Souchon, Zouc, Stevie Wonder, les écrivains Cl. Manceron et M. del Castillo, le grand orchestre du Splendide et l'ensemble de musique de chambre de Bernard Thomas.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Scènes de la vie de province : La femme en montagne (prod. FR 3 Nice) ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : L'ADIEU AUX ARMES, de Ch. Vidor (1957), avec R. Hudson, J. Jones, V. de Sica, A. Sordi, K. Kesznar, M. McCambridge (rediff.).

Pendant la première guerre mondiale, un officier américain, servant sur le front d'Italie, tombe amoureux d'une infirmière anglaise. Il déserte pour s'enfuir avec elle.

23 h. 10, Magazine : Un événement.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Algui (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Célébration de la voix ; à 8 h. 32, La malle de l'Inde ; à 8 h. 50, La face cachée du ciel ; 9 h. 7, Matinée de la littérature ; 10 h. 45, Questions en zigzag ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France ; 14 h. 5, Un livre des voix : « les Naufragés du soleil », de J. Lartéguy ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture... Le vif du sujet : le sommeil ; 16 h. 25, Ne quittez pas l'écoute : les satellites espions ; 17 h. 15, Les Français s'interrogent ; 17 h. 32, Musiciens français : O. Greiff ; 18 h. 30, Nouvelles de Tchékhov : « Impassibilité » ; 19 h. 25, Biologie et médecine ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoum : « Un morceau de la vraie croix pour le petit-fils d'une catin et d'un roi fou », de S. Ganzl, avec R. Dubillard, A. Cuny, B. Favey (rediffusion) ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : à 22 h. 35, Bruits de pages : les livres artisanaux, par N. Faloci ; à 23 h. 35, Musique et animation.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 8 h. 30, Noire et blanche ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : « Avant l'école de Vienne »... Hugo Wolf : Wagner, Brahms ; à 10 h. 30, Musique en vie ; 12 h., Chansons : « Le fado, destin portugais » ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo service ; 14 h., Divertimento : Alfven, Wal-Berg ; 14 h. 30, Triptyque... prélude : Villa-Lobos, Gershwin, Varese ; 15 h. 32, Musique française d'aujourd'hui : Nikiprowetsky, Tamba, I. Malec, A. Casanova, H. Dufourt ; 17 h., Postlude... Gershwin, W. Russo ; 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Musique au feu rouge : Reyer, C. Franck, Lecocq, Sarasate, Weber, Cimarosa ;

20 h. 30, Entrée de jeu : « Fantaisie et fugue en la mineur BWV 904 », « Trois préludes et fugues du clavecin bien tempéré », « Concerts en ut majeur », « Ouverture à la française » (Bach) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... Paris, début de siècle : « Francis Poulenc, le charme de l'improvisation » ; 23 h., Actualité des musiques traditionnelles ; 0 h. 5, Russiana : Glazounov ; 1 h. 30, Suite de ballets français : Bondeville.

Vendredi 24 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 12, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 26, Les *aventures de Monsieur Lemetre* ; 12 h. 34, *Midi première* ; 14 h. 25, Emission du C.N.D.P. : Cousons cousines ;

14 h. 55, FILM : LE DERNIER TIERCÉ, de R. Pottier (1964), avec O. Versois, M. Noël, M. Le Royer, R. Souplex, D. Moreno, J. Richard (N.).

Une jeune femme, qui a hérité d'une écurie de courses, se trouve en difficultés financières. Elle est soupçonnée du meurtre d'un jockey concurrent.

16 h. 15, Pour les jeunes : Spécial vacances ; 16 h. 51, Nous sommes Lapons ; 17 h. 8, Dessins animés ; 17 h. 55, A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : La passagère ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien... raconte !

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Monsieur chasse, de G. Feydeau, avec M. Roux, W. Sabatier, Fr. Fleury, Y. Godeau.

Moricet aime Léontine, Léontine aime son mari, le mari de Léontine aime Mme Cassagne... Brusquement, des petits pâtés viennent tout gâter.

22 h. 20, Magazine musical : La musique est à tout le monde (avec l'orchestre de la Garde républicaine).

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Le dessous du ciel ; 14 h. 3, Aujourd'hui madame ; 15 h., Série française : Dossiers danger immédiat ; 15 h. 59, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur : Les poètes et leurs images ; 18 h. 25, Isabelle et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Les six jours d'Antenne 2.

20 h. 30, Feuilleton : Les Eygletière ; 21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. (le boire et le manger).

Avec MM. L. Bréchard (Papa Bréchard, vigneron du Beaujolais) ; J.-B. Chaudet (Marchand de vin) ; J. de Coquet (Lettre aux gourmets, aux gourmands, aux gastronomes et aux goinfres sur leur comportement à table et dans l'intimité) ; P. Troigros (Cuisinier à Roanne) ; S. Teufi (Etude historique de la cuisine française) ; Mme N. Châtelet (le Corps à corps culinaire) ; et O. Kahn (la Petite et la Grande Cuisine).

22 h. 45, Télé-club : Ubu roi, de A. Jarry, musique de Cl. Terrasse, chorégraphie de Dirk Sanders. Avec J. Bouise, R. Varte, H. Deschamps, H. Virlojeux. Réal. J.-C. Averty.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Scènes de la vie de province : Le berger des fleurs, d'A. Castanet (prod. FR 3 Toulouse) ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Série documentaire : La qualité de l'avenir (huitième partie : Les nourrisseurs du monde, d'E. Leguy et Fr. Wuilliaume, réal. D. Mosmann).

Quelles sont les chances de venir à bout de la famine et de la malnutrition, un fléau qui touche actuellement près de deux milliards d'hommes ?

21 h. 30, Série documentaire : Les maîtres-d'œuvre (La trame et la chaîne), de J. Lallier et M. Tosello.

De l'histoire de la mode à celle du tissu, de l'industrie au retour de l'artisanat.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Algui (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Célébration de la voix ; à 8 h. 32, La malle de l'Inde ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Musiciens français : Alain Louvier ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, GRM-INA : Musique dans son contexte ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Tu », de P. Emmanuel ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture... Les Français s'interrogent ; 16 h., Pouvoirs de la musique ; 18 h. 30, Nouvelles de Tchékhov : « L'envie de dormir » ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne ;

20 h., Relecture : *Picabia*, par H. Juin, avec O. Revault d'Allones, M. Le Bot, J.-J. Brochier, B. Delvaille ; 21 h. 30, Musique de chambre : la pianiste F. Clidat (Rachmaninoff), le violoniste S. Biano et *le pianiste A. Clidat-Pipo (Weber), le violoncelliste* J. Wiederker (Philippot), les violonistes C. Lorrain et G. Devries (Honegger, Hubeau) ; 22 h. 30, Nuits magnétiques ; à 22 h. 35, Les lieux de fête : Strip tease ; à 23 h. 35, Musique et animation.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 8 h. 30, Noire et blanche ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : « Avant l'école de Vienne »... Gustav Mahler ; à 10 h. 30, Musique en vie ; 12 h., Chansons : Sortilèges du flamenco ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo service ; 14 h., Divertimento : Czibulka, V. Altman, J. Strauss, H. Sandauer, V. d'Orio ; 14 h. 30, Triptyque... prélude : Saint-Saëns, Dvorak ; 15 h. 30, Musique d'ailleurs... U.S.A. : Gershwin, S. Barber, C.T. Griffes, A. Copland ; 17 h., Postlude : Dvorak, Janacek ; 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 5, Musique au feu rouge : Donizetti, Bizet, Lalo, Bruant, Planquette ;

20 h., Cycles d'échanges franco-allemands — retransmission en direct de Stuttgart... orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. U. Segal, avec S. Marcovici, violon : « Ruy Blas », ouverture (Mendelssohn), « Concerto pour violon et orchestre n° 2 » (Bartok), « Symphonie n° 3 en mi bémol majeur, opus 97, Rhénane » (Schuman) ; 22 h. 15, France-Musique la nuit... grands crus, « Da Capo », Yves Nat : Stravinsky, Schubert, Liszt, Brahms ; 0 h. 5, Russiana : Scriabine, Arenski, Rachmaninov ; 1 h. 30, Suite de ballets français : Jolivet.

Samedi 25 février

CHAINE I : TF 1

11 h. 15, Emission du C.N.D.P. : Initiation au russe ; 12 h. 12, Emissions régionales ; 12 h. 30, Dis-moi ce que tu mijotes ; 12 h. 45, Jeunes pratiques ; 13 h. 35, Les musiciens du soir ; 14 h., Restez donc avec nous (avec La petite maison dans la prairie) ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto moto ; 19 h. 13, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Eh bien... raconte !

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Petula Clark) ; 21 h. 30, Série policière américaine : Serpico ; 23 h., Téléfoot.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Emission du C.N.D.P. : Entrer dans le jeu ; 12 h. 30, Samedi et demi ; 13 h. 35, Loto-chansons ; 14 h. 35, Les jeux du stade ; 15 h., Rugby : Biarritz contre le stade toulousain en direct ; 17 h. 10, Des animaux et des hommes ; 18 h., La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les six jours d'Antenne 2.

20 h. 35, Série : Les héritiers (Le codicille), de J. Trebota ; 22 h. 5, Magazine : Voir, de J.-P. Bertrand, J.-G. Cornu et A. Pujol ; 22 h. 55, Drôle de baraque.

CHAINE III : FR 3

18 h., Emission de la Caisse nationale d'allocations familiales : Demain les vacances ; 18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Samedi entre nous ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Retransmission lyrique : l'Italienne à Alger.

Opéra - comique de Gioacchino Rossini (livret : Angelo Anelli), par l'Orchestre national de Dresde, dirigé par G. Bertini, et les Chœurs de l'Opéra national de Dresde, dirigés par P. Muller-Sybel. Avec S. Bruscantini, L. Valentini, E. Daru, N. Palacios-Rossi, U. Benelli, A. Mariotti, G. Caputi.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Algui (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Regards sur la science ; 8 h. 30, 78... 2000, Comprendre aujourd'hui, pour vivre demain ; 9 h. 7, Matinée du monde contemporain ; *10 h. 45, Démarches* ; 11 h. 2, La musique prend la parole ; 12 h. 5, Le pont des Arts ;

14 h. 5, Samedis de France-Culture : Egypte-Israël, 1970-1978, par Eric Laurent.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

16 h. 20, Le livre d'or ; 17 h. 30, Entretiens avec C. Tsatsos ; 18 h. 30, Entretiens de Carême ; 19 h. 25, *Communauté radiophonique des programmes de langue française* ;

20 h., Carte blanche : « Vous êtes Bormann », de L. Corosi, avec C. Vernier, D. Manuel, C. Viret ; 21 h. 55, Ad lib ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou mi-fugue mi-raisin.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Equivalences ; 8 h., Concours international de harpe : Ravel, Katchaturian, J.-M. Damase, K. Ph. E. Bach ; 9 h. 2, Ensembles d'amateurs ; 9 h. 30, Vocalises : Darius Milhaud ; 11 h., Jour « J » de la musique ; 11 h 15, Les jeunes Français sont musiciens ; 12 h. 40, Jazz, s'il vous plaît ;

13 h. 30, Chasseurs de son stéréo ; 14 h., Discothèque 78 : la critique des auditeurs ; 15 h., En direct du studio 118... Récital par le quatuor Pastor Fido : Vivaldi, Telemann, Bach ; 15 h. 45, Discothèque 78 : vient de paraître ; 16 h. 32, Groupe de recherches musicales de l'INA... Catalogue électroacoustique illustré : Al Jareau, D. Dufour, C. Clapaud, The Roxy London WC2, Parmegiani ; 17 h. 15, Après-midi lyrique : « Euryanthe » (Weber) ;

20 h. 5, Echanges internationaux de Radio-France... Automne du Moyen Age, l'ensemble Syntagma Musica et le studio Laren : Moritoen, Solage, Guglielmus, Grenon, Binchois, Dufay, Liebert, Ockeghem, Busnoys, de La Rue, J. Des Prez, H. Isaac, Chideling, Siemens, Susato ; 23 h., France-Musique la nuit... Jazz forum ; 0 h. 5, Concert de minuit.

Dimanche 26 février

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Bon appétit ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 10, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Feuilleton français : Paul et Virginie (rediff.) ; 16 h., Tiercé ; 16 h. 5, Série américaine : L'île perdue ; 16 h. 35, Sports première.

17 h. 50, FILM : TAXI, ROULOTTE ET CORRIDA, d'A. Hunebelle (1958), avec L. de Funès, P. Dubost, G. Bertil, R. Bussières, A. Poivre (N., rediff.).

Les vacances mouvementées d'un chauffeur de taxi parisien parti pour l'Espagne avec sa famille et qui transporte, sans le savoir, un diamant volé.

19 h. 25, Les animaux du monde.

20 h. 30, FILM : LE CERVEAU, de G. Oury (1968), avec J.-P. Belmondo, Bourvil, D. Niven, E. Wallach, S. Monti, F. Valois et H. Genes.

Deux petits truands français, adeptes du « système D », préparent le cambriolage d'un train spécial de l'OTAN en même temps qu'un génial cambrioleur anglais qui dispose, lui, de moyens perfectionnés.

22 h., Magazine Expressions.

CHAINE II : A 2

10 h., Formation continue : Cousons, cousines ; 10 h. 30, A propos... les jeunes, un avenir incertain ; 11 h., La télévision des téléspectateurs en super-8 ; 11 h. 30, Concert ; 12 h., Bon dimanche ; 12 h. 5, Inter-neige ; 13 h. 25, Grand album ; 14 h. 25, Pom, pom, pom, pom... ; 14 h. 30, Dessins animés ; 14 h. 36, Série américaine : Drôles de dames ; 15 h. 30, La lorgnette et variétés de province ; 16 h. 20, Muppet show ; 17 h. 25, Monsieur Cinéma ; 18 h. 45, Petit théâtre du dimanche ; 19 h., Stade 2.

20 h. 30, Variétés : Musique and music ; 21 h. 40, Un homme, un jour (le ghetto de Varsovie, le 19 avril 1943, M. Marek Edelmann).

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission destinée aux travailleurs immigrés : Spécial mosaïque ; 10 h. 30, Mosaïque ; 16 h. 35, Documentaire : Les maîtres d'œuvre (La trame et la chaîne, reprise de l'émission du 24 février) ; 17 h. 30, Espace musical : Concerto pour violon et orchestre (de Brahms), par J.-M. Damian ; 18 h. 25, Cheval, mon ami ; 18 h. 50, Plein air ; 19 h. 20, Spécial DOM-TOM ; 19 h. 35, Feuilleton pour les jeunes : L'odyssée de Scott Hunter.

20 h. 5, Hexagonal : Histoires de France (Monsieur Surcouf de Saint-Malo, d'A. Conte et J.-L. Dejean, réal. H. Toulout), et Pirates de la mer (La marée blonde).

21 h. 35, L'homme en question : M. Bernard Lefort, futur successeur de Rolf Liebermann à l'administration du Palais Garnier, actuel directeur du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence.

22 h. 40, FILM (cinéma de minuit, cycle André Delvaux) : RENDEZ-VOUS A BRAY, d'A. Delvaux (1971), avec A. Karina, B. Ogier, M. Carrière, R. van Hool, M. Sarcey, P. Vernier. (Rediffusion.)

En 1917, un jeune pianiste est appelé, dans une maison isolée de la région parisienne, par un ami mobilisé. En arrivant, il trouve, à la place de celui-ci, une femme inconnue.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Algui (et à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 45, Disques rares de Beethoven ;

14 h. 5, La Comédie-Française présente « Pom, pom, pom », de J. Audiberti ; 16 h. 5, Récital d'orgue au studio 103, par Raymond Dareluy : J.-S. Bach, C. Prosperi... avec D. Bellugi ; flûte à bec ; 16 h. 45, Conférences de Carême ; 17 h. 35, Rencontre avec Philippe Ariès, à propos de « La mort ensauvagée » ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Poésie ininterrompue ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Les patrons », par J.M. Fombone et A. Orr ; 23 h., Black and Blue.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Le kiosque à musique ; 8 h., Cantate ; 9 h. 2, Musical graffiti ; 11 h., Concert du dimanche, en direct du Théâtre d'Orsay... Michel Debost, flûte, Christian Ivaldi, piano : Hummel, Hindemith, Messiaen ; 12 h., Des notes sur la guitare : Amérique latine ; 12 h. 40, Opéra bouffon ;

13 h. 40, Jour « J » de la musique ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « Cosi fan Tutte » (Mozart) ; 17 h., Le concert égoïste de Nanie Bridgman (Jesus Aldo, Schutz, Ward, Couperin, Bach, Berg).

19 h., Musiques chorales ; 19 h. 55, Jazz vivant ;

20 h. 30, Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. E. Mata : de Falla, Ginastera ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... musique de chambre ;

Lundi 27 février

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Magazines régionaux ; 13 h. 50, Restez donc avec nous ; 17 h. 15, Pour les jeunes : Spécial vacances ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : La passagère ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 43, Eh bien... raconte !

20 h. 30, Spécial élections ; 21 h. 15, FILM : L'ODYSSÉE SOUS LA MER, de D. Petrie (1973), avec B. Gazzara, Y. Mimieux, W. Pidgeon, E. Borgnine, Ch. Wiggins.

A bord d'un submersible perfectionné, des savants partent au secours des membres, en perdition, d'un laboratoire sous-marin englouti dans une crevasse.

Vers 22 h. 20, Débat : Les promesses de l'océan.

Avec MM. Cl. Riffaud, directeur général adjoint du Centre national pour l'exploitation des océans ; H.-G. Delauze, président de la Compagnie méditerranéenne d'exploitation ; H. le Pichon, conseiller scientifique du Centre national pour l'exploitation des océans ; M. Mohrt, écrivain.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Le dessous du ciel ; 14 h. 3, Aujourd'hui madame ; 15 h., Série américaine : Mannix ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur : Village de Longevite ; 18 h. 25, Isabelle et ses amis ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Jeu : Les six jours d'Antenne 2.

20 h. 35, Spécial élections ; 21 h. 5, Jeu : La tête et les jambes ; 22 h. 10, Feuilleton américain : Racines ; 23 h., Catch.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Scènes de la vie de province : Portrait d'Hercule, de B. Claeys (prod. FR 3 Lille). 19 h. 55, Les jeux.

20 h. 30, Spécial élections ; 21 h., FILM (cinéma public) : BRANNIGAN, de D. Hickox (1975), avec J. Wayne, R. Attenborough, J. Geeson, M. Ferrer, J. Vernon, R. Meeker.

Un lieutenant de police de Chicago vient à Londres pour retrouver un bandit qui s'y est réfugié. Un tueur à gages le suit pour l'abattre.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2 Poésie : Claude Louis Combet (à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 8 h., Les chemins de la connaissance : « De quelques spinozismes » par M. Cohan ; à 8 h. 32, L'illuminisme au siècle des lumières, par R. Amadou ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement musique ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Eveil à la musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « L'opéra de Mme Gabiar » de Bernard Da Costa ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture : l'invités du lundi : le sculpteur Hajdu.

16 h. 25, L'heure qu'il est ; 17 h. 15, Les Français s'interrogent ; 17 h. 32, Prokofiev aujourd'hui ; 18 h. 30, Quelques nouvelles de Tchékhov : « Goussior » ; 19 h. 25, Présence des arts : le maniérisme ;

20 h., « Requiem pour un sequoia », de V. Pennington Ferguson, avec D. Savignat, J. Brunnel, G. Burh, R. Guillet, réal. B. Saxel ; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux : « Jonas », avec L. Vigée ; 22 h. 30, Nuits magnétiques ; à 22 h. 35, Journal de voyage à Mexico ; 23 h. 35, Musiques et lectures.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 8 h. 30, Noire et blanche ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : « Autour de l'opéra italien » ; 12 h., Chansons ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo service ; 14 h., Divertissements : Suppe, Aubert, Nicolai, Walton ; 14 h. 30, Triptyque... prélude : Rameau, Stamitz, Haydn ; à 15 h. 32, Portrait d'un musicien français : Jean Wiener ; 17 h., Postlude : Chostakovitch, E. Bloch, H. Sauguet ; 18 h. 2, Musiques magazine ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Concours international de guitare ;

20 h., Les grandes voix : hommage à Georges Thill ; 20 h. 30, Concert U.E.R. en direct du grand auditorium... le quatuor Lasalle : « Quatuor opus 28 » (Weber), « Quatuor en ré mineur K 421 » (Mozart), « Quatuor n° 4 opus 37 » (Schœnberg) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit.

D'une chaîne à l'autre

R.T.L. DANS LA BATAILLE ÉLECTORALE

● R.T.L. s'est engagé tardivement dans la bataille électorale sur les ondes. Pourquoi ? Il semble, d'après Jean Farran, directeur d'antenne, que l'audience baisse de façon notable au cours des périodes électorales et plus particulièrement aux heures consacrées aux débats politiques.

Pour éviter cet effet de lassitude sur les auditeurs, les responsables de la station, ont décidé d'ouvrir essentiellement l'antenne aux leaders politiques lors des trois dernières semaines qui précèdent le scrutin. Ils comptent ainsi maintenir plus aisément l'intérêt du public qui — pensent-ils — ira croissant à l'approche de l'échéance. Le programme qu'ils ont élaboré se compose de la façon suivante :

Les « journaux inattendus » le samedi à 13 heures. — Avec M. Georges Marchais (P.C.) le 18 février, M. Jacques Chirac (R.P.R.) le 25 et M. François Mitterrand (P.S.) le 4 mars.

Trois entretiens au cours du journal de 18 heures. — Jacques Paoli accueillera ainsi M. Robert Fabre (M.R.G.), M. Jean Lecanuet (C.D.S.) et des représentants des mouvements écologiques.

A partir du 20 février, les gros plans de Jean-Marie Cavada à 8 h. 30. — Avec MM. Servan-Schreiber (parti radical), Michel Jobert (Mouvement des démocrates), Jean-Marie Le Pen (Front national), Mme Arlette Laguillier (Lutte ouvrière), MM. Gérard Furnon (Union des Français de bon sens), Bertrand Motte (CNIP) et Michel Moussel (P.S.U.).

Dans la semaine du 6 au 11 mars sont attendus à 7 h. 30 et 8 h. 30 des représentants des grandes formations, et M. Raymond Barre le jeudi 9 mars.

Des face-à-face opposant deux candidats de la même région et non pas de la même circonscription auront lieu le soir de 20 h. 30 à 21 heures. Il y en aura dix, enregistrés en public, mais sur invitations, et réalisés en collaboration avec les journaux régionaux.

Enfin, il est envisagé de laisser deux ou trois minutes d'antenne à la disposition des quatre grands partis dont les porte-parole interviendront à leur gré au cours des programmes habituels. Mais peut-être pas avant 9 heures pour ne pas encombrer davantage les journaux du matin.

PROGRAMMES ÉDUCATIFS

Les programmes des émissions éducatives diffusées à la radio sur le réseau ondes moyennes de France-Culture et à la télévision sur la première chaîne les jours de la semaine sont parus dans « le Monde de l'éducation » (no 38 daté février 1978), qui les publie régulièrement tous les mois.

SOCIÉTÉ

A SAINT-DENIS

La librairie des « prolos »

YVONNE HURIEZ : ce nom ne vous rappelle rien ? Cette mère de huit enfants emprisonnée pour un chèque impayé de 78 francs, son fils aîné, quatorze ans, qui se suicide... Cela se passait en 1973. Yvonne Huriez a déposé une plainte qui n'a jamais abouti. Mais elle a, depuis ce jour, décidé de lutter *« contre tout ce qu'il y a d'injuste dans la société ».*

Sa vie, après la mort de son enfant et parce qu'il fallait que tout le monde le sache, elle l'a racontée à une journaliste, Sylvie Péju, qui en fait un très beau livre : *Pour Thierry* (1) ; une histoire que les producteurs se seraient peut-être arrachée pour un film, s'il n'y avait la fin, une fin pas du tout « morale », la fin où elle proclame : *« Aujourd'hui, je connais mes ennemis. »* Choquant, n'est-ce pas ? Est-ce pour cela que le livre a été peu vendu en France, alors qu'il a « fait un malheur » en Espagne, en Argentine? Est-ce pour cela qu'Yvonne Huriez vient d'ouvrir une librairie à Saint-Denis, dans la banlieue parisienne (2) ? pour vendre ce qu'on ne trouve pas ailleurs, des livres « choquants » ?

Choquante, elle l'est aussi à sa façon cette petite bonne femme d'à peine quarante ans qu'on imaginait vieillie prématurément, le visage marqué, et pas du tout sous ces traits juvéniles, avec ces cheveux courts, ces grosses lunettes d'intellectuelle, cette allure décidée, cette joie de vivre, claironnant dans la librairie avec un grand sourire : *« Je suis grand-mère pour la deuxième fois. Ma fille de quatorze ans vient d'accoucher et mon aîné de dix-sept ans a déjà fait un enfant. »* Puis : *« J'adore les gosses. J'en ai eu onze ; si je pouvais, j'en ferais un douzième. »*

Un cas embarrassant pour les théoriciennes du féminisme. Yvonne : la « mamma » par excellence, toujours entourée de sa nichée : *« Je ne peux pas me passer d'eux, ils ne peuvent pas se passer de moi. »* Huit à dix heures par jour dans la librairie, indépendante, insoumise. *« Si mon compagnon n'accepte pas ce que je fais, il me quittera ; moi, j'irai jusqu'au bout. »* La première à lutter pour que les femmes se prennent en charge : *« Ici, il y en a encore beaucoup, c'est : je demande à mon mari. »* Les livres de et sur la femme ont d'ailleurs la belle part ici, depuis l'histoire du féminisme jusqu'au droit à l'avortement : *« Pour les autres, je suis « pour » ; pour moi je suis contre. De toute façon, c'est un problème individuel. »*

Des actes concrets

Yvonne Huriez, il faut la prendre comme elle est, comme elle se définit : une femme qui se forge ses idées sur le tas, une « prolo » qui se méfie des intellectuels, une anarchiste qui pense comme elle veut, comme elle voit. *« On n'a rien avec des théories. C'est pas avec du bourrage de crâne qu'on va changer quelque chose. C'est avec des actes concrets. »* Sa vie en témoigne. *« Après la mort de Thierry, ça n'allait plus dans l'Aisne, où on vivait. On a squatté un an dans la banlieue parisienne, puis on nous a mis dans une cité de transit (ce qui a remplacé les bidonvilles). Une révélation parce que je savais que la misère existait, mais comme là...*

» Je me suis dit que, puisque je n'avais plus rien à perdre, il fallait au moins que je fasse quelque chose d'intelligent. Pour faire avancer les gens, il faut leur faire prendre conscience et, leur faire prendre conscience, c'est ne pas dire « voilà, on va faire la » révolution ». C'est plutôt dialoguer, s'occuper des gosses, trouver du boulot à celui qui sort de prison. Il y a un an et demi que j'avais envie d'ouvrir quelque chose comme ici, de parallèle. Avant, avec sept ou huit femmes de la cité, j'ai fait des comités de lutte contre la misère. On organisait des fêtes pour les gosses, le dimanche, on faisait les merguez. Les gens pouvaient se rencontrer, discuter ensemble. Un jour, j'ai eu l'idée de la librairie. Un endroit qui serait un point de chute, où on pourrait faire des réunions, se rencontrer. On l'a appelé « Les dégling's ».

Un combat journalier

Pourquoi une librairie ? *« Parce que j'aime les livres et que c'est par la lecture que les gens apprennent les choses. Depuis l'âge de quatorze ans, c'est grâce aux livres que je me suis instruite puisque je n'allais plus en classe. Je lis énormément, surtout les livres sur la justice comme les « Dossiers noirs de la police », les témoignages. Comme on n'a pas de fric, on prend des livres d'occasion pour que les prolos puissent acheter. Je catalogue les bouquins comme je les comprends ; si moi je les comprends, tous les gens des cités peuvent les comprendre parce que, moi, je suis pas une intellectuelle. On veut pas se faire bouffer par les intellectuels. On a le droit de vivre en tant que prolos. Il faut combattre nous-mêmes avec nos propres moyens. Les autres librairies parallèles sont tenues par des gauchistes, des intellectuels. C'est pas qu'elles soient pas bien, mais c'est différent. »*

Pourquoi Les dégling's ? *« Les déglingués, c'est nous. Des gens qui ne font pas comme les autres, qui ont des idées. C'est comme ça qu'on est ressentis, comme des petits rigolos, au niveau des mairies, par exemple... On a besoin d'exister, on a besoin d'être beaucoup pour empêcher toutes les injustices, comme par exemple enlever les gosses aux parents parce qu'ils n'ont pas de fric, comme les expulsions. »*

A côté des ouvrages politiques, féminins, « psychologiques », des livres de poche d'occasion. On trouve aux dégling's tous les journaux « en marge ». *« Où n'importe qui,* explique Yvonne Huriez, *peut s'exprimer, témoigner. »* Journal des émigrés, du comité d'action des prisonniers, *« tout ce qui est en lutte... » « Je ne fais pas de politique,* ajoute-t-elle. *Les gens qui sont là sont politisés, mais ils ne font pas de politique. C'est pas les hommes politiques qui changeront quelque chose, c'est nous. Je suis pour tout ce qui est concret, individuel, cela veut pas dire qu'on agit seul. Par exemple, trouver du travail à un gosse qui sort de taule, ça c'est concret, individuel. Seul, on ne peut rien. Il faut être ensemble. Mais, être un mouvement, pas un parti. Je pourrais aller gueuler dans les mouvements de femmes, ça ne m'intéresse pas. Elles pourraient venir aider des mères de famille qui n'ont pas pris conscience de plein de trucs ; ce serait plus intelligent que de tenir une permanence tous les vendredis soirs en criant : « nous les femmes, nous les femmes... ».*

Parallèlement à la librairie, des jeunes de Saint-Denis ont créé Radio 93 qui émet une fois par semaine sur modulation de fréquence. *« On a passé le réveillon de Noël dans les cités de transit à enregistrer les gens chez qui on avait coupé l'électricité, qui ne pouvaient pas se chauffer parce qu'ils n'avaient pas de quoi mettre du charbon. On parle des injustices ! Par exemple de Gilles Olivier, ce gosse qui a été tué par la police dans une cité parce qu'il n'avait pas ses papiers et qu'ils ont cru qu'il allait se rebiffer. »*

Yvonne Huriez a bien d'autres projets *« créer une discothèque : c'est un prolo qui la tiendra » ;* organiser un grand meeting *« entre nous, entre prolos, où tout le monde se retrouverait sur un plan d'égalité » ;* ouvrir un bureau où l'on pourrait informer les gens sur leurs droits : *« Moi, quand j'ai été en prison, je ne savais pas ce que voulait dire « itératif défaut » ; maintenant je le sais. »*

« On mène un combat journalier ; il faut que les gens sachent qu'on existe et aussi qu'ils nous aident comme ils le peuvent. Pour certains copains, des militants, on est des sœurs de charité. C'est pas ça... Ce qui m'est arrivé, il y a cinq ans, peut arriver aujourd'hui à n'importe qui. Il faut que les gens sachent qu'ils peuvent téléphoner au 820-24-16 s'il arrive quelque chose. »

ANNE GALLOIS.

(1) Editions du Seuil, collection « Combat ».

(2) « Les dégling's », 4, rue Lannes, 93200 Saint-Denis.

FABLE

Le facteur, le chien et le rond-de-cuir

IL y a des fonctionnaires qui ont du style et aussi du temps. Un délégué départemental à la sécurité des postes a rédigé une belle circulaire (1) à propos des morsures de chien infligées aux préposés (les facteurs d'autrefois). De 1971 à 1977, le nombre des victimes s'est accru de 40,6 %. Voici ce remarquable document dans son intégralité :

Consignes de sécurité à observer

« 1. — Ne jamais perdre de vue que la plupart des morsures de chien se produisent dans une propriété privée (appartement, cour, jardin...) ; le chien veut défendre un territoire contre un intrus, en l'occurrence le préposé.

2. — L'agent auxiliaire, qui connaît mal la tournée qu'il effectue, est plus vulnérable que le titulaire. Aussi convient-il de mentionner sur le bulletin d'itinéraire, ou sur la liste des loyers à desservir, les lieux où se trouve un animal dangereux ou méchant.

3. — Le préposé titulaire, qui connaît bien l'existence des chiens agressifs sur sa tournée, doit se méfier de l'animal qui, habituellement attaché ou enfermé, se trouve exceptionnellement en liberté.

4. — En présence d'un chien menaçant, ne jamais battre en retraite, car on déclenche l'excitation de l'instinct de poursuite : fuir est le plus sûr moyen de se faire mordre. Au contraire, reculer lentement sans crier et sans faire de gestes.

5. — Devant un chien attaché, ne jamais franchir la frontière du sol foulé par l'animal : passer au large.

6. — Veiller au chien en embuscade pour attraper le bras ou la main glissant le courrier dans la boîte.

7. — De nombreuses victimes sont attaquées par derrière : ne jamais relâcher son attention en quittant un client.

8. — Afin de préserver les droits ultérieurs au recouvrement du préjudice subi, établir avec le propriétaire de l'animal une formule de constat à l'amiable numéro Auto 40 aménagée (relation des circonstances au recto dans la partie réservée au croquis), laquelle sera obligatoirement signée par les parties en cause. »

Et lorsque le facteur a mordu le chien, les torts sont-ils partagés ?

A. F.

(1) Citée par l'organe de presse de la fédération C.F.D.T. des P.T.T.

INSÉCURITÉ

Des morts sans importance

QUAND un travailleur immigré est abattu dans la rue ou dans un café, quand il meurt des suites d'une ratonnade ou quand son corps est percé d'une rafale de mitraillette — des balles-parties-toutes-seules, — quand il s'agit d'avertir la famille et de rapatrier le corps, plus qu'un sentiment d'injustice, les immigrés vivent dans leur être un profond sentiment d'insécurité.

Insécurité parce que rien de plausible ne vient expliquer un meurtre raciste. Insécurité aussi parce que chaque immigré apprend dans la brutalité quotidienne que le seul fait de son faciès, de son origine, de sa différence, fait de lui une cible éventuelle pour un meurtre gratuit. Il sait, sans avoir rien fait, qu'une menace de mort pèse sur sa silhouette. Menace qui s'ajoute aux vexations, à l'humiliation et à la solitude à laquelle l'exil le condamne.

Sa mort, il la porte en lui. Elle l'habite partout, car il sait que, quand elle ne vient pas d'un accident de travail, elle peut surgir de la violence environnante, telle une fatalité. Il ne se fait pas d'illusion. Son destin, c'est comme sa vie : plein de trous. Car, non seulement, il s'agit de survivre entre l'usine et le rêve, en quête d'un peu plus de dignité, mais il s'agit aussi d'apprivoiser l'angoisse et admettre que le crime raciste fait partie des risques et des failles de l'exil.

Se savoir une victime possible de la haine « militante » a de quoi perturber et fissurer n'importe quel être. Les victimes de l'antisémitisme connaissent bien ce sentiment : être annulé physiquement parce qu'on porte sur son visage, sur des papiers, les signes de sa race, les traces de ses origines.

Cette insécurité pourrait être moins forte si par ailleurs les immigrés n'avaient le sentiment que certains crimes racistes restaient impunis. La justice fait son travail, certes. Mais les immigrés ne comprennent pas pourquoi un homme qui a tué avec préméditation un Algérien et en a blessé un autre (le Monde du 26 janvier 1978) est acquitté. Bien sûr, les jurés sont libres. Les immigrés ne veulent pas entrer dans les détails ni intervenir dans les procédures. Ils se contentent de constater que leur mort n'a pas d'importance. Ils apprennent que leur vie ne vaut pas cher. Ils ont peur.

TAHAR BEN JELLOUN.

LA VIE RURALE

Les comptes de la maison

IL a été calculé que si un million de personnes en France retournaient à la terre, le problème du chômage serait presque résolu. Nous sommes les premiers depuis quelques années à essayer de retourner à une vie rurale *sans retourner en arrière,* au lieu d'encombrer les villes surpeuplées.

Après avoir tenté de vivre quatre ans dans une ferme trop grande à chauffer et à entretenir pour un couple, nous avons décidé de construire nous-mêmes notre maison à partir d'une grange (murs de 50 cm d'épaisseur en pierre, charpente en bois et toit d'ardoise) achetée, il y a un an, avec 1 hectare de terre autour, pour 5 000 francs. Il nous a suffit d'acquérir pour 15 000 francs de parquets en pin, fenêtres et portes vitrées à petits carreaux, plâtre, voliges... pour en faire une vraie maison avec même un balcon sous le toit. Le bois de nos arbres nous chauffe dans un poêle qui peut suffire à 50 m2, et le feu dans la cheminée nous sert pour la cuisine. Un simple tuyau noir amène l'eau gratuite devant la maison.

Dans le jardin, il y a des légumes qui poussent sur le fumier *composté des chèvres,* qui, elles, nous fournissent lait et fromages en mangeant l'herbe de l'hectare de terre autour de la maison. Le pain, avec du blé moulu par nous-mêmes, nous revient à 1,20 franc le kilo. Pour 20 000 francs nous avons donc une maison et de la terre autour, sans oublier les *500 francs de frais de notaire.* Nous payons 11 francs d'impôts locaux par an.

Bien sûr, il y a encore beaucoup *à faire : installer une éolienne de* 200 watts (3 000 francs) pour produire *notre* propre électricité (éclairage, radio...), et un capteur solaire (340 francs) pour l'eau chaude des lessives et de la salle de bains.

Quand on sait que la plupart des gens consacrent en ville le quart de leur salaire à payer le loyer ou l'achat de leur appartement, pourquoi un million de personnes en France ne pourraient-*elles consacrer agréablement un* quart de leur temps de travail à construire leur propre maison — et à expérimenter des technologies douces et une mécanisation légère — pour ne pas retourner au froid, à la faim et à l'épuisement des *anciennes sociétés rurales, tout en* déboisant même moins qu'elles ?

MICHEL JOURDAN.

HUMEUR

Une matinée bien parisienne

UN mardi comme un autre, à Paris, vers 8 h. 30 du matin. Je m'engouffre dans le métro, je suis assez pressé, j'ai un rendez-vous important à 9 h.

Je suis assez étonné de trouver devant le guichet une pancarte qui annonce que le préposé est absent. Comme je n'ai pas de billet, je l'attends. Il revient, je tends un billet de 10 francs, il hausse les épaules, il n'a pas de monnaie. Je fouille mes poches, je n'ai aucune pièce de monnaie sur moi.

Je sors à l'air libre, je me décide à prendre un taxi. A cette station, à cette heure de pointe, il n'y en a évidemment pas. Ceux qui passent sont occupés ou, quand ils sont libres les chauffeurs me font brutalement comprendre qu'ils répondent à un appel. Dix minutes s'écoulent et je regarde un flot continu de voitures me raser les pieds à croire que je suis le seul piéton de cette ville et le seul à demeurer immobile sur un trottoir. Enfin un taxi s'arrête à ma hauteur. Il est pris d'autorité au vol par un homme qui vient d'arriver à la station, mais a l'air d'un homme d'affaires bien plus important que moi, ce qui semble faire la loi aux yeux du chauffeur de taxi.

J'entre dans un bistro pour téléphoner que je serai en retard et faire de la monnaie. Je dois attendre cinq minutes avant d'avoir droit à un jeton parce qu'il faut s'occuper en priorité des hébétés qui font la file avec leur feuille de Loto à la main. Le téléphone est occupé par un colosse dont le monologue dure depuis dix minutes quand je me décide à cogner discrètement à la vitre. Il ouvre la porte et me demande si je me fous de sa gueule, si on n'a plus le droit de causer. Je demande un café que le garçon me sert avec un tel mépris que la moitié de ce café stagne dans la soucoupe. Je lui tends mon billet de 10 francs, il me demande, maussade, si je n'ai pas plus petit. Il me jette la monnaie comme il la cracherait à un mendiant sans cesse supporté.

Je puis enfin me payer un ticket de métro. Mais je n'arrive pas bien loin. A deux stations de là, la rame s'immobilise et on nous fait savoir que le métro doit interrompre son trafic pendant une demi-heure : il y a eu un accident sur la ligne. Je reviens à l'air libre et, par un coup de chance, je me retrouve devant une station de taxis. Sans doute très fréquentée parce qu'une dizaine de personnes y font la file. Comme je ne suis plus à une minute près, j'entre dans un bistro pour téléphoner et prévenir de mon retard. Impossible d'avoir un jeton, le téléphone est en dérangement. Faute de me payer un coup de fil, j'achète un paquet de cigarettes.

Devant moi, un couple de touristes anglais demande au patron par où ils doivent passer pour trouver la tour Eiffel. Celui-ci, par une grimace d'homme assez fier de ne parler aucune langue étrangère, leur signifie qu'il ne comprend pas leur langage de sauvages. Je leur donne le renseignement et ils me remercient en me regardant comme s'ils venaient de rencontrer un compatriote en plein désert. Je fais remarquer au tenancier du bistro qu'on ne perd jamais rien en étant courtois, il me dit d'aller me faire cuire un œuf.

N'ayant pas d'œuf sous la main, je prends place dans la file à la station de taxis. Où je me fais faucher ma place par une resquilleuse agressive qui va me traiter de phallocrate si jamais je ne me laisse pas faire, puis par un vieillard à qui je ne puis que céder mon tour. Je suis déjà en retard d'un quart d'heure et je suis encore à une demi-heure du lieu de mon rendez-vous si la circulation est relativement fluide. Je demande au chauffeur de taxi de prendre par le périphérique, ce qui allonge le parcours, mais risque de me faire gagner du temps. Il me dit que j'ai tort. Et les événements lui donnent raison puisque nous nous retrouvons dans un magma de voitures immobilisées sur quatre voies et cela sur plusieurs kilomètres. Assez mauvais coucheur, le chauffeur ne se prive pas d'un long discours sur la bêtise des clients, leur art de choisir toujours le plus mauvais itinéraire et la perte de temps que ma connerie lui fait subir. Je l'écoute à peine, je regarde accablé, dépassé, terrifié, ce spectacle d'épouvante que n'importe quel automobiliste trouve normal et quotidien : l'engorgement d'une autoroute par des milliers de résignés qui supportent cet enfer matin et soir.

Merci

J'arrive vers 10 h. 30 au bureau où je suis attendu. Pour apprendre par la secrétaire que le P.-D. G. avec lequel j'avais rendez-vous a dû partir à l'étranger et qu'il ne pourra pas me recevoir avant la semaine prochaine. Je lui fais remarquer qu'il aurait pu me prévenir. Visiblement satisfaite de travailler sous les ordres d'un patron aussi désinvolte, elle me répond qu'il a évidemment d'autres chats à fouetter. J'approuve je me retire.

Il pleut à verse. Je suis sur les Champs-Elysées et je me demande où aller et comment y aller. A une station d'autobus, je tombe sur le souvenir très récent d'une affiche haute en couleur et en bonnes paroles. Celle où Jacques Chirac transmettait ses vœux 78 aux Parisiens et leur promettait une « ville encore plus humaine, encore plus accueillante ». Merci, M. Chirac ! Quelle perspective d'avenir ! Si la capitale devient, grâce à vos efforts, encore « plus humaine et plus accueillante » qu'elle ne l'est actuellement, ce sera un véritable paradis.

JACQUES STERNBERG.

GÉNÉALOGIE

De la coopération

FORT du précédent créé par le Centre généalogique de Savoie, le Centre généalogique du Dauphiné (1) annonce, lui aussi, sa naissance. Son secrétaire général et fondateur, Michel Prost, précise que ce cercle étudiera principalement les trois départements qui formaient la province du Dauphiné : l'Isère, les Hautes-Alpes et la Drôme.

Simultanément le 28 janvier, la Fédération des sociétés françaises de généalogie, d'héraldique et de sigillographie a tenu son assemblée générale. Une modification des statuts a été adoptée (2). Une commission a été mise en place en vue de la création d'une revue nationale, *Héraldique et Généalogie* (3) n'étant pas considérée comme celle de la Fédération. Les associations membres devront désormais couvrir un territoire égal au minimum à un département et les différents votes seront modulés en fonction de l'effectif de chacune des associations. *Enfin,* les cercles de l'Anjou, du Bas-Berry, du Languedoc et de Normandie ont été admis au sein de la Fédération.

Voici presque dix ans que s'est formée celle-ci. Elle se propose de susciter, de développer et d'encourager tout ce qui touche à la généalogie. Alors, pourquoi refuse-t-elle les groupes limités à une ville ou à un canton, d'autant que ce fut ainsi que beaucoup de centres ont commencé (le Cercle de Lorraine, par exemple) et que, pour les votes, il est maintenant prévu de tenir compte du nombre de membres ? Une vingtaine d'associations (dont beaucoup ne bénéficient pas encore de la personnalité morale, il est vrai) se trouvent en dehors, soit près de la moitié du total. N'est-ce pas un signe ?

Déjà de nombreux chercheurs ne connaissent pas ou ne veulent pas connaître les cercles d'amateurs. C'est dommage, car la recherche généalogique, telle qu'elle est ressentie actuellement, ne peut se réaliser au mieux que dans la coopération. Les amateurs qui demandent où se procurer le *Petit Guide du chercheur généalogiste en Flandre maritime* (4), ceux qui ont entendu parler de l'excellente étude généalogique sur *les Thellusson* (5), originaires du Lyonnais puis établis à Genève, Amsterdam, Paris ou Londres, et voudraient l'acheter ou la consulter, tous ceux enfin qui cherchent le maximum de renseignements sur une famille ou une région, sur une méthode, ont manifestement intérêt à chercher la coopération aussi étendue qu'il est possible.

PIERRE CALLERY.

(1) Bibliothèque municipale de Grenoble, 38031 Grenoble Cedex.

(2) Siège social : 11, bd Pershing, 78000 Versailles.

(3) 64, rue de Richelieu, 75002 Paris.

(4) Chez l'auteur : W. Van Hille, 27 Casinoplein, 9000 Gent, Belgique. Prix : 200 F.B.

(5) Chez l'auteur : Gabriel Girod de l'Ain, 124, boulevard Maurice-Barrès, 92200 Neuilly-sur-Seine. Un volume, 15,5 × 24, broché, 332 p., 47 illustrations ; prix : 180 F.

Le Monde

culture

LE JOUR DES MUSIQUES

Quarante ans de chansons.

Jean Villard, dit Gille, a aujourd'hui quatre-vingt-trois ans et vit à Vevey, dans le pays de Vaud. Auteur de trois cents chansons, dont Dollar *(1932),* la Rue *(1944),* les Trois Cloches *et* A l'enseigne de la fille sans cœur *(1946), Gilles est un de ceux qui ont donné à la chanson française son nouveau visage dans les années 30 et 40.*

Comédien dans l'équipe de Jacques Copeau, Gilles se lance dans la chanson en 1932 avec, comme premier complice, Julien. Ils chantent d'abord en Bourgogne dans les foires en plein air. Puis leurs chansons, qui tordent le cou à l'éloquence, qui parlent du quotidien, de la vie sociale, qui sont contestataires avant la lettre, sont chantées dans les music-halls. Au lendemain de la dernière guerre mondiale, Gilles ouvre, avenue de l'Opéra, un cabaret (« Chez Gilles ») qui accueille, dix ans durant, tout ce qui compte dans la chanson.

Un album, en hommage à ses quarante ans dans le métier, vient de sortir. Il contient quelques-unes de ses principales compositions, des pièces hors du temps chantées par Gilles et ses différents partenaires : Julien, puis Edith et Urfer. C'est un document.

★ Double album C.B.S. ESC 353.

Calendrier du rock

Emmylou Harris, le 20 février, à 19 h. 30 et 22 h., au Théâtre Mogador ; Doris, le 22 février, au Bus-Palladium (19 h. 30) ; Hommage à Woody Guthrie, avec Graeme Allwright, Roger Mason, Steve Waring, Deroll Adams, les 23 et 24 février, au Stadium ; Shakin' Street, le 24 février, au Bus-Palladium (19 h. 30) ; Tom Waits, le 25 février, au Bus-Palladium, à 19 h. 30 ; Tangerine Dream, le 26 février, à Nancy (Parc des expositions) ; le 27, à Reims (Opéra) ; le 28, à Rouen (Parc des expositions) ; le 1er mars, à Nantes (Palais de la Beaujoire) ; le 3, à Dijon (Palais des Congrès) ; le 4, à Colmar (Parc des expositions) ; le 6, à Paris (Palais des Congrès) ; Little Bob Story, le 23 février, à Lille ; le 24, à Lens ; le 25, à Calais ; Kansas et Cheap Trick, le 6 mars, au Pavillon de Paris ; Téléphone, le 22, à Tours ; le 23, à Saint-Etienne ; le 24, à Grenoble ; le 25, à Lyon ; Beau Dommage, le 18, à Mulhouse ; le 20, à Clermont-Ferrand ; le 22, à Genève ; le 24, à Metz.

■ Un concert de musique de chambre (Hindemith, Poulenc, Beethoven) est donné au profit d'Amnesty International par Marie-Françoise Quenlart (flûte), Michel Moriot (piano) et le Trio à cordes Borsarello, le mardi 21 février, à 20 h. 45, salle Cortot.

Musique

Les « petites notes », de Beethoven

Beethoven n'était pas un compositeur comme les autres, son génie malicieux se plaisait à couvrir des pages et des pages de croches, de rondes, de blanches ou de doubles croches, derrière lesquelles il n'y a rien à chercher ; elles vont sérieusement leur chemin, avec un peu d'obstination, parfois, sans s'occuper de ce qu'on peut en faire... C'est comme cela, et il faut bien se faire une raison.

Venu à la salle Pleyel pour un unique concert avec le Philharmonique de Vienne — un de ces orchestres qui n'ont que faire, heureusement, des qualificatifs enthousiastes qu'ils suscitent d'ordinaire, — Leonard Bernstein avait inscrit à son programme la Deuxième et Troisième Symphonie de Beethoven : la Symphonie en ré, *rarement jouée (délicate à mettre en place et peu « publique »),* l'Héroïque, *redoutable par ses dimensions et la tension soutenue qu'elle exige. Ce choix mérite le respect.*

Ce qu'on regrette, en revanche, c'est que Bernstein ne cache pas sa préférence pour certains passages, qu'il soigne tout particulièrement, concentrant soudain l'attention de ses musiciens et de l'auditoire. Puis le mirage s'évanouit ; on se souvient alors de ce que ces milliers de petites notes bêtes (qui, maintenant, font pitié) avaient de vie obstinée sous des baguettes moins prestigieuses, ces notes qui résistent à tout — et Dieu sait qu'elles ont dû être malmenées depuis cent cinquante ans !

Privilégier les unes, c'est prendre les autres à rebrousse-poil ; elles se vengent, et c'est bien normal. Nous l'avons dit, ces petites notes sont un peu bêtes. Mais leur obstination a quelque chose de sympathique : tapez-les à quatre mains sur un vieux piano, elles sont encore capables de vous émouvoir pour de bon.

GÉRARD CONDÉ.

Théâtre

« Gaspard » en Saône-et-Loire

Après les Athevains, le Théâtre de Saône-et-Loire se saisit du roman de la comtesse de Ségur *la Fortune de Gaspard* et en tire un spectacle qui aurait bien surpris la vieille aristocrate. L'irrésistible ascension du petit paysan qui se bat contre sa famille pour « accéder à la culture », la manière dont l'ambition le déshumanise, sont les thèmes qui amenèrent les Athevains (dans l'adaptation et la mise en scène d'Anne-Marie Lazzarini et de Viviane Theophilidès) à s'interroger sur les contradictions de l'intellectuel venu du peuple ; tandis que la pièce de Claude Vercey mise en scène par Noël Jougnot, au Théâtre de Saône-et-Loire, dénonce, à la suite d'une enquête au Creusot, le capitalisme paternaliste.

Nous sommes devant un livre d'images où évoluent des personnages guignolesques, surveillés par une comtesse-conteuse, une Sophie vieillie en crinoline rose, vivant de nouveaux malheurs. Les épisodes s'enchaînent joyeusement comme dans un jeu inventé par des enfants qui se moqueraient des adultes et des problèmes qu'ils se créent. Les enfants, on le sait, sont sans indulgence et s'ils peuvent mettre sur le même plan le réel et la fable c'est parce qu'ils ont le sens du détail vrai et de la métaphore évidente.

C'est la grande qualité de cette fable *claire et simple (ce qui ne* veut pas dire schématique) que ce jeu vigoureux qui prend à rebours les niaiseries du roman, les transforme en reflets des faiblesses courantes — égocentrisme, rêves de promotion sociale. Ce jeu aurait été plus fort encore si la comtesse Sophie n'était pas restée une vieille-petite-fille-modèle juste un peu ridicule, si elle avait montré l'évolution de cette aristocratie vendue à la bourgeoisie d'affaires à qui elle a légué les armes de son pouvoir : religion, morale, obéissance.

Mais ceci n'est rien qu'un regret fugace devant un spectacle intelligent (qui se promène dans des villes comme Dijon, mais surtout dans des petits bourgs de la région), un spectacle qui ne se laisse jamais prendre au piège du paternalisme.

COLETTE GODARD.

Cinéma

« PITIÉ POUR LE PROF ! », de Silvio Narizzano

Les années 30, la crise et le chômage. Max Brown, instituteur frais diplômé, est tout content de prendre le train pour une bourgade perdue de l'Ouest canadien où l'attend son premier poste. Mais le voilà dépaysé, isolé, en proie à l'hostilité ou à l'indifférence de paysans farouches et d'enfants qui n'ont pas envie d'apprendre.

Max Brown, c'est Burt Cord, qu'on a découvert dans « Harold et Maude » et « Brewster McCloud ». Cet acteur très attachant rappelle un peu James Stewart autrefois, dans le rôle de ce personnage qui lutte pour s'imposer, malgré sa timidité et sa maladresse. Et l'on s'émeut de voir Samantha Eggar, sa jeunesse enfuie, reparaître dans le rôle d'une fermière malheureuse, « bovarysant » avec l'instituteur.

Il y a une dizaine d'années, Silvio Narizzano n'eut pas de chance en France avec « Georgy Girl », qui méritait pourtant l'attention. « Pitié pour le prof ! » devrait plaire au public à cause de son charme romanesque subtilement rétro. Le récit est conduit par petites touches impressionnistes. L'humour et le pittoresque dominent dans l'observation d'un milieu rural replié sur lui-même, dans les rapports du jeune enseignant avec ses élèves rétifs. Tout cela est gentil, touchant, et donne une leçon d'optimisme. — J. S.

★ Quintette, Elysées-Lincoln (v.o.), Impérial-Pathé (v.f.).

Variétés

YVES MONTAND : retour au disque

Après avoir fini le tournage de son dernier film sous la direction de Joseph Losey, Yves Montand est entré cette semaine dans un studio d'enregistrement pour la première fois depuis dix ans. Il a chanté deux nouvelles chansons pour un quarante-cinq tours, qui sortira dès le 2 décembre chez les disquaires.

En 1968, Yves Montand avait enregistré un album avec des chansons comme Bicyclette *ou* l'Ordinateur, *qu'il chantait le soir à l'Olympia pour son dernier spectacle régulier dans un music-hall. Depuis, il s'est consacré à son métier d'acteur. Mais, parfois, il lui arrive d'avoir, de nouveau, envie de chanter : il prend alors son temps et participe à une émission de télévision, ou bien, comme aujourd'hui, réalise un disque.*

Le projet original de Montand était de faire un album. Mais il n'a pas pu réunir suffisamment de matériel. Il a manqué une rencontre avec Michel Jonasz, mais il aimerait bien que celui-ci, et aussi Julien Clerc, d'autres jeunes auteurs-compositeurs, lui apportent des textes, des musiques, collaborent avec lui. Sans doute souhaiterait-il monter de nouveau sur une scène, mais il attend le nouveau répertoire qu'il voudrait se constituer, il attend des chansons qui lui offrent des possibilités scéniques.

Il y a chez Montand, aujourd'hui, un mélange de sérénité et de lucidité désenchantée. Il sait que « la vie n'est pas du tout optimiste, comme on a voulu le faire croire. La vie est pessimiste, mais à l'intérieur de ce pessimisme il y a toujours un moyen de faire bouger les choses ». *Un jour, dans* Charlie-Hebdo, *Montand a lu un beau texte de Gébé,* « pas démagogue, pas faussement courageux, pas manichéen ». *dit-il. Philippe Gérard a mis sur ces mots la violence du tango, et Montand les chante à présent :*

Ils m'ont tapé sur la tête
Je ne me rappelle plus pourquoi
Ni même si ça m'a fait mal
Parce que j'en suis mort
Qu'est-c' que j'étais déjà ?
Travailleur immigré
Philosophe, résistant caché
Dissident notoire
Ou bien animal à fourrure ?
(...) Je suis mort dans la rue de l'Ouest
Sur la glace du Nord ou chez les [flics de l'Est
Ou dans la Pampa des casquettes à [coups de triques noires
Est-c' que je rêve de vengeance
De tête policière éclatée
De tête de chasseur sanglante
De tête de raciste en purée
Ou bien est-c' que je vois des têtes [émerveillées d'elles-mêmes
Emerveillées de leur dedans et se [découvrant nouveau monde
Je suis mort — répondez pour moi
Je m'appelais Jan Patocka, Argentin
Et bébé phoque arabe
Maintenant, ça me revient...

L'autre face du disque contient une chanson (1947) du même compositeur et de Jorge Semprun, qui illustre un peu ce que disait autrefois Maïakovski : « Mourir c'est rien, vivre c'est plus difficile ».

CLAUDE FLÉOUTER.

Formes

Haute exigence

L'ivresse exaltante de s'élever dans une atmosphère raréfiée, où toute basse (altimétriquement parlant) séduction peu à peu s'abolit, est sans doute le summum de l'art... et de la vie. Cette tendance à l'austérité prédomine chez les plus grands, chez Geneviève Asse donc, comme on va bientôt le voir. Elle se manifeste dans l'évolution de plus d'un jeune peintre, en particulier d'Olivier Delcourt, qui se produit pour la première fois à Paris (1). Il a droit à notre entière confiance, ayant déjà déblayé de tout pittoresque ses paysages des Corbières, de Tunisie ou d'ailleurs, ramenés à de larges aplats aux couleurs accolées dans un bel équilibre. Ses pastels sont plus fluides et aussi évocateurs — toujours traduits en langage pictural.

Quant à Geneviève Asse, j'ai annoncé en bref (*le Monde* du 30 décembre), lors de l'exposition du poème *Haeres* d'André Frénaud, que son œuvre gravé intégral viendrait à Paris. Il y est (2), et Daniel Marchesseau a su renouveler sa présentation, naguère à Genève. Cette fois, les feuilles blanches se détachent sur un fond noir uniforme. Seules elles existent, avec cette économie de matière qui les assimile d'autant plus à l'espace, à la lumière que leurs traits libèrent. La succession chronologique de ces estampes est parallèle au processus de la peinture de Geneviève Asse, et, pour qui l'ignorerait encore, voici, acquise par le musée, la vaste toile de Jacques Lassaigne, *Sénanque*, exposée en même temps. Elle nous projette, avec son armature secrète, dans un monde aussi silencieux. A perte de vue.

Sénanque, qui doit remonter à 1971, est à peu près contemporaine des *Ouvertures bleues*, pointes sèches juxtaposées à des aplats bleus dont une variante est plus explicitement parlante (c'est une exception) avec les lettres P A I X au pochoir, droites en tête, renversées en pied, comme un reflet. La paix des altitudes. La paix qu'exprime le bleu dans ses nuances les plus impalpables. Du gris à l'outremer, il envahit entièrement l'aquatinte de 1976, en subtils dégradés. (Cette planche a aussi servi de couverture aux *Fenêtres* de Silvia Baron-Supervielle).

Contrastes

Ce sont des aboutissants. Pour y parvenir, on a cheminé au fil des années, on a suivi la courbe ascendante qui va du concret à l'ineffable, des lithographies datant de trente ans et plus, qui livrent des objets plus directement *identifiables*, aux *gravures* (en nette majorité) où les objets *transcendés* alternent avec la *pureté* des transparences — extraordinaire, cette *Transparence* de 1963 sur japon rehaussée à l'huile, — des verticales, des diagonales, des déchirures, des griffures. Car ils ont longtemps persisté, les référents qui sont plus que des prétextes : soleil, fenêtres, portes, coquillages, feuilles, graines, oiseaux, lys et nus allongés d'une pureté édénique qu'on retrouve dans les livres de Pierre Lecuire. Ces livres, et les autres, ils ont déjà été exposés, même *Narthex* de Claude Esteban, entrouvert sur un domaine préservé, mais ils sont inséparables des planches libres. Et on est heureux de les revoir.

Rien n'est visiblement plus opposé à ce rigorisme — j'aurais dû aussi saluer Miotte, mais c'est partie remise (3) — que les peintures de Jacques Vimard, qu'elles soient récentes, comme celles qu'on voit à Paris (4), ou que, réunies au Musée du Havre, elles s'échelonnent sur une dizaine d'années. Ces deux expositions sont en train de fermer leurs portes. Je les signale donc *in extremis*. On y voit Vimard se dégager peu à peu de la leçon de Pignon. Avec leurs volutes convulsives, les rouges dominent toujours. La matière en est riche. C'est elle qui est érotique, plutôt que les objets proposés, dûment métamorphosés d'ailleurs. Ce pansexualisme, qui va jusqu'à la confusion des règnes, animal et végétal, s'intériorise. Et les sanguines sont animées du même dynamisme.

Et pourquoi, aux antipodes des vastes toiles où un peintre s'efforce de posséder une terre féminisée, ne pas éprouver un plaisir de bon aloi aux mécaniques démontées de Jean Berthier (5), comme si nos belles machines perdaient leurs entrailles et que celles-ci, lâchées dans la nature, se réajustaient avec la fantaisie la plus folle ? C'est peint en couleurs franches, fraîches et joyeuses, et ça n'est pas anecdotique du tout. Boulons et écrous, pièces d'outillage de toute espèce, n'ont conservé que leurs vertus plastiques.

J.-M. D.

(1) La Galerie, 67, rue Saint-André-des-Arts.
(2) Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson.
(3) Albert Verbeke, 7, place Furstenberg.
(4) Villand et Galanis, 127, boulevard Haussmann.
(5) Christiane Colin, 33, quai de Bourbon.

Jazz

Racines et retours de Clifford Thornton

Longtemps indésirable en France pour ses prises de parole en faveur du Black Panther Party (novembre 1970 à la Mutualité), Clifford Thornton s'est, depuis quelque temps, présenté un peu partout, et récemment au *Totem*. Suspendue l'époque où l'on pensait, du côté du pouvoir, qu'un trompettiste doit souffler dans une trompette et s'abstenir de tout commentaire ? Clifford, cette fois, « tourne » avec un groupe solidement charpenté : une rythmique centrée sur les percussions (Mino Cinelu le plus souvent, le batteur Black George Brown et, occasionnellement, les autres membres du groupe) ; un son très africain, très « dansant », traversé par les imposantes lignes de Beb Guérin (basse) et le jeu attentif et soutenu de Michel Graillier (piano) ; et ce mélange, enfin, de traditions et de modernité pour les voix de Thornton et d'un remarquable saxophoniste : Sulieman Hakim.

« *Aller de l'avant,* déclarait récemment Clifford Thornton, *c'est continuer de se situer dans la perspective des racines de la musique afro-américaine et dans la perspective des racines africaines* » ; c'était à Saint-Etienne, au cours de la journée « Amérique noire, musique et politique », organisée par l'Université nouvelle...

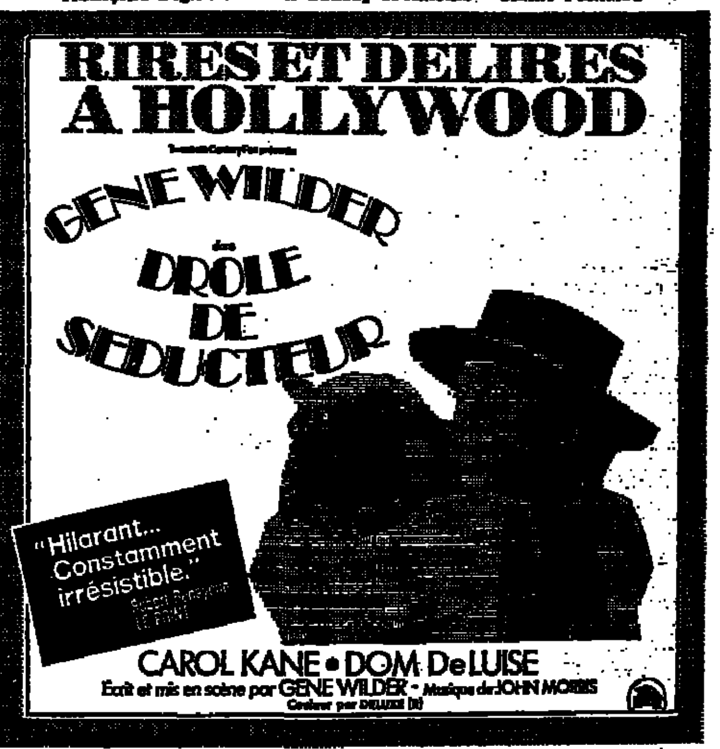
Liée aux luttes du peuple noir, et continuellement en prise sur leur histoire, la musique de Thornton s'impose par sa force tranquille et entraînante, joyeuse souvent, et toujours sans frime et sans chichis. Pendant une semaine encore (du 21 au 25 février), on pourra la découvrir et l'aimer dans un des derniers refuges pour musiques en exil : le Riverbop.

Clifford Thornton y succédera au groupe de Raymond Boni (André Jaume, Jack Gregg et Christian Lemé), qui offre, ce samedi encore, les magnifiques éclats de ses générosités. Et au Totem, trois mardis consécutifs, le Raymond Boni Big Band avait présenté sa *Suite romantique pour dix improvisateurs*. Ce sont là — comme les récents échanges, superbes, de Michel Portal et Enrico Rava, au Riverbop toujours — les musiques les plus vives, les plus « inquiètes », et souvent les plus gaies d'aujourd'hui. A l'heure des mystifications des marchands et des nigauds, à l'heure des mondains et des faux niais, ce n'est pas rien.

FRANCIS MARMANDE.

★ Le Totem : 66, avenue d'Ivry, 75013.
★ Le Riverbop : 65, rue Saint-André-des-Arts, 75006.





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Centre Pompidou : le Temps musical, dir. P. Boulez (Messiaen, Stockhausen) (sam. et dim., 20 h. 30).

Comédie-Française : Britannicus (sam., 20 h. 30) ; le Renard et la Grenouille; Doit-on le dire ? (dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).

Chaillot : Meurtre dans la cathédrale (sam. et dim., 20 h. 30 ; dim., 15 h.). — Salle Gémier : Candide (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Petit Odéon : les Inquiétudes de M. Delumeau (sam., dim., 18 h. 30).

T.E.P. : Nekrassov (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).

Petit TEP : Théâtre de Chambre (dim., 15 h.) ; Animation Ensemble 2e 2m : l'Ecriture musicale (dim., 10 h. 30).

Les salles municipales

Nouveau Carré : Cirque à l'ancienne (sam. et dim., 15 h. 30) ; Libre-parcours récital (sam., 17 h. 30) ; la Thébaïde ou les Frères ennemis (sam., 21 h.) ; le Dernier Eden (sam., 22 h. 30).

Théâtre de la Ville : Jacky Parady (sam., 20 h. 30) ; Pascal Auberson sam., 18 h. 30).

Les autres salles

Aire Libre Montparnasse : la Maison de l'inceste (sam., 18 h. 30).

Antoine : Raymond Devos (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Arts-Hébertot : Si t'es beau, t'es con (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Atelier : la Mouette (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Athénée : l'Aigle à deux têtes (sam. et dim., 21 h., dim., 15 h. 30).

Bouffes-du-Nord : Ubu (sam., 20 h. 30).

Bouffes Parisiens : le Petit-Fils du cheik (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h.).

Cartoucherie, Théâtre du Soleil : David Copperfield (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30). — Théâtre de la Tempête : Dom Juan (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30).

Centre culturel du Xe : Penalty (sam., 20 h. 30) ; l'Etalon net (sam., 22 h.).

Centre culturel suédois : Charlie Mc Death ; Amour maternel (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).

Centre Mandapa : Trois p'tites vieilles et puis s'en vont (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).

Cité internationale, la Resserre : Britannicus (sam., 21 h.). — La Galerie : la Comtesse d'Escarbagnas ; les Femmes savantes (sam., 20 h. 30). — Grand Théâtre : les Pâques à New-York (sam., 21 h.).

Comédie Caumartin : Boeing-Boeing (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10 et 21 h. 10).

Comédie des Champs-Elysées : le Bateau pour Lipaïa (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Daunou : les Coucous (sam., 21 h., dim., 15 h.).

Espace Cardin : Cripure (sam., 20 h. 30).

Fontaine : le Roi des Cons (sam., 21 h.).

Gaîté-Montparnasse : Elles... Steffy, Pomme, Jane et Vivi (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Gymnase : Coluche (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).

Huchette : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 45).

Il Teatrino : Louise la Pétroleuse (sam., 20 h. 30).

La Bruyère : Angèle (sam., 21 h.).

Le Lucernaire, Théâtre noir : les Eaux et et les Forêts (sam., 18 h. 30) ; la Belle Vie (dim., 18 h. 30) ; les Ecrits de Laure (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.). — Théâtre rouge : Boîte Mao boîte et Zoo Story (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).

Madeleine : Peau de vache (sam., 20 h. 30, dim., 15 h., dernière).

Marigny : Miam-miam (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h.).

Mathurins : La ville dont le prince est un enfant (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h.).

Michel : Lundi la fête (sam., 20 h. 30; dim., 15 h.).

Michodière : les Rustres (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).

Montparnasse : Trois lits pour huit (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.).

Nouveautés : Apprends-moi, Céline (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 18 h. 30).

Œuvre : Eclairage indirect (sam., 21 h. ; dim., 15 et 18 h.).

Orsay, grande salle : l'Eden cinéma (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 18 h. 30). — Petite salle : Albert Nobbs (sam., 20 h. 30 ; dim. 15 h. et 18 h. 30).

Palais des arts : les Jeanne (sam., 18 h. 30) ; Bernard Haller (sam., 20 h. 45).

Palais-Royal : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).

Plaine : Nefertiti et le rêve d'Akhnaton (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).

Plaisance : Adieu Supermac (sam., 20 h. 45).

Porte-Saint-Martin : Pas d'orchidées pour Miss Blandish (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.).

Saint-Georges : Topaze (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30, dernière).

Studio des Champs-Elysées : les Dernières clientes (sam., 21 h. 15, dim., 15 h. 30 et 19 h.).

Théâtre d'Edgar : Sylvie Joly (sam., 20 h. 45).

Théâtre-en-Rond : Marie Octobre (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).

Théâtre du Marais : Tueur sans gages (sam., 20 h. 45).

Théâtre Marie-Stuart : Chanson arabe (sam., 18 h. 30); Gotcha (sam., 20 h. 45); Just Hamlet (sam., 22 h. 30).

Théâtre Oblique : l'Ignorant et le Fou (sam. et dim., 18 h. 30) ; la Lève (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).

Théâtre Présent : la Tour de Nesle (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).

Théâtre de la Rue d'Ulm : Marchands d'avenir (sam. et dim., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Théâtre Saint-Médard : Cendrillon (sam. 19 h. et 22 h., dim., 16 h.).

Théâtre 13 : Baroufe à Chioggia (sam., 20 h. 45, dim., 15 h.).

Théâtre 347 : la Ménagerie de verre (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Théâtre du 28-Rue-Dunois : Demandons l'impossible (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Tristan-Bernard : Oi, Peppina (sam., 21 h., dim., 15 h. et 18 h.).

T--glodyte : Gugozone (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).

Variétés : Fête de Broadway (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).

Samedi 18 - Dimanche 19 février

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, Quatre à Quatre (sam., 21 h. ; dim., 15 et 17 h. 30).

Aulnay-sous-Bois, hôtel de ville : D. Lennert, P. Fontanarosa (Leclair, Beethoven, Schubert...).

Boulogne-Billancourt, T.B.B., Leny Escudero (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).

Clichy, ARC : Toi l'Indien ; Tendresses (danses) (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.) ; Orchestre philharmonique de l'Unesco (dim., 15 h.).

Créteil, Maison A.-Malraux : le Roi Lear (sam., 20 h.).

Elancourt, Maison pour tous, C. Keuter Danse Company.

Evry, Agora : Salud ! don Quichotte de la Mancha (sam., 21 h. ; dim., 16 h.).

Fontenay-le-Fleury, C.C. P.-Neruda : le Danseur de cordes (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).

Gennevilliers, Maximilien Robespierre (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).

Marly, Maison J.-Vilar : Comédie-rock (sam., 21 h.).

Meudon, C.C. : F. Solleville (sam., 21 h.).

Montreuil, Studio théâtre, l'Assommoir (sam., 20 h., dim., 16 h.).

Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe : le Petit Mahagonny (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.)

Suresnes, Théâtre Jean-Vilar, La Mouette (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).

Versailles, Théâtre Montansier : la Princesse de Clèves (sam., 21 h.).

Les concerts

Lucernaire : S. Risler (Beethoven, O'Hana, Bartok) (sam. et dim., 19 h.).

Conciergerie : les Ménestriers (sam. et dim., 17 h. 30).

Eglise Saint-Louis des Invalides : E. Pelletier et D. Barda (Buxtehude, Boismortier, Telemann, Alain, Paccinelli, Dupré) (dim., 16 h.).

Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : C. Terrasse (Gabrieli, Couperin, Boivin) (dim., 17 h. 45).

Salle Pleyel : Concerts Lamoureux (Schubert, Mozart, Beethoven) (dim., 17 h. 45) ; Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet (Beethoven, Brahms) (dim., 21 h.).

Notre-Dame de Paris : Trummer (Eberlin, Froberger, Mozart) (dim., 17 h. 45).

Théâtre Marie-Stuart : Ensemble Da Camara (dim., 17 h.).

Théâtre d'Orsay : Trio à cordes de Paris (Schubert) (dim., 11 h.).

Eglise américaine : J. Ullyette et L. Michelmore (Mozart, Strauss, Rossini, Puccini, Schubert) (dim., 18 h.).

Théâtre de la Madeleine : Quatuor de Kreuzberg (Schumann, Hindemith, Fauré) (sam., 17 h.).

Radio-France : Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Soustrot (Nigg, Webern, Jolivet, Scriabine) (sam., 20 h. 30).

Salle Gaveau : Concert Oubradous, dir. R. Blot (Strauss, Bottesini, Ibert, Mozart) (sam., 17 h. 30).

Eglise Saint-Merri : Trio pour flûtes et violoncelle (Haydn) (sam., 21 h., et dim., 16 h.).

Salle Rossini : L. Wallish et R. Wooschnig (Stravinski, Erbse, Janeo) (sam., 20 h. 30).

Heures musicales de Montmartre : Œuvres pour harpe (sam., 17 h. 45).

Centre culturel canadien : J. Macerollo (œuvres classiques et contemporaines) (dim., 17 h.).

Hôtel Hérouet : S. Escure, piano (dim., 20 h. 15).

Jazz, pop', rock et folk

Golf Drouot : Benoît Blue Boy (sam., 22 h.).

Petit Journal : Minor Swing (sam., 21 h.).

Porte de la Suisse : Irène Schweizer, solo ; Trio Hager (sam., 20 h. 30) ; Groupes français (dim., 20 h. 30).

Théâtre Mouffetard : le Groupe Flow (sam., 20 h. 30) ; Drame musical instantané (sam., 22 h. 30).

Théâtre de la Péniche : Steve Lacy et Steve Potts (sam. et dim., 22 h. 30).

cinémas

(*) Films interdits aux moins de treize ans.

(**) Films interdits aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, sam., 15 h. et 18 h. 30 : Documentaires japonais (15 h. : Expédition vers l'âge de pierre, d'Y. Toyotomi et S. Noro ; Mystérieuses migrations malgaches, d'Y. Ichioka et J. Ushiyama ; 18 h. 30 : Guerriers d'Amazonie, d'Y. Toyotomi ; A la recherche d'une tribu inconnue en Amazonie, d'Y. Toyotomi) ; 20 h. 30 et 22 h. 30 : Regard sur le jeune cinéma (20 h. 30 : Histoire de Paul, de R. Féret ; 22 h. 30 : le Journal d'un suicidé, de S. Stanojevic). — Dim., 15 h. : la Naissance d'une nation, de D. W. Griffith ; 18 h. 30 : Documentaires japonais (Guerriers d'Amazonie, d'Y. Toyotomi ; les Trobiands ; Ile des femmes, d'Y. Ichioka) ; 20 h. 30 : Regards sur le jeune cinéma (A Girl with a gun, de L. Moullet, en présence de l'auteur) ; 22 h. 30 : Brigitte et Brigitte, de L. Moullet.

Les exclusivités

L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

L'AMOUR VIOLE (Fr.) (*) Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (734-42-96).

ANGELA DAVIS, L'ENCHAINEMENT (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38).

AU-DELA D'UN PASSE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.o.), en soirée : Normandie, 8e (359-41-18). — v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Normandie, 8e en matinée ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Murat, 16e (288-99-75).

BANDE DE FLICS (A., v.o.) (**) : Quartier Latin (326-84-65) ; Marignan, 2e (359-92-82). — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86); Cambronne, 15e (734-42-96); Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.): Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln 8e (359-36-14).

BRANCALEONE S'EN VA-T-AUX CROISADES (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

CINEMA CHINOIS (v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), mer., sam. : les Fleurs rouges du Tienchan ; jeu., dim. : le Torrent de la révolution ; ven., lun. : le Détachement féminin rouge ; mar. : l'Orient rouge.

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.o.) ; Ermitage, 8e (359-15-71) en soirée; v.f. : Rex, 2e (236-83-93); Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e, en matinée ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LE CRASE-TAMBOUR (Fr.), Omnia, 2e (233-39-36) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Elysées-Point-Show, 8e (325-67-29) ; Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).

CROIX DE FER (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54); Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

DEUX SUPER-FLICS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03); Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

DE L'AUTRE COTE DE MINUIT (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

DIABOLO MENTHE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 6e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

ELLES DEUX (Hong., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; J.-Renoir, 9e (874-40-75) ; Olympic, 14e (542-67-42).

EMMANUELLE 2 (Fr.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29); Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-69-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03); Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91); Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

ET VIVE LA LIBERTE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (380-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

FAUX MOUVEMENT (All., v.o.) (**) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LE FOND DE L'AIR EST ROUGE (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

GENERATION PROTEUS (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32); Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

L'HERETIQUE (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

HOTEL DE LA PLAGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

IPHIGENIE (Grec, v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

JESUS DE NAZARETH (It.-Ang.) (première partie) v. ang. + v.f. : Arlequin, 6e (548-62-25) ; v. ang. : Panthéon, 5e (033-15-04) ; v.f. : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Madeleine, 8e (073-56-03).

JULIA (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LES LIENS DE SANG (Fr.) (vers. angl.) (*) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02)

LE MIROIR (Sov., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42).

MON « BEAU » LEGIONNAIRE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

LA MORT D'UN POURRI (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Ternes, 17e (380-10-41).

NOUS IRONS TOUS AU PARADIS (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

Les films nouveaux

POUR QUI LES PRISONS ?, film français d'Ella Lenasz. La Clef, 5e (337-90-90) ; Le Bilboquet, 6e (222-87-23), à 18 h.

RAONI, film franco-belge de Jean-Pierre Dutilleux. Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

PITIE POUR LE PROF, film américano-canadien de Silvio Narizzano. V.O. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14). V.F. : Impérial, 2e (742-72-52).

DROLE DE SEDUCTEUR, film américain de Gene Wilder. V.O. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; Helder 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75).

L'AMANT DE POCHE, film français de Bernard Queysanne (*) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Biarritz (8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

UN COUPLE EN FUITE, film américain de Richard T. Heffron. V.O. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Balzac, 8e (359-52-70); Marbeuf, 8e (225-47-19). V.F. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

UN RISQUE A COURIR, film américain de Peter Collinson. V.O. : Balzac, 8e (359-52-70). V.F. : Capri, 2e (508-11-69); Paramount-Opéra, 9e (073-34-37); Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

COMMENT SE FAIRE REFORMER, film français de Philippe Clair. Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; U.G.C. Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

L'ŒUF DU SERPENT (A., v.o.) (*) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Galerie Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43)

LES OISEAUX DE NUIT (Fr.) (*) : Olympic, 14e (542-67-42). H. sp.

LES PETITS CALINS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

POURQUOI PAS (Fr.) (*) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

PREPAREZ VOS MOUCHOIRS (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE RETOUR DE L'ENFANT PRODIGUE (Alg.-Egypt., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

SAFRANA (Maur.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LE SAHARA N'EST PAS A VENDRE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

SECRETE ENFANCE (Fr.) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LA 7e COMPAGNIE AU CLAIR DE LUNE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88).

TENDRE POULET (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (Sov., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

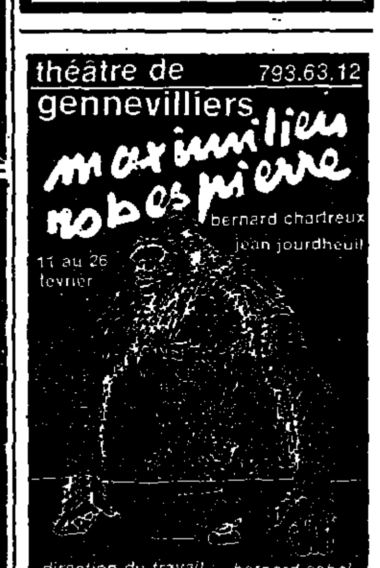
UN MOMENT D'EGAREMENT (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82).

LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Daumesnil, 12e (343-52-97), H. Sp. ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

VOYAGE A TOKYO (Jap., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).

VOYAGE AU JARDIN DES MORTS (Fr.) : Action-République, 11e (805-51-33).

VOYAGE EN CAPITAL (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), H. Sp.









Le Monde

société

ÉDUCATION

L'examen des décrets d'application de la loi Guermeur

Les élus de la FEN démissionnent du conseil supérieur de l'éducation nationale

Les quinze élus des syndicats de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), ont démissionné, vendredi 17 février, du conseil supérieur de l'éducation nationale, plus haute instance consultative du ministère de l'éducation. Ils entendent ainsi protester contre « la hâte » avec laquelle M. René Haby veut faire adopter les décrets d'application de la loi Guermeur d'aide à l'enseignement privé.

« *C'est un véritable coup de force auquel s'est livré le ministre,* estiment dans une déclaration les élus démissionnaires, *en obligeant toutes affaires cessantes le conseil de l'enseignement général et technique et le Conseil supérieur de l'éducation nationale à bousculer et à modifier leur calendrier et leur ordre du jour de telle sorte que les décrets d'application de la loi Guermeur soient publiés avant les élections législatives* (...). *Il y a quelque indécence pour le gouvernement à mener avec un tel acharnement* (...) *une campagne de promotion pour l'enseignement privé confessionnel tout en tolérant, sinon en stimulant, le dénigrement et le démantèlement du service public dont il a la charge.* »

« *M. Haby s'honorerait s'il apparaissait aujourd'hui comme le ministre de l'enseignement public et non pas le ministre de l'enseignement privé* », a conclu M. André Henry, secrétaire général de la FEN, après avoir lu cette déclaration devant la presse, le 17 février.

De leur côté, les représentants de la C.F.D.T. et de son syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.) ont boycotté la réunion du conseil supérieur « *pour ne pas cautionner ces manœuvres électorales précipitées de la droite et du patronat de l'enseignement privé* ». M. Michel Rolant, secrétaire national du syndicat, a notamment déclaré que « *la C.F.D.T. ne peut accepter cette méthode qui conduit à dépasser et aggraver une loi déjà condamnable et qui ne répond pas aux revendications des travailleurs de l'enseignement privé* ». Selon lui, les textes accordent « *un pouvoir disciplinaire exorbitant* » aux chefs d'établissement et introduisent « *une ségrégation inacceptable entre les maîtres de l'enseignement privé* ».

Les huit projets de décrets modifient notamment les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé en ce qui concerne les personnels des établissements sous contrat ; les décrets relatifs à ces contrats (simple ou d'association) sont aussi modifiés. Ces projets ont été adoptés par le conseil supérieur en présence de quarante-huit membres sur quatre-vingt un (vingt-cinq membres élus par les enseignants, vingt-cinq personnalités désignées par le ministre, vingt-cinq représentants du ministre et six personnalités de l'enseignement privé).

Ils avaient été adoptés la veille par le conseil de l'enseignement général et technique (C.E.G.T.), qui se réunissait pour la troisième fois à ce sujet, et malgré l'absence de quorum (la composition du C.E.G.T. est très différente de celle du conseil supérieur). Les représentants de la FEN, de la C.F.D.T., de la C.G.T., du Syndicat national des collèges (autonome) et de la fédération Cornec avaient boycotté les trois réunions. Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-C.G.C.) n'avait assisté qu'à la première, estimant qu'ainsi « *il avait rempli son mandat* » et n'avait pas à « *se soumettre aux volontés de la FEN* ». Mais alors que les deux premières fois le C.E.G.T. n'avait pu siéger, le 16 février le ministre a décidé de « passer outre », et les vingt-neuf membres présents sur soixante-dix ont statué en invoquant les « *circonstances de la formalité impossible* ».

LA PRÉPARATION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT (1979)

Mme Hélène Missoffe, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la Sécurité sociale, a donné des précisions sur l'organisation, en France, de l'Année internationale de l'enfant (1979), lors de la clôture, le 14 février, d'une réunion du comité national de travail créé à cette occasion. Ce comité réunit quelque trois cent cinquante associations, qui participent à la préparation de l'Année de l'enfant — décidée pour 1979 par les Nations unies. Mais différents ministères et grands organismes (Caisse nationale d'allocations familiales, Croix-Rouge...) y sont aussi associés et, en janvier dernier, un comité national de préparation de l'Année internationale a été mis en place au ministère de la santé afin de coordonner les diverses activités.

Mme Missoffe a notamment annoncé la publication avant la fin de l'année 1978 d'un Livre blanc contenant des recommandations pour améliorer le devenir des enfants « *à travers la famille, la communauté et la société* ». Trois « temps forts » marqueront d'autre part l'année 1979 : au début de l'année, pendant les vacances d'été, lors de la rentrée scolaire. Expositions, forums, opération « portes ouvertes » dans des centres aérés, concours, seront notamment organisés pendant ces périodes.

JUSTICE

Bavure policière dans le Val-de-Marne

Un enseignant porte plainte

M. Philippe Paris, vingt et un ans, enseignant, dont l'automobile a été touchée de cinq balles, dans la nuit du mardi 14 au mercredi 15 février, par une patrouille de policiers en civil, à Ablon (Val-de-Marne), a annoncé qu'il avait déposé plainte.

Vers minuit, cette nuit-là, après avoir dîné chez des amis, M. Paris est monté dans son automobile. Selon ses déclarations, une voiture de couleur sombre se serait alors arrêtée devant la sienne, et trois personnes armées de pistolets et de matraques en seraient descendues. M. Paris, pris de peur, dit avoir verrouillé sa portière et fait demi-tour avant de s'enfuir.

Cinq coups de feu auraient été tirés : quatre balles ont touché les pneus, l'aile et la portière et une autre a traversé le coffre de sa voiture. Les mains en l'air, le jeune professeur, qui affirme avoir cru que les hommes armés étaient des malfaiteurs, est descendu et a été conduit au commissariat de Villeneuve-Saint-Georges, où il devait être gardé à vue pendant dix heures.

M. Paris, affirme avoir été « insulté » par les policiers : « *On ne m'a fait aucune excuse* », assure-t-il

La direction des polices urbaines du Val-de-Marne a précisé que l'inspection générale des services avait été saisie de cette affaire dès mercredi matin. Les gardiens de la paix, qui recherchaient des pilleurs de caves, se sont sentis menacés, a déclaré un responsable, mais ils ne semblaient pas être en état de légitime défense et n'auraient vraisemblablement pas dû faire usage de leurs armes.

● *M. Gilbert Zemour reste en prison.* — M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction à Paris, a rejeté, mercredi 15 février, les demandes de mise en liberté de MM. Gilbert Zemour et Marc Francelet présentées, le 10 février dernier, par Mᵉ Joannès Ambre (*le Monde* daté 12-13 février). MM. Zemour et Francelet sont incarcérés depuis le 6 février dernier. D'autre part, M. René Juillet, accusateur de MM. Gilbert Zemour et Marc Francelet (*le Monde* du 8 février) et lui-même détenu sous l'inculpation de tentative de meurtre, s'est constitué partie civile, lundi 13 février, contre ces deux personnes.

D'autre part, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris a conclu, vendredi 17 février, à l'irrecevabilité de l'offre de preuve présentée par M. Gilbert Zemour, poursuivi pour diffamation envers la police. Ces poursuites avaient été engagées après la publication, dans *le Quotidien de Paris* du 15 décembre 1976, d'une interview dans laquelle M. Zemour évoquait la fusillade du café Le Thélème, pour s'y plaindre de l'action de la brigade de recherche à l'intervention. Le tribunal a estimé que l'offre de preuve, présentée plus de dix jours après l'engagement de poursuites, était trop tardive. L'avocat de M. Zemour, Mᵉ Joannès Ambre, a décidé de faire appel de cette décision.

● *Deux nouvelles inculpations dans l'affaire du triplet truqué de Marseille.* — M. Maurice Sinibaldi, juge d'instruction à Marseille, a inculpé, jeudi 16 février, deux nouvelles personnes impliquées dans le truquage du triplet couru le 10 septembre dernier sur l'hippodrome du parc Borely à Marseille (*le Monde* du 14 février). Les deux inculpés, employés au P.M.U., ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire. Leur identité n'a pas été relevée. Ce sont au total trente-six personnes qui se trouvent aujourd'hui poursuivies dans cette affaire. Neuf d'entre elles sont encore incarcérées.

● *C'est par erreur qu'Amnesty International a indiqué — dans un appel adressé à M. Giscard d'Estaing* — que les trois condamnés à mort dont elle demande la grâce avaient déjà vu leur peine confirmée par la Cour de cassation (*le Monde* du 18 février). L'association a corrigé, vendredi 17 février, par une mise au point, le communiqué qu'elle avait publié deux jours plus tôt.

La cour suprême n'a en effet pas encore examiné les pourvois formés par les trois condamnés, MM. Michel Rousseau, Mohamed Yahiaoui et Jean-Joseph Portais, Amnesty International renouvelle cependant « *son inquiétude quant à la possibilité que l'une de ces personnes, ou toutes les trois, soit exécutée et rappelle que trois autres personnes ont été exécutées au cours des trois dernières années en France* ». L'association ajoute que, selon ses dernières informations, « *l'une au moins des trois personnes concernées a déjà été transférée dans le quartier des condamnés à mort* ».

● *L'enquête sur le hold-up de Corfou.* — Les autorités judiciaires grecques ont demandé aux autorités espagnoles de maintenir en détention, en vue de leur extradition, les deux ressortissants français — MM. Alain Engel et Maxime Lecomte — arrêtés jeudi 16 février à Palma-de-Majorque (*le Monde* du 18 février) et soupçonnés d'avoir participé au hold-up commis contre le Club Méditerranée, à Corfou, le 16 juillet dernier. De son côté, M. Jean Cornuault, juge d'instruction à Paris, a donné une commission rogatoire à la police belge qui a effectué une perquisition au domicile des parents de M. Gaston Rucquois, soupçonné lui aussi d'avoir participé au hold-up et auteur présumé du meurtre d'un moniteur du Club, M. Jean-Maurice Pacimbono.

MÉDECINE

L'action du comité de pharmacovigilance

UN MÉDICAMENT ANTIDIABÉTIQUE VA ÊTRE RETIRÉ DE LA VENTE

La phenformine, médicament antidiabétique, sera retirée du marché à partir du 31 mai 1978. Cette décision fait suite à une proposition de la commission technique de pharmacovigilance ; elle a été prise en accord avec le laboratoire Roger-Bellon, fabricant de l'Insoral, seul produit à base de phenformine commercialisé en France.

Ce médicament provoque dans certaines circonstances des troubles métaboliques graves difficiles à prévoir et à contrôler (acidose lactique pouvant entraîner un coma). Les Etats-Unis ont retiré ce produit du marché en juillet 1977 (*le Monde* du 27 juillet 1977) parce que ses inconvénients dépassent ses avantages, et bien qu'aucun substitut n'existe dans ce pays. En France, plusieurs produits moins nocifs existent dans une classe voisine de la phenformine (biguanides), de sorte que les conséquences de sa suppression ne devraient pas avoir de conséquences fâcheuses sur le traitement des nombreux diabétiques qui l'utilisaient.

[Il s'agit de la première proposition de ce type faite dans le cadre de la pharmacovigilance, instituée par arrêté du 2 décembre 1976. Il y a actuellement dix-neuf centres de pharmacovigilance hospitaliers dont la mission est de recueillir systématiquement les informations sur tous les accidents graves liés à l'emploi de produits pharmaceutiques. Ces centres sont en rapport avec un « centre national » et une « commission technique » qui siègent au ministère de la santé et de la sécurité sociale (direction de la pharmacie et du médicament).]

● *Une greffe du cœur* a été pratiquée, vendredi 17 février, à l'hôpital Beilinson de Tel-Aviv, sur un jeune Israélien de vingt-trois ans. L'opération a été réalisée par le professeur Morris Levi, qui avait déjà réalisé une transplantation en décembre 1968. Les identités du greffé et du donneur n'ont pas été révélées. — (*A.F.P.*)

● *Avalanches : deux morts et cinquante mille personnes isolées en Suisse.* — Les corps de deux jeunes skieurs de Genève, emportés jeudi soir 16 février par une avalanche à Ovronax, ont été découverts vendredi. L'Institut suisse de météorologie a lancé, le même jour, une nouvelle mise en garde contre les risques accrus d'avalanches. Environ cinquante mille personnes se trouvent actuellement isolées dans différentes stations de ski, notamment à Zermatt et Saas-Fee. Les services publics s'activent pour déblayer les routes et les voies ferrées, mais ces stations devaient encore, ce samedi matin, être ravitaillées par l'hélicoptère.

SCIENCES

IMPORTANTS PRIX DÉCERNÉS EN ISRAËL

Neuf savants vont se partager cinq prix aussi mystérieux qu'importants : un demi million de dollars au total. Ces « prix Wolf » résultent d'un legs anonyme fait à l'Etat israélien pour fonder ces prix et pour distribuer des bourses d'études et des fonds de soutien aux universités.

Le prix de mathématiques est décerné au professeur Gelfand, de l'université de Moscou, et au professeur Siegel (R.F.A.). Celui de physique va à Mme Wu Chien-shiung (Etats-Unis). Un autre Américain, Carl Djerassi, reçoit le prix de chimie. Le prix d'agriculture est partagé entre deux Américains, les professeurs Sprague et Walker. Et, finalement le prix de médecine aura tras récipiendaires : le professeur Van Rood (Pays-Bas), le docteur Georges Snell (Etats-Unis), et un Français, le professeur Jean Dausset, de l'hôpital Saint-Louis à Paris.

Dans chaque discipline, les prix ont été attribués par une commission de trois membres : un Israélien et deux étrangers. Ils seront remis le 10 avril, pour le trentième anniversaire de la fondation de l'Etat hébreu.

PRESSE

● *Le quarantième prix Albert-Londres,* destiné à couronner le meilleur « grand reporter » de l'année, sera décerné le 16 mai. Les candidats sont priés d'adresser un ensemble de leurs reportages publiés, sous forme d'articles ou de livres, en seize exemplaires avec autant de curriculum vitae, au secrétariat du prix, avant le 31 mars, dernier délai. Les candidats doivent avoir moins de quarante ans et être de langue française. Pour tout renseignement, prendre contact avec Mme Goury-Laffont, secrétaire générale, 53, rue Cardinet, 75017 Paris, tél. : 924-42-66.

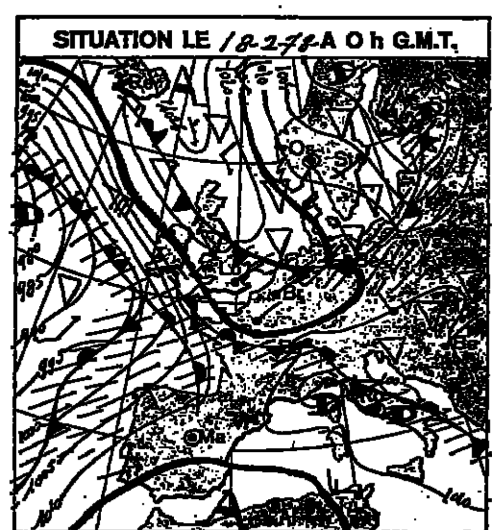
● *Le Syndicat chrétien des journalistes* (S.C.J.) a tenu son assemblée générale à Paris, au siège de la C.F.T.C. Après avoir renouvelé son bureau et constaté la création de nouvelles sections syndicales, notamment en province, les participants ont, en présence de M. Jacques Tessier, président de la C.F.T.C., procédé à l'examen des principaux problèmes qui se posent à la profession, puis dégagé les grandes lignes de l'action qu'ils se proposent de mener dans les deux années qui viennent.

Dans sa motion finale, le S.C.J. — après avoir pris acte de l'extension de la convention collective nationale — déclare notamment qu'il « *entend promouvoir l'élaboration d'un code de déontologie précisant les droits et les devoirs des journalistes sous l'autorité d'un conseil supérieur du journalisme émanant de l'ensemble de la profession* ».

★ S.C.J., 13, rue des Ecluses-Saint-Martin, 75010 Paris.

INFORMATIONS PRATIQUES

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le samedi 17 février à 0 heure et le dimanche 19 février à 24 heures.

Une perturbation venant de l'Atlantique donnait des pluies samedi matin en Bretagne. Elle progressera assez lentement vers l'est et des masses d'air froid continental persisteront sur le nord et le nord-est de la France.

Dimanche 19 février, il fera encore froid de la Manche orientale au Rhin et au Jura, avec des chutes de neige de la Normandie à la région parisienne, à la Bourgogne et à la Franche-Comté, des nuages l'après-midi et le soir de la Flandre à l'Alsace. Sur toutes ces régions, des vents faibles, de secteur est, persisteront. Sur le reste de la France, le temps sera plus doux. Le ciel sera le plus souvent nuageux ou couvert, et il pleuvra. Les vents de sud-ouest seront assez forts près de l'Atlantique, modérés ailleurs.

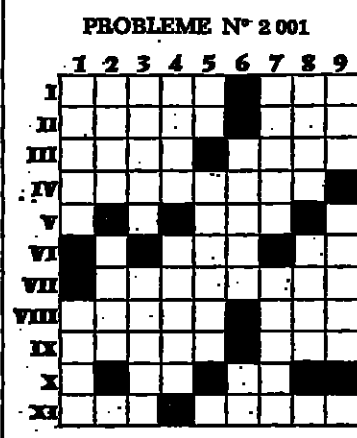
Samedi 18 février, à 7 heures, la pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était, à Paris-Le Bourget, de 1 017 millibars, soit 762,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 février ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Ajaccio, 16 et 5 degrés ; Biarritz, 15 et 10 ; Bordeaux, 13 et 9 ; Brest, 10 et 2 ; Caen, 1 et —4 ; Cherbourg, 2 et —1 ; Clermont-Ferrand, 15 et 3 ; Dijon, 8 et —1 ; Grenoble, 7 et 2 ; Lille, 1 et —7 ; Lyon, 11 et 2 ; Marseille-Marignane, 16 et 6 ; Nancy, —1 et —12 ; Nantes, 14 et 2 ; Nice-Côte-d'Azur, 12 et 6 ; Paris-Le Bourget, 1 et —9 ; Pau, 15 et 7 ; Perpignan, 18 et 8 ; Rennes, 10 et 0 ; Strasbourg, —1 et —11 ; Tours, 11 et —1 ; Toulouse, 16 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 9 degrés ; Amsterdam, —1 et —8 ; Athènes, 14 et 11 ; Berlin, —3 et —8 ; Bonn, 0 et —14 ; Bruxelles, 0 et —8 ; Iles Canaries, 29 et 16 ; Copenhague, 0 et —16 ; Genève, 11 et 2 ; Lisbonne, 16 et 15 ; Londres, 4 et —4 ; Madrid, 17 et 10 ; Moscou, —13 et —18 ; New-York, 3 et 0 Palma-de-Majorque, 21 et 5 ; Rome, 16 et 8 ; Stockholm, —6 et —20.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 001



HORIZONTALEMENT

I. N'est utile que lorsqu'il ne se dégonfle pas ; Nom générique du perroquet et du cacatois. — II. Honorée par un illustre enfant d'Arezzo ; Faisait joindre les mains à saint Irénée. — III. Diminutif d'un prénom féminin ; Possessif. — IV. Producteurs de moutons. — V. Se trouve donc quelque part. — VI. Larve ; Ce n'est pas monnaie courante. — VII. Peu claire. — VIII. Où trouvaient refuge Fra Diavolo et ses hommes ; Roue. — IX. Avec elles, on est sûr d'avoir des pépins ! Sortis. — X. Ses détours sont dictés par la nature ; Préposition. — XI. L'un des deux facteurs d'une multiplication ; Suivie par un limier.

VERTICALEMENT

1. Coupe de bois ; Ministre. — 2. Indispensable à l'âge tendre ; Prénom. — 3. Humeurs ; A donc sa raison d'être. — 4. Suffoquaient ceux qui fumaient ; Est fidèle à ses rendez-vous. — 5. Fin de participe ; Objets de collections. — 6. Voie d'eau ; Préfixe. — 7. Adverbe ; Leur contenu est varié, mais choisi. — 8. Portions pour géophages gloutons ; Légère. — 9. Précieux contenu de larges enveloppes ; Fis un réel effort d'imagination.

Solution du problème n° 2 000

Horizontalement

I. Proctologues ; Ah. — II. Oeta ; Ro ; Ruanda. — III. Upas ; Aimai ; Çà. — IV. Do ; Entreras. — V. R.S.T. ; Béer ; Gering. — VI. Ees ; Ides ; Nui. — VII. Navires ; Tuées. — VIII. Atre ; Suivies. — IX. Ile ; Ré ; Oracle. — X. Minus ; Er ; Lo ; Ris. — XI. Edesse ; Suées. — XII. Me ; Eve ; Soute. — XIII. Eau ; Ni ; bis ! Iris. — XIV. N.L. ; Acteur ; Osées. — XV. Terreautage ; Ere.

Verticalement

1. Poudre ; Armement. — 2. Reposent ; Idéale. — 3. Ota ; Tsarine. — 4. Case ; Velus ; A.R. — 5. Nb ; Essence. — 6. Orateurs ; Evita. — 7. Loire ; Eure ; Eu. — 8. Merisiers ; But. — 9. A.R. ; Unira. — 10. Uriage ; Iole. — 11. Eu ; Sesterces ; O.E. — 12. Sac ; U.S.A. ; Sois ! — 13. Narine ; C.R. ; Urée. — 14. Ad ; Nue ; Liftier. — 15. Bagagistes ; Esse.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 18 février 1978 :

DES DECRETS

● Portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement mentionnés au titre II de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et instruction du 9 février 1978 relative à la mise en place des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement.

● Portant modification du décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social.

D'autre part, le Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses du 18 février 1978 publie des arrêtés portant attributions et radiations de la médaille d'honneur de la police française, des décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des palmes académiques et une citation à l'ordre de l'armée.

Logement

● *Logement des étudiants étrangers.* — L'Alliance française recherche, pour ses étudiants, des familles françaises, habitant Paris ou la proche banlieue, acceptant de les accueillir comme hôtes payants (chambre, petit déjeûner, dîner, accès à la salle d'eau).

★ Alliance française, service des hôtes payants : 101, boulevard Raspail, 75270 Paris cedex 06. Tél. : 544-38-28 de 9 heures à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 18 heures.

FISCALITÉ

La déclaration de vos revenus de l'année 1977

La déclaration des revenus que vous devez souscrire avant le 1er mars 1978 pour vos revenus de 1977 se présente sous une forme identique à celle de l'an dernier.

Comme les années passées, vous êtes dispensé d'effectuer vous-même les opérations nécessaires à l'application des abattements prévus par la loi. Cependant, si vous désirez connaître le montant de votre revenu imposable et être ainsi en mesure de calculer l'impôt que vous aurez à payer, vous pourrez faire ces calculs en utilisant le cadre spécial figurant à la quatrième page de la notice explicative qui accompagne l'imprimé de déclaration.

Ce qui a changé

La loi de finances pour 1978 a relativement ...u modifié les conditions de déclaration des reve...s de 1977. Les principales nouveautés concernant ... barème de l'impôt et les modalités de calcul de ...t impôt seront examinées plus loin, sous le titre ...OMMENT CALCULER VOTRE IMPOT.

Les quelques modifications concernant la décla...tion proprement dite (revenus de valeurs mobi...res ouvrant droit au nouvel abattement de ...000 F, salaire du conjoint de l'exploitant, frais ... garde des jeunes enfants, dons aux œuvres ...intérêt général...) seront examinées à leurs ...aces respectives dans la déclaration.

En revanche, il a paru utile de présenter à ...art les nouvelles conditions d'imposition des plus-...lues, instituées par la loi de finances pour 1977, ... dont la première application trouve son échéance ...vec la déclaration des revenus de 1977. Ces indi...tions doivent vous permettre de déterminer si ...us êtes imposable au titre des plus-values ; dans ...affirmative, vous devrez alors vous procurer la ...éclaration annexe n° 2048 ainsi que sa notice ...plicative n° 2049 bis, auprès du service des ...pôts dont vous relevez (l'adresse figure sur la ...éclaration d'ensemble n° 2042 qui a du vous être ...dressée chez vous).

...A NOUVELLE TAXATION DES PLUS-VALUES

... — LES IMMEUBLES

Certaines ventes d'immeubles sont exonérées en tout état de cause

● La résidence principale du contribuable, ...ourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins ...inq ans, ou depuis la date de l'achat, ou encore ...ue vous soyez contraint de la vendre pour des ...impératifs d'ordre familial ou professionnel ;

● Dans les mêmes conditions, votre résidence ...econdaire si vous n'êtes pas propriétaire de votre ...ésidence principale.

En outre, quand le total des immeubles que ...ous possédez vaut moins de 400 000 F (plus ...00 000 F par enfant à charge à partir du troi...ième), les plus-values immobilières réalisées ne ...nt pas prises en considération (sauf s'il s'agit ...un terrain à bâtir, ou d'un immeuble bâti ...vendu moins de dix ans après l'achat). De même, ...nt exonérées les ventes effectuées par des ...etraités non imposables à l'impôt sur le revenu ...sous réserve des mêmes exceptions).

Ces différents cas mis à part, les cessions ...immeubles peuvent être classées en trois caté...ories :

a) Les ventes d'immeubles effectuées moins ...e deux ans après l'acquisition ;

b) Les achats-ventes effectués dans un délai ...e dix ans et ayant un caractère spéculatif ;

c) Les autres cessions d'immeubles.

... — LES VENTES D'IMMEUBLES EFFECTUEES MOINS DE DEUX ANS APRES L'ACQUISITION.

Si vous vendez un immeuble moins de deux ...s après l'avoir acquis, sa plus-value est considérée comme un revenu courant. Elle est calculée par simple différence entre le prix de vente et le prix d'achat augmenté des frais et est soumise à l'impôt sur le revenu dans les conditions ordinaires.

B. — LES ACHATS - VENTES EFFECTUES DANS UN DELAI DE DIX ANS ET AYANT UN CARACTERE SPECULATIF.

Il existait déjà, depuis 1963, un régime d'imposition des achats - reventes d'immeubles effectués dans un délai de dix ans (article 35 A du code général des impôts). Ce régime est maintenu en vigueur, mais ne concerne maintenant que les plus-values à caractère incontestablement spéculatif. Il ne s'applique donc pas :

Aux biens hérités, aux biens expropriés (ou vendus à l'amiable après *déclaration d'utilité* publique prononcée en application de l'ordonnance du 23 octobre 1958), aux terres agricoles, aux immeubles qui, au moment de la vente, ne sont plus la résidence principale du vendeur, mais l'ont été pendant au *moins cinq* ans, aux *immeubles* vendus en raison d'une modification de la famille du contribuable (augmentation ou diminution du nombre de personnes vivant au foyer, divorce...), de la survenance d'une invalidité ou d'un départ à la retraite, aux *résidences secondaires vendues* pour des raisons familiales ou professionnelles.

Selon le régime de l'article 35 A, la plus-value est calculée par différence entre le prix de vente et un prix d'achat revalorisé. Cette revalorisation est fixée à 3 % pour chacune des cinq premières années de possession et à 5 % pour chacune des cinq années suivantes. En revanche, il n'est pas fait application d'un indice d'érosion monétaire.

La plus-value est ensuite soumise à l'impôt sur le revenu, avec application du système du quotient qui sera exposé plus loin, à propos du régime des autres cessions d'immeubles.

C. — LES AUTRES CESSIONS D'IMMEUBLES.

Les plus-values immobilières qui ne sont pas imposables selon les critères qui viennent d'être exposés ci-dessus obéissent aux règles suivantes :

*La loi a prévu une exonération : lorsque l'im*meuble a été détenu pendant plus de vingt ans, ou lorsqu'il s'agit d'une terre agricole, vendue moins de 5 francs le mètre carré (11 francs le mètre carré dans le cas de cultures fruitières ou maraîchères, 33 francs dans le cas de vignobles à appellation contrôlée), ou encore, lorsque l'immeuble est vendu moins de 30 000 francs.

La plus-value est égale à la différence entre le prix de vente et les sommes suivantes : prix d'achat (ou valeur successorale, s'il s'agit d'un bien hérité), frais d'achat ou d'acquisition à titre gratuit, dépenses de construction ou d'agrandissement, dépenses d'amélioration suffisamment importantes pour ne pas *présenter le caractère de dépenses* locatives (si vous n'avez pas de pièces justificatives pour ces dépenses, elles peuvent être fixées à dire d'expert ou évaluées forfaitairement à 15 % du prix d'acquisition. Pour tenir compte de votre travail personnel vous pouvez également *déduire for*faitairement une somme égale à trois fois le montant des factures de matériaux utilisés), dépenses de voirie imposées par les règles d'urbanisme.

Ces différentes sommes sont actualisées en fonction de la hausse des prix survenue depuis lors. Les coefficients d'érosion monétaire applicables *sont donnés* à la *page 3 de la notice* explicative n° 2 049 bis, qui correspond à la déclaration spéciale des plus-values réalisées n° 2 049 (de couleur vert pâle).

La plus-value est ensuite réduite de 5 % par année de possession au-delà de la dixième. Par exemple, pour un bien détenu depuis quinze ans, l'abattement est cinq fois 5 %, soit 25 %.

Un abattement de 6 000 francs est enfin opéré sur la plus-value ainsi calculée. Celle-ci est ensuite soumise au barème de l'impôt sur le revenu, mais avec application d'un système de quotient, destiné à atténuer la progressivité de l'impôt.

EXEMPLE : Vous êtes marié et avez deux *enfants, votre revenu courant imposable* est de 50 000 francs. Vous réalisez une plus-value nette de 60 000 francs (après prise en compte de l'érosion monétaire et tous abattements). Cette plus-value est divisée par cinq et ajoutée au revenu *courant* :

12 000 F + 50 000 F = 62 000 F

— Impôt à payer pour 62 000 F	6 913 F
— Impôt à payer pour 50 000 F	4 248 F
— Impôt relatif au cinquième de la plus-value	2 665 F
— Impôt dû pour l'ensemble de la plus-value :	

2 665 F × 5 = 13 325 F

● *Cas particulier des expropriés.*

En cas d'expropriation, l'abattement de 6 000 francs est porté à 75 000 francs.

Les rapatriés d'outre-mer sont assimilés aux expropriés. En effet, la différence entre la valeur des biens perdus et l'indemnité correspondante constitue une moins-value, à concurrence de 75 000 francs, sur laquelle peuvent venir s'imputer certaines plus-values.

● Cas particulier des non-résidents.

Le barème de l'impôt sur le revenu n'est pas applicable aux personnes n'ayant pas leur domicile réel en France. Si vous êtes dans ce cas et que vous réalisiez une plus-value sur un immeuble situé en France, vous devrez acquitter un prélèvement forfaitaire d'un tiers sur le montant de la plus-value.

Toutefois, la résidence possédée en France par un Français résidant à l'étranger est assimilée à une résidence principale et donc exonérée.

● Cas particulier des résidences secondaires.

Deux atténuations particulières sont prévues pour les résidences secondaires :

— les intérêts des dix premières annuités d'emprunt versés sont ajoutés au prix d'acquisition (dans la limite de 7 000 francs par an, plus 1 000 francs par enfant à charge) ;

— vous avez droit à un abattement supplémentaire de 20 000 francs pour vous même, de 20 000 francs pour votre épouse, et de 10 000 francs pour chacun de vos enfants vivants ou représentés.

Si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf, vous *avez droit à un abattement de 30 000 francs.*

● Cas particulier des terrains à bâtir.

Les plus-values réalisées sur des terrains à bâtir sont imposables tant que la durée de possession du terrain n'a pas dépassé trente ans. Par ailleurs, l'abattement par année écoulée au-delà de la dixième est, non pas de 5 %, mais de 3,33 %.

II. — LES MÉTAUX ET OBJETS PRÉCIEUX.

A. — OR ET AUTRES METAUX PRECIEUX.

Les ventes par des particuliers *sont soumises* à une taxe *forfaitaire* de 4 %, tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune imposition n'est donc applicable en matière *d'impôt sur les revenus.*

B. — OBJETS PRECIEUX.

En principe, les ventes de bijoux, d'objets d'art et de collection que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 3 % s'il s'agit d'une *transaction* privée, et de 2 % *s'il* s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, *inclusion* de la plus-value *dans* les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration n° 2049.

III. — LES PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES.

Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou inventeur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait (500 000 F), les plus-values à court terme que vous avez réalisées *doivent* être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme donnent lieu à une taxe de 15 % sur leur montant nominal.

Si vous êtes membres des professions libérales et que vos recettes dépassent *la limite de l'évaluation* administrative (175 000 F) : le même régime que ci-dessus est applicable, excepté que le taux relatif à vos plus-values à long terme est égal à 10 %.

Si vous êtes commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes *n'excèdent pas la limite du forfait ou* de l'évaluation administrative, vous êtes exonéré pour vos plus-values professionnelles, sauf pour celles réalisées sur la vente de terrains à bâtir ou si vous avez exercé votre profession pendant moins de cinq ans ou encore s'il ne s'agit pas de votre activité principale.

La déclaration des revenus

● Qui doit remplir cette déclaration

CAS GENERAL. — La déclaration doit être ...uscrite *par le chef de famille,* dès lors que l'un ...elconque des membres du foyer fiscal perçoit ...s revenus imposables.

MARIAGE EN COURS D'ANNÉE. — En cas ... mariage, deux déclarations doivent être sous...ites : l'une par la jeune *femme pour* la *période* ...térieur au mariage (du 1er janvier 1977 à la ...te du mariage), la seconde par le mari pour ...nsemble de ses revenus de l'année ainsi que ...ur les revenus de sa femme pour la période pos...rieure au mariage. Cependant, *chacun* des ...ntribuables dispose en ce qui le concerne de ...ux parts.

DECLARATION SOUSCRITE PAR LA FEMME ...ARIEE. — La femme mariée ne doit souscrire ...e déclaration distincte de celle de son mari que ...ns les situations suivantes :

Mariage en cours d'année ;

Séparée de biens, elle ne vit pas avec son mari ;

En instance de divorce ou de séparation de corps, lorsque le tribunal l'a autorisée à avoir *une résidence séparée* ;

Abandonnée par son mari ou si elle a quitté le domicile conjugal et dispose de revenus distincts ;

Décès du mari en cours d'année : la veuve doit alors déclarer en son nom personnel les revenus qu'elle a réalisés depuis le décès.

DECLARATION SOUSCRITE PAR UN ...NFANT A CHARGE. — Le chef de famille dont ... enfant à charge possède des revenus propres ...ut demander l'imposition distincte de cet enfant. ...ans ce cas, cet enfant doit souscrire une décla...tion séparée et cesse *d'être considéré comme* à ...arge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.

L'imposition distincte est généralement la plus ...antageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ... représente qu'une fraction très faible du revenu ...s parents.

Page 1 de la déclaration N° 2042

1) DATE DE NAISSANCE. — L'indication de ... *date de naissance est très importante,* notam...ent pour les personnes âgées. C'est en effet à ...artir de votre date de naissance que l'ordinateur ...ppliquera automatiquement les déductions aux...uelles vous pouvez éventuellement prétendre.

2) ADRESSE. — N'oubliez pas d'indiquer votre ...ncienne adresse : si vous avez déménagé au cours ... *l'année 1977, cela évitera que des* demandes de ...nseignements vous soient adressées en cours ...année.

3) SIGNATURE. — L'épouse peut signer avec ...n mari la déclaration de leurs revenus. Cette ...gnature n'est pas obligatoire, et, en tout état de cause, ne modifie rien au régime juridique ou fiscal à cette déclaration.

Page 2 de la déclaration N° 2042

*Cette page doit être remplie avec toute l'atten*tion nécessaire, car elle permet de déterminer le quotient familial qui permettra le calcul de votre impôt.

1. — LE CADRE I n'appelle qu'une remarque par*ticulière : si vous même ou votre conjoint* être invalides n'omettez pas d'indiquer le numéro de la carte d'invalidité.
2. — LE CADRE II est très important. Par exemple, si vous êtes veuve et que vous avez un *enfant majeur imposé à part, vous bénéficiez* d'une part et demie de quotient familial.

Il convient donc que vous cochiez les cases correspondantes V et E ou K.

3. — LE CADRE III. *Charges de famille* est également important.

I. — *Les enfants à charge*

Un enfant né et décédé au cours de l'année 1977 n'est *retenu dans le quotient familial que s'il* a vécu six mois au moins.

1. — VOS ENFANTS CELIBATAIRES

a) ENFANTS AGES DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. — *Les enfants âgés de moins de dix-huit ans* au 1er janvier 1977, ainsi que les enfants nés en 1977 et les infirmes, quel que soit leur âge, donnent droit à une demi-part de quotient familial (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalide comptent pour une part).

Les parents peuvent demander l'imposition *distincte* de leur enfant lorsque celui-ci a des revenus personnels.

— *Cas des parents divorcés ou séparés.* — L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut le considérer à charge mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

b) ENFANTS ATTEIGNANT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN COURS D'ANNEE. — D'après la jurisprudence du Conseil d'Etat, un contribuable peut compter à charge un enfant devenu majeur en cours d'année, tout en déclarant seulement les revenus perçus par l'enfant avant la date de la majorité.

L'enfant, de son côté, déclare uniquement les *revenus qu'il a perçus depuis la date de sa* majorité.

c) ENFANTS AGES DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. — Ces enfants, lorsqu'ils sont célibataires, sont, en principe, imposés à leur propre nom. *La* loi leur offre cependant la possibilité d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Cette option est réservée aux enfants qui remplissent l'une des conditions suivantes :

— Etre âgés de moins de vingt et un ans ;

— Etre âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;

— Effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

— *Conditions de l'option pour le rattachement.* — *Cette option, annuelle, est irrévocable* pour l'année considérée.

- L'option de l'enfant est formulée sur papier libre (voir exemple de demande de rattachement à la page une de la notice explicative) ;
- L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa *déclaration l'option pour le rattachement.*

Le chef de famille qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire de quotient familial. Toutefois, l'avantage résultant de cette demi-part est limité à 7 900 F (en impôt).

- Le rattachement entraîne, pour le chef de famille, l'obligation d'inclure dans son revenu imposable les revenus perçus par l'enfant pendant l'année entière.

Cas des parents divorcés ou séparés. — Le rattachement peut être demandé vis-à-vis de l'un ou l'autre des parents. Mais la pension alimentaire que peut verser le parent non bénéficiaire du rattachement n'est pas déductible, alors même qu'elle est servie en exécution d'une décision de justice.

Cependant, l'administration admet que les pensions non déductibles pour l'un des parents ne soient pas imposées entre les mains de l'autre parent ou de l'enfant.

2. — VOS ENFANTS MARIES

Les enfants mariés ou chargés de famille, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

— Etre âgés de moins de vingt et un ans ;

— Etre âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants ;

— Sans *limite d'âge lorsqu'ils effectuent* leur service militaire, peuvent opter pour le rattachement au foyer fiscal des parents.

FISCALITÉ

Ce rattachement présente des caractéristiques particulières :

— Il est global, c'est-à-dire qu'il est applicable même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge ;

— Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints ;

— L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu imposable de 7 900 F par personne prise à charge ;*

> REMARQUES. — Le parent non bénéficiaire du rattachement peut, le cas échéant, bénéficier de la demi-part supplémentaire prévue en faveur des personnes seules ayant un enfant majeur.
>
> En cas de mariage, en cours d'année, d'un enfant âgé de moins de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration de quotient familial et d'un abattement.

3. — VOS ENFANTS INFIRMES

Le plafonnement à 7 900 F de l'avantage en impôt afférent à la demi-part de quotient familial n'est pas applicable lorsqu'il s'agit d'un enfant infirme.

D'autre part, en vertu de la jurisprudence du Conseil d'État les parents d'enfants majeurs infirmes peuvent renoncer au bénéfice du quotient familial et déduire une pension alimentaire.

4. — ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Le service national, au titre de l'aide technique ou de la coopération technique, équivaut fiscalement au service militaire.

II. — *Personnes à charge autres que les enfants*

a) LES ASCENDANTS. — Tous les contribuables peuvent considérer comme à charge leurs ascendants (ascendants du chef de famille ou de son conjoint), vivant sous leur toit, à la condition que le revenu cumulé du contribuable concerné et de son ascendant n'excède pas 20 000 F (+ 4 000 F par personne à charge supplémentaire).

Si la situation d'un contribuable ne correspond pas à ces critères, celui-ci peut déduire une pension alimentaire. Les explications, à ce titre, seront données avec les renseignements relatifs à la page 4 de la déclaration des revenus dans le paragraphe « charges à déduire du revenu global ».

b) LES COLLATÉRAUX. — Le régime applicable aux ascendants l'est également, dans les mêmes conditions de revenus, aux frères et sœurs du contribuable ou de son conjoint, vivant sous son toit, mais seulement s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité.

III. — *Eléments du train de vie*

Cette rubrique doit obligatoirement être remplie, elle servira à l'administration fiscale à vérifier si les revenus que vous déclarez sont compatibles avec votre train de vie.

La taxe spéciale sur certains éléments du train de vie, qui avait été instituée pour l'imposition des revenus de 1976, a été reconduite par le Parlement pour l'imposition des revenus de 1977, moyennant quelques aménagements.

> NOUVEAU. — C'est ainsi que, si vous avez *disposé au cours de l'année 1977 de quatre éléments au moins* (non compris la résidence principale, les voitures de moins de 17 CV et les abonnements à des clubs de golf), vous devez souscrire obligatoirement la déclaration n° 2060 TE.

L'assiette à cette taxe spéciale est constituée par le total des bases correspondant aux éléments retenus. La taxe est perçue dès lors que ce total excède 75 000 F et est égale à 2 % de ce total.

Le barème applicable à chaque élément retenu pour le calcul de cette taxe figure sur la déclaration n° 2060 TE.

Page 3 de la déclaration N° 2042

1) Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

a) *Montant brut des revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne S)*

Doivent être déclarés sous cette rubrique, lorsqu'ils ne figurent pas dans les recettes provenant de l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, (ils seraient alors inclus dans les bénéfices imposables de l'exploitation), les produits, lorsqu'ils ne sont pas explicitement exonérés :

— Des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, à l'exclusion de celles représentées par des obligations et des effets publics (qui doivent être déclarées à la ligne V) ;

— Les dépôts de sommes d'argent à vue ou à échéance fixe ;

— Les cautionnements en numéraires ;

— Les comptes courants.

Cependant, ne sont pas à déclarer sous cette rubrique les produits qui ont été soumis soit sur option du bénéficiaire, soit obligatoirement, au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 33 1/3 %.

C'est le revenu brut diminué des frais qui ont été supportés pour l'acquisition et la conservation de ce revenu qui doit être porté sur cette ligne.

b) *Avances, prêts ou acomptes reçus en tant qu'associé de sociétés de capitaux (ligne T)*

Il s'agit des sommes mises à la disposition des associés des sociétés de capitaux et qui, sauf preuve contraire, sont considérées comme des revenus distribués. Ces sommes n'ont pas à être déclarées lorsqu'il peut être prouvé qu'elles représentent un véritable prêt consenti pour une durée déterminée à un taux d'intérêt normal.

c) *Revenus de valeurs mobilières (lignes U et W)*

L'abattement de 3 000 F vise les intérêts des obligations et bons à long terme revêtant la forme de titres négociables, émis en France et dans les départements d'outre-mer, qu'ils soient cotés ou non en Bourse, et non assortis d'une clause d'indexation.

Cependant, les intérêts de l'emprunt d'Etat 7 % 1973 — qui comporte un système d'indexation — bénéficient de l'abattement forfaitaire.)

> NOUVEAU. — L'abattement de 2 000 F sur le montant imposable des revenus d'actions émises en France, institué par la loi de finances pour 1977 trouve sa première application dans la présente déclaration. Il est rappelé qu'il est réservé aux contribuables dont le revenu imposable n'excède pas la limite de la dixième tranche du barème (158 050 F). Il sera porté à 3 000 F pour l'imposition des revenus de 1978.

En dehors des tantièmes, des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus de valeurs mobilières (autres que les obligations) donnent lieu à l'établissement, par l'organisme payeur, d'un « certificat d'impôt déjà versé au Trésor » (avoir fiscal).

Vous devez additionner tous les certificats en votre possession. Leur montant est à ajouter à celui des intérêts des revenus, que ceux-ci ouvrent ou non droit à un avoir fiscal.

Si vous bénéficiez de l'abattement de 2 000 F, le total obtenu est à porter sur la ligne V. Dans le cas contraire, vous devez l'indiquer à la ligne W.

d) *Frais et charges venant en déduction (ligne X)*

Ce sont les frais de garde des titres, le montant de la location des coffres, etc. Par contre, ne doivent pas être déduits sur cette ligne les frais d'encaissement.

2) Revenus fonciers et immobiliers

a) *Revenus fonciers (ligne A)*

Les revenus des logements dont le propriétaire se réserve la jouissance : résidence principale et résidence(s) secondaire(s) ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu.

Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles *donnés en location* et les revenus dont le contribuable se réserve la jouissance mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...).

Si vous avez de tels revenus, qu'ils proviennent de la location directe d'un immeuble ou de participations dans les sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés (sociétés de copropriété transparentes, sociétés civiles faisant appel public à l'épargne...), vous devez remplir l'annexe A n° 2044 de couleur bleue. Le résultat obtenu sur cet imprimé, s'il s'agit d'un revenu, est à reporter à la ligne A de la déclaration générale.

Depuis l'imposition des revenus de 1976, les déficits fonciers ne peuvent plus être déduits, dans la majorité des cas, du revenu global, comme cela était possible dans les années passées : ils ne peuvent s'imputer que sur les revenus fonciers des cinq années suivantes.

Ainsi, si vous avez effectué en 1977 des travaux importants dans une maison que vous donnez en location, le déficit qui peut en résulter ne pourra être imputé que sur les bénéfices fonciers que vous réaliserez au cours des années 1978, 1979, 1980, 1981 et 1982. Dans l'hypothèse où ce déficit de 1977 ne serait pas totalement apuré en 1982, le reliquat serait perdu.

Toutefois, pour les immeubles ruraux donnés à bail conformément au statut du fermage, le délai de report est porté à neuf ans.

Par ailleurs, l'imputation des déficits fonciers sur le revenu global est toujours possible en ce qui concerne :

— Les opérations groupées de restauration immobilière (opérations poursuivies soit par la commune, soit par une association syndicale de propriétaires, soit par un organisme de rénovation, et dont le programme des travaux est approuvé par le préfet) ;

— Les nus-propriétaires ne possédant pas d'autres immeubles donnés en location pour le montant des grosses réparations qu'ils effectuent ;

— *Les propriétaires de monuments classés* monuments historiques, inscrits à l'inventaire supplémentaire ou ayant fait l'objet d'un agrément ministériel.

Des explications très détaillées étant données à la page 4 de l'annexe A, nos propres explications sont limitées aux points suivants :

● Propriétés rurales

Les propriétés rurales sont celles qui comprennent soit seulement des terrains non bâtis, soit à la fois des immeubles bâtis et principalement, des terrains non bâtis (maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, terrains nus cultivés ou non, étangs et lacs, et, éventuellement, carrière à ciel ouvert et terrains de camping non aménagés et non gardés).

Bien entendu, ne sont à déclarer au titre des revenus fonciers que les propriétés agricoles données en location. En cas d'exploitation directe par le propriétaire, ou de métayage, l'imposition est due au titre des bénéfices agricoles.

● Propriétés urbaines

Les propriétés urbaines comprennent non seulement les immeubles situés dans les villes mais également les immeubles d'habitation et leurs dépendances situés dans les bourgs et villages des communes rurales.

● Principales dépenses d'entretien et de réparations déductibles

— La réfection des toitures, des planchers, parquets et escaliers ;

— Le traitement des bois contre les parasites ;

— Le recrépissage, la réparation, le ravalement des murs ;

— La réparation des cheminées et des gros murs mitoyens ;

— La remise en l'état des boiseries, peintures détériorées lors de gros travaux ;

— Les honoraires d'architectes relatifs à ces travaux déductibles.

Vous devez pouvoir justifier du montant des dépenses déduites, soit par des factures, soit par tout autre mode de preuve.

b) *Revenus encaissés hors de France*

> NOUVEAU. — Ces revenus devaient jusqu'à présent être déclarés sur une ligne spéciale de la déclaration n° 2042. Désormais, après avoir rempli l'annexe B n° 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

3) Revenus des professions non salariées

Sous cette rubrique doivent figurer les résultats (bénéfice ou déficit) des activités suivantes : agriculture, professions industrielles et commerciales, professions non commerciales, rémunérations des gérants et associés.

a) *Bénéfices agricoles (colonne A)*

Est *exploitant agricole* tout contribuable (propriétaire exploitant ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte quelles que soient l'importance et la qualité de terres cultivées et même s'il exerce à titre principal une autre activité.

Cette catégorie de revenus comprend essentiellement l'exploitation de tous terrains propres à la culture, l'élevage, la production forestière, les champignonnières, les marais salants...

● Exploitant soumis au régime forfaitaire

La détermination du bénéfice forfaitaire unitaire est effectuée par la commission départementale des impôts et publiée au *Journal officiel*. Par ailleurs, le classement de l'exploitation de polyculture est effectué par l'inspecteur des impôts avec le concours de la commission communale des impôts directs. Le résultat de ce classement est affiché en mairie et vous pouvez le contester pendant le délai de quinze jours fixé pour l'affichage.

Si vous n'avez que des revenus agricoles, vous devez souscrire la déclaration indiquant le montant de votre bénéfice dans le délai imparti pour la dénonciation du forfait (dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires agricoles au *Journal officiel* ou vingtième jour suivant la détermination définitive du classement de l'exploitant de polyculture).

Si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenus de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant pour votre revenu agricole une croix dans le cadre de la ligne K, L ou M, colonne A (forfait non encore fixé). Lorsque vous posséderez les éléments nécessaires pour calculer le montant de votre bénéfice, vous devrez souscrire une déclaration complémentaire.

● Exploitant imposé d'après le régime du bénéfice réel

Ce régime est applicable soit sur option du contribuable, soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation excèdent 500 000 F pendant deux années consécutives.

Le bénéfice réel de l'exploitation agricole est déterminé selon les règles applicables en matière de bénéfices industriels et commerciaux sous réserve de quelques aménagements.

En plus de la déclaration générale des revenus, les contribuables concernés doivent remplir les imprimés n°s 2 143 à 2 150.

> REMARQUE. — Avant d'opter pour le régime du bénéfice réel, il convient de noter que les déficits d'exploitations agricoles ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède 40 000 F. Cependant, l'administration a précisé qu'il convient de faire preuve de largeur de vue à l'égard des contribuables dont les revenus non agricoles n'excéderaient que très légèrement cette limite, lorsque ce dépassement présente un caractère accidentel.

b) *Bénéfices industriels et commerciaux (colonne B)*

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

— Achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel ;

— Location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ;

— Bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux des entreprises industrielles ou commerciales ;

— Loueurs en meublé (voir ci-dessous cas particuliers)...

● Cas particuliers

— Artisans pêcheurs. Les revenus correspondant aux rémunérations « à la part » qui reviennent aux artisans pêcheurs sont considérés comme des salaires.

— Loueurs en meublés. Les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de l'impôt sur le revenu pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent pour le locataire sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables (2,5 fois la valeur locative pour les logements soumis à la législation sur les loyers).

● Imposition au forfait

En ce cas, vous avez dû souscrire une déclaration modèle 951 ou 951 S avant le 16 février, à moins que vos deux forfaits (BIC et T.V.A.) ne viennent à renouvellement en 1978, le délai de déclaration étant alors reporté au 15 avril 1978.

● Imposition au régime réel normal ou au régime réel simplifié

Vous devez remplir une déclaration n° 2031 ou 2033 accompagnée des pièces annexes et reporter sur la déclaration générale le bénéfice ou le déficit constaté.

● Cas particuliers

— Peintres et sculpteurs : les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ont le caractère de revenus non commerciaux. Il en est de même des sommes perçues par leurs héritiers pour l'exploitation des moules originaux en vertu d'un contrat conclu avec une galerie d'art, dans des conditions analogues à celles que l'artiste lui-même aurait signées.

— Les photographes de mode exercent une profession non commerciale lorsqu'ils ne sont pas journalistes.

— Les écrivains et compositeurs sont obligatoirement imposables suivant le régime des traitements et salaires dès lors que les droits d'auteurs qu'ils perçoivent sont intégralement déclarés par des tiers. Par contre, les produits perçus par leurs héritiers sont considérés comme des bénéfices non commerciaux.

— Inventeurs. L'inventeur qui concède une licence d'exploitation de ses brevets réalise un bénéfice non commercial imposable, sous déduction d'une somme forfaitaire de 30 % représentative de frais.

L'inventeur qui cède ses brevets sans conserver un droit sur eux et sans participer à leur exploitation est exonéré de l'impôt à la condition que la cession soit consentie moyennant le paiement d'une somme fixe. En revanche, il est imposable si la contrepartie de la cession est le paiement de redevances proportionnelles.

Enfin, lorsque la cession porte sur des découvertes ou inventions non couvertes par des brevets, les sommes perçues sont toujours imposables au titre des bénéfices non commerciaux.

JURISPRUDENCE. — Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 7 juillet 1976, a jugé qu'un contribuable qui, exerçant une activité libérale, a consenti, par convention, à être évincé des bureaux dans lesquels il avait son cabinet et, en contrepartie, a reçu une indemnité destinée à réparer le préjudice résultant du fait qu'il devait s'installer ailleurs ne pouvait prétendre que cette indemnité était :

— Soit la compensation d'une perte en capital ;

— Soit reçue en contrepartie de la cessation de l'exercice de la profession ou du transfert d'une clientèle, dès lors que l'intéressé avait seulement l'obligation de quitter les lieux et pouvait poursuivre l'exercice de sa profession avec la même clientèle.

Dès lors, cette indemnité constitue une recette professionnelle dont il doit être tenu compte pour la détermination du bénéfice non commercial du contribuable.

● Modalités de déclaration des revenus non commerciaux

— Déclaration contrôlée (n° 2035). Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1977 plus de 175 000 francs de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 francs en 1977 sont autorisés à demeurer *soumis au régime de l'évaluation administrative* pour la fixation du bénéfice de cette année.

— Evaluation administrative (n° 2037). Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée. La déclaration 2037 doit être souscrite par chaque membre du foyer fiscal soumis à ce régime.

— Revenus non commerciaux accessoires (voir notice page 2, § 3).

> NOUVEAU. — Si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas remboursement de frais compris, 12 000 F (9 000 F précédemment), et intégralement déclarés à l'administration par la partie versante, vous pouvez les porter directement colonne E de la rubrique « régime du forfait », diminués de 25 % avec un minimum d'abattement de 1 500 F (1 200 F l'an dernier).

Plus-values :

Voir la rubrique Ce QUI A CHANGE

Page 4 de la déclaration N° 2042

4) Traitements et salaires

a) *Total des salaires (colonne A)*

Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à un abattement spécial, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % et l'abattement de 20 % étant comme les années précédentes calculés et déduits directement par l'ordinateur.

Le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 500 F, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés. Ce *minimum* est *applicable, outre à vous-même* et à votre conjoint, aux salaires perçus par vos enfants à charge.

● Cas particuliers et exonérations.

> NOUVEAU. — Exonération des salaires versés aux apprentis. Les salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage, sont exonérés d'impôt sur le revenu pour la *fraction nette de frais professionnels* n'excédant pas 15 200 F.
>
> Cette nouvelle disposition s'applique à l'apprenti personnellement imposable ou au chef de famille qui l'a à sa charge.
>
> L'exonération de portée générale prévue par la loi de finances pour 1978 et fixée également à 15 200 F est cumulable avec l'exonération propre aux apprentis. De ce fait, aucun salaire d'apprenti n'est imposable s'il est — ce qui est généralement le cas — inférieur à 30 400 F (net de frais professionnels).
>
> NOUVEAU. — Conjoint du chef d'entreprise. La rémunération du conjoint du chef d'entreprise présente le caractère de salaire lorsque, correspondant à un travail effectif, les époux sont mariés sous un régime de séparation de biens. Dans le cas contraire, les sommes versées au conjoint n'ont le caractère de salaire que dans une certaine limite. Celle-ci, qui était de 1 500 F par an, a été portée à 9 000 F par an pour l'imposition des revenus de 1977.

Agents d'assurances. — Leur activité relève en principe, des bénéfices non commerciaux ; cependant le régime fiscal des salariés leur est applicable, dès lors que leurs revenus proviennent des commissions versées par les compagnies d'assurances qu'ils représentent et sont intégralement déclarés par des tiers (en l'occurrence, les compagnies d'assurances précitées).

Etudiants. — En dehors des indemnités de stages des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun, compte tenu d'un abattement de 1 500 F, à titre de frais professionnels, en ce qui concerne les traitements et salaires.

Etudiants hospitaliers. — Ceux-ci sont considérés comme des salariés, mais l'administration n'exige pas une justification détaillée de leurs dépenses réelles dès lors que leur montant n'excède pas 1 500 F et que les intéressés ne font pas l'objet d'une imposition distincte de celle de leurs parents. Quant aux externes des hôpitaux, les rémunérations et allocations qu'ils perçoivent n'ont pas le caractère de bourses d'études et sont donc imposables à l'impôt sur le revenu.

Militaires de réserve. — Les indemnités et soldes perçues pendant les périodes de réserve sont considérées comme correspondantes à des frais et sont exonérées de l'impôt sur le revenu.

FISCALITÉ

Rémunérations versées en cas de maladie. — Les rémunérations qu'une entreprise verse, en sus des prestations journalières de sécurité sociale (lesquelles sont exonérées), sont imposables. Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Par ailleurs, lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Prime de vacances versée par les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics. — Les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics versent annuellement aux salariés des entreprises adhérentes, en sus de l'indemnité légale de congé payé, une prime de vacances et, éventuellement, une indemnité supplémentaire d'ancienneté. Elles assurent, en outre, le paiement d'indemnités compensatrices de congés payés aux ayants droit de travailleurs décédés avant d'avoir pris leurs congés. Une instruction de l'administration du 31 décembre 1976 a précisé que ces primes et indemnités constituent des revenus imposables dans la catégorie des traitements et salaires.

Indemnité de départ à la retraite. — Elle est exonérée dans la limite de 10 000 francs. Le surplus est imposable, mais peut donner lieu à échelonnement sur l'année de perception (1977) et les quatre années antérieures (1976, 1975, 1974 et 1973) (arrêt du Conseil d'Etat du 9 mars 1973).

Indemnité de licenciement. — Elle est exonérée lorsqu'elle présente le caractère de dommages-intérêts, ainsi que l'indemnité spéciale qui s'y ajoute lorsque le délai-congé n'est que d'un mois, ainsi que celle qui s'y ajoute en cas de licenciement pour une cause autre que réelle et sérieuse par décision du tribunal. Par contre, le salaire correspondant au délai-congé est imposable.

Indemnités de rupture de contrat. — Dans un arrêt du 19 mai 1976, le Conseil d'Etat a jugé le cas suivant : salarié engagé par un contrat conclu pour une période déterminée et prévoyant que chaque partie pourra rompre son engagement avant la date normale d'expiration et sans préavis, à charge par elle de payer à l'autre, à titre d'indemnité, une somme égale à une année de rémunération.

La rupture du contrat étant intervenue effectivement avant le terme fixé, et sans préavis, la somme représentant une année d'appointements que l'employeur a, en exécution du contrat, versée à l'intéressé doit être regardée comme constituant des dommages-intérêts non imposables destinés à réparer un préjudice autre qu'une simple perte de salaires.

Allocations de chômage partiel. — Le chômage partiel ne donne lieu à indemnisation que si la durée du travail est abaissée au-dessous du minimum légal de 40 heures et que cette situation résulte de la conjoncture économique, de difficultés d'approvisionnement en énergie ou en matières premières, ou d'un sinistre. (La suppression d'heures supplémentaires ne donne pas lieu, en règle générale, à compensation financière. Lorsqu'un accord d'entreprise prévoit cette indemnisation, les sommes correspondantes sont assimilées à des salaires et imposées dans les mêmes conditions que ces derniers.)

L'indemnisation des travailleurs placés dans cette situation revêt la forme de trois sortes d'indemnisations, dont le sort fiscal est le suivant :

— Allocation publique de chômage partiel : elle est exonérée de l'impôt sur le revenu ;

— Allocation conventionnelle de chômage partiel : elle ne présente pas le caractère d'une allocation d'assistance et est imposable intégralement (y compris la fraction remboursée par l'Etat à l'employeur). Les salariés qui peuvent prétendre à un abattement spécial pour frais professionnels — en sus de l'abattement spécial de 10 % — ne sont pas autorisés à en tenir compte pour ces allocations, puisqu'elles n'ont pas, par définition, pour contrepartie l'exercice effectif d'une activité professionnelle ;

— Allocation complémentaire : la part de l'allocation supportée par l'Etat (50 %) est exonérée de l'impôt sur le revenu, tandis que l'excédent a le caractère d'un revenu imposable.

b) *Frais réels justifiés* (*colonne C*)

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1977, de demander à ce que vos frais réels soient retenus, à la condition de fournir les justifications nécessaires. Mais vous devez alors comprendre, dans votre rémunération brute, les indemnités pour frais qui ont pu vous être allouées par votre employeur.

● Frais d'études et d'examens.

Les frais d'études et d'examens sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'amélioration de la situation. (Préparation d'une licence par un instituteur, d'une thèse ou de l'agrégation par un professeur, inscription dans une faculté par un fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages de carrière, dépenses supportées par un employé pour suivre des cours lui permettant de se perfectionner dans son métier...)

● Frais de transport du domicile au lieu de travail.

La déduction des frais de transport du domicile au lieu de travail est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal. C'est ainsi que, compte tenu des difficultés existant dans les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

A ce propos, la jurisprudence du Conseil d'Etat a été modifiée. Pour l'appréciation du caractère normal ou non de la distance, sont désormais pris en considération non seulement l'étendue et la configuration de l'agglomération où se trouvent le domicile et le lieu de travail mais aussi les conditions de vie concrètes du contribuable et de sa famille, eu égard aux ressources du foyer, et notamment de l'état de santé des intéressés ; les problèmes de scolarisation des enfants ; la localisation différente du travail de chacun des époux ; les écarts du coût du logement, selon qu'il est situé dans l'agglomération ou la périphérie ; les conséquences d'un changement d'emploi temporaire ou, le cas échéant, définitif.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

JURISPRUDENCE

— Un salarié résidant dans une commune distante de 14 kilomètres du lieu où il exerce ses fonctions ne peut, eu égard à l'importance de l'agglomération lyonnaise et aux conditions de logement dans cette agglomération, être regardé comme habitant à une distance anormale de son lieu de travail. Il est fondé, par suite, à déduire de son revenu imposable les frais de transport qu'il a exposés pour se rendre en voiture de son domicile audit lieu de travail ainsi que ceux correspondant aux déplacements qu'il a effectués, dans la ville en cause, pour les besoins de sa profession et qui n'ont donné lieu, de la part de son employeur, à aucune indemnité à son profit (arrêt du 20 mars 1970, req. n° 74-655).

— Un salarié résidant à Paris et qui exerce son emploi dans une commune de banlieue distante d'une quinzaine de kilomètres ne peut, eu égard à l'étendue de l'agglomération parisienne et aux difficultés particulières de logement qui la caractérisent, être regardé comme habitant à une distance anormale de son lieu de travail. L'intéressé est, en conséquence, fondé à déduire de son revenu imposable les frais de transport qu'il expose pour se rendre en voiture de son domicile audit lieu de travail dès lors que ceux-ci ne sont pas couverts par une allocation spéciale (arrêt du 8 mai 1970, req. n° 76-859).

— Un contribuable qui, afin de suivre l'entreprise dont il était directeur commercial, a fait construire à l'aide d'un prêt du Crédit foncier de France non encore amorti une maison d'habitation dans la localité où cette entreprise avait transféré ses installations, puis qui n'a retrouvé un emploi, après la faillite de ladite entreprise que dans un autre établissement situé à plus de 20 kilomètres, ne saurait, dans les circonstances de l'espèce, être regardé comme habitant à une distance anormale de son lieu de travail. Il est, dès lors, fondé à déduire ses frais de déplacement du montant de sa rémunération (arrêt du 16 janvier 1974, req. n° 87-784).

— Salarié dont le domicile est situé à 55 kilomètres de Paris, où il exerce son activité professionnelle, mais à 50 kilomètres seulement du lieu de travail de son épouse. Il a été jugé que :

1. Le choix de l'intéressé de fixer sa résidence à une distance éloignée de son propre lieu de travail n'a pas, en l'occurrence, un caractère anormal ;
2. Dans la mesure où l'utilisation des moyens collectifs de transport aurait entraîné, au cas particulier, un accroissement important de la durée de ses déplacements quotidiens, l'utilisation par l'intéressé d'une voiture individuelle est justifiée ;
3. Des précisions suffisantes sur le nombre, l'importance et la nature professionnelle de ses déplacements ayant été apportées par l'intéressé, celui-ci est fondé à demander que ses frais de transport soient calculés à partir du barème kilométrique forfaitaire établi par l'administration (arrêt du 17 mars 1976, req. n° 95 963).

c) *Déductions supplémentaires* (*colonne D et E*)

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais professionnels. Vous devez indiquer ici le montant de votre revenu qui y correspond ainsi que le taux admis.

Cette déduction est limitée par la loi à 50 000 F.

d) *Rémunérations allouées par les sociétés dans lesquelles vous détenez plus de 35 % des droits sociaux*

NOUVEAU. — La loi de finances pour 1977 a réduit de 20 % à 10 % l'abattement applicable à la fraction des salaires qui dépasse 120 000 F, lorsque cette rémunération est perçue par des personnes qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 35 % de droits sociaux de leur entreprise. Cette limite a été portée à 150 000 F.

e) *Suppression de l'abattement de 20 %*

NOUVEAU. — La loi de finances pour 1978 a supprimé tout abattement sur la fraction de salaires nets, des pensions ou des rentes viagères à titre gratuit qui excède une fois et demie la dernière tranche du barème correspondant à deux parts (360 000 F pour ces revenus perçus en 1977).

PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGERES A TITRE GRATUIT

Il faut entendre par rente viagère à titre gratuit celles dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● Principales exonérations.

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les pensions servies au titre de l'assurance-vieillesse des salariés sous certaines conditions, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accident du travail ou de maladies professionnelles.

RENTES VIAGERES A TITRE ONEREUX

Ces rentes ne sont retenues dans le revenu imposable que pour une fraction de leur montant déterminé d'après l'âge du bénéficiaire lors de l'entrée en jouissance : 70 % si l'intéressé avait moins de cinquante ans, 50 % (de cinquante ans à cinquante-neuf ans), 40 % (de soixante ans à soixante-neuf ans) et 30 % s'il avait plus de soixante-neuf ans.

NOUVEAU. — Cependant, pour la partie du montant brut annuel de la rente excédant 25 000 francs, et quel que soit l'âge du bénéficiaire, la fraction imposable est de 80 %.

ABATTEMENT DE 10 % SUR LE MONTANT DES PENSIONS ET RETRAITES

NOUVEAU. — Pour la première fois cette année, les titulaires de pensions ou de retraites peuvent pratiquer un abattement de 10 %, toutefois limité à 5 000 francs par foyer, sur le montant de ces pensions ou retraites.

— REVENUS OUVRANT DROIT A L'ABATTEMENT.

— Pensions de vieillesse et de retraite : pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale ou par les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires ;

— Pensions d'invalidité ;

— Pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce), service en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil.

Autres revenus à forme de pension : garantie de ressources servie par les ASSEDIC aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; allocations servies par les entreprises en vertu d'accords particuliers ou de conventions collectives à leurs salariés qui acceptent de cesser leur activité avant l'âge normal de départ à la retraite.

— Rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

En revanche, l'abattement de 10 % n'est pas applicable aux rentes viagères constituées à titre onéreux, qui ne sont imposables que pour une fraction de leur montant variable selon l'âge du crédirentier au moment de l'entrée en jouissance de la rente et le montant de celle-ci.

● Modalités d'application.

— L'abattement de 10 % constitue un abattement spécifique destiné à alléger la charge fiscale des titulaires de pensions ou de retraites. Il ne revêt donc pas le caractère d'une déduction pour frais professionnels.

— Cet abattement s'applique sur le MONTANT BRUT des pensions ou retraites après déduction, le cas échéant, des cotisations sociales incombant obligatoirement au pensionné et des dépenses effectuées en vue de l'acquisition du revenu (frais d'encaissement, par exemple), mais avant imputation de l'abattement de 20 %.

— Le montant de l'abattement de 10 % est PLAFONNE A 5 000 FRANCS pour l'imposition des revenus de 1977. Ainsi qu'il a été précisé au cours des débats parlementaires, le plafond de 5 000 francs ne s'appliqua QU'UNE FOIS PAR FOYER, sur le montant global des pensions perçues par le chef de famille, son conjoint et, le cas échéant, les personnes à sa charge.

EXEMPLE

M. DUVAL.	
Pension d'invalidité de la Sécurité sociale	10 000 F
Pension de retraite	30 000 F
Mme DUVAL.	
Pension de retraite	30 000 F
	70 000 F
Abattement de 10 % : 7 000 francs plafonné à	5 000 F
	65 000 F
Abattement de 20 %	13 000 F
Revenu imposable du ménage	52 000 F

5) Charges à déduire

a) *Déduction des frais de garde des enfants âgés de moins de quatre ans au 31-12 1977*

Cette déduction est limitée selon les modalités suivantes : sous réserve que leur revenu imposable soit inférieur à 114 850 francs, les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés peuvent déduire de leurs revenus professionnels les dépenses qu'ils ont engagées en 1977, pour la garde de leurs enfants à charge âgés de moins de quatre ans au 31 décembre 1977.

NOUVEAU. — Cette déduction est toutefois limitée à 3 000 francs par enfant sans pouvoir excéder le montant imposable des revenus professionnels.

Si vous êtes étudiant (e) et que vous demandiez le rattachement au foyer fiscal de votre père, celui-ci ne pourra déduire les frais de garde de ses revenus, la déduction globale de 7 900 francs tenant compte de cette catégorie de frais.

Cas des contribuables qui se sont mariés, se sont séparés ou sont devenus veufs au cours de l'année 1977. — Si vous êtes dans ce cas, vous ne pouvez pas, en principe, bénéficier de cette réduction, puisque vous êtes considéré normalement comme marié pour le calcul de votre impôt de 1977. Toutefois, si vous y avez avantage, vous pouvez vous déclarer comme célibataire, divorcé, séparé ou veuf, en cochant la case C, D ou V du cadre II de la deuxième page de votre déclaration et en remplissant les paragraphes III « charges de famille » (deuxième page) et 5 « charges à déduire » (quatrième page), en indiquant le nombre d'enfants remplissant les conditions et le montant des sommes versées à la gardienne ou à la nourrice.

b) *Déductions afférentes à l'habitation principale*

Elles sont déductibles dans la limite globale de 7 000 francs plus 1 000 francs par enfant à charge.

● Intérêts des emprunts.

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez déduire les dix premières annuités des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction, ou les grosses réparations de votre *habitation principale*.

● Dépenses de ravalement.

Ces dépenses sont déductibles une seule fois pour un immeuble, et doivent être imputées sur la seule année 1977. Cependant, si vous ne devez régler le solde de ces frais qu'en 1978, vous pouvez attendre la déclaration de vos revenus de l'année prochaine pour déduire l'intégralité des sommes versées (en 1977 et 1978).

Remarques. — Si vous n'habitez pas encore le local, vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses de ravalement.

— Par enfant à charge, il s'agit de ceux qui entrent dans le quotient familial, mais aussi des enfants mariés. Ainsi, un contribuable ayant un fils mineur et un fils marié ayant lui-même une fille (et ayant demandé son rattachement) pourra effectuer la déduction dans la limite de 7 000 francs + 4 000 francs (ses deux fils, sa belle-fille, sa petite-fille).

— La déduction des intérêts ou des frais de ravalement est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié des mêmes avantages lors de l'acquisition de votre précédente habitation principale.

c) *Dépenses effectuées pour économiser le chauffage*

● Conditions et limites dans lesquelles la déduction est autorisée.

— La déduction concerne tous les contribuables, quelle que soit leur qualité : propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, et ne concerne que l'habitation principale, à la condition qu'elle ait été construite avant le 1er mai 1974.

— La limite de 7 000 francs + 1 000 francs par personne à charge visée ci-dessus est applicable aux dépenses d'économie d'énergie : c'est-à-dire que, si vous désirez déduire les trois types de dépenses, elles ne pourront, globalement, dépasser cette limite.

● *Les dépenses à prendre en considération.*

— *Dépenses destinées à l'amélioration de l'isolation thermique.*

Les dépenses déductibles du revenu concernent l'achat et la pose de doubles vitres et doubles fenêtres, de châssis à étanchéité renforcée, de joints métalliques, de matériaux isolants (laine de verre, liège, mousses de polystyrène, de polyéthylène...), à condition que ces matériaux soient d'une épaisseur d'au moins 3 centimètres, et qu'ils soient appliqués sur les parois intérieures ou extérieures des façades et pignons, les plafonds sous combles et sous terrasses, les planchers sur sous-sols ou caves ou les canalisations et réservoirs d'eau chaude et d'air chaud.

— *Dépenses relatives à la mesure et à la régulation du chauffage.*

Il s'agit notamment de l'achat et de la pose de systèmes de régulation par thermostats d'ambiance ou par sondes extérieures ; d'horloges de programmation, de robinets thermostatiques, de compteurs de calories... Les autres dépenses ne peuvent être déduites, et notamment les travaux annexés aux travaux ci-dessus et les dépenses de réglage et d'entretien des installations de chauffage.

— Remplacement de chaudières.

Sont déductibles les dépenses concernant les travaux suivants : remplacement d'une chaudière à fuel usagée par une chaudière neuve de puissance au plus égale à l'ancienne, fonctionnant exclusivement au fuel, au gaz, au charbon, au bois ou encore fonctionnant à la fois au charbon ou au bois ; ou par des appareils captant l'énergie solaire ; installation d'appareils de chauffage d'appoint fonctionnant à l'énergie solaire ; quote-part du contribuable dans le coût des installations utilisant l'énergie géothermique.

REMARQUE : Une notice détaillée (n° 2 042 S) consacrée aux dépenses de cette nature sera délivrée aux contribuables intéressés par les services fiscaux (bureaux d'impôts locaux auxquels les déclarations de revenus sont adressées).

d) *Pensions alimentaires*

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne).

Cependant, les pensions versées aux enfants majeurs, même étudiants, ne sont pas déductibles.

Par ailleurs, si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants dans le besoin, vous pouvez déduire de votre revenu global, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation forfaitaire des avantages en nature retenue pour le calcul des cotisations de sécurité sociale. En 1977, cette évaluation s'élève à 13 francs par jour pour nourriture et 130 francs par mois, pour le logement. Ainsi, la somme déductible des revenus de 1977 s'élève, pour toute l'année, à 6 305 francs par ascendant.

LA DEDUCTIBILITE DES RENTES EN CAPITAL PREVUES EN CAS DE DIVORCE

La pension alimentaire due en cas de divorce pour l'entretien d'un enfant peut être remplacée, en tout ou partie, par le versement d'une somme d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé, en contrepartie, de verser à l'enfant une rente indexée. Un décret du 24 décembre 1976 a précisé les conditions d'application de cette mesure qui avait été prévue par la loi de finances pour 1976.

Si vous avez choisi de vous libérer de votre obligation alimentaire par la constitution d'une rente, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

Comme pour les pensions alimentaires, la déduction, qui ne peut excéder 18 000 francs par an pour un même enfant, n'est plus autorisée lorsque l'enfant atteint l'âge de dix-huit ans, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

A la déclaration des revenus, vous devez joindre, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestion délivrée par l'organisme accrédité chargé du versement de la rente, comportant les indications suivantes :

— Votre identité et votre adresse ;

— Identité, adresse, date et lieu de naissance de votre enfant bénéficiaire de la rente ;

— Identité et adresse de votre ex-conjoint qui a la garde de votre enfant ;

— Montant du capital versé et date du versement ;

— Dates du point de départ et du terme du service de la rente.

Cette attestation est destinée à vous éviter de recevoir ultérieurement des demandes de renseignements de la part de l'administration fiscale.

PENSION ALIMENTAIRE VERSEE A UN ENFANT CHOMEUR DE PLUS DE VINGT-CINQ ANS

Dans une réponse à parlementaire, le premier ministre, ministre de l'économie et des finances, a répondu, le 11 septembre 1976, que les dépenses exposées pour l'entretien d'enfants âgés de plus de vingt-cinq ans en chômage sont déductibles du revenu global, dans la mesure où elles procèdent de l'obligation alimentaire définie par les articles 205 et suivants du code civil. Bien entendu, pour l'appréciation des besoins de l'enfant et de la dette alimentaire des parents, il convient de prendre en considération l'ensemble des ressources de l'enfant, y compris, par conséquent, les aides ou allocations versées pour chômage.

e) *Versements à des œuvres d'intérêt général*

La loi de finances pour 1978 a modifié le régime antérieur de déduction des versements effectués à des œuvres d'intérêt général. Ainsi, l'article 5 de cette loi :

NOUVEAU. — Porte de 0,50 % à 1 % la limite dans laquelle vous pouvez déduire de votre revenu imposable les versements que vous effectuez au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ;

— Maintient le régime particulier prévu pour les dons à la Fondation de France.

f) *Primes d'assurance-vie*

Nos lecteurs sont priés de se reporter, en ce qui concerne la déduction des primes d'assurance-vie, à la page 3 de la notice explicative fournie par l'administration.

FISCALITÉ

Comment calculer votre impôt

Les principaux changements par rapport à l'an dernier portent sur les points suivants :

1) Le barème a été modifié :
— *Les dix premières tranches ont été relevées de 7,5 %*, ce relèvement n'étant que de 6 % pour l'avant-dernière et de 5 % pour la dernière ;
— Les limites générales d'exonération ont été relevées ;

2) Un abattement de 10 % est institué pour les pensions et rentes viagères à titre gratuit, mais il est plafonné à 5 000 F par foyer ;

3) Le régime de déduction pour frais de garde des jeunes enfants a été modifié ;

4) L'abattement sur le revenu imposable des contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans ou invalides a été augmenté ;

5) Les cotisations inférieures à 150 F ne seront plus perçues.

Comme les années précédentes, le processus de calcul de l'impôt est simplifié, l'application du barème au revenu imposable donnant, dans la majorité des cas, le montant net de l'impôt à payer.

Comme l'an passé également, le revenu imposable qui doit être établi avant tout calcul de l'impôt n'apparaît pas sur la déclaration des revenus mais peut être déterminé sur le formulaire figurant à la quatrième page de la notice explicative remise par l'administration fiscale.

I. — Détermination du revenu imposable

Pour déterminer votre revenu imposable, vous devez reporter à chaque ligne de la quatrième page de la notice explicative les sommes inscrites sur la ligne correspondante de la déclaration des revenus n° 2042 (déclaration des revenus de 1977).

REVENUS PROFESSIONNELS

En ce qui concerne les revenus des professions non salariées, vous devez simplement reporter le chiffre correspondant soit à votre forfait, soit à votre bénéfice (ou déficit) réel.

● TRAITEMENTS, SALAIRES, ET REVENUS ASSIMILES. — Vous reportez à la ligne A, le *montant des salaires perçus par chacun* des membres de votre famille.

● MONTANT DES FRAIS REELS JUSTIFIES (ligne B). — Si vous estimez que la déduction forfaitaire de 10 % est insuffisante en ce qui concerne votre situation personnelle, vous devez inscrire ici le montant de vos frais réels et joindre à votre déclaration un état détaillé et justifié de ces frais.

● DEDUCTION NORMALE DE 10 % (ligne C). — Si la somme ainsi déterminée est inférieure au minimum admis de 1 500 F, c'est ce dernier chiffre que vous devez inscrire.

Le montant minimal de déduction :
— s'apprécie séparément pour le chef de famille, son conjoint et chacune des personnes à charge ;
— ne donne lieu à aucune réduction au prorata *du temps lorsque l'activité salariée n'est exer*cée qu'une partie de l'année ou à temps incomplet ;
— ne peut avoir pour effet d'entraîner un déficit.

Exemple. — Soit un ménage de salariés ayant deux enfants à charge :
— Un fils âgé de dix-neuf ans qui a demandé son rattachement au foyer de ses parents et qui occupe un emploi salarié depuis le mois de novembre ;
— Une fille mineure étudiante qui a perçu un salaire pendant le mois d'août.

Les gains annuels se décomposent ainsi :
— Chef de famille .... 60 000 F
— Conjoint (période du 1er janvier au 30 avril 1977) .... 8 000 F
— Fils (période du 1er novembre au 31 décembre 1977) .... 4 000 F
— Fille (période du 1er août au 31 août 1977) .... 1 200 F

Le revenu imposable, après déduction des frais professionnels, est égal à :

	Chef de famille	Conjt	Fils	Fille
1. Revenu brut	60 000	8 000	4 000	1 200
2. Déduction forfaitaire (10 % ou 1 500 F) ..	6 000	1 500	1 500	1 500
3. Revenu net de frais (1 — 2)	54 000	6 500	2 500	—

● *DEDUCTION SUPPLEMENTAIRE* (ligne D). — Si vous bénéficiez d'une déduction supplémentaire pour frais professionnels (artistes, musiciens, représentants de commerce, mineurs...) vous devez servir cette ligne.

Si vous êtes concernés par cette déduction (qui est limitée à 50 000 F) vous avez dû, sur la déclaration de vos revenus, ajouter au montant de vos salaires les indemnités pour frais que vous avez perçues.

● ABATTEMENT DE 20 %. — L'abattement de 20 % applicable aux traitements, salaires et pensions n'est applicable que pour les revenus inférieurs ou égaux à 360 000 F. Par conséquent, si l'application du taux de 20 % détermine un abattement supérieur à 72 000 F, vous ne pouvez déduire que cette somme, le surplus étant perdu. Cette limite s'applique distinctement pour chaque membre du foyer fiscal.

— Personnes détenant une fraction importante du capital d'une société. Le montant de l'abattement de 20 % est réduit à 10 % pour la fraction supérieure à 150 000 F des salaires alloués par des sociétés à des personnes qui détiennent plus de 35 % des droits sociaux.

Cette limitation peut se combiner avec la précédente.

Charges déductibles du revenu global

● DEPENSES CONCERNANT L'HABITATION PRINCIPALE (lignes S, T, et U). — Les intérêts des emprunts, les dépenses de ravalement et les dépenses faites pour économiser le chauffage sont plafonnés globalement à 7 000 F plus 1 000 F par enfant à charge.

Pour ces dépenses, on considère comme enfants à charge non seulement ceux qui ouvrent droit à une demi-part ou à une part pour le quotient familial, mais également ceux qui donnent droit à un abattement sur le revenu imposable (enfants mariés ayant demandé le rattachement au foyer fiscal de leurs parents).

Ces dépenses qui concernent strictement votre habitation principale ne peuvent être déduites que par les propriétaires pour les deux premières et par les propriétaires ou les locataires pour la troisième.

● VERSEMENTS AU PROFIT D'ŒUVRES D'INTERET GENERAL. — Vous ne pouvez déduire, selon les versements effectués, 1 % ou 1,5 % du revenu net qui apparaît à la ligne C de la colonne 2.

La justification de ces versements peut vous être demandée par l'administration fiscale.

● ABATTEMENTS. — Ces abattements, que vous n'avez pas à porter sur la déclaration des revenus, puisqu'ils sont déduits directement par l'ordinateur, doivent être inscrits ici si vous voulez calculer le montant de votre impôt.

— L'abattement pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides concerne donc les contribuables nés avant le 1er janvier 1913 ou invalides (titulaires d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident d utravail d'au moins 40 % ou titulaires de la carte d'invalidité).

Il est égal à 3 400 F si votre revenu imposable (apparaissant à la ligne E) n'excède pas 21 000 F et de 1 700 F si ce revenu est compris entre 21 000 et 34 000 F.

— L'abattement pour les enfants mariés est égal à 7 900 F par enfant compté à charge. Ainsi, pour un jeune couple ayant lui-même un enfant, il sera égal à 23 700 F.

Parvenu à ce stade, vous avez déterminé votre revenu net global imposable qui va vous permettre de calculer le montant de votre impôt.

II. — Calcul du montant de l'impôt

A. — *Votre quotient familial*

La première opération consiste à déterminer votre quotient familial selon les indications qui vous sont données ci-dessous.

NOMBRE de personnes à charge	QUALITE des personnes à charge	CELIBATAIRE DIVORCE VEUF sans enfant à charge issu de son mariage avec le conjoint décédé	MARIE VEUF avec un ou plusieurs enfants à charge issus de son mariage avec le conjoint décédé (2)
0	Néant	1 part	2 parts (marié sans enfants)
1	NON invalide	2 parts	2,5 parts
	Invalide (1)	2,5 parts	3 parts
2	NON invalides	2,5 parts	3 parts
	dont 1 enfant invalide (1)	3 parts	3,5 parts
	invalides	3,5 parts	4 parts
3	NON invalides	3 parts	3,5 parts
	dont 1 enfant invalide (1)	3,5 parts	4 parts
4	NON invalides	3,5 parts	4 parts
	dont 1 enfant invalide (1)	4 parts	4,5 parts
5	NON invalides	4 parts	4,5 parts
	dont 1 enfant invalide (1)	4,5 parts	5 parts

(1) Titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

(2) *Lorsque* chacun des époux est invalide, il y a lieu de majorer de 0,5 par part les chiffres de la dernière colonne pour obtenir, suivant la situation de famille envisagée, le quotient familial applicable aux foyers intéressés.

CAS PARTICULIER

● Pour les célibataires ou divorcés ayant des charges de famille, la première personne à charge donne droit à une part entière au lieu d'une demi-part.

● Les célibataires, divorcés ou veufs n'ayant pas de personne à charge, sont imposables d'après un quotient familial de 1,5 part s'ils sont titulaires :
— De la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale ;
— Ou d'une pension militaire d'invalidité de 40 % au moins ;
— Ou d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins.

● Les célibataires, divorcés ou veufs ayant un enfant majeur ou faisant l'objet d'une imposition distincte, bénéficient de 1,5 part.

● Les célibataires, divorcés ou veufs ayant perdu un enfant majeur de plus de 16 ans par suite de faits de guerre disposent également de 1,5 part.

● En cas de mariage en 1977, deux déclarations doivent être souscrites ; l'une concerne l'épouse pour la période antérieure au mariage, l'autre concerne le mari pour l'ensemble de ses revenus de l'année ainsi que ceux de sa femme pour la période postérieure au mariage. Cependant, chacun des contribuables dispose en ce qui le concerne de deux parts.

B. — *Le calcul proprement dit*

1) Arrondissez votre revenu imposable (R) à la centaine de francs inférieure, divisez-le par le nombre de parts (N) correspondant à votre quotient familial, et regardez dans le tableau ci-contre quelle formule vous devez appliquer.

Le résultat obtenu est, le cas échéant, arrondi au franc le plus voisin, l'arrondissement étant opéré au franc supérieur si le nombre de centimes est égal ou supérieur à 50.

2) Si vous avez perçu des revenus mobiliers ouvrant droit à avoir fiscal, vous devez retrancher de la somme ainsi obtenue le montant de l'avoir fiscal mentionné à la ligne Z de la troisième page de votre déclaration des revenus.

De même, si vous avez réalisé des profits de construction ayant supporté un prélèvement non libératoire, vous déduisez ce prélèvement.

BAREME DE L'IMPOT

0 %	$\frac{R}{N} \leq 7\,250$	I = 0
5 %	$7\,250 < \frac{R}{N} \leq 7\,600$	I = 0,05 R — 362,50 F × N
10 %	$7\,600 < \frac{R}{N} \leq 9\,100$	I = 0,10 R — 742,50 F × N
15 %	$9\,100 < \frac{R}{N} \leq 14\,400$	I = 0,15 R — 1 197,50 F × N
20 %	$14\,400 < \frac{R}{N} \leq 18\,900$	I = 0,20 R — 1 917,50 F × N
25 %	$18\,900 < \frac{R}{N} \leq 23\,800$	I = 0,25 R — 2 862,50 F × N
30 %	$23\,800 < \frac{R}{N} \leq 28\,775$	I = 0,30 R — 4 052,50 F × N
35 %	$28\,775 < \frac{R}{N} \leq 33\,200$	I = 0,35 R — 5 491,25 F × N
40 %	$33\,200 < \frac{R}{N} \leq 57\,425$	I = 0,40 R — 7 151,25 F × N
45 %	$57\,425 < \frac{R}{N} \leq 79\,025$	I = 0,45 R — 10 022,50 F × N
50 %	$79\,025 < \frac{R}{N} \leq 100\,900$	I = 0,50 R — 13 973,75 F × N
55 %	$100\,900 < \frac{R}{N} \leq 119\,100$	I = 0,55 R — 19 018,75 F × N
60 %	$\frac{R}{N} > 119\,100$	I = 0,60 R — 24 973,75 F × N

C. — *Limites d'exonération*

L'application de ce barème peut vous donner un certain montant d'impôt à payer. Cependant, la loi a institué des limites d'exonération en dessous desquelles aucune cotisation n'est perçue.

Voici, à titre indicatif, quelques limites d'exonération.

SITUATION DE FAMILLE	LIMITES D'EXONERATION	
● Personnes âgées de moins de soixante-cinq ans et non titulaires d'une pension d'invalidité.	Montant de la pension ou du salaire perçu	Revenu ou bénéfice net
Célibataire (1 part)	16 890	15 201
Veuf (1,5 part)	16 890	15 201
Marié sans enfant (2 parts)..	22 778	16 400
Marié un enfant (2,5 parts)..	27 917	20 100
Marié deux enfants (3 parts)..	33 056	23 800
Marié quatre enfants (4 parts)	43 334	31 200
● Personnes âgées de moins de soixante-cinq ans et titulaires d'une pension d'invalidité.		
Célibataire (1 part)..........	16 890	15 201
Veuf (1,5 part)...............	22 362	16 100
Marié sans enfant (2 parts).	27 500	19 800
Marié un enfant (2,5 parts)..	30 278	21 800
Marié deux enfants (3 parts).	35 417	25 500
Marié quatre enfants (4 parts)	45 695	32 900
● Personnes âgées de plus de soixante-cinq ans.		
Célibataires (1 part)..........	18 445	16 600
Veuf (1,5 part)	18 445	16 600
Marié sans enfant (2 parts)..	27 500	19 800

Remarque : quel que soit le nombre de parts, vous êtes exonérés de l'impôt sur le revenu lorsque votre revenu, net de frais personnels, n'excède pas 15 200 F (moins de soixante-cinq ans), ou 16 600 F (plus de soixante-cinq ans).

NOUVEAU. — A compter de l'imposition des revenus de 1977, les cotisations d'impôt sur le revenu, dont le montant est inférieur à 150 F, ne seront plus *mises* en recouvrement.

Il convient de retenir le montant de la cotisation établie à raison de l'ensemble des revenus taxés au titre de l'année d'imposition (impôt sur le revenu déterminé selon le barème progressif et impôt sur le revenu calculé selon un taux proportionnel, le cas échéant) mais avant imputation :
— de l'avoir fiscal dont bénéficient les personnes qui perçoivent des dividendes distribués par des sociétés françaises ;
— du crédit d'impôt résultant de la perception anticipée que constitue la retenue à la source applicable — lorsque le bénéficiaire n'a pas opté pour le régime du prélèvement libératoire — aux produits d'obligations d'autres titres d'emprunt négociables et de bons de caisse ;
— des prélèvements opérés sur les profits de construction (prélèvement de 15 %, 25 %, 30 % ou 33 1/3 %) lorsqu'ils ne sont pas libératoires ;
— de la retenue sur certains revenus non salariaux payés par un débiteur établi en France à des personnes ou des sociétés n'ayant pas dans notre pays d'installation professionnelle permanente ;
— de la fraction de retenue à la source sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères de source française servie à des personnes n'ayant pas leur domicile fiscal en France qui est effectivement imputable sur l'impôt sur le revenu.

1o) la non-mise en recouvrement des cotisations inférieures à 150 F ne constitue pas une exonération d'impôt sur le revenu. Par suite les règles applicables en matière d'imputation et de restitution de l'avoir fiscal ne sont pas modifiées.

2o) De la même manière, les contribuables *qui* bénéficient de l'application du minimum de perception ne sauraient se prévaloir du fait que leur cotisation n'a pas été mise en recouvrement pour obtenir l'un des dégrèvements d'office de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation prévus en faveur des contribuables âgés de plus de soixante-quinze ans (ou infirmes) qui ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu.

TABLEAU PRATIQUE DU CALCUL DE L'IMPOT

Pour un revenu et un quotient familial donnés, effectuer les calculs pour le montant de revenu indiqué à la ligne précédente : ainsi pour un revenu de 55 600 francs correspondant à 2,5 parts, l'impôt dû est égal à 4 669 francs + 25 % de (55 600 francs — 47 300 francs) = 4 469 francs.

%	1 part		1,5 part		2 parts		2,5 parts		3 parts		3,5 parts		4 parts	
	Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôt	Revenu imposable	Impôts	Revenu imposable	Impôts	Revenu imposable	Impôts
5 %	7 300	3	10 900	1	14 600	5	18 200	4	21 800	3	25 400	1	29 100	5
10 %	7 600	18	11 400	26	15 200	35	19 000	44	22 800	53	26 600	61	30 400	70
15 %	9 100	168	13 700	259	18 200	335	22 800	426	27 300	503	31 900	594	36 400	670
20 %	14 400	963	21 600	1 444	28 800	1 925	36 000	2 406	43 200	2 888	50 400	3 369	57 600	3 850
25 %	18 900	1 863	28 400	2 806	37 800	3 725	47 300	4 669	56 700	5 588	66 200	6 531	75 600	7 450
30 %	23 800	3 088	35 700	4 631	47 600	6 175	59 500	7 719	71 400	9 263	83 300	10 806	95 200	12 350
35 %	28 800	4 589	43 200	6 883	57 600	9 178	72 000	11 472	86 400	13 766	100 800	16 061	115 100	18 320
40 %	33 200	6 129	49 800	9 193	66 400	12 258	83 000	15 322	99 600	18 386	116 200	21 451	132 800	24 515
45 %	57 500	15 853	86 200	23 756	114 900	31 680	143 600	39 564	172 300	47 468	201 000	55 371	229 700	63 275
50 %	79 100	25 576	118 600	38 339	158 100	51 103	197 600	63 866	237 100	76 629	276 600	89 392	316 100	102 155
55 %	100 900	36 276	151 400	54 742	201 800	72 953	252 300	91 218	302 700	109 429	353 200	127 694	403 600	145 905
60 %	119 100	46 486	178 700	69 759	238 200	92 973	297 800	116 246	357 300	139 459	416 900	162 732	476 400	185 945

NOTA. — Les sommes inférieures à 150 francs ne sont pas perçues.

Le Monde économie-régions

[É]TRANGER

[L]es relations commerciales entre le Japon et la C.E.E.

Tokyo reste sur la réserve

Tokyo. — Aucun progrès, semble-[t-i]l, n'a été accompli pour remédier [au] déséquilibre des échanges entre la [C.]E.E. et le Japon après quatre [jo]urs de « consultations » menées à [To]kyo par une délégation européenne [co]nduite par M. Meynell, directeur au [se]crétariat des affaires extérieures de [la] Communauté, consultations qui se [so]nt achevées jeudi 16 février.

Les Européens n'ont apparemment [re]ncontré qu'une « attention polie » [de] la part des Japonais. Soulignant [qu]e, en 1977, le Japon a accumulé [u]n excédent de 5,2 milliards de dol[la]rs dans ses échanges avec la C.E.E. [..]7 selon les statistiques japonaises), [M]. Meynell a insisté sur les demandes [de] Bruxelles concernant de nouvelles [ré]ductions tarifaires sur la base de [né]gociations bilatérales, parallèles à [ce]lles actuellement en cours au [G]ATT. Les Japonais maintiennent que [ce]tte demande est *irrecevable : toute [né]gociation sur les tarifs doit avoir [li]eu, affirment-ils, dans le cadre du* [G]ATT.

[En] insistant sur *la nécessité pour les [Ja]ponais d'ouvrir davantage leur [m]arché, aux produits manufacturés,* [M]. Meynell a, d'autre part, demandé [qu]*e des concessions soient faites sur* [le]s avions, les produits agricoles, les [pr]oduits *chimiques et pharmaceu*tiques, etc. Le chef de la délégation européenne *a souligné que ces* demandes, notamment en ce qui concerne les produits alimentaires (biscuits, fromages, chocolat), se situaient « *dans la limite de la politique définie par le gouvernement japonais lui-même* ». Selon des sources japonaises, M. Meynell, qui avait demandé à ses interlocuteurs de préciser ce qu'ils pouvaient faire, aurait exprimé sa « profonde déception » *devant leurs réticences à aborder* les questions concrètes.

Cependant, selon le quotidien *Nihon Keizai*, Tokyo aurait finalement accepté la création d'un système de sauvegarde multilatérale, souhaité par Bruxelles, dans le cadre du GATT.

Les Japonais attendent à la mi-mars M. Roy Denman, directeur général pour les affaires extérieures de *la C.E.E., qui sera suivi, si un accord* est en vue, de M. Haferkamp, vice-président de la Commission de Bruxelles. Il est donc possible que *Tokyo ne tienne pas à faire officiellement* des concessions dès maintenant pour se *retrouver* les *mains* vides le mois prochain.

Les commandes d'Airbus

La grande inconnue dans les négociations C.E.E.-Japon est l'intention *des Japonais concernant Airbus. Les* autorités nippones *ont* beau jeu de *se retrancher derrière le fait que*, à moins de retomber dans une autre affaire Lockheed, *ils n'ont pas les* moyens de forcer les compagnies aériennes à acheter l'appareil européen. La compagnie privée de lignes intérieures T.D.A. aurait cependant, dit-on, l'intention d'acheter huit Airbus après l'ouverture du nouvel aéroport de Narita si elle obtient du gouvernement l'autorisation de renforcer ses services intérieurs.

Il reste que les Japonais prennent souvent, à l'égard de leur partenaires, des engagements qu'ils se révèlent incapables de tenir. A la fin de l'année dernière, Tokyo avait affirmé son intention d'importer pour 3 milliards de dollars de matières premières afin de réduire l'excédent de sa balance des paiements. Le premier *ministre* a annoncé, *mercredi* 15 février, qu'il ne s'agissait plus *que d'un milliard de dollars. Les* autorités nippones expliquent aujourd'hui *qu'elles avaient avancé un* chiffre trop élevé...

PHILIPPE PONS.

A la Cour de justice européenne

[L]ES MESURES DE RESTRICTION DES DROITS DE PÊCHE PRISES PAR L'IRLANDE SONT CONDAMNÉES

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés euro[p]éennes). — La Cour de justice [e]uropéenne *de Luxembourg vient* [de] confirmer que les mesures de [re]striction des droits de pêche au [la]rge des côtes irlandaises, déci[dé]es depuis 1977 par le gouver[ne]ment de Dublin, constituaient [u]ne violation du traité d'adhésion, [en] raison de *leur caractère dis[cr]iminatoire.* L'arrêt qui vient [d']être ainsi rendu est d'autant [pl]us important qu'après le récent [éc]hec des discussions communau[ta]ires sur la pêche, on prête aux [Br]itanniques l'intention d'adop[te]r, *aux aussi, des mesures* natio[na]les.

C'est en février 1977 que l'Ir[la]nde avait décidé d'interdire [l'a]ccès, dans de très vastes péri[m]ètres au large de ses côtes, aux [ba]teaux de pêche dépassant [..] mètres, *ou ayant une force* [mo]trice supérieure à 1 100 che[va]ux. La commission avait alors [in]troduit un recours auprès de [la] Cour de justice de Luxembourg, [la]quelle, en juillet, avait ordonné, [pa]r voie de référé, au gouverne[me]*nt irlandais de suspendre* l'ap[pli]cation des mesures litigieuses. [L]a Cour reconnaît aujourd'hui [qu]e l'Irlande avait le droit, en [ab]sence de dispositions adé[qu]ates sur le plan communau[tai]re, d'imposer des mesures de [con]servation intérimaires dans les [ea]ux relevant de sa juridiction, [ma]is à l'égard du droit commu[nau]taire, de telles mesures pou[vai]ent être discriminatoires. Or, [en] pratique, elles permettaient à [tou]s les bateaux irlandais (qui [son]t de petites unités) de pêcher, [alo]rs qu'elles éliminaient des eaux [irl]andaises une bonne partie des [flo]ttes de pêche d'autres Etats [me]mbres qui, traditionnellement, [ve]nnent travailler *dans cette* [zo]ne.

PHILIPPE LEMAITRE.

En Grande-Bretagne

Le taux annuel d'inflation est ramené à moins de 10 % pour la première fois depuis quatre ans

De notre correspondant

Londres. — Pour la première fois depuis plus de quatre ans, le taux annuel d'inflation est tombé, en Grande-Bretagne, au-dessous du « seuil » de 10 %, passant de 12,1 % en décembre à 9,9 % en janvier. La nouvelle a été accueillie sans surprise, mais favorablement par la City, sans cependant dissiper les préoccupations qui sont apparues après la publication récente des statistiques défavorables sur le déficit de la balance des paiements et le *gonflement brusque de la masse monétaire* (« le Monde » du 17 février).

S'adressant à un groupe économique travailliste, M. Healey a prédit *que la Grande-Bretagne améliorerait* encore, d'ici la fin de l'année, sa *bonne performance économique*, alors que celle de ses principaux concurrents se détériorerait. « *Nous aurons un taux d'inflation inférieur à celui de la France, peut-être des Etats-Unis, et un taux de croissance plus grand que celui de la France ou de l'Allemagne* », a dit M. Healey.

Néanmoins, il a tempéré ces propos optimistes par une note de prudence. Le taux d'inflation de la Grande-Bretagne est encore au-dessus de celui de ses principaux concurrents industriels, a-t-il dit en substance.

Les revenus, a-t-il encore déclaré, ont augmenté plus rapidement que l'an dernier, alors que la productivité n'a progressé que lentement. Enfin, *la réduction du chômage reste liée* au maintien d'une politique de res*triction, qui a donné de bons résultats.* M. Hatterfley, ministre des prix, *lui a fait écho. Après avoir évoqué* les sacrifices consentis au cours des *deux dernières années par les sala*riés, acceptant de limiter leurs demandes d'augmentation, il a indiqué que tous ceux qui avaient accepté la norme de 10 % pouvaient être assurés que leurs revenus augmenterait plus rapidement que le coût de la vie.

Au travers de cette orchestration bruyante, M. Healey et ses amis « modérés » entendent d'une part rétablir une confiance quelque peu ébranlée par les dernières statistiques, d'autre part contrecarrer l'offensive de M. Benn et de quelques ministres appartenant à la gauche travailliste qui, soutenus par les *TUC, insistent sur la nécessité de* prendre des mesures de relance *substantielles (accroissement* des dépenses publiques, réduction des *impôts). M. Healey n'envisage plus* maintenant qu'une injection comprise entre 2 milliards et 2 milliards 500 millions de livres, chiffres nettement inférieurs à celui demandé par les syndicats.

HENRI PIERRE.

AGGRAVATION INQUIÉTANTE DU CHOMAGE EN ESPAGNE

(De notre correspondant.)

Madrid. — Le gouvernement madrilène considère que le chômage est devenu le problème numéro un du pays. En constante *augmentation depuis l'an passé*, celui-ci risque de s'aggraver de façon inquiétante cette année, selon les prévisions officielles. Dans certaines zones d'Andalousie, la région *la plus affectée*, le manque de travail réduit à la *misère une partie* de la population rurale, composée surtout de journaliers agricoles.

Les derniers chiffres publiés par l'Institut national de la statis*tique montrent en effet que* le chômage a augmenté de 7 % au cours du dernier trimestre de 1977 et de 19 % en un an. Le nombre de sans-emploi était, à la fin de décembre, de 831 000, soit *6,27 %* de la population active, et celui des *chômeurs partiels de 206 000.* En un an, le nombre des jeunes qui cherchent un emploi pour la première fois est passé de 272 000 à 339 000. Les secteurs les plus touchés sont ceux de la construction et des services, mais c'est *dans l'agriculture que le nombre* des sans-emploi a augmenté le plus (+ 27 % en un an).

Selon M. Joaquin Garrigues Walker, ministre des travaux publics, *il* est probable que l'Espagne comptera en 1978 de 300 000 à 500 000 *chômeurs* de plus. — Ch. V.

— A PROPOS DE... —

UNE ÉTUDE SUR LE LITTORAL DE HAUTE-NORMANDIE

« Chef-d'œuvre en péril »

La mission régionale Haute-Normandie vient de publier un inventaire des sites du littoral de la Seine-Maritime qu'il serait souhaitable de protéger et d'acquérir (1). L'ouvrage, financé par le ministère de la culture et de l'environnement, a *été réalisé* par une géographe de Rouen, Mlle Catherine Gay.

Le littoral français est un « chef-d'œuvre en péril ». Tout le monde le reconnaît aujourd'hui... avec retard. Encore faudrait-il savoir avec précision ce qui peut encore être sauvé, ce qui doit l'être et comment y parvenir. Il ne peut y avoir de politique à long terme sans ce travail préalable.

C'est ce qui vient d'être fait — et de manière remarquable — pour les 130 kilomètres du littoral de Seine-Maritime, entre Le Havre et Le Tréport. Mlle Gay y a recensé avec minutie, commune par commune, les vallons, les falaises et les forêts, qui constituent la parure de cette côte. Elle s'est attachée, en particulier, aux « valleuses », ces vallées suspendues, et d'une grande beauté naturelle qui, débouchant sur les grèves, sont autant de fenêtres ouvertes sur le large. Un patrimoine collectif de valeur qu'il faudrait absolument conserver. Chaque site présentant un intérêt esthétique, touristique, historique, géologique, botanique ou zoologique est étudié. Sont recensées également les menaces qui pèsent sur eux.

La première est celle du mitage par les pavillons, les résidences secondaires et même les cabanons bricolés sans aucun permis qui fleurissent partout. Non seulement ils gâchent les sites, mais ils aboutissent à leur privatisation. Car des clôtures s'élèvent bientôt, et les chemins s'interrompent. Autre danger : celui des décharges d'ordures, qui, en dépit des interdictions, jalonnent les falaises.

Les protections légales ne manquent pourtant pas : sites classés, sites inscrits, zones sensibles, zones non constructibles prévues par les plans d'occupations des sols, etc. L'examen détaillé du littoral de Haute-Normandie montre d'abord que leur nombre est insuffisant. Ainsi, sur quarante-cinq communes côtières, onze seulement peuvent opposer aux lotisseurs un plan d'occupation des sols. Quatorze autres sont à l'étude, mais il reste encore quatorze localités où rien n'est prévu, alors qu'un POS serait « particulièrement souhaitable » sur leur territoire.

Même lorsque les POS sont établis, le littoral n'est pas sauvé pour autant. Un exemple : il était de tradition d'interdire les constructions sur une bande de 200 mètres, le long des falaises. Certains POS ont réduit cette frange de moitié. « Les protections légales ne suffisent pas à résoudre le problème posé par l'urbanisation du littoral », conclut Mlle Gay.

La seule solution, réellement efficace, pour protéger les endroits les plus intéressants et les ouvrir au public, consiste donc à les acheter. Le rapport « pointe » ainsi une demi-douzaine de sites couvrant au total 150 hectares, dont l'acquisition par la puissance publique est urgente. Ailleurs, l'étude suggère le renforcement des protections légales, des aménagements touristiques, la réouverture de certains cheminements pittoresques.

Pour un département littoral, au moins les collectivités locales et les organismes d'Etat — tout particulièrement le conservatoire du littoral — savent donc exactement ce qu'ils ont à faire. Les scientifiques ont accompli leur travail : la balle est désormais dans le camp des « décideurs ». Mais qu'attend-on pour faire de semblables recensements dans les trente-deux autres départements côtiers ?

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) *Le Littoral de la Seine-Maritime, inventaire des sites à protéger*, par Catherine Gay, mission régionale Haute-Normandie, cours Clemenceau, 76036 Rouen Cedex.

Agriculture

● *La F.D.S.E.A. de Loire-Atlantique « ne se considère pas pour l'instant comme exclue »* de la F.N.S.E.A. (*Fédération* nationale des exploitants agricoles). Jeudi 16 *février*, la direction nationale de la F.N.S.E.A. avait annoncé que son conseil d'administration avait décidé d'exclure la fédération départementale de Loire-Atlantique (*le Monde* du 18 février). Le vice-président de cette fédération précise que la commission « statuts et conflits » de la F.N.S.E.A. ayant refusé de statuer sur ce sujet, le conseil d'administration du syndicat n'était pas habilité à prononcer l'exclusion. En conséquence, a-t-il ajouté, la fédération de Loire-Atlantique sera représentée au congrès national, qui se tiendra à Versailles les 22 et 23 *février*.

Emploi

● *La situation de l'emploi est étale*, estime M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière ; elle ne s'aggrave pas, mais ne s'améliore pas pour autant. M. Bergeron constate que le nombre des chômeurs indemnisés par l'ASSEDIC (Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), en fin de mois, est passé d'environ 508 000 fin décembre à 604 000 fin janvier, soit une augmentation de 4 % : c'est là un phénomène *saisonnier*. Le nombre des nouvelles demandes d'allocations déposées aux ASSEDIC a augmenté de 9 % en janvier 1978 par rapport à décembre, alors que celui des demandes en cours de liquidation aux ASSEDIC *est en* diminution.

FAITS ET CHIFFRES

Handicapés

● *Un meeting contre la loi d'orientation* était organisé ce samedi 18 février, à 14 heures, à Paris-10e, 33 rue de la Grange-aux-Belles, par le Mouvement de *défense des handicapés* (M.D.H., 4, rue du docteur Tuffier, Paris-13e) ainsi que par plusieurs autres associations.

Relations internationales

● *M. Claude Cheysson*, commissaire européen chargé du développement, se rendra en visite officielle aux Etats-Unis du 20 au 22 février. Ses entretiens porteront notamment sur la relance du dialogue Nord-Sud et la préparation de la prochaine conférence de la *C.N.U.C.E.D.*, qui se tiendra à Genève du 6 au 9 mars. — *(A.F.P.)*

M. René Richard et la réunification syndicale

Retraçant la carrière de M. René Richard, ancien dirigeant de Force ouvrière, qui vient de disparaître, *le Monde* du 16 *février* 1978 a dit que ce leader « *milita longtemps pour la réunification des trois grandes centrales syndicales, F.O., C.F.D.T. et C.G.T.* ». Comme nous le fait remarquer M. André Bergeron, secrétaire général de *F.O.*, cette appréciation est abusive.

Certes, M. Richard souhaitait le regroupement des organisations syndicales. Mais celui auquel il avait œuvré, notamment à la fin des années 50 et au *début des années 60*, était celui qui aurait rassemblé Force ouvrière, la C.F.T.C. d'alors, puis la C.F.D.T. et la FEN.

Pragmatique, M. Richard a souvent pratiqué *l'unité d'action* entre la Fédération des ingénieurs et cadres F.O., dont il était le président, avec les fédérations homologues C.F.D.T. et C.G.T. et avec la C.G.C. Il conserva *toujours* une *certaine* fierté d'avoir été le porte-parole unique de délégations constituées par les quatre organisations.

Cependant, dans son désir de simplification de l'échiquier syndical, M. René Richard restait *fort éloigné de la C.G.T. et de* l'influence communiste qu'il lui reprochait d'accepter. Au lendemain de la guerre, M. Richard avait pris une part importante dans les efforts de développement de la productivité et l'envoi de *missions* en ce sens aux Etats-Unis, ce qui indique assez son éloignement fondamental des positions cégétistes. Ses conceptions de la *construction* européenne l'écartaient tout autant des positions du P.C. et de la C.G.T.

[A]UTOMOBILE

Fiat étend sa gamme 131 avec deux Supermirafiori

[F]iat est l'un des trois grands [co]nstructeurs européens, avec [Re]nault et Volkswagen, *qui ont* [su] apporter une réponse rapide [à l]a raréfaction de l'énergie à bon [ma]rché. Sa gamme, en évolution [con]stante depuis quelques années, [a] vieilli *mais elle s'est bonifiée* [(co]nsommation et durabilité) et [s'e]st sérieusement assagie... ce qui [n'e]st pas sans inconvénients [lor]sque sa clientèle habituelle re[che]rche avant tout le brio.

[L]es nouvelles 131 Supermirafiori [vie]nnent à point pour fixer une [im]age de marque qui s'estompait : *[les] 1300 TC (7 CV) et 1600 TC* [(9 C]V) adoptent le double arbre [à c]ames en tête qui fit les beaux [jou]rs de la gamme « sportive » de [Fia]t. Leur puissance, par rapport [au]*x 131, 1300 et 1600, augmente* [res]pectivement de de 13 ch. et [..] ch. (78 ch. et 96 ch. DIN à [..]00 t./mn) mais leur couple [ma]ximal, presque inchangé, est [obt]enu à un régime *plus élevé. Ces* [nou]veaux modèles sont donc des[tin]és avant tout aux amateurs de [co]nduite rapide, pour lesquels le [fo]nctionnement efficace d'une boîte à [cin]q vitesses est encore un plaisir. [Il] faut pourtant noter que l'accroissement de *puissance* n'est préjudiciable ni à la consommation (légèrement inférieure à celle des modèles « normaux ») ni au volume sonore intérieur, dont le niveau a été sensiblement *abaissé*.

L'ensemble de la gamme 131 a, par ailleurs, été remanié : si le modèle de base, la 131 L, conserve l'habitacle de l'ancienne 131 S, les autres modèles font l'objet de retouches intérieures et extérieures *notables* telles qu'une nouvelle planche de bord très originale et une ventilation encore améliorée. L'ensemble est d'apparence cossue, pratique et confortable. Et les prix *sont extrêmement compétitifs.*

Dans quelques mois Fiat étendra sa gamme 131 avec deux nouvelles versions, une 131 Racing à moteur 2 litres à 2 ACT et une 131 diesel *(60 ch.) à moteur 2 litres (ce qui* explique les efforts de la firme en ce qui concerne l'insonorisation de l'habitacle) Quant à la grande nouveauté, la 138, elle n'apparaîtra qu'en *avril prochain, au* salon de Turin. — M. B.

★ *Prix des berlines 4 portes* : L, 25 400 F ; CL, 27 500 F ; 1 600 CL, 28 120 F ; 1 300 TC, 29 600 F ; 1 600 TC, 31 000 F ; break Panorama 1 300 L, 26 900 F.

AFFAIRES

Textiles : producteurs et distributeurs vont coopérer plus étroitement

Les représentants de la distribution et de la production de produits textiles et de l'habillement ont signé, jeudi 16 février, en présence de M. Antoine Rufenacht, secrétaire d'État à l'industrie au commerce et à l'artisanat un protocole d'accord. Ce protocole, sorte de *« code de bonne conduite »* précise les règles de comportement que les fédérations professionnelles de la distribution, d'une part, et de la production, d'autre part, s'efforceront de faire respecter par leurs adhérents. Les distributeurs s'engagent notamment à *« mettre en compétition la production nationale avec l'importation dans les mêmes conditions de quantités et de délais, la production française étant consultée systématiquement avant le départ des acheteurs à l'étranger »*, à passer des commandes *« portant sur des quantités importantes »*, à consentir des *« engagements à moyen terme »* et des commandes *« longtemps à l'avance »*, etc. En contrepartie, les producteurs proposeront des prix dégressifs en fonction des quantités demandées et porteront *« une attention toute particulière au respect des délais »*.

De leur côté les pouvoirs publics soutiendront ces initiatives par des interventions de l'Institut de développement industriel et du CIRIT *« afin d'améliorer les fonds propres des entreprises de confection produisant des articles de grande distribution »* et par des prêts du FDES destinés à *« faciliter les opérations exemplaires issues de la concertation entre producteurs et distributeurs »*. M. Rufenacht, après avoir souligné l'importance de ce protocole, résultat des nombreuses réunions organisées depuis un an par le ministère (*le Monde* du 14 décembre 1977) a ajouté que *« le délai de cinq ans que donne le renouvellement de l'accord multifibres doit inciter les industriels à s'organiser et s'équiper pour pouvoir répondre à des ordres portant sur de grandes quantités. »*

M. ROGER FAUROUX EST NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'EXPANSION A L'ÉTRANGER DU C.N.P.F.

Sur proposition de M. Jacques Ferry, qui préside la commission de politique économique générale du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.), M. Roger Fauroux, président de Saint-Gobain Industries, directeur de la construction dans le groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et président de Saint-Gobain Industries, a été nommé à la présidence de la commission de l'expansion à l'étranger du C.N.P.F. Il remplace M. José Bidegain, qui avait quitté le conseil exécutif de l'organisation patronale en décembre 1977.

[Agé de cinquante et un ans, ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration, M. Fauroux est inspecteur des finances. Entré en 1961 chez Pont-à-Mousson, il est nommé en 1972 directeur général adjoint du groupe Saint-Gobain - Pont-à-Mousson. En 1976, il devient président de Saint-Gobain Industries. M. Roger Fauroux est considéré comme le dauphin de M. Roger Martin, l'actuel président du groupe Saint-Gobain - Pont-à-Mousson.]

MANUFRANCE : nomination d'un administrateur délégué

Manufrance n'a toujours pas de P.D.G. Le conseil d'administration, qui devait désigner le vendredi 17 février un successeur à M. Henri Fontvieille — démissionnaire après avoir repris pour huit jours ses anciennes fonctions, — a nommé un administrateur délégué, M. Jean Hamon, coopté le même jour. M. Jean Hamon restera en poste jusqu'au 28 février. Son mandat, précise un communiqué des administrateurs, expirera *« lorsque la société Manufrance, ayant obtenu toutes les garanties permettant la constitution de la société nouvelle d'exploitation, le conseil sera en mesure de nommer un nouveau président. Le mandat expirera le toute façon au 1er mars 1978. »* Il aura donc la charge, pendant deux semaines, de gérer la société dans le cadre du plan approuvé le 30 septembre dernier par le tribunal de commerce de Lyon ; le fonctionnement de la société exige en effet la présence d'un gestionnaire pour les décisions quotidiennes. Si, dans le délai imparti, une solution favorable est trouvée à la crise de Manufrance, M. Hamon restera membre du directoire.

Comme l'avant-dernier P.-D. G. M. Jacques Petit, M. Jean Hamon vient du groupe Printemps-Prisunic, dont il était membre du comité de direction et directeur général du contrôle et des systèmes de gestion. Le conseil d'administration de Manufrance a également coopté à titre individuel un autre nouvel administrateur, M. Pierre Juvin, président de la Macif (Mutuelle des fonctionnaires).

De leur côté, les créanciers fournisseurs de Manufrance, regroupés pour la plupart dans un comité de défense, menacent, dans *« une lettre à la population »* publiée à Paris, de cesser leurs livraisons après le 28 février si une solution n'est pas trouvée.

● *Creusot-Loire et Ugine-acier* vont créer une filiale commune afin de concentrer leurs productions en tréfilerie d'acier inoxydable. Creusot-Loire détiendra 60 % du capital de cette société qui emploiera près de 700 salariés : 25 à Paris (services administratifs), 197 à la tréfilerie de l'usine d'Imphy (Nièvre), 115 à celle de l'usine de l'Ondaine de Creusot-Loire, 210 aux établissements G. Frauchard à Brionne (Eure), filiale d'Ugine-Aciers, et 145 à l'établissement de Bourg-en-Bresse d'Ugine-aciers. Creusot-Loire apportera en outre ses participations dans les sociétés Max Bals et Wongehr (R.F.A.) et Ugine-aciers l'activité de tréfilage de son usine de Fos.

TRANSPORTS

Concorde en danger ?

L'idée qu'Air France puisse arrêter l'exploitation de Concorde est en l'air. Certains milieux gouvernementaux ne cachent pas la vraisemblance d'une telle hypothèse, même s'ils refusent de l'officialiser et de fixer des échéances.

Ces rumeurs reposent sur un constat, ou du moins une crainte: l'avion supersonique actuel ne sera jamais rentable.

La compagnie nationale exploite quatre Concorde. *« Un cinquième serait nécessaire pour permettre à Air France d'assurer ses vols dans de bonnes conditions de régularité »*, expliquait récemment M. René Camus, président du Syndicat national des pilotes de ligne. L'extension du réseau supersonique — et singulièrement la desserte quotidienne de New-York depuis le 22 novembre 1977 — impose, à son avis, un avion de réserve supplémentaire pour parer aux incidents techniques.

Air France a de meilleures chances d'atteindre, un jour, le seuil de rentabilité — 65 % de taux d'occupation, deux mille sept cent cinquante heures par an et par appareil — avec quatre Concorde plutôt qu'avec cinq. Mais la multiplication des incidents techniques, inévitable, selon de nombreux experts, puisque les réacteurs de l'avion supersonique poussés à bout, sont d'une conception déjà ancienne, risque de décourager les passagers et finalement de ternir l'image de marque de la compagnie nationale.

Si Air France était en mesure d'acquérir un cinquième Concorde, elle pourrait offrir à une clientèle qui paye le prix fort un service, sans défaillances de meilleure qualité. Mais le poids de cet investissement supplémentaire — prix d'achat et coût d'exploitation — obligerait à étendre le réseau supersonique et, faute d'y parvenir, à reculer l'échéance de la rentabilité.

De quelque façon qu'elle s'y prenne pour tirer le meilleur parti de Concorde, Air France aura du mal à sortir de ce dilemme. Elle continuera de se heurter à des obstacles financiers, techniques et commerciaux qui pourraient l'obliger, un jour, à baisser pavillon.

Le contrat d'entreprise que la compagnie nationale vient de signer avec les pouvoirs publics prévoit cette éventualité dans son article 8 : *« En cas d'interruption de l'exploitation des appareils pour des raisons indépendantes d'Air France, l'État compensera le déséquilibre de financement, apprécié d'un commun accord, qui en résulterait. »* Clause de style ?

JACQUES DE BARRIN.

LES PÉTROLIERS DE PLUS DE 20 000 TONNES DEVRONT MODIFIER LA DISPOSITION DE LEURS CUVES

Londres (*Reuter*). — L'organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO), a achevé, le vendredi 17 février, sa session de Londres en adoptant une série de mesures destinées à prévenir les risques de pollution de la mer par les pétroliers. Il s'agit notamment de l'installation à bord de ces navires de cuves indépendantes de celles qui servent à transporter le pétrole brut (système des « ballasts séparés ») et des équipements en radars.

A l'heure actuelle, la plupart des pétroliers qui naviguent à vide remplissent leurs cuves d'eau de mer pour que la stabilité du navire soit assurée. Mais, lorsqu'ils se chargent en pétrole brut, ils rejettent l'eau de mer qu'ils avaient emmagasinée et polluent par conséquent les océans. Le système des ballasts séparés devrait être rendu obligatoire sur les tankers de plus de 20 000 tonnes.

URBANISME

L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE SERA SIMPLIFIÉE ET ACCÉLÉRÉE

L'administration de l'équipement souhaite entretenir des rapports plus étroits avec les usagers. M. Fernand Icart, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, a annoncé à Nice le vendredi 17 février qu'il avait envoyé aux directeurs départementaux une circulaire définissant les moyens d'améliorer les rapports avec le public pour ce qui concerne les permis de construire.

D'ici à deux ans, les demandes de permis de construire (environ un million par an) seront instruites dans les mille quatre cents subdivisions au lieu d'être concentrées dans les quatre-vingt-quinze directions départementales. Certains départements comme la Moselle, la Dordogne, le Maine-et-Loire et l'Essonne pratiquent déjà cette déconcentration.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



SOCIÉTÉ NANCÉIENNE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET VARIN BERNIER

Au cours de sa séance du 16 février 1978, le conseil d'administration, sous la présidence de M. Michel Varin Bernier, a arrêté les comptes de l'exercice 1977, qui font apparaître un bénéfice de 16 895 238,18 F contre 16 355 509,16 F en 1976.

Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 avril prochain, l'affectation de 1 510 830 F à la réserve légale, pour la porter à son plafond, et de 6 500 000 F à la réserve statutaire.

Il proposera également la distribution d'un dividende unitaire de 13 F assorti d'un avoir fiscal de 6,50 F (impôt déjà payé au Trésor) qui s'applique à un capital porté en cours d'exercice de 60 433 300 F à 75 541 600 F par distribution d'actions gratuites. La répartition globale aux actionnaires se trouve ainsi majorée de 17,75 %.

CRÉDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Christian de La Varène, a examiné, le 16 février, les comptes de l'exercice 1977, qui font ressortir, après affectation de la somme de 2 528 582,75 F au titre de la participation du personnel aux fruits de l'expansion, un bénéfice de 15 203 854,72 F contre 15 044 199,19 F l'an dernier.

Ces résultats marquent une progression très sensible dans la mesure où ils enregistrent l'incorporation de la somme devenue disponible de 1 707 796,73 francs représentant le montant de la seule provision pour investissements de 1972 alors que le précédent exercice intégrait les provisions pour investissements constituées au titre des années 1969-1970 et 1971 pour un total de 5 859 537,77 F.

Il a été décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire du 13 avril prochain de distribuer un dividende porté de 6,75 F à 7 F par action de 50 F, lequel, assorti d'un avoir fiscal de 3,50 F, rémunérera un capital augmenté en 1977 de 50 à 60 millions de francs par incorporation de réserves.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LE MARCHÉ DES CHANGES

Lourde rechute du dollar

L'événement de la semaine a été la lourde rechute du DOLLAR, qui, après quelques semaines de répit, a pris le relais du FRANC FRANÇAIS dans les préoccupations des cambistes, détournant ainsi l'attention de notre monnaie et allégeant, tout au moins pour l'instant, les pressions qui pouvaient s'exercer sur elle. Dans sa dérive, le DOLLAR a entraîné la LIVRE STERLING, dont la tenue a nettement laissé à désirer.

Dès le premier jour de la semaine, la monnaie américaine commençait à fléchir. La veille, une réunion secrète des ministres des finances des Cinq (Allemagne de l'Ouest, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Japon) s'était tenue à Versailles, consacrée en partie à la situation du FRANC FRANÇAIS, et en partie à l'évolution de l'économie mondiale. Le bruit courait qu'un dialogue de sourds s'était établi entre M. Blumenthal, secrétaire américain au Trésor, et les dirigeants ouest-allemands, qui, une fois de plus, refusaient de relancer leur économie pour relayer l'« effort » des Etats-Unis. Les rumeurs se trouvaient confirmées le lendemain, après une courte visite de M. Blumenthal outre-Rhin, par un communiqué officiel de Bonn opposant une fin de non recevoir aux « demandes » présentées par Washington. De plus, une série de mauvaises nouvelles en provenance des Etats-Unis venaient assombrir les perspectives américaines : forte hausse (0,9 %) des prix de gros en janvier, pronostics défavorables sur la poursuite de l'inflation, prolongation catastrophique de la grève des mineurs de charbon, baisse sensible des ventes de détail.

Le groupe de travail monétaire de l'O.C.D.E. laissait prévoir une dépréciation supplémentaire du DOLLAR et une nouvelle revalorisation du MARK et du YEN. Enfin, on apprenait qu'aucun compromis n'avait pu encore être trouvé entre le président Carter et le Congrès sur le projet de loi sur l'énergie, au moment même où le déficit commercial américain, en 1978, était évalué au même montant qu'en 1977 : 23 à 30 milliards de dollars.

Ce fut le signal d'une nouvelle attaque en règle sur le DOLLAR, qui chutait lourdement et, vendredi matin, retombait à Francfort à son plus bas niveau historique (2,05 D.M.), établissant un nouveau record de baisse à Zurich à 1,88 F contre 1,90 F précédemment. A Tokyo, pour la première fois en un mois, la Banque du Japon devait agir vigoureusement pour empêcher la monnaie américaine de tomber au-dessous de 240 yens. Une vigoureuse intervention des banques centrales permettait toutefois au DOLLAR de regagner un peu de terrain à la veille du week-end.

Le sursis dont jouissait le DOLLAR au lendemain de sa crise de la fin de 1977 aura donc été de courte durée. Sans doute, l'annonce spectaculaire, au début de 1978, d'un soutien actif apporté désormais au DOLLAR par les autorités monétaires américaines avait vivement impressionné les milieux financiers internationaux et permis une stabilisation du cours pendant quelques semaines. Mais, tout le monde le savait, ce n'était qu'un répit laissé aux Etats-Unis pour tenter de résoudre l'un de leurs problèmes les plus graves, celui de la consommation d'énergie et du déficit commercial. En l'absence de solution à court terme, la déception a été forte et les ventes ont repris.

Ajoutons que, selon certaines rumeurs, les banques centrales européennes, essentiellement la Bundesbank et la Banque nationale suisse, seraient lasses d'absorber des dollars et auraient laissé « filer » les cours à un palier un peu plus bas que le précédent.

A Paris, le FRANC a bénéficié d'un répit après les vifs remous qui l'avaient affecté la semaine précédente. Il s'est redressé par rapport au DOLLAR, revenu de 4,898 à 4,828 F, à la LIVRE STERLING, à la LIRE, mais, comme à la fin de 1977, a poursuivi sa dérive par rapport aux monnaies fortes. Le FRANC SUISSE a battu tous ses records à Paris (2,55 F), et le DEUTSCHEMARK s'est rapproché de son cours le plus élevé atteint il y a une dizaine de jours. Dans l'immédiat, une certaine incertitude règne dans les milieux financiers, qui n'osent plus guère prendre position : les importateurs doivent-ils encore acheter des devises, ou attendre l'issue de la consultation électorale qui leur paraît fort incertaine en raison de l'âpreté de la controverse entre P.C. et P.S. ? Ces hésitations facilitent l'action de la Banque de France, qui n'a pas eu à prendre de nouvelles mesures en matière de contrôle des changes. Mais l'inquiétude va persister tout au long des quatre semaines qui nous séparent encore du verdict des foules.

La LIVRE SERLING a accompagné le DOLLAR dans sa chute, ce qui l'a fait tomber à ses plus bas niveaux par rapport aux monnaies fortes. Ce fléchissement est attribué à la réapparition d'un déficit commercial en janvier, au gonflement trop rapide de la masse monétaire, et cela en dépit d'un ralentissement du rythme d'inflation, revenu en dessous de 10 %.

Le MARKKA FINLANDAIS a été dévalué de 8 %, comme l'avait été la couronne norvégienne il y a huit jours.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a repris son ascension en raison de la faiblesse du dollar et a atteint 180 dollars vendredi, retrouvant ainsi son niveau de début 1975.

FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(la ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres ..	—	1,9400	9,3508	3,6666	4,0022	62,6232	4,3116	1660,64
	—	1,9360	9,4670	3,7877	4,0801	63,4427	4,3695	1672,70
New-York .	1,9400	—	20,7468	52,9100	48,4730	3,0978	44,9943	0,1168
	1,9360	—	20,4498	51,1116	47,4495	3,0515	44,3068	0,1157
Paris	9,3508	4,8200	—	255,02	233,64	14,9318	216,87	5,6308
	9,4670	4,8900	—	249,93	232,02	14,9221	216,65	5,6597
Zurich	3,6666	1,8900	39,2116	—	91,6141	5,8550	85,0393	2,2079
	3,7877	1,9565	40,0102	—	92,8351	5,9703	86,6858	2,2644
Francfort .	4,0022	2,0630	42,8008	109,1534	—	6,3909	92,8233	2,4108
	4,0801	2,1075	43,0981	107,7178	—	6,4311	93,5761	2,4392
Bruxelles .	62,6232	32,2800	6,6970	17,0793	15,6471	—	14,5241	3,7710
	63,4427	32,7700	6,7014	16,7492	15,5492	—	14,5192	3,7928
Amsterdam	4,3116	222,25	46,1099	117,5923	107,7314	6,8850	—	2,5963
	4,3695	225,70	46,1554	115,3590	107,0937	6,8873	—	2,6122
Milan	1660,64	856,00	177,59	452,91	414,92	26,5179	385,15	—
	1672,70	864,00	176,68	441,60	409,96	26,3655	382,80	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

HAUSSE DU PLATINE - REPLI DU CUIVRE, DU PLOMB ET DU CAFÉ

METAUX. — *Repli des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. Une nouvelle tentative pour réduire la production mondiale de métal s'est encore soldée par un échec. Plusieurs pays membres du CIPEC n'ont pu parvenir à un accord réduisant de 15 % l'offre mondiale. Le Chili envisage de maintenir sa production, en raison de ses besoins en devises, en dépit des accords qui pourraient être passés. Les stocks mondiaux de métal affiné atteignent plus de 2,5 millions de tonnes et représentent cinq mois de consommation.*

Sensible baisse des cours du plomb à Londres qui reviennent à leur niveau le plus bas depuis juin 1977, sur des rumeurs relatives à une prochaine réduction du prix des producteurs américains.

En corrélation avec la hausse de l'or, les prix du platine ont vivement progressé sur le marché libre de Londres dépassant 120 livres l'once troy (+ 10 livres).

Les cours du zinc se maintiennent à de bas niveaux à Londres. Tous les producteurs européens ont ramené le prix de leur métal de 600 à 550 dollars la tonne. Les stocks mondiaux dépassent actuellement 1,4 million de tonnes soit plus du double de leur niveau normal. L'an dernier la production mondiale a surpassé la consommation de 100 000 tonnes.

TEXTILES. — *Effritement des cours du coton à New-Yorq. Pour la saison en cours l'acréage sera inférieur de 4,5 à celui de la présente saison. Aussi, faut-il s'attendre à une diminution de 4 % de la production mondiale.*

DENREES. — *Les cours du café ont fléchi sur toutes les places. Le Brésil écoulerait sur les marchés extérieurs sa production avec un rabais moyen de 10 % sur le prix minimum à l'exportation. En outre, autre facteur défavorable, la récolte du Mexique serait supérieur de 15 % à la précédente.*

Recul des cours du cacao. La récolte du Nigéria est estimée entre 200 000 et 220 000 tonnes et celle de la Côte-d'Ivoire à près de 300 000 tonnes, dont 30 000 tonnes proviennent de fèves de contrebande en provenance du Ghana, contre 240 000 tonnes.

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant 635,50 (644) ; à trois mois 648,50 (657) ; étain comptant 6 185 (6 415) ; à trois mois 6 120 (6 315) ; plomb 290,50 (315,50) ; zinc inch. (251).

— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme) 57,70 (58,60) ; aluminium (lingots) inch. (53) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne) inch. (71,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs) 159-165 (160-165).

— Penang (en dollars des Détroits par picul de 22 lbs) 1 676 (1 721).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton mars 55,10 (56,25) ; mai 56,30 (57,25).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec) mars, 236 (237) ; jute (en dollars par tonne). Pakistan. White grade C 490 (445).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine mars 24,05 (24,50).

— Calcutta (en roupies par maund de 82 lbs) : jute 570 (580).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. comptant 46,70 46,73 (46-46,70).

— Penang (en cents des Détroits par kilo) : 205,25-205,75 (205-205,50).

DENREES. — New-York (en cents par lb) : cacao, mars 133,90 (138,10) ; mai 134,15 (136,45) ; sucre, mars 8,53 (9,01) ; mai 8,91 (9,32) ; café, mars 189 (196,25) ; mai 186,50 (176).

— Londres (en livres par tonne) : sucre, mars 108 (115,60) ; mai 113,20 (119,70) ; café, mars 1 729 (1 815) ; mai 1 551 (1 640) ; cacao, mars 1 540 (1 613) ; mai 1 452 (1 500).

— Paris (en francs par quintal) : cacao, mars 1 443,50 (1 479) ; mai 1 418 (1 479) ; café, mars 1 645 (1 730) ; mai 1 545 (1 639) ; sucre (en francs par tonne), mai 1 050 (1 120) ; août 1 066 (1 150).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, mars 265 1/2 (267 1/4) ; mai 269 (271 3/4) ; maïs, mars 225 3/4 (226) ; mai 230 (229 3/4).

MARCHÉ MONÉTAIRE

La tension s'installe

Le loyer de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire est resté fixé cette semaine imperturbablement à 10 1/2 %. La Banque de France n'avait aucune raison d'assouplir le dispositif destiné à défendre le franc, et mis en place peu de temps après le début de l'attaque subie par notre monnaie. Ce dispositif, on le sait, consiste à « assécher » le marché monétaire en supprimant les concours à terme, et à ne l'alimenter qu'au jour le jour, au moyen d'achats et de pensions sur effets de première catégorie (bons du Trésor, etc.), Ce faisant, la Banque de France contrôle étroitement le refinancement des établissements sur courte période, de façon à limiter les achats spéculatifs de devises effectués par leurs clients importateurs. Les autorités monétaires ont toutefois rétabli, mardi, leurs achats et pressions sur bons du Trésor à trois mois et six mois, c'est-à-dire au-delà des élections.

Dans ces conditions, les banques hésitent à s'engager sur de telles échéances aux taux actuels, qu'elles considèrent comme anormalement élevés. Pour l'instant, c'est donc le statu quo, dans un marché creux et attentiste.

Signalons, enfin, que le rythme de progression de la masse monétaire en 1977 s'est révélé, vraisemblablement, inférieur aux 12,5 % fixés par le plan Barre. — F. R.

LA REVUE DES VALEURS

Valeurs à revenu fixe ou indexées

En dépit de la hausse des cours du *napoléon* et du *lingot*, les emprunts *4 1/2 et 7 % 1973* se sont inscrits en retrait. Ces deux titres, ainsi que le « *Barre* » *8,80 % 1977*, ont dû, en effet, supporter des réalisations, attribuées essentiellement aux investissements institutionnels. Ces derniers ont pu ainsi concrétiser d'importants bénéfices et, par la même occasion, dégager des liquidités pour intervenir, notamment, sur le marché des actions.

Près de cent quarante mille actions du fonds de placement hollandais RORENTO ont été échangées dans la semaine, ce qui témoigne de l'intérêt toujours porté par la clientèle française aux obligations étrangères.

	17 févr.	Diff.
4 1/2 % 1973	771	— 4,50
7 % 1973	2 795	— 65
Empr. 10,30 % 1975	95,20	+ 0,15
10 % 1976	98,90	+ 0,05
P.M.E. 10,60 % 1976	96,15	+ 0,95
P.M.E. 11 % 1977	97,85	— 0,10
8,80 % 1977	112,90	— 0,70
4 1/4 % 1963	102,80	inchangé
4 1/4 - 4 3/4 % 1963	92,40	— 0,10
5 1/2 % 1965	106,90	+ 0,80
6 % 1966	106	+ 0,60
6 % 1967	99,99	+ 0,10
C.N.E. 3 %	2 841	— 14
Rorento (actions)	284,90	+ 0,50

Deux émissions nouvelles débuteront lundi prochain : le *Crédit hôtelier* lancera un emprunt de 850 millions de F (dont 400 millions de F seront pris « ferme » par les banques) au taux nominal de 11 % (11,27 % actuariel). *AREA*, de son côté, émettra pour 100 millions de F d'obligations à 11 % également (11,36 % actuariel).

Bâtiment et travaux publics

Le bénéfice consolidé des Grands Travaux de Marseille pour 1977 s'établirait au voisinage de 70 millions de francs avant provisions pour investissement. Le chiffre d'affaires du groupe (France + étranger) s'élève à 3 300 millions de francs toutes taxes comprises, montant à peu près égal au précédent.

	17 févr.	Diff.
Auxil. d'entrepr.	224,40	+ 13,40
Bouygues	388	+ 32
Chimique et Rout.	91	+ 3,50
Ciments français	79	— 2,60
Dumez	452	+ 10
Entr. J. Lefebvre	178	+ 5
Génér. d'entreprise	131,50	— 0,50
Gds Travx de Mars.	174,80	+ 8,70
Lafarge	141,50	+ 7,40
Maisons Phénix	711	+ 77
Pollet et Chausson	110,50	+ 1,50

Banques, assurances, sociétés d'investissement

L'augmentation des recettes locatives (+ 18,3 %) d'*IMMOBANQUE* permettra de porter le dividende de 17 à 20 francs environ. *Les comptes de la Compagnie Bancaire* laissent apparaître, pour *l'exercice écoulé*, un bénéfice net de 65,8 millions de francs. Le *dividende global* restera *fixé* à 12 francs, mais il faut préciser qu'il s'appliquera à un capital augmenté de 25 % par attribution gratuite d'actions.

U.C.B. mettra en paiement, cette année, un coupon de 12 F ; *U.F.B.* maintiendra le sien au niveau de l'an passé, soit 8 F par titre.

Les comptes du *Crédit du Nord* pour 1977 font apparaître un bénéfice net de 11,8 millions de F contre 5,6 millions *en 1976* et 31,8 millions en 1975. Le service du dividende *global interrompu* en 1976, sera repris sur la base de 3,75 F *contre* 8,25 F en *1975*.

	17 févr.	Diff.
.C.T.	58,80	— 1,20
etelem	156	+ 3,50
omp. bancaire	251	+ 17
.C.F.	105	+ 0,40
rédit foncier	280,20	+ 5,10
rédit national	248	+ 1
rédit du Nord	53,30	+ 3,20
inanc. de Paris	150	+ 14
.C.B.	152	+ 2
.F.B.	235	+ 6
inextel	133	+ 5,50
efimeg	100	+ 4,20
.N.I.	301	+ 20
ricel	88	+ 3,20
chneider	99,50	+ 4,40
uez	218,20	+ 13,20

Matériel électrique, services publics

Les sociétés du groupe *C.G.E.* contrôlées à 50 % ou davantage ont réalisé en 1977 un chiffre d'affaires de 18 300 millions de francs contre 15 909 millions. Les taux de *progression les plus élevés* ont été constatés sur les activités « matériaux » et entreprise-ingénierie ».

Pour sa part, *Alsthom-Atlantique* a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 9 408 millions contre 8 184 millions

Les ventes consolidées du groupe *Thomson-Brandt se sont élevées en 1977 à 18 509 millions hors* taxes. A structures comparables, ce montant fait ressortir une hausse de 10,7 %.

	17 févr.	Diff.
Alsthom-Atlant.	53,20	+ 2
C.E.M.	47,50	+ 2,50
C.G.E.	289	+ 26
C.I.T.-Alcatel	840	+ 70
D.B.A.	113	+ 8
Matra	1 157	+ 148
Leroy-Somer	443,50	+ 34
Machines Bull	27,10	+ 0,30
L.M.T.	990	+ 50
Fr. Tél. Ericsson	183	+ 13,20
Thomson-Brandt	139,50	+ 13,70
General Electric	217	— 21,80
Générale des eaux	428,50	+ 39,70
Lyonnaise des eaux	329	+ 12

En ce qui concerne *Thomson-C.S.F.*, le chiffre d'affaires hors taxes a atteint 6 007 millions de francs *contre* 5 202 millions.

Filatures, textiles, magasins

Agache-Willot a pris, comme prévu, le contrôle des *Galeries Anspach* — qui exploitent une dizaine de grands magasins en Belgique — moyennant le versement de 400 millions de francs belges et l'attribution de cent *quarante-cinq mille actions Agache-Willot*.

	17 févr.	Diff.
Dollfus-Mieg	37,50	+ 0,10
Sommer-Allibert	415	+ 39
Agache-Willot	455	+ 35
Godde-Bedin	23	+ 2,80
Saint-Frères	57,50	+ 1,70
La Soie	65,10	— 2,90
Vitos	95,10	— 5,90
Ball Investissem.	210	+ 7
C.F.A.O.	320	+ 24
B.H.V.	61	+ 2,40
Galeries Lafayette.	51,50	+ 1,60
Nouvelles Galeries.	51,50	+ 1,90
Prénatal	20,60	— 1,30
Printemps	39,50	+ 1,10
Darty	345	+ 24,90

Les magasins exploités directement par la société *Au Printemps* ont enregistré en 1977 un chiffre d'affaires hors textes de 1 024 millions de francs contre 917 millions.

Rhône-Poulenc : retour à l'équilibre

L'année 1977 n'aura pas été un bon cru pour les chimistes européens. Malgré leur dynamisme, les géants allemands ont tout juste réussi à maintenir *leurs chiffres* d'affaires aux niveaux de 1976 et leurs bénéfices *sont en baisse. Les* Néerlandais n'ont pas été mieux lotis et le numéro un *britannique ICI* annonce d'ores et déjà une sensible diminution de ses résultats malgré l'avantage que la faiblesse de la livre lui a procuré à l'exportation la majeure partie de l'année. Ne parlons même pas de l'italien Montedison, s'agissant d'un cas désespéré. Dans un tel environnement, le sort de Rhône-Poulenc aux prises avec les difficultés que l'on sait ne paraissait guère *enviable. Pourtant*, ô surprise, M. Jean Gandois, vice-président *directeur général*, a *annoncé que* le chiffre d'affaires du groupe s'était accru de *10 % à 23,6 milliards* de francs, dont 4 % seulement, *il est vrai, en volume*. Ce n'est quand même pas mal en comparaison de ce que *ses* concurrents ont fait. Mieux ! Après deux années noires marquées par de forts déficits, les comptes du groupe seront voisins de l'équilibre, les estimations faites par ses dirigeants fixant entre 100 et 130 millions de francs le montant du résultat consolidé avant déduction des impôts évalués de leur côté à une centaine de millions. Signalons néanmoins que la plus-value dégagée par la vente de la participation dans IVES Laboratories (près de 300 millions) a été de quelque secours. *Le résultat net d'exploitation* avant frais financiers s'est tout de même *accru de 13 % environ* à 1 200 millions de francs, *signe d'une amélioration* certaine. La recette tient en quelques mots. *Ce que le groupe* n'a pu « gratter » sur ses prix de vente en raison du quasi-blocage de ses tarifs et de la montée des coûts, *il l'a gagné* d'un côté en économisant l'énergie (2 %), de l'autre en améliorant sa productivité, ce qui a eu pour effet d'abaisser ses frais fixes de 2 % et d'accroître la production.

Grâce à ces efforts, la marge d'exploitation avant frais financier *est passée de 2,3 à 2,5 milliards* de francs. Est-ce le bout du *tunnel ? Tout au plus en* distingue-t-on les premières lueurs. *Car*, tout en disposant d'un outil chimique et pharmaceutique en tous points comparable à ceux de ses principaux concurrents, Rhône-Poulenc a encore bien des handicaps à surmonter. Son endettement est lourd (53 % de son chiffre d'affaires) et ses charges financières deux fois plus élevées que la moyenne enregistrée dans l'industrie chimique européenne (Montedison excepté). Au surplus, son activité dans les textiles chimiques, qui lui a encore *coûté 700 millions* de pertes l'an passé, reste trop importante et *ses usines françaises sont* moins modernes que les autres et *plus difficilement adaptables*. De gros efforts devront donc être encore déployés pour rendre le groupe aussi compétitif que ses concurrents dans tous les domaines et diminuer encore sa fragilité.

Dans l'immédiat, M. Gandois s'est refusé à toute indication sur le montant du dividende de l'exercice. La holding Rhône-Poulenc S.A. va devoir pratiquer une forte dépréciation sur les titres de sa filiale Rhône-Poulenc Textile et procéder à des abandons de créances. En compensation, elle va, sans doute, réévaluer certains actifs non amortissables. Les ajustements *nécessaires sont en cours*.
— A. D.

Bourse de Paris

Flambée spéculative

SEMAINE DU 13 AU 17 FEVRIER

« GEORGES MARCHAIS soit loué ! Une statue devrait lui être élevée au centre de la corbeille. Le secrétaire général du P.C.F. est bien notre allié *objectif le plus sûr.* » Prises au hasard des travées du palais Brongniart, ces réflexions, non dépourvues d'humour froid, traduisent pourtant assez bien le sentiment des milieux financiers pour le leader communiste. Comment pourrait-il en être autrement ? Certes, M. Marchais est le signataire d'un programme dont *l'éventuelle application ne peut que* glacer le sang des boursiers. Mais pour eux il est aussi celui *qui, à tort ou à raison,* constitue le meilleur rempart contre la constitution d'un éventuel gouvernement de la gauche. En tout cas, c'est bien grâce à ses interventions publiques que la Bourse a dû de rebondir à plusieurs reprises depuis l'automne dernier. Le scénario s'est reproduit cette semaine à l'issue de laquelle les *actions françaises ont achevé de* rattraper la quasi-totalité des pertes accumulées depuis le début de l'année. D'un vendredi à l'autre, les différents indices ont progressé de près de 6 %.

Les premières séances n'auguraient pourtant rien de bon. Certes, lundi, le marché garda la tête froide et n'eut pas la réaction tant redoutée après la publication dans « le Point » d'un nouveau sondage défavorable à la majorité *en place. D'une part les grandes lignes de ce dernier étaient* connues bien avant le week-end (« le Monde » daté *12-13 février*) et, d'autre part, son *impact négatif* s'est trouvé *contrebalancé* par l'élection partielle d'Issy-les-Moulineaux, où la majorité l'a largement emporté. Soulignons aussi la présence discrète des organismes *de placement collectif* dont les interventions de soutien *se poursuivirent à un rythme modéré lors des deux séances suivantes.* Jeudi, alors que la tendance des valeurs françaises n'avait plus à être artificiellement soutenue, certaines SICAV et des compagnies d'assurances n'en *procédèrent pas moins à de nombreux* achats qui allaient encore se développer à la veille du *week-end*. Que s'est-il *passé ?* Le chiffrage du programme commun par le parti socialiste a tout simplement déclenché les plus vives attaques que la majorité et le parti communiste *ont conjointement porté* à M. Mitterrand depuis des mois. Beaucoup d'opérateurs ont incontestablement modifié leur raisonnement à cette occasion. Si les rumeurs, insistantes et intéressées, faisant état d'un refus de désistement du P.C. pour les candidats du P.S. au deuxième tour n'ont *encore reçu aucune confirmation officielle des concernés.* « Il n'en reste pas moins », se disent les boursiers, « que les chances de la gauche se sont singulièrement amoindries ». Le risque vaut-il la peine d'être pris ? « Oui » ont répondu nombre d'investisseurs parmi lesquels les étrangers *ne furent pas les derniers. Et les valeurs des groupes natio*nalisables prirent la tête d'un mouvement de hausse également soutenu par les rachats des vendeurs à découvert, surpris par la remontée rapide de titres promis à une profonde chute quelques jours plus tôt.

De fait, encore perdante d'environ 2 % en début de semaine, la *liquidation qui se déroulera lundi se retrouvait* gagnante de près de 4 % à la veille du week-end.

Ce mouvement de reprise a-t-il quelque chance de se *poursuivre ?* Une *chose est sûre* : sa nature est incontestablement et quasi intégralement « politique ». A trois semaines des élections, la corbeille vient d'engager un formidable pari.

PATRICE CLAUDE.

Alimentation

Les *dirigeants* de *Cadis* prévoient, pour 1978, un accroissement de près de *13 %* du montant des ventes : celui-ci devrait se situer à 3 960 millions de francs (*3 900* millions au niveau du groupe). En ce qui concerne les résultats de 1977, le bénéfice net par action devrait représenter 57 francs.

	17 févr.	Diff.
Beghin-Say	52	inchangé
B.S.N.-Gerv.-Dan.	346	+ 16
Carrefour	1 283	+ 63
Casino	827	+ 7
Moët-Hennessy	361	+ 30
Mumm	255	+ 22
Olida et Caby	115,80	— 2,60
Pernod-Ricard	209	+ 15,50
Radar	285	+ 25
Raffin. St-Louis	56,50	— 1
S.I.A.S.	245	+ 9,90
Veuve Clicquot	399	+ 39
Viniprix	278	— 7
Martell	272,50	+ 1,50
Guy. et Gascogne	140	+ 7
Génér. Occidentale.	178	+ 0,80
Nestlé	9 580	+ 70

Métallurgie, constructions mécaniques

Comme prévu, l'amélioration des résultats de *Jaeger* pour 1977 permettra à la société de reprendre la distribution du dividende suspendue depuis 1973. Le revenu global s'élèvera à 7,65 F. (Montant identique à celui versé au *titre de l'exercice* 1972.)

Les dirigeants du groupe Générale de fonderie tablent sur une nouvelle amélioration des résultats pour 1978.

Les comptes du *Ferodo* pour *1977 ne sont pas encore arrêtés* mais il apparaît déjà que le bénéfice net pour 1977 sera inférieur à celui de l'année précédente (63,11 millions de francs).

Dans une lettre aux actionnaires, le président Boisson signale cependant *que* la rentabilité interne s'est améliorée.

Facom va distribuer 1 action gratuite pour 4.

	17 févr.	Diff.
Chiers-Châtillon	11,70	— 0,70
Creusot-Loire	52	+ 2,10
Denain Nord-Est	26,50	+ 0,80
Marine-Wendel	31,20	+ 1,20
Métal. Normandie.	36,70	+ 2,70
Pompey	75,10	— 0,90
Sacilor	18,30	+ 1,30
Saulnes	28,60	+ 0,30
Usinor	19,10	+ 1,90
Vallourec	66,80	+ 5,70
Alspi	52	+ 3,50
Babcock-Fives	69,50	+ 0,20
Génér. de fonderie	68,50	+ 3,80
Poclain	105	+ 29,80
Sagem	394	+ 15
Saunier-Duval	62	+ 4
Penhoët	151	+ 3,80
Peugeot-Citroën	266,10	— 0,90
Ferodo	365	+ 14

Produits chimiques

Les *dirigeants* de *Pierrefitte-Auby* évaluent à 20,5 millions de francs le bénéfice net pour *1977* contre 22,5 millions l'année précédente. Les actionnaires encaisseront un revenu global de 9 F par action (inchangé).

Pour le premier semestre de *l'exercice 1977-1978, Norsk Hydro* a enregistré une augmentation de 21 % de son chiffre d'affaires et de 9 % de son bénéfice avant impôts.

	17 févr.	Diff.
C.M. Industries	159,90	+ 4,40
Cotelle et Foucher	84	inchangé
Institut Mérieux	279	— 1
Laboratoire Bellon	144,50	+ 2,30
Nobel-Bozel	59,50	+ 0,40
Pierrefitte-Auby	56,20	+ 5,20
Rhône-Poulenc	53,30	+ 3
Roussel-Uclaf	188	+ 18
B.A.S.F.	323,10	+ 2,10
Bayer	324	+ 3,70
Hoechst	299,80	+ 4,80
Norsk Hydro	166,50	— 7,50

Pétroles

Eurafrep verse, depuis le 17 février, un acompte sur le dividende de 1977 dont le montant global atteint 13,05 F par action.

	17 févr.	Diff.
Aquitaine	315,10	+ 3,10
Esso	54	— 1
Franç. des pétroles	99,60	+ 2,10
Pétroles B.P.	52,50	+ 4,60
Primagaz	101	— 0,50
Raffinage	55	+ 1
Sogerap	63,80	+ 0,80
Exxon	217,80	— 8,20
Petrofina	597	— 11
Royal Dutch	271	— 2,70

Elf Gabon va distribuer une action gratuite pour deux.

Languedocienne Forenco a réalisé pour l'exercice clos le 30 septembre 1977, un bénéfice net de 1,84 million de francs contre 1,61 million. Le dividende reste inchangé à 7,50 F.

Mines, caoutchouc, outre-mer

Le chiffre d'affaires et les revenus assimilés d'*Imetal* pour *1977* s'élèvent à 77,7 millions de francs contre 81,37 millions.

	17 févr.	Diff.
Imétal	51	+ 0,40
Peñarroya	32,50	+ 1,50
Charter	11,50	— 0,15
Inco	70	— 2,80
R.T.Z.	16,85	+ 0,10
Tanganyika	12	— 0,10
Union minière	106,10	+ 1,90
Z.C.I.	0,74	+ 0,02
Kléber	37,50	+ 2,40
Michelin	1 083	+ 47

Valeurs diverses

Les résultats consolidés du groupe *Rossignol* pour l'exercice 1977-1978 devraient être supérieurs de 15 % aux précédents.

PUK annonce pour 1977 un *chiffre d'affaires consolidé de* 25 972 millions de francs (+ 17 %).

	17 févr.	Diff.
L'Air liquide	247,90	+ 9,90
Bic	494	+ 25
Europe n° 1	377	+ 29
L'Oréal	539	+ 67
Jacques Borel	89	+ 4
Club Méditerranée.	331	+ 30
Arjomari	92,80	+ 2,70
Hachette	134	+ 8
Presses de la Cité	249	+ 0,50
P.U.K.	76	+ 8
St-Gob.-P.-à-M.	126,60	+ 7,10
Skis Rossignol	1 659	+ 56
Chargeurs réunis	129,20	+ 0,10

La plus forte progression a été obtenue par la division « techniques françaises à l'étranger » (+ 29 %). La branche « métaux » arrive au second rang (+ 18 %).

Mines d'or, diamants

Afin de renforcer et étendre son *monopole mondial* sur le marché du diamant, la *De Beers* vient *de racheter* la firme belge *Ferstenberg*, spécialisée dans le taillage des pierres, ainsi que ses filiales de Francfort et de Tel-Aviv. *Cette firme est la plus* importante de la place d'Anvers.

En 1976, *De Beers* avait déjà créé *Belsort*, une entreprise de tirage, *Diamdel*, un bureau de vente de diamants bruts et *Diatrada*, un bureau de vente de diamants taillés. *Le groupe finance* en plus un atelier, *Lens Diamond*, chargé de réaliser les premières phases de la taille de pierres.

Johannesburg Consolidated annonce, pour le premier semestre achevé le 31 décembre dernier, un bénéfice après impôts de 16,2 millions de rands contre 13,4 millions.

	17 févr.	Diff.
Amgold	111,80	+ 2,80
Anglo-American	18,60	+ 0,30
Buffelsfontein	61,70	+ 2,20
Free State	97,80	+ 1,90
Goldfields	17,40	— 0,05
Harmony	26,65	— 0,45
President Brand	63,50	+ 0,90
Randfontein	234,50	+ 5
Saint-Helena	52,60	— 3,40
Union Corporation	18,65	— 0,20
West Driefontein	128,20	+ 4,30
Western Deep	47,90	inchangé
Western Holdings	114,20	+ 3,20
De Beers	29,90	+ 0,30

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	13-2	14-2	15-2	16-2	17-2
Terme	50 537 470	64 032 685	61 699 719	81 767 620	113 853 063
Compt. R. et obl	90 055 127	103 306 773	151 355 436	127 678 237	161 251 222
Actions	40 344 326	34 389 886	57 985 706	41 968 830	41 323 671
Total	180 936 923	201 729 344	271 040 861	251 414 687	316 428 956

INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E. base 100 30 décembre 1977)

	13-2	14-2	15-2	16-2	17-2
Franç	92,6	93,3	94,5	96,3	97,1
Etrang.	103,3	102,4	102,3	102,1	101,6

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100. 30 décembre 1977)

	13-2	14-2	15-2	16-2	17-2
Tendance.	91,6	92,3	93,0	95,1	96,6

(base 100. 29 décembre 1961)

	13-2	14-2	15-2	16-2	17-2
Ind. gén.	56,0	56,1	56,3	57,4	58,4

Bourses étrangères

NEW-YORK

Nouvelle semaine noire

Wall Street a connu une nouvelle « semaine noire », l'indice Dow Jones perdant encore 23 points à 752,69 pour retomber à son plus bas niveau depuis près de trois ans.

Une série de « mauvaises nouvelles » sont venues assombrir encore une atmosphère déjà bien grise : baisse des ventes au détail en janvier, diminution de la production *industrielle, échec de* la *mission de* M. Blumenthal à Bonn, et surtout, *reprise de la baisse du dollar* qui rebute les investisseurs internationaux, peu soucieux d'opérer des achats en monnaie fondante...

Notre confrère, le « Herald Tribune », dépeignant cette semaine le climat de « gloom and doom » (mélancolie et échec) qui règne actuellement outre-Atlantique et fait peser une lourde hypothèque sur l'avenir immédiat des marchés financiers américains. La plupart des analystes *tablent sur une nouvelle baisse* des cours dans l'immédiat, et n'entrevoient un redressement que bien plus tard.

	Cours 10 fév.	Cours 17 fév.
Alcoa	39 3/4	39 1/4
A.T.T.	60	60 3/8
Boeing	30 1/8	29 1/8
Chase Man Bank	28 3/4	27 7/8
Du P de Nemours	107 5/8	103 1/8
Eastman Kodak	45 1 4	43 1/2
Exxon	45 3/8	44 1/8
Ford	42 5/8	41 3/4
General Electric	47 3/8	45
General Foods	28 1/4	26 7/8
General Motors	58 5/8	57 3/8
Goodyear	17 1/8	16 1/2
I.B.M.	258	255 3/8
I.T.T.	29 1/8	27 3/8
Kennecott	23 1/2	22
Mobil Oil	59 5/8	58 5/8
Pfizer	27 3/8	28 1/2
Schlumberger	67 5/8	66 3/4
Texaco	26 1/8	25 1/2
U.A.L. Inc.	20 3/8	19 7/8
Union Carbide	38 7/8	38
U.S. Steel	27 1/4	25 1/2
Westinghouse	18 1/2	17 1/2
Xerox Corp	45 3/4	44 7/8

LONDRES

Vif repli

En dépit du ralentissement spectaculaire du rythme de l'inflation, annoncé en fin de semaine, un vif repli a affecté les valeurs britanniques, à la suite de la publication d'une série de nouvelles défavorables : déficit de la balance commerciale, stagnation *de la production*, forte augmentation de la masse monétaire.

Les mines d'or ont progressé en liaison avec la hausse du métal.

Indice du « Financial Times » : industrielles, 459,3 contre 471 ; mines d'or, 157,1 contre 146.

	Cours 10 fév.	Cours 17 fév.
Bowater	170	159
Brit. Petroleum	790	760
Charter	126	127
Courtaulds	122	121
De Beers	291	305
Free State Geduld*	19 3/4	20 1/2
Gt Univ Stores	276	274
Imp. Chemical	355	364
Shell	505	490
Vickers	184	180
War Loan	36 3/8	36 1/4

(*) En dollars, net de prime sur le dollar investissement

FRANCFORT

Baisse

	Cours 10 fév.	Cours 17 fév.
A.E.G.	92,90	91,70
B.A.S.F.	139,80	139,90
Bayer	139,30	140,30
Commerzbank	227,80	227,50
Hoechst	128,70	129,40
Mannesman	175,30	174,50
Siemens	298,50	298,80
Volkswagen	212,80	209,50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 10 2	COURS 17 2
Or fin (kilo en barre)	28300	29300
— (kilo en lingot)	28355	29390
Pièce française (20 fr.)	295	299 90
Pièce française (10 fr.)	218 50	226
Pièce suisse (20 fr.)	270	277 50
Union latine (20 fr.)	260	260 10
• Pièce tunis. (20 fr.)	202 50	203 50
Souverain	279 90	278 50
• Souverain Elizabeth II	300	306
• Demi-souverain	285 50	285 50
Pièce de 20 dollars	1324	1380 40
— 10 dollars	650	658
— 5 dollars	424	424
— 50 pesos	1175	1200
• — 20 marks	346	346
— 10 florins	262 10	274 90
• — 5 roubles	139	139

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1972

	10 fév.	17 fév.
Indice général	68,8	70,8
Assurances	131	129,2
Banq. et sociétés financ.	62,7	64
Sociétés foncières	67,7	68,2
Sociétés investiss. portef.	65,9	66,7
Agriculture	71	71,9
Aliment., brasseries, distill.	64,2	66,3
Autom., cycles et l. équip.	81,6	83,7
Bâtim., matér. constr., T.P.	72,6	74,4
Caoutchouc (ind. et comm.)	50,7	51,1
Carrières salines charbon.	74,8	76,5
Constr. mécan. et navales	57,9	60,6
Hôtels, casinos, thermal.	85,2	88,9
Imprimeries, pap., cartons	54,2	53,7
Magas., compt. d'exportat.	48,5	50,8
Matériel électrique	74,8	79,4
Métall., con. des pr. métal.	32,9	34,2
Mines métalliques	68,1	70,1
Pétroles et carburants	61,4	62,5
Prod. chimiq. et st.-mét.	68,4	70,6
Services publics et transp.	79	79,5
Textiles	92,8	95,5
Divers	85,8	92,5
Valeurs étrangères	105,8	104,4
Valeurs à rev. fixe ou ind.	126,6	N. C.

INDICES GENERAUX DE BASE 100 EN 1949

	10 fév.	17 fév.
Valeurs à rev. fixe ou ind.	221,8	N. C.
Val. franç. à rev. variable	475,4	490,6
Valeurs étrangères	780,5	771,6

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

	10 fév.	17 fév.
Indice général	55,9	58,4
Produits de base	34,5	38,3
Construction	71,7	74,2
Biens d'équipement	60,1	63
Biens de consom. durables	91,5	95,4
Biens de cons. non durabl.	45,6	49,5
Biens de consom. aliment.	57,7	61
Services	81,7	84,8
Sociétés financières	65,6	67,6
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr.	143,5	148
Valeurs industrielles	49,5	52,1

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre tit.	Capitaux
4 1/2 % 1973	27 300	21 282 460
Michelin	18 450	19 549 830
St-Gobain-P.-à-M.	138 175	16 985 002
Française Pétroles	150 900	14 931 161

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Après la rupture d'une canalisation de gaz

Une série d'explosions provoquent la mort de cinq personnes dans plusieurs immeubles du 16e arrondissement

Une information contre X pour homicides et blessures involontaires a été ouverte par le parquet de Paris et confiée à M. Alain Vernier, juge d'instruction, après qu'une série d'explosions — avenue du Colonel-Bonnet, rue Raynouard, avenue de Lamballe, rue Singer — eut ravagé, dans l'après-midi du vendredi 17 février, plusieurs immeubles du quartier de Passy, dans le 16e arrondissement de Paris, et dont le bilan provisoire s'établissait, ce samedi matin, selon la préfecture de police, à cinq morts et soixante blessés, dont treize sont dans un état grave.

Plusieurs centaines d'habitants ont dû être évacués, une partie d'entre eux trouvant refuge chez des amis ou parents, tandis que cent trente autres étaient provisoirement relogés par les services municipaux.

M. Jacques Chirac, maire de Paris, a interrompu une tournée électorale en Franche-Comté pour regagner la capitale et il s'est rendu sur les lieux de la catastrophe au cours de la nuit.

Selon le général Gère, commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, les explosions sont dues au gaz. Une « conduite maîtresse » a, en effet, été rompue, occasionnant l'échappement d'une nappe de gaz qui s'est propagée dans tous les points bas du quartier — caves et égouts — provoquant des explosions plus ou moins fortes. Toutefois, il reste à déterminer la cause véritable de l'explosion initiale, qui a soufflé un immeuble de l'avenue du Colonel-Bonnet.

Une fourchette de 5 à 15 %

L'un des responsables de Gaz de France a indiqué qu'il n'était pas certain que cette première explosion soit due à une fuite de gaz. Quant à la rupture de la conduite, on estime pour l'instant qu'elle a pu être la conséquence d'un mouvement de terrain, naturel ou provoqué par des travaux.

Le seizième arrondissement a été l'un des premiers quartiers de Paris, en 1974, à être converti au gaz naturel. Il reçoit donc aujourd'hui, comme la quasi-totalité de la région parisienne, un mélange composé de gaz des Pays-Bas (dont Groningue), de mer du Nord (Ekofisk) et d'Algérie.

Ce gaz naturel inodore est rendu odorant, pour des raisons de sécurité, par un produit pétrolier nauséabond (le THT). Il est explosif lorsqu'il est mélangé, dans une fourchette de 5 à 12 %, avec l'air. Hors de la proportion explosive, il est inflammable.

Gaz de France, qui a chargé un contrôleur général de l'établissement d'une enquête, ignore l'origine de l'accident. Les canalisations en acier, qui datent de 1955, ne sont pas en cause, « *si elles n'ont pas été chahutées par des travaux* », dit-on à G.D.F.

L'interruption complète de la circulation de gaz dans le seizième arrondissement n'a été achevée que vers 20 heures. Interrompre l'écoulement du gaz dans un quartier à canalisations multiples (ce que G.D.F. appelle un « réseau maillé ») est une opération lourde. Entre les fermetures des vannes, il faut ouvrir les trottoirs, percer les canalisations et y introduire des ballons de caoutchouc. L'ensemble de ces opérations a pris quatre heure trente, ce qui peut paraître excessif.

Un arrêté du 2 août 1977 impose la mise en œuvre de dispositifs automatiques interrompant la fourniture de gaz dès que le débit dépasse certaines valeurs — donc en cas de fuite — mais il ne sera applicable que le 2 août 1978 et ne concerne que les immeubles neufs.

L'identité des victimes

Les cinq personnes tuées — trois femmes et deux hommes — ont été identifiées. Il s'agit de MM. Hervé Gachy, trente-neuf ans, demeurant 1, avenue du Colonel-Bonnet, Belkacem Aouni, quarante et un ans, peintre en bâtiment, demeurant 17, rue Henri-Barbusse, A Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), de Mmes Martine Pelissie, quarante-huit ans, 20, avenue de Lamballe, Annie Marchetti, quarante-neuf ans, domiciliée 7, avenue Victor-Cresson, à Issy-les-Moulineaux et, enfin, de Mme Marie-Rose Monnier, soixante ans, demeurant 7, avenue du Général-Mangin.

A cause des réglementations à La Guardia

L'ACHAT D'AIRBUS PAR EASTERN AIRLINES POURRAIT ÊTRE COMPROMIS

New-York (*A.P.*). — L'accès de l'aéroport de La Guardia pourrait être interdit aux Airbus, dont la compagnie américaine Eastern Airlines envisage de s'équiper pour desservir ses lignes intérieures.

Selon le *New York Times*, le modèle A 300 B choisi par la compagnie dépasse en effet les normes de poids fixées pour les pistes de l'aéroport de La Guardia le plus central de New-York.

De par la conception de son train d'atterrissage, les roues de l'appareil exerceraient une pression supérieure au maximum toléré par les « taxiways » construites sur des pilotis dans la baie de Flushing.

Le président de la compagnie Eastern Airlines, l'ancien astronaute Frank Borman, a déclaré qu'il pourrait être amené à renoncer à l'achat du nouvel appareil européen, dont il envisage d'acquérir une vingtaine d'exemplaires, s'il n'est pas autorisé à La Guardia.

LE PARTI SOCIALISTE ET LE SPORT

Priorité à un mouvement populaire et indépendant

Après MM. Georges Marchais (P.C.), Jean-Pierre Soisson (P.R.) et Jacques Chirac (R.P.R.), M. François Mitterrand a présenté, vendredi 17 février, la politique du parti socialiste pour tout ce qui concerne le sport.

Il ressort des propos de M. Mitterrand que le P.S. a l'intention de privilégier le mouvement associatif et de faire du club la pièce maîtresse de l'organisation sportive extra-scolaire. Ce choix indique aussi que, pour le P.S., le sport doit être indépendant de l'Etat et des milieux financiers.

Dans le domaine scolaire, priorité sera donnée à l'éducation sportive, et, sur ce point, M. Mitterrand s'est prononcé en faveur du rattachement des enseignants d'éducation physique et sportive (E.P.S.) à l'éducation nationale. Le premier secrétaire du P.S. considère que l'application du tiers-temps et les cinq heures d'E.P.S. par semaine sont les objectifs à atteindre et que la réalisation de ce programme passe par un effort budgétaire important, comme par l'aménagement des horaires et du programme scolaire.

La part du budget national pour la jeunesse et les sports devrait être, selon M. Mitterrand, de 1 %, ou du moins s'en approcher. C'est dire que ce département, qui n'aurait plus en charge l'E.P.S., bénéficierait à moyen terme d'un financement en augmentation de près de 400 % par rapport à ses ressources actuelles. Le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports est en effet, en 1978, de 0,67 %, et, sur ce poste, la part de l'E.P.S. est de 60 %. Le parti socialiste est aussi favorable à l'affectation à la jeunesse et aux sports de ressources extra-budgétaires provenant de la loterie nationale et du tiercé. Mais M. Mitterrand a réaffirmé son hostilité à l'organisation de concours de pronostics.

Dans l'hypothèse où il serait absolument nécessaire de faire un choix entre le sport populaire et celui de haut niveau, le P.S. considère que la faveur devrait aller au sport populaire, l'expérience ayant prouvé que l'élite est souvent issue de la masse. Selon M. Mitterrand, c'est toute une génération de champions qui se dégagerait en vingt ans de la masse, et ces perspectives d'avenir justifieraient qu'une telle option soit prise.

Pour le P.S., le sport de haute compétition est cependant nécessaire, eu égard à son honorabilité et à sa valeur formatrice. L'athlète de compétition doit être à la fois aidé et préservé de la commercialisation, de la corruption et des pratiques dopantes ou anabolisantes. Dans le même temps, il a droit à ce que sa reconversion sociale fasse l'objet de la plus grande attention, afin d'éviter toute forme de déchéance une fois sa première carrière terminée. Sur ce point aussi, M. Mitterrand s'est prononcé contre l'étatisation des sportifs de haut niveau.

Argentine : oui, mais...

Le premier secrétaire du parti socialiste a souhaité que les sportifs français obtiennent les meilleurs résultats possible dans les grandes compétitions, et notamment aux Jeux olympiques de Moscou, et a déclaré, à ce propos, que les échecs nationaux dans presque toutes les disciplines sont dus plus au désintéressement successif des gouvernements de la Ve République qu'au manque d'aptitudes des champions français. Le parti socialiste en veut pour preuve que depuis vingt ans chaque ministre ou secrétaire d'Etat a eu son plan de redressement ou de réforme et qu'aucun n'a été mené à bien. « *C'est la politique du bourdon sur la vitre* », a dit M. Mitterrand.

En définitive, le P.S. admet que l'équipe de France doit aller disputer la Coupe du monde en Argentine, mais qu'il est inopportun et fâcheux que l'organisation de la compétition ait été confiée à un pays dont le régime est tellement arbitraire. Au mois de juin, a précisé M. Mitterrand, un gouvernement de gauche donnerait des instructions détaillées à l'équipe de France pour qu'elle évite toute collusion avec le gouvernement argentin.

FRANÇOIS JANIN.

En janvier

LE DÉFICIT COMMERCIAL DE LA FRANCE A ÉTÉ DE 1,8 MILLIARD DE FRANCS

La balance commerciale de la France pour le mois de janvier a été déficitaire de 2 695 millions de francs. Les exportations ont atteint 25 892 millions et les importations 28 587 millions de francs. Après correction des variations saisonnières, le déficit n'est que de 1 854 millions, correspondant à un taux de couverture des achats par les ventes de 93,5 % (les exportations s'élevant à 28 731 millions de francs et les importations à 26 877 millions de francs).

Ce mauvais résultat doit être interprété avec prudence. Il survient, en effet, après un fort excédent en décembre (+ 1,6 milliard de francs). Sur les trois derniers mois, le taux de couverture des achats par les ventes est de 97 %, ce qui représente un déficit moyen de 900 millions de francs par mois (et depuis le mois de septembre — date du redressement de la balance commerciale française — le déficit moyen mensuel est de 450 millions de francs).

Le déficit important du mois de janvier tient essentiellement, selon le ministère du commerce extérieur, à l'évolution des échanges agro-alimentaires (— 1,350 milliard de francs). « Ce creux aberrant » — il n'a pas même été atteint lors de la sécheresse — serait lié au mécanisme des montants compensatoires et à la dévaluation du franc vert.

FLAMBÉE DES PRIX DES LÉGUMES ET DES VOLAILLES A RUNGIS

Depuis le début de février, les prix de la plupart des légumes et des volailles ont fortement augmenté sur le marché de gros de Rungis. En deux semaines, le prix des choux de Bruxelles a plus que doublé (+ 120 %), le prix des poireaux a progressé de 78,5 %, ceux des carottes, des navets, des choux, de 50 %, celui du céleri en branche de 40 %. Seuls les pommes de terre (stables) et, à un moindre titre, les choux-fleurs (21 %) ont été épargnés par la flambée des cours.

Ces « hausses sensibles », selon un communiqué du ministère des finances, s'expliquent par les mauvaises conditions climatiques et « étaient prévisibles ».

Le gel, le froid et la neige n'expliquent pas, en revanche, l'augmentation des prix des volailles.

A B C D E F G

Ancien ministre égyptien

M. YOUSSEF SEBAI EST VICTIME D'UN ATTENTAT A CHYPRE

Nicosie (*A.F.P., A.P.*). — M. Youssef Sebai, secrétaire général égyptien du Mouvement de solidarité avec les peuples afro-asiatiques, a été tué ce samedi 18 février, dans un attentat, commis à Nicosie, au cours d'une réunion du présidium du mouvement.

Aussitôt après les coups de feu, un groupe d'hommes armés, que l'on croit être des arabes, s'est emparé d'une trentaine d'otages, qu'ils détenaient toujours, en fin de matinée, dans la cafétéria de l'hôtel Hilton.

[Ancien ministre de l'information et président du conseil d'administration d' « Al Ahram », M. Sebai est un membre influent du parti socialiste d'Egypte (gouvernemental). A ce titre, il avait accompagné le président Sadate lors de son voyage à Jérusalem.]

LE GROUPE BAADER-MEINHOF REVENDIQUE UN ATTENTAT CONTRE LE SIÈGE DE LA LUFTHANSA A BOGOTA

Bogota (*A.F.P.*). — Un attentat a été commis vendredi matin 17 février dans la capitale colombienne contre les locaux de la compagnie aérienne ouest-allemande Lufthansa. L'explosion d'une bombe a provoqué d'importants dégâts matériels, mais elle n'a fait aucune victime.

Cet attentat a été revendiqué dans la journée par le groupe Baader-Meinhof, dont plusieurs membres se trouveraient à Bogota, selon la police de Bonn. Dans un message adressé à différents journaux, il est indiqué que cette opération constitue « *le début d'une série d'attaques contre les monopoles ouest-allemands et américains qui exploitent les peuples opprimés du monde. Avec ce geste de peu d'importance mais significatif, des objectifs de grande importance ont été atteints* », ajoutent les auteurs du message.

[Le 5 novembre dernier, les survivants du groupe Baader-Meinhof avaient envoyé à plusieurs organes de presse un texte dans lequel ils assuraient qu'ils feraient exploser en vol trois avions de la Lufthansa « à partir du 15 novembre » (« le Monde » du 8 novembre). Cette menace, qui n'a pas été mise à exécution pour l'instant, a provoqué un renforcement considérable des mesures de sécurité dans les aéroports et à bord des appareils de la compagnie ouest-allemande.]

En Égypte

M. Serageddine est élu président du nouveau Wafd

De notre correspondant

Le Caire. — L'assemblée constitutive du parti Wafd, récemment autorisé de nouveau (*le Monde* du 25 janvier et du 7 février), s'est réunie au Caire le vendredi 17 février. Ses deux cent vingt-huit membres ont élu à l'unanimité, M. Fouad Serageddine, président du parti. Ministre de l'intérieur et principal dirigeant Wafd avant la révolution de 1952, M. Serageddine est âgé aujourd'hui de soixante-sept ans. Il sera assisté par trois vice-présidents, MM. Abdel Fattah Hassan, député du delta du Nil, Helmi Mourad, député d'Héliopolis, et Wahid Rafaat, juriste.

Le secrétaire général du parti a également été élu. Il s'agit d'Ibrahim Farrag, ancien ministre d'Etat de la monarchie, âgé de soixante-quatorze ans. Il sera entouré de quatre secrétaires généraux adjoints, dont trois ont moins de quarante ans. Un grand avocat cairote, Me Saad Abdel Nour, a été chargé des relations extérieures du parti.

Au total le bureau politique du parti comprendra trente-cinq personnes. Parmi elles figurent sept anciens ministres, dont deux de Nasser (MM. Helmi Mourad et Abdel Khalek Chennaoui), huit députés, deux généraux en retraite et quatre coptes. Selon Me Abdel Nour, le nouveau Wafd compterait déjà un demi-million de militants dans le pays, mais ce chiffre paraît exagéré à la plupart des observateurs. Le mot Wafd, qui en arabe signifie « délégation », servira aussi de titre au quotidien du parti, dont le lancement est prévu pour le mois prochain, en même temps qu'un journal du soir et deux hebdomadaires, dont un pour la jeunesse. Apparemment, le Wafd dispose de fonds importants pour son fonctionnement.

Bien qu'il bénéficie de la sympathie de certaines personnalités proches du raïs et bien qu'il ait reconnu la légitimité du régime républicain né du coup d'Etat de 1952, le Wafd se veut un « *parti d'opposition dans tout le sens du terme* ». Il a cependant déjà fait savoir par la bouche du chef de son groupe parlementaire (vingt-huit députés), M. Helmi Mourad, qu'« *il soutenait les efforts de paix du président Sadate* ». De même, après leur élection, les responsables du Wafd ont adressé au raïs un télégramme dans lequel ils le remercient « *d'avoir ouvert la voie à une démocratie qui s'avère véritable* ». Toutefois dans la même dépêche le Wafd demande au chef de l'Etat « *de donner plus de liberté à la presse* ».

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

LE PRÉSIDENT CARTER ESTIME QUE L'ÉGYPTE EST MENACÉE PAR LA LIBYE ET L'ÉTHIOPIE

Le président Carter a défendu vendredi 17 février avec véhémence son intention de livrer cent dix avions perfectionnés à l'Egypte et à l'Arabie Saoudite, à chaque étape d'une brève tournée qu'il a entreprise dans trois Etats de la Nouvelle-Angleterre.

« Nous ne pouvons pas abandonner nos amis au Proche-Orient, sinon l'Egypte sera bientôt envahie à partir de la Libye ou peut-être même de l'Ethiopie », s'est écrié à Bangor (Maine) le président américain pour justifier sa décision de fournir cinquante F-5-E au gouvernement du président Sadate. « Personne ne peut soutenir que ces F-5-E pourraient relever le défit des F-15 », dont Israël possède déjà vingt-cinq exemplaires (auxquels devraient s'ajouter quinze autres si le projet est approuvé par le Congrès), a-t-il poursuivi pour expliquer qu'il considère que l'Egypte ne pourra pas attaquer l'Etat hébreu avec ces avions. M. Carter a aussi insisté sur le fait que « les Etats-Unis continuent manifestement à remplir leur engagement de préserver la sécurité et la puissance d'Israël ».

A Moscou, la « Pravda » a critiqué la décision du président Carter, affirmant qu'elle constituait « une mine placée sur la voie de la paix au Proche-Orient ». « Les Etats-Unis, poursuit la « Pravda », ne font que verser de l'huile sur le feu en renforçant le potentiel militaire d'Israël, tout en poursuivant la politique qui consiste à diviser les Etats arabes en associant plus étroitement les régimes de droite à Washington. » — (A.F.P., A.P.)

● *M. Ahmed Mestiri*, chef de file du Mouvement des socialistes démocrates (opposition), effectue, du 20 février au 12 mars, à l'initiative du Comité américain pour les libertés publiques en Tunisie, une tournée de conférences dans les universités américaines, notamment à Princeton, Boston, Harvard et Berkeley.

Le numéro du « Monde » daté 18 février 1978 a été tiré à 545 189 exemplaires.

A LA CONFÉRENCE DE SYDNEY

Douze pays du Commonwealth ont critiqué la politique commerciale des Neuf

De notre correspondant

Sydney. — La conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth d'Asie et du Pacifique s'est achevée vendredi 17 février à Sydney, sans résultats notables. Elle avait commencé ses travaux le 13 (*le Monde* du 14 février). Le débat prévu sur le commerce régional a été désamorcé par le premier ministre australien. M. Fraser a minimisé les effets de sa politique de restriction des importations et critiqué l'attitude de la C.E.E., des Etats-Unis et du Japon. Selon lui, ce sont ces pays qui devraient montrer l'exemple et ouvrir plus largement leur marché aux produits d'Asie et du Pacifique. La conférence a décidé de se réunir à nouveau dans deux ans à New-Delhi.

Quatre groupes spéciaux vont être mis en place, pour discuter des questions de commerce, d'énergie, de terrorisme et de trafic de drogue. L'Australie va présider le groupe chargé du commerce, ce qui lui permettra de faire prévaloir sa politique fortement hostile au Marché commun ; Canberra a même menacé les Neuf de représailles économiques.

Le communiqué final de la conférence fait d'ailleurs référence à la politique des Neuf : les douze chefs de gouvernement présents ont « *pressé les principaux pays industrialisés de mettre en pratique leurs multiples promesses de libéraliser rapidement le commerce mondial* ». Ils ont aussi demandé à la C.E.E. de « *prendre les mesures appropriées pour résoudre les problèmes commerciaux des pays asiatiques consécutifs à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun* ». Il est significatif que le débat n'ait pas été consacré au commerce régional entre les Etats membres, mais seulement à la nécessité de faire accepter par la C.E.E. plus de produits venant d'Asie et du Pacifique.

Les Australiens se posent par ailleurs des questions — qui restent sans réponse — après l'attentat à la bombe qui a marqué le début de cette rencontre. — M. S.

Au Transkei

UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE VA CONSTRUIRE UN PORT FRANC

(De notre correspondante.)

Johannesburg. — Le Transkei, premier Bantoustan à avoir acquis son indépendance en 1976, va se lancer dans la construction d'un port ; une société française, Les Grands Travaux de Marseille, s'en chargera avec l'aide de deux firmes transkéiennes, System and Management Boards et Transkei National Ingeneering. Le premier ministre, M. Matanzima, a annoncé vendredi 17 février qu'il venait de signer un accord avec la société française portant sur la construction, le développement et le financement du port. Les travaux, qui devraient commencer très rapidement, dureront de cinq à six ans. Le coût est estimé à 125 millions de rands (700 millions de francs).

Selon le premier ministre, le gouvernement transkéien en fera, sur les conseils des Grands Travaux de Marseille, un port franc entouré de zones industrielles et de villes. Actuellement, l'emplacement, Mngazana, est absolument sauvage. Situé à 20 kilomètres au sud de Port-Saint-John (un port de plaisance), il n'est desservi ni par une voie ferrée ni par des routes goudronnées. Déjà, en Afrique du Sud, des écologistes se dressent contre le projet qui détruira cette zone fertile en poisson et dont on projetait de faire une réserve naturelle. C'est le plus important contrat signé par le Transkei — un Etat reconnu seulement par l'Afrique du Sud — avec une société européenne depuis son accession à l'indépendance, le 26 octobre 1976.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Au Tchad

LE FROLINAT ANNONCE L'OCCUPATION DE FAYA-LARGEAU

La ville de Faya-Largeau, à 800 kilomètres de N'Djamena, est passée vendredi 17 février sous le contrôle des combattants du Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT), annonce un communiqué de presse de ce mouvement transmis samedi à Paris.

L'occupation de cette ville marque le quatorzième anniversaire de la mort du premier secrétaire général du FROLINAT, en 1964, dans le centre du Tchad, ajoute le FROLINAT. L'offensive qui vient de permettre l'occupation des oasis de Fada, tombée mardi, et de Faya-Largeau, avait été baptisée du nom du disparu.